

Ce document a été préparé dans le cadre du projet FORMder
(programme Tempus)
avec le soutien financier de la Communauté Européenne

Cette publication n'engage que son auteur,
la Commission Européenne n'est pas responsable de l'usage
qui pourrait être fait des informations contenues dans ce document.

ISBN : 2-85352-380-2

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	1
Chapitre 1	
LE DEVELOPPEMENT ET LE SOUS DEVELOPPEMENT : HISTORIQUE, CONCEPTS ET INDICATEURS	
I. INTRODUCTION	3
II. LES FAITS ET LES POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES : QUELQUES POINTS DE REPERES DE 1950 A NOS JOURS	3
A. <i>Les faits</i>	3
B. <i>Les politiques publiques</i>	5
III. CONTEXTE HISTORIQUE DE L'EMERGENCE DU DOUBLE CONCEPT « DEVELOPPEMENT ET SOUS DEVELOPPEMENT »	7
IV. LES TERMES ET LES DEFINITIONS	9
A. <i>Les termes</i>	9
B. <i>Les définitions et les causes du « sous développement »</i>	10
V. LES INDICATEURS DE MESURE	14
A. <i>Le PIB par tête</i>	15
B. <i>L'IDH (indicateur du développement humain)</i>	16
C. <i>L'ISDH (indicateur sexospécifique du développement humain)</i>	16
D. <i>L'IPF (indicateur de participation des femmes)</i>	16
E. <i>L'IPH (indicateur de pauvreté humaine)</i>	16
Chapitre 2	
LES THEORIES DU DEVELOPPEMENT DES ANNEES 50 A LA FIN DES ANNEES 80	
I. INTRODUCTION	21
II. LES THEORIES DU DEVELOPPEMENT DES ANNEES 50 AUX ANNEE 70	22
A. <i>Le contexte des années 50 et 60</i>	22
B. <i>La théorie des étapes de ROSTOW</i>	22
C. <i>La théorie du dualisme</i>	23
D. <i>La théorie du cercle vicieux</i>	24
E. <i>Le courant structuraliste et dépendantiste</i>	25
III. LES THEORIES DE DEVELOPPEMENT DES ANNEES 80	28
A. <i>Le contexte des années 80</i>	28
B. <i>L'ajustement structurel</i>	30
IV. LE DEBAT : CROISSANCE OU DEVELOPPEMENT ?	33
Chapitre 3	
LE RENOUVEAU DES THEORIES DU DEVELOPPEMENT DES ANNEES 90 A NOS JOURS	
I. LE CONTEXTE	41
A. <i>La mondialisation</i>	42
B. <i>L'échec des PAS</i>	45
C. <i>L'émergence de la question de l'environnement et des ressources naturelles</i>	45
D. <i>Les tensions socio-politiques dans les pays sous développés</i>	46
II. LE NEO-STRUCTURALISME	46
III. L'ECONOMIE INSTITUTIONNELLE	48
A. <i>Les fondateurs de l'économie institutionnelle</i>	48
B. <i>La nouvelle économie institutionnelle (NEI)</i>	49
IV. L'ECONOMIE DES TERRITOIRES	58
A. <i>Origines et concepts</i>	58
B. <i>Les principaux concepts</i>	61
C. <i>Développement local et développement territorial</i>	64
D. <i>Economie des territoires et économie de développement</i>	66
V. LA THEORIE DES CAPACITES DE SEN	67
Chapitre 4	
LES FAITS ET LES POLITIQUES	
I. INTRODUCTION	69
II. L'ÉTAT DE L'AGRICULTURE, DES ESPACES RURAUX ET DES SOCIÉTÉS RURALES AU LENDEMAIN DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE	72

III.	LA PREPARATION DE LA PERIODE DE DEVELOPPEMENT « ETATIQUE » : 1945 - 1960	74
A.	<i>L'impact de la « Reconstruction » sur l'agriculture et le développement rural dans les pays européens</i>	74
B.	<i>1945-1960 : Le Sud et l'Est méditerranéen préparent une économie agricole plus autonome</i>	76
IV.	1960 - 1985 : LES ETATS TRANSFORMENT LES AGRICULTURES NATIONALES ET DELAISSENT LE MONDE RURAL	76
A.	<i>Au Nord la PAC, les politiques de modernisation et les politiques régionales</i>	76
B.	<i>Au Nord, des « correctifs » aux « distorsions territoriales » sont mis en place</i>	77
C.	<i>Au Sud les politiques de modernisation de l'agriculture vont constituer la priorité dès le début des indépendances</i>	77
D.	<i>Le monde rural est « vidé » au Nord, « paupérisé » au Sud malgré l'émigration qui construit un développement agricole « dual »</i>	77
V.	1985 - 2000 : LE « RURAL » EMERGE COMME UNE ENTITE SPECIFIQUE ET LES « POLITIQUES RURALES » EMERSENT COMME COMPLEMENT DES POLITIQUES AGRICOLES	78
A.	<i>Au Nord</i>	78
B.	<i>Au Sud et à l'Est</i>	80
C.	<i>Au Nord comme au Sud, l'espace rural est donc de plus en plus segmenté en zones de développement prises en charge par les populations qui y habitent</i>	81

Chapitre 5

L'OBJET DU DEVELOPPEMENT RURAL : LES ESPACES RURAUX ET LES SOCIETES RURALES

I.	DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT RURAL	84
II.	LA RURALITE, UN CONCEPT AMBIGU	87
III.	L'ESPACE RURAL, PRODUIT DE L'HISTOIRE	89
A.	<i>L'espace rural n'est ni homogène ni naturel</i>	89
B.	<i>Le processus de polarisation de l'espace rural</i>	90
IV.	TYPLOGIES DES ESPACES RURAUX	92
V.	ESPACES RURAUX ET DEVELOPPEMENT RURAL : LA NOTION D'ESPACE DE DEVELOPPEMENT	94

Chapitre 6

LES APPROCHES « DESCRIPTIVES » DU DEVELOPPEMENT RURAL, DES ANNEES 50 A LA FIN DES ANNEES 70

I.	INTRODUCTION	95
II.	LA THEORIE DE LA MODERNISATION	96
III.	LA THEORIE DU DUALISME MISE EN ECHEC PAR LES FAITS	98
IV.	LES THEORIES POPULISTES, L'ANIMATION RURALE ET LA « PARTICIPATION »	100
V.	LA THEORIE DE LA RUPTURE	100
VI.	LA « RURALISATION » DE LA THEORIE DES POLES : L'INDUSTRIALISATION MANQUEE DU MONDE RURAL	101

Chapitre 7

LES APPROCHES « EXPLICATIVES » DU DEVELOPPEMENT RURAL, LES ANNEES 80 ET 90

I.	INTRODUCTION	103
II.	L'APPROCHE SYSTEMIQUE DU DEVELOPPEMENT RURAL	104
III.	L'APPROCHE DU DEVELOPPEMENT LOCAL	108
IV.	L'APPROCHE PAR LES MOYENS DE SUBSISTANCE	110
V.	UNE APPROCHE PLUS EXPLICATIVE : LA RESOLUTION SUCCESSIVE DES CONTRADICTIONS	110
A.	<i>La question du « comment » et du « pourquoi »</i>	111
B.	<i>Analyse explicative et pluridisciplinarité</i>	112
C.	<i>L'explicatif et le normatif : l'utilisation opérationnelle des approches « théoriques »</i>	114
D.	<i>Le développement comme résolution successive des contradictions</i>	115

Chapitre 8

LES NOUVEAUX PARADIGMES DU DEVELOPPEMENT RURAL, LES ANNEES 2000

I.	INTRODUCTION	119
A.	<i>Les caractéristiques des espaces ruraux</i>	119
B.	<i>Les déterminants exogènes des processus de transformation des espaces ruraux</i>	119
C.	<i>Les éléments de renouveau des théories de développement</i>	120
II.	LA GOUVERNANCE	121
A.	<i>La notion de gouvernance</i>	121
B.	<i>Gouvernance et développement rural</i>	124
III.	LA DECENTRALISATION	126
A.	<i>La notion de décentralisation</i>	126
B.	<i>La décentralisation et le développement rural</i>	128
IV.	LES NOUVELLES FONCTIONS DE L'ESPACE RURAL	129
A.	<i>Le concept de multifonctionnalité</i>	130
B.	<i>La multifonctionnalité et le développement rural</i>	132
V.	LE TERRITOIRE	134

CONCLUSION GENERALE

137

BIBLIOGRAPHIE

139



FORMATION MULTIPOLE ET PLURIDISCIPLINAIRE
EN DEVELOPPEMENT RURAL



Introduction générale



Education and Culture DG

Tempus

L'objectif général de ce cours est double :

- d'une part, faire le point sur l'évolution des approches du développement rural et ses nouveaux paradigmes
- d'autre part, situer ces approches dans les grands courants théoriques de l'économie du développement.

Le développement rural a été toujours abordé par les approches et les politiques, sans trop se soucier des sources théoriques de ces approches. L'hypothèse qu'on fait est la suivante : chaque approche de développement rural est née d'un courant théorique de l'économie du développement, et le renouvellement théorique de cette dernière a contribué fortement aux nouveaux paradigmes du développement rural.

Cet objectif présente une grande difficulté liée aux deux domaines d'analyse, l'économie du développement et le développement rural, qui sont l'objet de controverses voir de contestation allant, pour les plus virulentes, jusqu'à nier l'existence de domaines d'études spécifiques à l'un ou à l'autre.

Cependant, si l'histoire de l'économie du développement ainsi que celle du développement rural est émaillée de contestations et de doutes, elle présente aussi des processus de renouvellement et de dynamisme scientifique. Paradoxalement, on constate que ces deux domaines ont été par le passé et sont encore aujourd'hui des lieux d'interrogation et de questionnement étant donné les objets qu'ils traitent. Tout en se nourrissant de grands courants théoriques puisés dans la science économique et dans d'autres disciplines, l'économie du développement et le développement rural ont contribué à questionner ces théories et ces disciplines étant donné les caractéristiques de leurs champs respectifs.

On se trouve donc avec l'économie du développement de manière générale, et le développement rural en particulier, dans deux domaines où les certitudes ainsi que les modèles théoriques sont malmenés par les réalités étudiées, où les outils d'analyse et les théories se heurtent souvent à leur limites et deviennent très rapidement inadaptés, et où la mono- disciplinarité est in opérationnelle.

La difficulté se trouve à plusieurs niveaux :

- la définition des concepts utilisés dans l'économie du développement et dans le développement rural (par exemple la définition de ce qui est le « développement » ou ce qui est le « rural »)
- l'identification des objets d'études (par exemple dans le développement rural, est ce l'espace, la société, ou l'activité économique ?)
- la référence à une discipline scientifique unique.

Nous considérons pour notre part que ceci est loin d'être une faiblesse, et représente sans doute un défi scientifique qui pousse à sortir des sentiers habituels et à explorer des nouvelles articulations.

Comme on le verra, la dernière période, celle qui comprend les quinze dernières années, comporte des éléments nouveaux qui ont été porteurs de nouvelles questions pour l'économie du développement et les approches du développement rural.

La mondialisation a été un facteur important pour la relance des débats et des analyses théoriques. Elle bouscule les habitudes de pensée dans les pays développés comme dans les pays sous-développés. Elle interroge les chercheurs sur ses effets à la fois dans les pays industrialisés et les pays du Tiers Monde (compétition internationale, délocalisation, circulation des facteurs de production...) et redessine les relations et les enjeux (alliance du capital international et du capital financier, conflits pour certaines catégories sociales comme les salariés, ou les agriculteurs mis en danger par la concurrence sur les marchés agricoles...) Par ailleurs la mondialisation a exacerbé, tout au moins en Europe, mais aussi dans beaucoup de pays du Sud les inégalités territoriales de développement internes aux pays. C'est ainsi que

des phénomènes comme le développement inégal qui étaient perçus jusqu'alors comme relevant plutôt des différences entre pays industrialisés et pays du Tiers Monde ont pénétré les espaces ruraux des pays industrialisés. Le sous-développement n'existe pas seulement dans le Tiers Monde, il pénètre aussi un certain nombre d'espaces des pays du Nord.

La nécessité de donner la priorité aux problèmes d'environnement constitue le deuxième phénomène majeur de ces quinze dernières années. Il contribue largement à poser dans les pays industrialisés des problèmes de gestion des ressources qui remettent en cause le modèle de développement. Le débat sur le développement n'est donc plus restreint aux seuls pays sous-développés qui voient leur modèle de développement atteindre ses limites.

Par ailleurs, les économies des pays développés connaissent depuis les années 80 des problèmes persistants comme le chômage, qui s'accompagne parfois du développement de l'économie informelle ou de la pluriactivité, phénomènes qui étaient jusqu'alors surtout présents dans les pays sous-développés.

C'est ainsi que l'économie du développement doit traiter de nouvelles interrogations qui intéressent à la fois les pays développés et les pays sous-développés. Elle doit le faire d'autant plus que les échecs des politiques néo-libérales, comme les politiques d'ajustement structurel, est maintenant admis jusque dans les sphères les plus officielles des institutions dites « de développement » comme la Banque Mondiale et le FMI. De nouvelles interrogations et de nouvelles politiques doivent être imaginées. Elles ne peuvent l'être que si elles sont fondées sur une analyse solide de la réalité (STIGLITZ, 2002).

Pour atteindre notre objectif, à savoir présenter les paradigmes actuels du développement rural, nous allons commencer, dans un premier temps, par examiner **la question du développement de manière générale** en restituant les débats, sans cesse renouvelés, autour du développement et sous développement. La question de la définition, comme toujours, reflète la complexité de l'objet étudié mais aussi l'évolution des théories qui l'abordent. Autrement dit, l'évolution théorique modifie les définitions en introduisant des nouveaux éléments saisis et analysés par les nouvelles théories.

Ensuite, nous présenterons **les grands courants théoriques** qui ont constitué l'économie du développement, puis les sources de son renouvellement.

Nous présenterons, par la suite, **les différentes définitions et approches du développement rural, ainsi que les principaux concepts**, en situant chaque approche dans un des courants théoriques de l'économie du développement présentés précédemment.

A la fin, une **analyse des nouveaux paradigmes du développement rural** sera présentée en liaison avec les éléments de renouvellement de l'économie du développement.



FORMATION MULTIPOLE ET PLURIDISCIPLINAIRE
EN DEVELOPPEMENT RURAL



- Chapitre 1/8 -

Le développement et le sous développement : historique, concepts et indicateurs



Education and Culture DG

Tempus

I. INTRODUCTION

Rarement un terme a connu autant de débats et de controverses. Alors que l'usage des deux termes, celui de développement et de sous développement, est largement répandu (chez les responsables politiques, les organisations internationales, les chercheurs, ou tout simplement les citoyens), et qu'il semble évident de savoir ce à quoi ces deux termes renvoient, dès qu'il s'agit d'en préciser le contenu, tout semble incertain et compliqué. Le développement et le sous développement sont-ils des concepts ? Des catégories ? Ou tout simplement, existent-ils « réellement » ?

Depuis bientôt un demi siècle, les chercheurs tentent de préciser le contour et d'identifier les éléments des réalités que couvrent le développement et le sous développement. Ils tentent de mesurer l'un et l'autre, afin de s'en servir pour classer les pays et les sociétés et juger des progrès réalisés.

A chaque période historique correspond, plus ou moins, une théorie dominante et une manière de définir le sous développement et le développement.

II. LES FAITS ET LES POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES : QUELQUES POINTS DE REPERES DE 1950 A NOS JOURS

Les lignes qui suivent ne doivent être considérées que comme des *points de repère* ou, au mieux, comme une périodicisation rapide de ces soixante dernières années.

On verra en effet d'abord comment les faits économiques et sociaux s'enchaînent les uns les autres, de la « reconstruction » qui suit la deuxième guerre mondiale à la mise en place de la mondialisation des échanges.

Les pays du Sud vont connaître des transformations qui leur sont propres même si elles sont fortement articulées à celles des pays du Nord.

Ces transformations sont dues à la fois à la dynamique d'ensemble des phénomènes économiques et sociaux et aux politiques publiques qui cherchent à les orienter voire à les contrôler. Dans ce domaine aussi des points de repère sont nécessaires, qui permettent de comprendre comment la dynamique d'ensemble s'est formée historiquement et comme elle s'est mise en œuvre durant ces soixante ans.

A. LES FAITS

Dans les pays industrialisés, les phases principales des transformations opérées sont les suivantes :

1. La « reconstruction » proprement dite (de 1945-1949)

La deuxième guerre mondiale a eu des conséquences différentes mais aussi nettement plus importantes que celles de 1914-1918.

Par exemple, la destruction des infrastructures à la fois économiques et sociales et des logements (50 % en URSS, 20 % en Allemagne en Pologne et en Grèce) est sans commune mesure avec la première guerre mondiale en raison de l'utilisation massive de l'aviation.

La mobilisation du potentiel économique à des fins militaires a été également beaucoup plus importantes et avec elle les destructions des moyens de production industrielle.

C'est donc une Europe en ruines qui doit se reconstruire¹. Elle va disposer pour cela, avec le « Plan Marshall » de moyens considérables. Ce plan représente en effet 13,2 milliards de dollars, dont 12 sous forme de dons. De 1947 à 1950 il a représenté 2% du PNB américain, 4 % du PNB de l'Europe et 25 % des importations européennes.

Cette injection massive de capitaux publics va être accompagnée d'une « reconstruction institutionnelle » qui va particulièrement se traduire par la mise en place d'institutions internationales dont la plupart interviennent encore aujourd'hui.

L'essentiel de ces institutions seront mises en place à la suite des accords de Bretton Woods. C'est ainsi que naîtra le FMI, La Banque mondiale (Banque internationale pour la Reconstruction et le développement) ainsi que les institutions de gestion du commerce international.

Ces différentes « reconstructions » sont largement appuyées par les Etats qui vont littéralement « gérer » l'économie de l'après guerre. On n'en veut pour preuve, à titre d'exemple, l'importance des secteurs d'activité nationalisés en France (banques, assurances, sidérurgie, mines, énergie, automobile). L'Etat dispose des capitaux du plan Marshall, crée des institutions étatiques pour les dépenser, et profite largement des retombées de la croissance qu'il a ainsi largement engendrée.

2. De 1950 - 1973

L'Europe connaît une phase de croissance économique globale « sans précédent historique » comme l'atteste les taux de croissance observés dans les trois périodes de référence suivantes :

- De 0,2 à 1,7 % entre 1800 et 1900
- De - 0,9 à 1,7 % entre 1900 et 1950
- 4,4 % de 1950 à 1973

Cette forte croissance est accompagnée d'une *révolution agricole durable* : En Europe Occidentale, la productivité a été multipliée par 5 en 4 décennies (1950 à 1990) et l'emploi agricole passe de 27,5 % à 5 % pendant la même période. Cette diminution spectaculaire va permettre en partie de fournir à l'industrie renaissante la main d'œuvre dont elle a besoin.

3. De 1973 à 1990

Une nouvelle phase économique va se dérouler caractérisée par :

- **La Désindustrialisation** : l'emploi industriel qui représentait 27 % de l'emploi total en 1950, va augmenter jusqu'à 30,4 % en 1970 mais il ne sera plus que de 21 % en 1995.
- **La Délocalisation des emplois industriels** va toucher principalement les industries de main d'œuvre aboutissant à une diminution parfois considérable des emplois industriels (de deux tiers par exemple dans le textile pour l'Europe continentale).
- **Les Mutations de la consommation** s'amplifient avec une forte progression de la standardisation dans les produits de consommation de masse.

Ces phénomènes sont accentués par les deux chocs pétroliers (1975 et 1982).

Mais il faut prendre en compte aussi le ralentissement de la croissance de la consommation qui pour la première fois passe en dessous de celle de la productivité de l'industrie manufacturière, ce qui explique en partie la baisse de l'emploi industriel.

¹ A titre d'exemple, une ville comme Stuttgart a mis 3 ans à déblayer les décombres avant de pouvoir commencer la reconstruction.

Dans les pays du Tiers Monde on constate une évolution de plus en plus différenciée selon les continents, avec toutefois des similitudes.

4. De 1950 à 1973

La période d'après guerre est aussi celle de la fin du colonialisme militaire classique et de l'accès à l'indépendance politique des pays colonisés. La construction des Etats et l'organisation d'une économie nationale sont les deux processus majeurs dans ces pays. Ces processus étaient souvent basés sur la nationalisation des industries (minières et manufacturières) et du système bancaire. Des tentatives d'industrialisation ont vu le jour (par exemple en Egypte et en Algérie) ainsi que des réformes agraires plus ou moins radicales (comme en Algérie, en Egypte et en Tunisie). Le pouvoir public est le principal acteur économique durant cette période pendant laquelle il fallait créer ou stabiliser presque l'ensemble des structures et des institutions économiques et sociales (appareil de production, système de formation et de recherche.. etc.). De manière générale, les économies de ces pays sont dépendantes de l'exportation des matières premières.

5. De 1973 à nos jours

Les faits les plus marquants dans les pays du sud sont les suivants :

- l'instabilité des prix des matières premières
- la question de la sécurité alimentaire et l'aggravation de la dépendance extérieure dans la plupart des pays qui deviennent des importateurs nets de produits alimentaires
- l'échec des tentatives d'industrialisation
- l'accroissement de la dette extérieure et du déficit public
- le ralentissement de la croissance économique
- l'échec global des efforts de développement
- l'augmentation de la pauvreté.

B. LES POLITIQUES PUBLIQUES

1. Dans les pays du nord

a) La fin de la deuxième guerre mondiale, la « reconstruction » et le « tout Etat »

Le Plan Marshall est un plan « public » de part ses origines (le trésor américain) et la nature des opérateurs de dépenses (les Etats occidentaux). La « planification » de la reconstruction des villes et des infrastructures en dit long sur le rôle dominant de l'Etat dans cette période. Notons aussi pour un pays comme la France l'importance des nationalisations des secteurs clés de la période d'après guerre.

b) L'accompagnement de la croissance forte des « Trente glorieuses »

Les politiques de redistribution. L'Etat est omniprésent dans tous les secteurs économiques mais plus particulièrement dans le secteur « social » (éducation santé affaires sociales). Des politiques « familiales » importantes sont mises en place ainsi que des politiques de formation et de reconversion de la main d'œuvre. L'Etat a de l'argent. Les budgets ne sont pas une contrainte. Ils ne le deviendront qu'après 1985.

c) Les politiques d'aménagement du territoire et les grands projets d'aménagement

Le Plan Marshall et la révolution agricole ont aussi créé des déséquilibres spatiaux que l'Etat va « tout naturellement » prendre en charge par des politiques d'aménagement du territoire et de rééquilibrage territorial. C'est ainsi que l'on voit dans naître dans un certain nombre de pays de l'Europe méditerranéenne des grands travaux d'aménagement régional.

d) Appui aux espaces et aux sociétés rurales

Ces politiques déboucheront sur un vaste programme d'appui aux espaces et aux sociétés rurales que la révolution agricole a vidé de leur population (80 % de la valeur ajoutée agricole est produite sur 20 % de l'espace agricole).

e) Mise en place de la Communauté Economique Européenne

Dès 1957 avec la mise en place de la Communauté Economique Européenne, une nouvelle donne politique va se mettre en place en Europe qui va passer en 50 ans de 6 à 27 pays. On va donc passer d'une Union douanière touchant progressivement quelques produits stratégiques à un marché commun qui concernera d'abord les produits agricoles puis deviendra avec le traité de Maastricht un marché unique, soutenu progressivement par une monnaie unique.

f) Les politiques d'intervention de l'Etat:

Le modèle Européen va cependant se maintenir sous la forme de politiques d'intervention de l'Etat dans l'économie qui se substituent petit à petit au rôle direct qu'avaient les Etats dans certains secteurs économiques et sociaux depuis la deuxième guerre mondiale. Le débat qui en résultera va se cristalliser, comme on le verra plus loin, sur les pays du Tiers Monde dans lesquels les politiques d'ajustement structurel sont de plus en plus critiquées même au sein des institutions qui les ont initiées (Banque Mondiale)

g) Les politiques d'aide publique aux pays en développement

Elles connaissent elles aussi une crise consécutive à la remise en question croissante des effets réels de l'aide publique que la multiplication des conflits locaux et régionaux va encore accentuer et aux difficultés d'équilibre des finances publiques qui apparaissent dans les pays industrialisés à partir du milieu des années 1980.

2. Dans les pays du sud :

a) Jusqu'aux années 80

La principale caractéristique est une forte intervention de l'Etat :

- **les réformes agraires** : elles visent à la nationalisation des terres autrefois exploitées par les colons ou les grands propriétaires terriens, la redistribution de ces terres aux petits paysans ou la constitution des grands domaines d'Etat, la mise en place de coopératives agricoles, .. etc.
- **les politiques de soutien et de modernisation agricole** : elles développent les cultures d'exportation. La commercialisation et l'exportation de ces cultures est souvent le monopole de l'Etat par le biais des entreprises publiques
- **les grands travaux d'aménagement agricoles et hydrauliques** : la politique publique d'aménagement s'oriente vers la construction des barrages, l'aménagement des périmètres irrigués, la mise en valeur des terres.. etc.

- **la mise en place des services de vulgarisation agricole** : services centralisés, gérés et contrôlés par l'Etat.
- **La politique de subvention à la consommation et / ou à la production** : la politique de soutien des prix à la consommation qui s'est avérée dans certains cas favorables aux produits importés, et la politique de soutien aux prix des intrants qui est soupçonnée d'inciter au gaspillage et au détournement des ressources.

Les années 80 sont, dans les pays du sud, les années de crise économique grave qui va mener à la mise en place des politiques d'ajustement structurel.

b) Depuis 1990

On peut signaler les phénomènes les plus importants :

- La mondialisation
- Une révolution technologique accélérée
- Une pression de plus en plus forte sur l'environnement
- Une montée persistante du chômage.

Ces quatre phénomènes sont développés plus loin dans la mesure où ils induisent les uns et les autres les théories du développement qui apparaissent après la généralisation des programmes d'ajustement structurel (cf. les chapitres suivants).

III. CONTEXTE HISTORIQUE DE L'EMERGENCE DU DOUBLE CONCEPT « DEVELOPPEMENT ET SOUS DEVELOPPEMENT »

Les travaux des chercheurs autour de ce à quoi renvoie le développement et bien entendu le sous développement, se divisent en deux catégories :

- celle qui analyse le sous développement comme une situation ou une réalité socio-économique ayant des caractéristiques bien précises (ces caractéristiques sont différentes selon les courants théoriques),
- et celle qui analyse le développement comme une vision du monde ayant comme référence unique le modèle occidental. Ces travaux sont représentés par « un courant de pensée qui récuse le concept même de développement. Celui-ci apparaît comme une croyance occidentale au même titre d'ailleurs que le concept de pauvreté... le développement est donc dans cette optique, un paradigme occidental qui se fonde sur une expérience historique spécifique, ou reconductible» (Azoulay, 2002, p.29).

Malgré ces deux visions, radicalement différentes, et sachant qu'il est difficile, voire impossible, de fixer de manière précise la date ou le moment de naissance d'un concept en sciences sociales, car l'émergence d'un concept est souvent un processus durant lequel les contours et le contenu de celui-ci se précisent avec l'évolution et l'accumulation des connaissances, tous les chercheurs s'accordent à situer la naissance du concept de « développement/ sous développement » vers la fin des années 40.

Rappelons qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, la situation est la suivante :

- le monde est partagé entre deux blocs d'influence (le bloc communiste et le bloc occidental) qui se livrent à une guerre froide.
- le mouvement d'indépendance nationale s'étend à l'ensemble des pays et des régions colonisés.
- Le monde est très rapidement partagé en deux catégories : les pays industrialisés (dits riches ou développés) et les pays nouvellement indépendants (dits pays pauvres ou sous développés).

Les inégalités entre les deux catégories, et les difficultés que rencontrent les pays nouvellement indépendants interpellent les chercheurs : pourquoi cet écart ? Et d'où vient-il ? Et plus tard, comment y remédier ?

L'analyse approfondie des conditions d'émergence du double concept souligne les dimensions économiques mais aussi les enjeux politiques de ce contexte d'après guerre. Jean-Philippe PEEMANS, dans son livre « le développement des peuples face à la modernisation du monde » défend une thèse selon laquelle le concept de développement trouve ses origines dans la théorie de la modernisation qui elle-même est une nouvelle forme des analyses et des savoirs élaborés dans le contexte de la colonisation puisqu'on y trouve les mêmes catégories d'analyse et les mêmes schémas intellectuels mais avec d'autres termes et un autre vocabulaire puisque selon l'auteur « *la sociologie, la science politique et, en partie, l'économie se sont inspirées de l'héritage des « sciences coloniales » européennes, l'ethnologie et l'anthropologie surtout qui avaient construit les concepts de société primitive, que l'école de la modernisation va redéfinir en société traditionnelle, mais avec les mêmes caractéristiques* » ((PEEMANS, 2003, p.45).

La vision dualiste du sous développement et du développement (avec d'un côté un secteur traditionnel à dominante agricole et de l'autre un secteur moderne à dominante urbaine et industrielle) est un axe majeur de la construction théorique de la modernisation. PEEMANS analyse aussi :

- l'importance de la croissance dans la théorisation de la modernisation dans les pays du nord, et pour lui, la théorie de W. ROSTOW sur les étapes du développement présentée dans son ouvrage de 1960 intitulé « The stages of economic growth : a non communist manifesto » est l'exemple le plus évident de l'ambition de la pensée américaine sur ce sujet. Ainsi, « *la croissance économique fournit ainsi le fondement d'une vision du développement centrée sur le concept de modernisation, dont les Etats Unis était l'exemple le plus achevé et qui offrait au reste du monde l'image de son avenir.* » (op. cit., p.38).
- le rôle de l'idéologie de la croissance puisque « *dans une perspective historique de longue période, l'originalité de la période d'après guerre n'est pas seulement due aux taux de croissance exceptionnels réalisés au nord, mais aussi, au rôle idéologique joué par cette croissance. La croissance économique devient un instrument politique du consensus social et même de la consolidation de l'Etat-Nation* » (op. cit. p.38). Au niveau idéologique aussi PEEMANS souligne que « *ce qui est intéressant à noter, c'est que comme toujours et partout, le thème de la modernisation et du retard à rattraper rassemblait des élites au delà des clivages politiques propres au monde européen* » (op. cit. , p. 39).

En plus de ces enjeux, PEEMANS rappelle que c'est l'affrontement est-ouest et le danger supposé du communisme qui ont fait que les pays occidentaux ont commencé à s'intéresser aux pays décolonisés et dits « sous développés ».

A la lecture de l'analyse de PEEMANS, il semble évident que le contexte d'émergence du double concept de développement et sous développement, était chargé d'enjeux non seulement économiques mais aussi politiques et idéologiques :

- nécessité de dépasser l'histoire et les relations coloniales et de formuler des nouvelles relations,
- affrontement entre l'est et l'ouest et la peur du communisme,
- affrontement entre le monde occidental, ses valeurs, et son mode de vie et une grande partie du monde représentée par les pays décolonisés.

On trouve aussi chez d'autres auteurs, une analyse de l'histoire du concept de développement qui montre ses racines et son évolution parallèlement aux données idéologiques et politiques. Gérard AZOULAY souligne que l'histoire du concept est beaucoup plus ancienne que les

approches théoriques et les politiques, car cette histoire « révèle le cheminement de la pensée occidentale sur les rapports qu'elle entretient avec les autres civilisations.. » (AZOULAY, 2002, p.27).

Il est indispensable de rappeler que les enjeux politiques et idéologiques ont peut-être, même sûrement, évolué mais ils n'ont jamais cessé de faire partie, directement ou indirectement, du débat et de la réflexion théorique autour de la question du développement et du sous développement, malgré la volonté des chercheurs à prétendre le contraire.

IV. LES TERMES ET LES DEFINITIONS

Nombreux sont les ouvrages qui recensent les termes et les définitions du développement et/ou du sous développement. On trouve déjà dans un document de l'UNESCO datant de 1971, la préoccupation de clarifier les termes utilisés et leurs définitions. L'auteur de ce document rappelle que « les chercheurs ne cessent de mettre en lumière de nouveaux aspects d'une réalité complexe et mouvante ; il faut donc forger des mots nouveaux et constamment revoir la définition des termes existants » (UNESCO, 1971, p. 10). Trois décennies après, ceci est toujours vrai. Il faut donc commencer par faire le point sur les divers termes utilisés et les définitions qui en découlent. Nous analyserons particulièrement la question autour de « croissance » ou « développement » étant donné l'importance du débat théorique sous-jacent. A la fin, nous aborderons la question des indicateurs de mesure qui suivent l'évolution des débats théoriques et reflètent de manière concrète l'importance relative accordée à un moment donné à tel ou tel facteur.

A. LES TERMES

Les termes et les définitions font référence à un ensemble d'éléments assez hétérogènes : la situation géographique, l'appartenance culturelle (mode de vie et ordre de valeurs), le niveau de vie et le mode de satisfaction des besoins, les modes de production, etc.

Ainsi, on peut citer :

- **les pays du sud et les pays du nord** : ce terme est couramment utilisé. Il est critiqué pour son manque de rigueur car il renvoie à une situation géographique qui couvre une forte hétérogénéité. On peut trouver des pays situés au sud, géographiquement parlant et qui sont très loin de l'image du sous développement comme par exemple l'Australie ou la Nouvelle Zélande.
- **Les pays en voie de développement** : un terme dénué de sens à part celui de prétendre à être moins péjoratif à l'égard des pays sous développés.
- **Les pays pauvres et les pays riches** : il s'agit de prendre la richesse matérielle produite par l'économie d'un pays comme critère unique de distinction. Le concept de « croissance économique » est au cœur d'un large débat théorique, que nous exposerons plus loin, non seulement sur la définition du sous développement mais surtout celle du développement et des moyens pour l'atteindre.
- **Le tiers monde** : terme utilisé pour la première fois dans les années cinquante par Alfred SAUVY, le démographe français, et largement utilisé dans les débats intellectuels par la suite (WALLERSTEIN, 2000). Ce terme sous tend une certaine idée d'injustice et d'engagement moral en faveur des pays sous développés.
- **Les pays du centre et les pays de la périphérie** : ces deux termes renvoient à un ensemble conceptuel développé par le courant théorique de l'école structuraliste (ce

courant sera analysé en détails plus loin). L'idée principale est que le sous développement est la conséquence d'un certain mode de fonctionnement de l'économie capitaliste mondiale, dont résulte l'existence de deux pôles, l'un au centre donc dominant, et l'autre à la périphérie donc dominé par le premier.

- **Le sous développement** : le terme lui même tel qu'il a été forgé, renvoie à un retard qui, logiquement, doit ou peut être comblé. Cette idée de « retard » a été critiquée souvent, pour les raisons suivantes :
 - elle signifie tout simplement qu'il y a un seul modèle, celui de l'occident, et que tous les pays du monde quelque soit leur culture doivent se conformer ou tendre vers ce modèle. Ceci pousse certains à dire que le développement serait « l'occidentalisation du monde », et donc à rejeter la distinction entre développement et sous développement.
 - Elle renvoie aussi à une seule voie de développement, celle que les pays occidentaux ont suivi. Cette idée est globalement rejetée par les chercheurs étant donné que les conditions matérielles et techniques ainsi que le contexte historique et politique depuis la seconde moitié du XX siècle, sont radicalement différents des conditions matérielles et du contexte dans lesquels le processus de développement des pays occidentaux a été déclenché (conditions d'accès aux matières premières, conditions d'échanges, d'accès aux marchés...etc.)
 - Elle renvoie implicitement à une certaine linéarité du processus de développement, ce qui bien évidemment a été démenti par les faits et l'histoire.
 - Et à la fin, l'idée de retard pose la question de la mesure de ce retard, et les outils ou les indicateurs les plus pertinents pour cette mesure.

La question de la mesure doit être abordée sous un double angle :

- d'abord, l'objet de la mesure, autrement dit que cherche-t-on à mesurer ?
- ensuite, l'utilisation de ces mesures : serviront-elles à classer les pays, les régions et les peuples, à faire des catégories, ou bien à avoir des indicateurs des progrès réalisés ?

Le premier point nous mène à une question centrale, à savoir quelles sont les caractéristiques du sous développement ? Avant d'aborder ce sujet, concluons sur le terme de « sous développement » : c'est un terme daté historiquement, fortement connoté et assez ambigu. Mais faute de mieux pourrait-on dire, nous continuerons à l'utiliser, tout en cherchant à en préciser le contenu.

B. LES DEFINITIONS ET LES CAUSES DU « SOUS DEVELOPPEMENT »

Malgré les controverses et les critiques qui soulignent l'imprécision des définitions, ou l'hétérogénéité des réalités socio-économiques couvertes par le terme du sous développement, ou bien encore les critiques à l'égard du concept de développement, des finalités de ce développement, il faut bien reconnaître un fait indéniable : l'ensemble des pays et la population mondiale sont partagés entre deux grands groupes. Chaque groupe est constitué d'un sous-ensemble de pays ayant une grande diversité géographique, historique, et culturelle, mais ayant aussi des caractéristiques communes.

La question est de bien identifier ces caractéristiques, de comprendre les causes et les processus qui y aboutissent, car on est face à un objet d'études ayant un fort ancrage historique. Autrement dit, la situation de sous développement ou de développement d'aujourd'hui est en grande partie la conséquence d'un long processus historique.

Ceci a amené certains chercheurs, notamment dans les années 60 à identifier le sous développement à la situation des sociétés traditionnelles qui sont en phase de transition pour

aller vers les sociétés modernes qui sont elles des sociétés développées. Mais comment définir la modernité ? Pour certains, on peut prendre le modèle des sociétés développées, c'est à dire l'industrialisation, la productivité, le degré d'urbanisation, le mode de consommation, etc.

Pour d'autres, il n'y a aucune raison pour qu'un modèle particulier représente la norme de modernité, d'où la proposition de donner à la modernisation une définition intrinsèque en l'associant à la notion de « mobilisation sociale » elle même définie comme « *un processus d'érosion qui, en détruisant de larges ensembles de liens sociaux, économiques ou psychologiques anciens rend les individus disponibles pour de nouveaux modes de socialisation et de comportement* » (DAUTCH, 1961).

Toutefois, les sociétés modernes continuent à se transformer elles aussi, et souvent avec une grande rapidité, ce qui implique de nouveau qu'il existe un retard à combler.

On trouve aussi ce principe de retard dans l'analyse économique, notamment dans la théorie des étapes de W. Rostow, qui sera exposée dans le chapitre concernant les théories de développement.

Donc une des premières définitions du sous développement est celle d'un retard par rapport à un processus d'évolution, qui a démarré avec la révolution industrielle en Angleterre en 1780, comme résultat de la conjonction entre les progrès techniques dans le secteur agricole et ensuite industriel, et le passage à l'économie du marché. Ce processus s'est diffusé progressivement dans le reste du monde, mais n'a pas encore atteint certaines régions. (BRASSEUL, 1993).

On évoque aussi comme causes du retard des pays sous développés le fait que :

- le développement et les progrès agricoles y sont très faibles pour aider au démarrage de l'industrie,
- la domination coloniale que n'a pas subi les pays développés.

Pour aller plus loin que l'idée de « retard », les chercheurs ont tenté d'identifier ce qui constitue les caractéristiques d'un état de sous développement.

Il faut rappeler que les critères retenus pour définir le sous développement, et aussi le développement, sont essentiellement d'ordre économique. L'évolution théorique de l'économie du développement a permis d'élargir ces critères et de les faire sortir de la vision étroite de ses débuts, liée à la seule dimension de la richesse matérielle.

Cependant, nous avons trouvé dans certaines réflexions sur le sujet datant du début des années 70, la préoccupation de ne pas limiter le sous développement aux seules dimensions économiques. On souligne la situation démographique, le niveau d'alphabétisation, la situation de sous-alimentation, les structures sociales, ainsi que les institutions politiques pour conclure que « *dans les pays sous développés, les problèmes de développement ne sont pas seulement économiques ; ils sont encore et surtout humains* ». (BARRE, p. 95).

D'autres facteurs du sous développement ont été analysés, avec plus ou moins de pertinence. C'est le cas des facteurs historiques et géographiques, qui expliqueraient le sous développement soit par l'isolement géographique, l'absence d'échanges avec le reste du monde, l'existence ou non de grandes et anciennes civilisations, et enfin le climat : « *la plus grande partie des pays du tiers monde se trouve sous les tropiques, et on ne trouve pas de région industrielle développée dans la bande de 2000 km qui, autour du globe, va de part et d'autre de l'équateur* ». Depuis Montesquieu au XVIII siècle, on a avancé que le climat tropical avait un effet débilant sur l'activité humaine. Toynbee au contraire considère que c'est le climat froid qui est le plus hostile à l'homme, et que c'est sa réponse face à ce défi qui est à l'origine du développement.

Quoiqu'il en soit, il est de fait que le milieu tropical présente de nombreux obstacles à l'activité économique..... d'une façon générale le rôle du climat a tout d'abord été surestimé, dans les analyses de l'époque coloniale par exemple, puis complètement occulté à partir de 1950, beaucoup d'auteurs tiers mondistes la considéraient comme une explication subversive... on est arrivé depuis à une vision plus équilibrée » (BRASSEUL, op. cit. p.36).

Dans la continuité de ce type d'analyse, que nous qualifions de mécaniste et simpliste, on trouve les théories qui expliquent les causes du sous développement par des facteurs culturels ou religieux. Autrement dit, les mentalités et les systèmes de valeur dans les pays sous développés s'opposeraient au développement.

La simplicité de ce raisonnement, qui frise l'absurde, ignore complètement la très grande diversité religieuse et culturelle des pays sous développés. Pis encore, elle identifie le développement à un système économique et un modèle unique : tout ce qui ne correspond à ce modèle est le sous développement.

Ceci nous renvoie aux critiques adressées à la notion du sous développement, pas seulement à cause de l'idée de retard qu'il implique, mais à cause de son caractère négatif. En effet, la notion de sous développement est née d'une comparaison par rapport à une situation dite « développée ». Donc, elle tend à caractériser les sociétés et les pays en fonction de ce « qu'ils n'ont pas ou ne sont pas » pour être « développés ». Ceci explique l'hétérogénéité des situations que couvrent cette notion, au point de faire dire à certains chercheurs dès le début des années 70 que « *il est déraisonnable de chercher une définition positive et directe du sous développement puisque ce concept est, par essence, comparatif. Les traits présents dans tous les cas du sous développement sont ceux qui sont intrinsèquement liés à la faible productivité du travail humain, à savoir la prédominance de la main d'œuvre agricole et des modes traditionnels de culture, l'absence ou l'insuffisance de l'industrie, etc. Même pour ces traits structuraux du sous développement, des marges de variations existent. On continue d'appeler sous développés des pays qui possèdent une production industrielle importante en chiffres absolus. Beaucoup de ces pays possèdent, juxtaposés, un secteur moderne et un secteur traditionnel. Si l'on passe des critères strictement économiques aux critères démographiques et sociaux, la marge de variation s'élargit considérablement...le rapport entre le nombre des hommes et le volume des ressources n'est pas toujours catastrophique (tout dépend de l'espace de peuplement par rapport au nombre) ; le rapport s'aggrave ici et s'améliore là.* » (UNESCO, 1971, op.cit., p. 11).

Dès les premiers travaux sur le sujet, et jusqu'à nos jours, dans certaines analyses du courant dit libéral (comme par exemple l'ouvrage de Debraj RAY : *development economics*. Princeton university press, 1998) on trouve les éléments suivants :

- la question démographique (caractérisée au début par un fort taux de mortalité infantile et plus tard, par un fort taux de croissance démographique)
- la pauvreté
- la domination du secteur agricole
- la faible productivité du travail
- l'absence ou la faible participation au commerce international.

Concernant la situation démographique, elle est évoquée d'abord du point de vue du fort taux de mortalité infantile, et ensuite du point de vue du fort taux de croissance démographique qui caractérise de nombreux pays sous développés. Cette croissance démographique forte est citée comme une caractéristique, sinon une cause, du sous développement. Or, il faut rappeler que les pays sous développés ont connu ces forts taux de croissance démographique après l'indépendance et suite à la mise en œuvre des premières politiques de développement dans ces pays.

Avant l'indépendance, le taux de natalité était élevé mais le taux de mortalité, notamment infantile, l'était aussi, ce qui donnait un taux de croissance démographique assez faible. Après l'indépendance, les politiques de développement des années 50 ont amélioré les conditions d'accès aux soins médicaux et donc la réduction du taux de mortalité infantile, alors que le taux de natalité est resté élevé (théorie de la transition démographique).

On ne peut pas dire que la croissance démographique forte soit une caractéristique du sous développement, ni une de ses causes. Au contraire, tout semble indiquer qu'elle est une des conséquences du sous développement, car l'histoire et les faits nous apprennent que partout dans le monde, le taux de natalité et le taux de croissance démographique tendent à la baisse avec l'amélioration des conditions de vie et l'accès au développement.

Quant au critère le plus souvent utilisé pour définir le sous développement c'est à dire la pauvreté, nous devons souligner certaines limites de ce critère.

En effet, la pauvreté était mesurée essentiellement par le biais du PIB par habitant. Or, même si cet indicateur reste un des plus fiables, il représente néanmoins des faiblesses (que nous exposerons dans le point dédié aux différents indicateurs) quant aux modes de calcul utilisés et l'objet sur lequel porte ce calcul. Par ailleurs, certains pays possèdent un PIB par habitant parmi les plus élevés au monde, comme par exemple les pays arabes pétroliers, mais ce n'est pas pour autant que ces pays sont des pays développés. On peut donc conclure que tous les pays pauvres sont des pays sous développés mais que tous les pays riches ne sont pas des pays développés.

Ceci dit, il reste vrai que la majorité des pays sous développés sont pauvres, mais il ne faut pas réduire le sous développement à cette seule dimension. D'ailleurs, la question de la pauvreté est liée à celle de la croissance, concept central pour la définition du développement, et qui sera analysée plus loin.

Les autres critères cités plus haut, représentent des facettes différentes du même type de structures de production, car la faible productivité du travail et la faible participation aux échanges internationaux sont liées à la domination du secteur agricole dans l'économie d'un pays. Toutefois, le critère du taux de participation aux échanges internationaux n'est pas facile à utiliser. D'après Debraj RAY (op. cit., 1998), même si on trouve qu'un pays comme les Etats Unis a un faible taux de participation aux échanges internationaux (environ 10%), ce sont plutôt les structures des échanges qui comptent. Mais sur ce point, on trouve aussi des cas très différents : certains pays sous développés n'exportent pas ou très peu de matières premières comme le Sri Lanka ou les Philippines, alors que les matières premières occupent une place importante dans les exportations de certains pays développés comme l'Australie ou la Norvège.

Les travaux de l'école structuraliste, ont permis d'identifier d'autres caractéristiques du sous développement, notamment celles qui se rapportent aux structures de production. Le manque d'articulation ou la désarticulation de l'appareil de production, ainsi que la forte dépendance de celui-ci vis à vis de l'économie mondiale est une caractéristique importante du sous développement.

Plus récemment, les évolutions théoriques ont apporté des éléments nouveaux qui permettent d'avoir une vision et une analyse plus globale du sous développement. Il s'agit surtout de la prise en compte des dimensions sociales et humaines, quant à leur rôle dans l'activité économique. Des notions comme le capital humain, le capital social, la gouvernance, et bien d'autres, ont enrichi énormément le champ d'analyse du sous développement et par conséquent du développement. A titre d'exemple, nous citons :

- le degré d'inégalités internes à un pays (degré de concentration des richesses, possibilités de satisfaction des besoins fondamentaux),
- l'accès aux services notamment la santé et l'éducation,
- le partage du pouvoir et la nature du processus de prise de décision.

En situant la définition du sous développement dans une perspective historique, on constate qu'elle a évolué pour correspondre successivement :

- à une situation de transition de la société traditionnelle vers la société moderne,
- à une situation de domination du secteur primaire, de faible productivité et de faible industrialisation,
- à l'existence d'un appareil de production dépendant et une économie dominée,
- à la pauvreté,
- et enfin à un ensemble de manques ou/et d'absence de services et d'opportunités offertes à la population.

Aujourd'hui, le sous développement ne peut plus être réduit à un seul critère, celui de la pauvreté, ni à une seule dimension celle de l'économie dans son sens le plus étroit, car il existe un consensus autour du fait que le sous développement est une situation ou un état multidimensionnel et complexe. Il se caractérise :

- sur le plan économique par la pauvreté (dans la plupart des cas) et des structures de production dépendantes et peu performantes,
- sur le plan social par des fortes inégalités et une forte concentration des richesses,
- sur le plan humain par une non valorisation des ressources humaines (marginalisation économique, sociale et politique de larges catégories de la population, faible taux d'accès aux services de base..).

Ce cheminement dans l'approche du sous développement montre à quel point il faut continuer à s'interroger sur une réalité difficile à saisir. La difficulté de définition, toujours présente, se traduit dans l'élaboration d'indicateurs de mesure du sous développement et du développement.

V. LES INDICATEURS DE MESURE

On peut s'interroger sur l'intérêt d'élaborer des indicateurs pour mesurer le sous développement et le développement. Deux réponses possibles à cette interrogation, car avoir des indicateurs permet de :

- mesurer les progrès réalisés et l'évolution économique et sociale
- disposer d'un système de classification des pays, des régions et des populations.

En fait, un système de classification n'est pas neutre dans la mesure où « *les classifications reflètent et impriment une orientation à notre manière de voir le monde. Nous mettons en ordre comme nous pensons. Les changements historiques qui se sont produits dans nos classifications sont les repères fossilisés de nos révolutions conceptuelles* » (GOULD, 1983, p.81).

L'évolution des indicateurs de mesure du développement (ou du sous développement), nous mène aux constats suivants :

- la multiplication des indicateurs de mesure,
- le passage d'indicateurs basés sur un seul critère, comme le PIB, aux indicateurs composites,
- le passage d'indicateurs monétarisés aux indicateurs non monétarisés,
- l'existence de trois catégories d'indicateurs (BOIDIN, 2004),
 - les indicateurs utilisés dans un cadre national
 - les indicateurs utilisés pour un groupe de pays ayant des caractéristiques homogènes
 - les indicateurs de comparaison internationale.
- la mesure du développement rejoint la mesure du bien être dans les pays développés, notamment dans le cadre des comparaisons internationales puisque « *dès que l'on cherche à évaluer et comparer l'ensemble des pays, la mesure du bien être est de facto liée à celle du développement économique, même si ces deux aspects constituent des corpus disciplinaires assez distincts. Les économistes du développement et ceux du bien être voient leur objet de recherche se croiser et se mêler sans toutefois se confondre. Ainsi l'on peut privilégier une approche centrée sur le développement humain (IDH), ce qui relève au départ de l'économie du développement, ou au contraire aborder la question sous l'angle du bien être, ce qui ne nécessite pas toujours d'y intégrer la question du développement des pays. Comment intégrer ces deux axes d'approches de façon à ne négliger aucune des dimensions essentielles du bien être ?* » (BOIDIN, op. cit. , p.10).

La mesure du développement (ou du sous développement) pose donc la question de l'objet à mesurer. Elle pose aussi des problèmes en ce qui concerne la comparaison dans le temps et

dans l'espace. A titre d'exemple, Bairoch montre dans ses travaux que l'évolution de l'écart de productivité du travail dans la production agricole et manufacturière est de 1 à 2 à la fin du XVII^e siècle, de 1 à 14 en moyenne en 1970, et de 1 à 20 en 1987 (HUGON, 1989).

Par ailleurs, les indicateurs de croissance (indicateurs monétarisés) rencontrent le problème d'hétérogénéité des prix quant à l'évolution des prix et des taux de change dans le temps, mais le plus important est que l'utilisation du dollar (pour faciliter les comparaisons) masque le fait que le pouvoir d'achat intérieur est quelquefois supérieur à celui indiqué par le taux de change, à cause de l'existence de nombreux biens et services non marchands et une économie informelle qui échappent largement au calcul du PIB (HUGON, 1989).

Les indicateurs présentés ci-dessous, à l'exception du PIB par habitant, ont en commun l'ambition de mesurer le développement en considérant ses nombreuses dimensions, et par conséquent, ils sont composés de plusieurs variables. Le débat autour de ces indicateurs composites concerne :

- le choix des variables,
- le mode de pondération utilisé, qui permet d'accorder un poids différent à chacune des variables.

En effet, le débat autour de la composition et de la pertinence des indicateurs de mesure du développement est plus que jamais d'actualité. La vitalité de ce débat reflète le renouveau des théories de développement et le souci d'intégrer ses différentes dimensions socioéconomiques.

Comme cela a été indiqué, il existe de nombreux indicateurs, dont les plus connus sont les suivants :

- le Produit Intérieur brut par habitant ou le PIB/ habitant
- l'indicateur de développement humain IDH
- l'indicateur sexospécifique du développement humain ISDH
- l'indicateur de la participation des femmes IPF.
- l'indicateur de la pauvreté humaine IPH

A. LE PIB PAR TETE

Cet indicateur mesure le revenu moyen par habitant, il se calcule comme le rapport du PIB² au chiffre de la population (MONTALIEU, 2001). Les principales critiques formulées sur cet indicateur concernent :

- un problème d'information : les statistiques sur la population manque de précisions dans les pays sous développés, et on sous estime la production de richesses étant donné l'importance de l'économie informelle qui échappe aux agrégats comptables.
- Un problème de répartition des revenus entre les différents groupes sociaux dans un même pays. Dans les pays sous développés, on trouve un écart important entre le PIB par tête, et la concentration d'une grande partie des revenus dans certains groupes sociaux.
- Un problème de système de prix : si on considère que chaque économie est composée de deux secteurs, celui des biens échangeables et celui des biens domestiques, le biais vient du fait que les prix du secteur des biens domestiques sont endogènes, donc il a un niveau des prix inférieur à celui des pays développés. En plus, le taux de change d'une monnaie peut doubler sans que cela signifie une réelle augmentation du pouvoir d'achat. La solution est de raisonner en terme de parité de pouvoir d'achat PPA, c'est à dire de considérer le pouvoir d'achat intérieur des monnaies.

² Le Produit Intérieur Brut exprime les richesses d'un pays, il est égal à la somme des valeurs ajoutées.

B. L'IDH (INDICATEUR DU DEVELOPPEMENT HUMAIN)

Cet indicateur a été développé par le PNUD, sur la base des travaux de l'économiste Amartya SEN, travaux qui ont largement contribué à donner un nouveau sens au développement. L'élaboration et l'utilisation de cet indicateur marquent un progrès important dans l'approche du sous développement et du développement. Il représente une sorte de rupture avec les approches du sous développement et du développement couramment utilisées par les organisations internationales jusqu'aux années 90. Cela provient de sa nature synthétique, dans la mesure où il est constitué de trois variables :

- **l'espérance de vie à la naissance.** Cette variable est utilisée comme indicateur de la situation sanitaire
- **le niveau d'éducation.** Il est exprimé par le taux d'alphabétisation et le taux brut de scolarisation primaire, secondaire et supérieur.
- **Le niveau de vie** exprimé à travers le PIB réel par habitant, mesuré en PPA (parités de pouvoir d'achat).

L'IDH est la moyenne simple des trois éléments, variant entre 0 et 1. De nombreux ouvrages ou annuaires statistiques comparent les classements des pays selon le PIB par tête et selon l'IDH.

On constate des variations significatives dans le sens où certains pays bien classés selon le PIB par tête, se trouve moins bien classés selon l'IDH, et l'inverse aussi :

En 1999, la différence entre le classement selon le PIB par habitant et l'IDH pour le Vietnam qui a un PIB par habitant de 1 860\$, est de +19, alors qu'elle est de - 26 pour l'Arabie Saoudite qui a un PIB par habitant de 70 815\$ (TREILLET, 2002, p. 24).

C. L'ISDH (INDICATEUR SEXOSPECIFIQUE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN)

Après plus de 60 ans de politiques de développement, les chercheurs et les décideurs ont fini par comprendre qu'il existe des inégalités fondamentales entre les sexes.

L'objectif de l'ISDH est de mesurer ces inégalités et les écarts entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les variables de base qui composent l'IDH, à savoir la situation sanitaire, l'accès à l'éducation et le revenu. Plus l'ISDH est faible par rapport à l'IDH, plus les écarts et les inégalités entre les hommes et les femmes sont importants.

D. L'IPF (INDICATEUR DE PARTICIPATION DES FEMMES)

Cet indicateur mesure le niveau de participation des femmes au pouvoir, et à la vie politique et économique.

E. L'IPH (INDICATEUR DE PAUVRETE HUMAINE):

La pauvreté est étroitement liée au sous développement, comme on l'a vu précédemment, même si on ne peut pas réduire le sous développement à la seule question de la pauvreté.

Dans le domaine de la mesure de la pauvreté, des progrès ont été réalisés aussi. La définition de ce qu'est la pauvreté s'est affinée pour rendre compte de ses différentes dimensions.

Dans le rapport mondial sur le développement humain de 1997, on trouve les définitions suivantes :

- la pauvreté absolue et la pauvreté relative : la première renvoie à un seuil de pauvreté exprimé en valeur absolue et correspondant à la possibilité de satisfaire des besoins minimaux, alors que la seconde concerne des personnes moins bien avantagées que la majorité des autres membres de la société.

- L'ultra - pauvreté : c'est la situation de ceux qui n'arrivent pas à satisfaire 80% des besoins caloriques minimaux définis par la FAO et l'OMS.
- Le taux de pauvreté ou l'indice de pauvreté : c'est une estimation du pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté.
- L'acuité ou la profondeur de la pauvreté : elle se calcule par la distance moyenne qui sépare une personne pauvre du seuil de pauvreté. Elle est exprimée en pourcentage par rapport à ce seuil.
- Les seuils de pauvreté : il existe deux types de seuils de pauvreté différents :
 - Le premier est le seuil de pauvreté national : il indique pour chaque pays le niveau au-dessous duquel les ressources économiques ne permettent pas de satisfaire les besoins minimaux d'alimentation. Tous les pays sous développés n'ont pas élaborés des seuils de pauvreté nationaux.
 - Le second est celui des seuils de pauvreté utilisés pour la comparaison internationale : il est révisé régulièrement pour suivre les évolutions de la consommation. En 1985, le seuil utilisé par la Banque Mondiale était de 1 dollar (en PPA) par jour et par personne.

L'élaboration des seuils de pauvreté soulève de nombreuses questions de méthodes et de données collectées. Dans une étude la Banque Mondiale (CHEN, RAVALLION, 2001), les auteurs expliquent que le niveau de 1 \$ par jour selon la parité de pouvoir d'achat ou PPA en 1985 (ou plus exactement 31\$ par mois soit 1.02 \$ par jour) comme seuil de pauvreté, a été choisi comme représentant la ligne de pauvreté constatée dans les pays au plus bas revenu.

Pour actualiser ce seuil, les auteurs expliquent qu'il ne suffit pas d'ajuster par rapport à l'inflation aux Etats Unis entre 1985 et 1993 pour actualiser le seuil de pauvreté, car cela donnerait un niveau largement supérieur au niveau réel constaté dans les pays aux plus bas revenus. Donc, on recalcule la valeur du dollar du seuil de pauvreté en utilisant la PPA de 1993 et en comparant avec le niveau de consommation. D'après cette étude, le seuil de pauvreté est de 1.08 \$ par jour (ou 32.74 \$ par mois) selon la PPA de 1993. Les auteurs définissent aussi « la pauvreté relative » de la manière suivante : une personne n'est pas considérée comme pauvre si elle a 1\$ par jour en plus d'un tiers d'autoconsommation, ce qui hausse le seuil à 2 \$.

D'autres détails dans l'étude, sur les enquêtes utilisées pour établir ces seuils, les données récoltées, et le nombre des pays concernés (par exemple inclure ou non la Chine) montrent bien à quel point les résultats obtenus (sur le niveau de pauvreté et le pourcentage de la population considérée comme pauvre) dépendent des méthodes utilisées. Néanmoins, les résultats montrent que globalement le nombre des pauvres a diminué depuis 1980 (environ 200 millions de moins en 2000). Ceci est à relativiser dans la mesure où cette population est toujours considérée comme pauvre au regard des seuils utilisés pour les pays appartenant à la catégorie des revenus moyens (2.15\$ par jour). Par exemple, dans les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient (selon le classement utilisé par la Banque Mondiale : Algérie, Egypte, Iran, Jordanie, Maroc, Tunisie et Yemen) la population vivant avec moins de 1.08\$ par jour a baissé de 91 000000 en 1980 à 71 000000 en 2001, en revanche celle qui vit avec moins de 2.15 \$ par jour a augmenté de 51 000000 à 69 000000 pour la même période (CHEN et RAVALLION, op. cit., 20004).

Dans les travaux de la Banque Mondiale sur la pauvreté, on trouve d'autres éléments du débat théorique et méthodologique sur la mesure de la pauvreté, notamment la question de l'utilisation du revenu ou de la consommation, ou bien les deux combinés.

De manière générale, l'utilisation du revenu comme indicateur exclusif du bien être, dans les pays développés aussi bien que dans les pays sous développés est largement critiquée dans les analyses économiques les plus récentes. Par exemple, les travaux des économistes comme Richard EASTERLIN sur le bonheur ou le bien être, où il démontre qu'il n'existe pas de corrélation entre l'augmentation du revenu et le bonheur, et que le bonheur dépend d'autres facteurs liés au cycle de vie et des préférences, etc. Aussi intéressante, l'analyse de Bruno FREY et Alois STUTZER dans le livre intitulé « Happiness and economics : how the economy and

institutions affect human well being » (2002), où on voit, entre autre, que l'analyse de la relation entre le bien être et le revenu moyen par tête dans un ensemble de pays (55 pays), montre que à des bas niveaux de revenu par tête, le bonheur augmente avec l'augmentation du revenu. Mais à partir d'un certain niveau de revenu, l'augmentation de ce dernier a peu ou pas du tout d'effet sur le niveau du bien être. Autrement dit, dans les pays sous développés l'augmentation du revenu moyen par tête est corrélée avec l'augmentation du niveau du bien être, alors que dans les pays développés l'augmentation du revenu moyen n'augmente pas le bien être.

Plus particulièrement, l'utilisation du revenu comme indicateur unique pour la mesure de la pauvreté, se heurte aux limites suivantes (PNUD, 2005) :

- le revenu n'est qu'un facteur parmi d'autres qui permettent la consommation, comme l'accès aux produits, leur disponibilité.. etc.
- dans les pays pauvres où l'activité économique est basée sur la petite production agricole avec un important secteur informel, les revenus sont très fluctuants et difficiles à saisir, et une partie importante de la production est auto consommée par les ménages ou échangée. Dans ces conditions, l'utilisation du revenu comme indicateur unique, risque d'exclure la part qui vient de l'auto consommation, ou bien oblige à établir son équivalent monétaire, ce qui n'est pas sans difficulté.
- Le niveau de consommation reflète mieux la capacité du ménage à satisfaire ses besoins de base, dans la mesure où le revenu peut être faible et fluctuant, avec une partie non négligeable provenant du secteur informel.
- La mesure monétaire de la pauvreté permet d'élaborer un seuil de pauvreté identique pour tous les pays. Mais ceci est une source d'erreur car les besoins considérés comme « nécessaires » ne sont pas les mêmes d'une société à l'autre, par conséquent, le seuil de la marginalisation varie sensiblement d'une société à l'autre.

Ceci dit, il n'est pas toujours possible ni facile d'effectuer des enquêtes sur la consommation, et le revenu comme indicateur de la mesure de la pauvreté a des avantages, notamment la possibilité d'établir des comparaisons et de mieux contrôler la fiabilité des données.

Il semble donc, que pour obtenir les meilleurs résultats, il faut combiner l'utilisation du revenu et de la consommation.

Tout ceci indique que la définition de la pauvreté a évolué dans le temps, selon trois points de vue (PNUD, 1997, p.17) :

- du point de vue des revenus, la pauvreté se définit par un revenu inférieur à un seuil établi. Ce seuil est, en général, celui « *en deçà duquel il n'est pas possible de se procurer une quantité de nourriture donnée* »,
- du point de vue de la satisfaction des besoins essentiels, « *la pauvreté est le fait d'être privé des moyens matériels permettant de satisfaire un minimum acceptable de besoins notamment alimentaires* » (PNUD, op., cit., p.17). Dans ces besoins, sont inclus les besoins de services de santé et d'éducation.
- Du point de vue de la capacité, « *la pauvreté est l'absence de certaines capacités fonctionnelles élémentaires* ». Ce concept de capacité (inspirée des travaux de A.SEN), englobe les aspects matériels (alimentation, santé, éducation) plus des aspects sociaux comme la participation à la prise de décision ou à la vie de la collectivité.

Ainsi, et dans la perspective du développement humain (qui est une conception plus large que le développement économique), on cherche à mesurer « la pauvreté humaine ». Cette dernière se définit par une approche en termes de capacité. (ce concept sera analysé ultérieurement dans le chapitre sur les nouveaux paradigmes du développement).

L'**indicateur de la pauvreté humaine (IPH)** est une variante de l'IDH, dans la mesure où il est composé de trois variables dont deux identiques à l'IDH, à savoir l'espérance de vie et le taux d'analphabétisme. La différence entre les deux indicateurs porte sur la troisième variable : au

lieu du revenu (ou plus précisément le PIB/ tête) comme le fait l'IDH, l'IPH utilise une variable concernant les conditions de vie. Les conditions de vie ne peuvent pas être exprimées seulement en termes de revenu, car elles relèvent aussi du domaine public. Cette troisième variable est « *un sous indicateur composite comprenant lui-même trois variables : l'accès aux services de santé, l'accès à l'eau potable, et le pourcentage des enfants de moins de cinq ans victimes de malnutrition* » (PNUD, 1997, op. cit. p.19). La logique de cette variable est de rendre compte de ce que les services publics sont en mesure d'offrir (eau potable, infrastructures médicales, etc.).

Une autre différence entre l'IDH et l'IPH est la suivante : l'IDH est un indicateur au niveau d'une communauté ou d'un pays, alors que l'IPH est un indicateur de mesure au niveau des individus à l'intérieur d'une communauté.

Pour conclure sur les indicateurs de mesure du développement, nous soulignons les points suivants :

- La multiplication des indicateurs de mesure du développement constatée ces 20 dernières années, a été rendue possible grâce à l'évolution des débats théoriques sur la question. Elle traduit à la fois la volonté de saisir la complexité et la diversité des situations (dans le cadre des comparaisons internationales), et d'intégrer les différentes dimensions du développement (économique et humaine).
- L'évolution des indicateurs va dans le sens de la prise en compte des spécificités de certains groupes sociaux particulièrement défavorisés comme les femmes.
- Dans les derniers rapports de la Banque Mondiale sur le Développement Humain, on constate aussi une tendance à la régionalisation ou la distinction entre les espaces urbains et les espaces ruraux, afin de mieux rendre compte des inégalités régionales et spatiales internes aux pays.
- Malgré ces progrès, il faut rappeler que la qualité de la mesure dépend de la qualité de l'information disponible au niveau national. Malheureusement, dans de nombreux pays sous-développés, les statistiques ne sont toujours pas différenciées selon le genre, ou bien elles ne saisissent pas une large part du travail des femmes, souvent sous-estimé.
- Les indicateurs de mesure ne concernent plus seulement les pays sous-développés, on voit se multiplier les indicateurs de mesure du bien-être pour les pays développés. Ce qui contribue à la réflexion globale sur l'objet de la mesure et la pertinence des critères, des données, et des méthodes de calcul.



FORMATION MULTIPOLE ET PLURIDISCIPLINAIRE
EN DEVELOPPEMENT RURAL



- Chapitre 2/8 -

Les théories du développement des années 50 à la fin des années 80



Education and Culture DG

Tempus

I. INTRODUCTION

L'émergence du double concept de développement et de sous développement est fortement marquée par la situation économique d'après guerre, même si les dimensions politiques et sociales y étaient et sont toujours présentes.

Ainsi, l'économie du développement s'est constituée en tant que branche de l'économie politique. Elle est définie au début, comme l'analyse de l'économie des pays les plus pauvres (TREILLET, 2002), ce qui est cohérent avec la première définition du sous développement.

Or, il est évident que cette façon de délimiter le champ de l'économie du développement est élargie et laisse de côté ce qui est à la fois une spécificité et un défi théorique. Il s'agit de ce que Stéphanie TREILLET appelle « *l'étude des transformations structurelles des sociétés sur le long terme, en même temps que des blocages spécifiques qui entravent ces transformations* » (TREILLET, op. cit., p.1).

L'évolution de l'économie du développement s'est nourrie des théories économiques, mais il faut reconnaître que les questions spécifiques posées par le développement aux sciences économiques ont été souvent à l'origine de nombreuses remises en question salutaires.

Dans ce chapitre et le chapitre suivant, nous allons présenter les principales théories de développement et comment elles se sont traduites dans le domaine du développement rural.

Suivre l'ordre historique nous semble être un bon moyen pour retracer cette évolution. Toutefois, on se heurte rapidement à deux difficultés :

- la périodisation est toujours délicate dans la mesure où le chevauchement dans le temps la rend approximative.
- la périodisation peut se faire de manière différente selon la problématique utilisée.

Dans son étude intitulée « *les trois temps des théories du développement : évolution de la pensée francophone en économie du développement* », Philippe HUGON propose une périodisation selon trois temps :

- le temps de la construction
- le temps de la radicalisation
- le temps de la gestion.

Thierry MONTALIEU (op. cit. 2001), propose un autre découpage de l'histoire des théories économiques du développement, avec quatre périodes :

- la première période, les années 50, est celle de la construction et la recherche empirique
- la deuxième période, les années 60, est la période féconde durant laquelle deux écoles de pensée se distinguent : l'école libérale et l'école structuraliste
- la troisième période, les années 80, est la période de la crise économique dans les pays occidentaux, et de la crise de l'économie du développement
- la quatrième période, à la fin des années 80, est la période du sursaut de l'économie du développement, à la fois par une dynamique interne et par des apports méthodologiques.

Notre présentation suivra plutôt une périodisation strictement historique, avec des moments de rupture, comme par exemple le choc pétrolier du début des années 70.

II. LES THEORIES DU DEVELOPPEMENT DES ANNEES 50 AUX ANNEE 70

Trois grandes théories de développement ont dominé la première période qui s'étale des années 50 aux années 70 : la **théorie des étapes de Rostow**, la **théorie dualiste de A. Lewis**, et l'ensemble théorique qu'on peut regrouper sous le **courant structuraliste**.

A. LE CONTEXTE DES ANNEES 50 ET 60

Comme on l'a mentionné, dans ce contexte d'après guerre et de guerre froide, les conditions socio-économiques au cours de la décennie 50 et 60, étaient les suivantes :

Dans les pays industrialisés et ex puissances coloniales, c'est la période appelée « les trente glorieuses » car une période de forte croissance économique, de plein emploi, de production et de consommation de masse. La productivité augmente à un rythme sans précédent dans l'histoire et les sciences économiques sont dominées par les théories keynésiennes.

Dans les pays décolonisés, on constate la faiblesse voir l'absence de secteur industriel, et une activité économique basée essentiellement sur l'exploitation des matières premières ou la production agricole pour l'exportation. S'ajoute à cela dans de nombreux pays, des problèmes de construction d'un état national et d'institutions.

Deux théories de développement ont dominé cette période : la théorie des 5 étapes de W. Rostow et la théorie du dualisme de LEWIS.

Au début des années 70 et avec le début du constat d'échec des stratégies et politiques de développement mises en place depuis 20 ans, on met en question les relations de domination entre les pays développés et les pays sous développés, notamment en ce qui concerne le marché des matières premières, principales ressources pour les pays sous développés.

En 1973, la décision des principaux pays producteurs et exportateurs de pétrole, réunis au sein de l'OPEP, d'augmenter le prix du pétrole, a représenté à la fois un choc économique pour les économies des pays développés mais aussi un choc politique dans le commerce international et les relations géostratégiques.

A partir de ce moment, de nombreuses recherches ont été menées pour analyser les termes d'échanges pour les matières premières et démontrer que le niveau de leurs prix est trop bas. C'est dans ce contexte, que le troisième courant théorique de l'échange inégal et de la dépendance domine les théories de développement.

Il est à souligner que ces trois grandes théories représentent toutes des approches macro-économiques du développement, et ceci va rester une caractéristique des approches du développement jusqu'aux années 90.

Enfin, il faut noter que tout au long des années 60 et 70, on voit se construire le courant structuraliste qui va produire plusieurs théories du développement, dont celles de l'échange inégal, et de la dépendance.

B. LA THEORIE DES ETAPES DE ROSTOW

Dans les années 50, la croissance et le développement étaient synonymes, et la vision du développement était linéaire, et relevait du courant libéral. Une des premières théories représentatives de cette approche est la théorie des étapes de la croissance de W.ROSTOW, exposée dans son ouvrage de 1960 « The stages of economic growth : a non-communist manifesto ».

Fortement influencé par l'évolution des sociétés européennes, il a distingué 5 étapes successives qui doivent mener vers le développement :

- **1^{ère} étape** : celle de la société traditionnelle. Rostow renvoie aux caractéristiques répertoriées à l'époque comme celles des sociétés « traditionnelles » (dans le sens contraire à la modernité). Il s'agit de société agricole, utilisant des moyens de production peu élaborés, et ayant une productivité faible voir nulle, et des mentalités archaïques.
- **2^{ème} étape** : c'est l'étape du pré-décollage. Durant cette étape, les échanges commerciaux se développent, les progrès techniques naissent et se diffusent, et les mentalités évoluent.
- **3^{ème} étape** : c'est la célèbre et mystérieuse étape du « décollage » ou « take off ». L'investissement s'accroît ainsi que le taux d'épargne. La croissance crée un surplus qui sera réinvesti, et ainsi de suite.
- **4^{ème} étape** : celle de la maturité, car le progrès technique se diffuse dans l'ensemble de l'activité économique
- **5^{ème} étape** : c'est l'état du développement ou plutôt la société de la consommation des masses.

Les principales critiques de ce modèle sont les suivantes :

- une vision linéaire sans dynamique,
- aucune explication des causes ou des processus permettant de passer d'une étape à l'autre,
- ce modèle retrace le schéma d'évolution des pays européens mais ne donne ni explication des causes du sous développement, ni indication sur les facteurs qui peuvent déclencher un processus de développement,
- et bien entendu, le modèle ignore que les pays sous développés ne se trouvent pas dans le même contexte, ni dans les mêmes conditions historiques que les pays européens.

En fait, la théorie de Rostow est bien l'expression de la pensée du développement de son époque : le développement est la modernisation des sociétés traditionnelles, et le processus pour y arriver est celui suivi par les pays européens.

C. LA THEORIE DU DUALISME

C'est l'économiste A.W.LEWIS et son livre de 1963 « la théorie de la croissance économique » qui est le représentant le plus connu de ce courant théorique.

Pour LEWIS, l'économie des pays sous développée se caractérise par l'existence de deux secteurs : un secteur de subsistance (qui correspond au secteur agricole traditionnel) et un secteur moderne orienté vers le profit (qui correspond aux activités manufacturières). Cette dualité peut être la base du processus de développement, dans la mesure où LEWIS suppose l'existence d'un excédent de main d'œuvre dans le secteur traditionnel, qui sera transféré vers le secteur moderne offrant ainsi à ce dernier un réservoir de main d'œuvre. Ceci permettra au secteur moderne de maintenir les salaires à un niveau bas, et donc d'augmenter les profits. L'augmentation des profits conduira à l'accumulation du capital dont dépend le développement économique.

Le raisonnement et l'analyse de LEWIS sont très nuancés : d'abord LEWIS met en garde contre le fait que le secteur moderne soit entièrement tourné vers l'exportation, car dans ce cas, les gains de productivité bénéficieront aux pays importateurs. Ensuite, LEWIS insiste sur l'importance d'augmenter la productivité dans les secteurs travaillant pour le marché intérieur. Après une analyse de la situation des pays sous développés tropicaux, il conclut « *la morale à en tirer est non pas que c'est une erreur de développer les exportations, mais que c'en est une de s'intéresser exclusivement à ce secteur de l'économie. Il est tout aussi important de prendre des mesures pour augmenter la productivité dans les secteurs*

travaillant pour le marché intérieur, et tout particulièrement dans l'agriculture ; en ce cas, les salaires réels des travailleurs du secteur de l'exportation augmenteront de façon correspondante. Mais c'est tout autant une erreur de négliger les exportations que d'y attacher un intérêt trop exclusif, car elles peuvent être le secteur retardataire qui freine le développement. (...) Tous les programmes de développement contribuent à augmenter la demande de devises, et si la capacité de se procurer ces devises ne s'accroît pas, tout le développement peut s'en trouver stoppé (...). Tout programme de développement pour un pays dans son ensemble doit donc prévoir des mesures adéquates pour développer les exportations, ou pour produire des produits substituables aux importations. Mais ce n'est là qu'une autre façon de souligner le rôle que joue le commerce extérieur dans les phases de début de la croissance économique.

Dans les phases ultérieures, le rôle dynamique cesse d'être le monopole du commerce extérieur et peut même passer entièrement au marché intérieur (...). »

La conclusion de cette analyse n'a rien de sensationnel : les programmes de développement doivent prévoir l'expansion simultanée de tous les secteurs de l'économie, afin de maintenir un juste équilibre entre l'industrie et l'agriculture, et entre la production pour la consommation intérieure et la production pour l'exportation. Sans doute est ce là une conclusion évidente ; et pourtant elle ne s'accorde ni avec la politique, ni avec les recommandations courantes. Toute une école d'économistes « libéraux » dans les pays industriels presse par exemple, sur un ton généralement moralisateur et condescendant les pays agricoles de concentrer leurs efforts sur l'agriculture, sans rien faire pour développer leur industrie. La même école vante également les vertus de l'exportation, et considère avec horreur les programmes qui pourraient avoir pour effet de réduire la dépendance de ces pays à l'égard du commerce extérieur. Ces théories aberrantes trouvent leur pendant dans les thèses marxistes et nationalistes selon lesquelles la voie qui mène au progrès économique passe par la concentration des efforts sur l'industrialisation. » (LEWIS, 1963, p. 292 et 293).

Ce long extrait montre bien que LEWIS était conscient des différents pièges de son schéma.

Toutefois, la théorie de LEWIS a été aussi critiquée sur :

- l'hypothèse d'excédent de main d'œuvre, qui pour certains auteurs reste une hypothèse non vérifiée dans de nombreux pays
- la capacité du secteur moderne à absorber le surplus de main d'œuvre et à générer des profits utilisés pour l'accumulation du capital. Ce mécanisme ne prend pas en compte le contexte général du pays et fait abstraction de nombreuses contraintes ou obstacles réels.

D. LA THEORIE DU CERCLE VICIEUX

Cette théorie voit dans la pauvreté la cause essentielle du sous développement. R. NURSKE a bien exprimé cette idée en 1953 avec sa célèbre formule « *un pays est pauvre parce qu'il est pauvre* ». L'économie des pays sous développés se caractérise par la faiblesse des revenus, cause de la faiblesse de l'épargne et de la demande intérieure. L'insuffisance de l'épargne baisse le niveau d'investissement, ce dernier étant découragé par ailleurs par la faiblesse de la demande. C'est donc un cercle vicieux de la pauvreté, qui produit une chaîne de cercles vicieux : « *les faibles revenus maintiennent la majorité de la population dans un état de malnutrition, sa productivité au travail reste donc faible, son revenu également ; la faiblesse du revenu national entraîne une faiblesse des dépenses d'éducation donc de formation de la main d'œuvre, donc des gains de productivité et donc de revenus.* » (TREILLET, op. cit., p. 54). Dans cette perspective, le financement extérieur est un besoin absolu pour casser ce cercle vicieux et pallier l'insuffisance de l'épargne et déclencher le processus d'investissement.

L'intérêt de ce modèle réside dans une analyse dynamique qui prend en compte des spécificités structurelles du sous développement et ses différentes dimensions.

En revanche, les principales critiques sont les suivantes :

- l'explication du sous développement par le cercle vicieux de la pauvreté fait abstraction de l'environnement international,
- elle ignore la formation historique du sous développement.
- et on peut ajouter, que ce modèle ramène le sous développement à la seule dimension de la pauvreté, alors qu'on sait qu'il existe des pays riches mais sous développés (exemple des pays pétroliers).

E. LE COURANT STRUCTURALISTE ET DEPENDANTISTE

Le courant structuraliste s'est construit à partir des travaux des chercheurs du CEPAL (Commission Economique pour l'Amérique Latine, une agence des Nations Unies, crée en 1948) et son premier directeur R. Prebisch. Ce courant a donné lieu à plusieurs théories, et est considéré comme un des courants les plus importants des théories du développement, à cause de la volonté de rompre avec les analyses précédentes, souvent linéaires, et a-historiques.

De nombreux économistes du développement appartiennent à ce courant théorique et ont contribué par leurs travaux à son enrichissement. On peut citer : MYRDAL, PERROUX et HIRSCHMAN. Par ailleurs, les théories du courant structuraliste ont inspiré de nombreuses stratégies de développement dans les années 50 et 60, non seulement dans les pays d'Amérique Latine mais aussi dans d'autres pays en Afrique ou en Asie.

Depuis les années 90, on assiste à un renouvellement de ce courant dans le cadre de ce qu'on appelle le néostructuralisme.

De manière générale, les théories du développement structuralistes se caractérisent par :

- l'analyse historique de la formation du sous développement
- le sous développement est le produit de structures de production caractérisées par la distorsion et la désarticulation
- Le sous développement est aussi lié à la position des pays sous développés dans la division internationale du travail
- L'importance du rôle de l'Etat et des pouvoirs publics étant donné que les mécanismes du marché ne peuvent pas fonctionner selon le modèle théorique, à cause des distorsions structurelles. L'Etat doit donc :
 - Développer les infrastructures économiques et sociales
 - Accélérer l'accumulation du capital et l'investissement
 - traiter les goulots d'étranglement sectoriels
 - corriger les disparités sociales.

Selon l'analyse néoclassique, le mouvement international des facteurs de production permet la meilleure allocation de ces facteurs, ce qui conduit à la croissance. Mais selon les structuralistes, les termes d'échanges sont défavorables aux pays sous développés, et les échanges internationaux tendent à aggraver les déséquilibres des économies dans les pays sous développés, et ceci à cause des différences structurelles entre les économies du centre et celles de la périphérie. Si, dans les pays développés, les gains de productivité conduisent à une distribution des revenus, ils ne produisent pas les mêmes effets dans les pays sous développés, à cause de facteurs structurels (situation monopolistique, excès de travail..).

Par ailleurs, R. PREBISCH constate dans ses travaux, une dégradation des termes de l'échange (c'est à dire les prix relatifs) entre les produits primaires exportés par les pays sous développés et les produits manufacturés importés par ces pays. Il explique cette dégradation par les structures différentes dans les deux groupes de pays : « *les produits primaires sont confrontés à une demande faiblement élastique par rapport aux prix, qui augmentent très lentement voir pas du tout. D'un autre côté, beaucoup de produits primaires exportés par les pays en développement ont une régulation de l'offre assez rigide, et réagissant lentement aux chutes de prix, provoquant une situation de surproduction tendancielle constante à l'échelle mondiale.* » (TREILLET, op. cit., p. 39).

Ainsi, pour sortir de cette situation de sous développement, que la division internationale du travail et le commerce international ne font qu'aggraver, il faut mettre en place un processus d'industrialisation impulsé par l'Etat, étant donné les problèmes structurels de l'appareil de production. Ceci dit, malgré le rôle central attribué à l'Etat dans le processus de développement et d'industrialisation, il semble que les structuralistes ont insisté sur le rôle du secteur privé « *compte tenu des défaillances du marché (la présence de distorsions structurelles), la responsabilité du processus de développement devait être assumée par l'Etat qui, par son intervention, devait initier la création d'une capacité industrielle locale compétitive favorable à l'émergence d'initiatives privées* » (EHRHARAT, 2004, p.247).

Cette analyse a été le fondement de la stratégie de substitution d'importation (connue sous le nom d'industrialisation par substitution d'importation ISI) mise en place dans plusieurs pays au cours des années 60, et dont l'objectif était d'amorcer un processus d'industrialisation qui permet de produire localement les produits importés avec une protection du marché local.

D'autres économistes ont apporté leur contribution à ces analyses, en développant un ensemble théorique appelé les théories de la dépendance, dont les plus connus sont : Celso FURTADO (économiste brésilien), Samir AMIN (économiste égyptien), André GUNDE FRANK (économiste allemand), Arghiri EMMANUEL. L'idée de base de cet ensemble théorique est la suivante : c'est le même processus historique d'accumulation du capital et d'expansion du capitalisme qui a donné d'un côté le développement et de l'autre le sous développement, en produisant un système mondial avec un « centre » composé des pays développés et une périphérie composée des pays sous développés. Les structures de production du centre sont homogènes, diversifiées et articulées, alors que dans la périphérie, elles sont hétérogènes, spécialisées dans quelques produits primaires et désarticulées. Les relations entre ces deux groupes, ou bien entre le centre et la périphérie, sont des relations de domination du côté du centre et de dépendance du côté de la périphérie, ainsi les économies des pays sous développés sont des économies dépendantes. Le fonctionnement de l'économie mondiale et le commerce international contribuent à la reproduction de cette dépendance par le biais de l'échange inégal ¹(Arghiri EMMANUEL) qui permet de capter le surplus produit dans les pays de la périphérie au profit des économies du centre. C'est ainsi qu'on a qualifié les économies des pays sous développés d'économies « extraverties ».

L'échange inégal, au sens, strict « *est un transfert de valeur résultant de l'égalisation des taux de profit, des pays à bas salaires vers les pays à hauts salaires (péréquation des taux de profit), car toute variation autonome du salaire entraîne dans le même sens une variation du prix et dans le sens inverse du taux de profit* » (HUGON, op. cit., 1989).

Une autre idée centrale de l'analyse : contrairement aux analyses précédentes du sous développement qui voyaient dans les pays sous développés des économies pré capitalistes, les théories de la dépendance ont mis en évidence l'existence d'un capitalisme périphérique dépendant. En effet, la dépendance n'est pas un phénomène externe mais elle constitue une caractéristique intégrale du capitalisme périphérique. Dans son article datant de 1972 et intitulé « *le modèle théorique d'accumulation et de développement dans le mode contemporain* », Samir AMIN présente le schéma qui résume les différences entre « un système autocentré » (donc non dépendant) et un système périphérique (donc dépendant).

« *le système économique est partagé en quatre secteurs qui peuvent être examinés tant sous l'angle de la production que sous celui de la distribution de la population active qui se livre aux activités de production décrites* » (AMIN, op. cit., p. 706).

¹ Indice des termes de l'échange = (indice des prix à l'exportation / indice des prix à l'importation) * 100.
Si indice > 100 donc prix à l'exportation > prix à l'importation = amélioration des termes de l'échange
Si indice < 100 donc prix à l'exportation < prix à l'importation = détérioration des termes de l'échange.

Ces quatre secteurs sont les suivants :

- secteur d'exportation
- secteur de consommation de masse
- secteur de luxe
- secteur de production de bien d'équipement

Dans un système autocentré, le modèle d'accumulation et du développement économique est basé sur l'articulation entre le secteur 2 (production des biens de consommation de masse) et le secteur 4 (secteur de production des biens d'équipement). C'est l'articulation qui a été le cadre du développement du capitalisme dans les pays du « centre ».

L'articulation est tout à fait différente dans les pays périphériques. Elle est entre le secteur 3 (consommation des biens de luxe) et le secteur 1 (production des biens d'exportation). Le secteur exportateur (souvent des produits primaires minéraux ou agricoles) se fournit en main d'œuvre bon marché, étant donné que le niveau de rémunération du travail est inférieur à celui du centre, et doit maintenir ce faible niveau de rémunération du travail à cause des conditions de l'échange inégal (cf. page précédente).

Contrairement à la situation dans les économies du « centre », où le processus d'accumulation se traduit « *par l'existence d'une relation objective entre la rémunération du travail et le niveau de développement des forces productives* » et où le niveau de développement des forces productives est homogène (AMIN, op. cit., p.711), les économies périphériques se caractérisent par un niveau hétérogène de développement des forces productives.

Le marché intérieur créé par cette articulation sera biaisé relativement en faveur de la demande des biens de luxe et en défaveur de la demande des biens de consommation de masse. Cette dernière ne peut se développer à cause du bas niveau de rémunération du travail dans le secteur exportateur.

Samir Amin fait remarquer que cette fonction exportatrice n'est pas évidemment la fonction d'une société dite « traditionnelle » c'est à dire « pré-capitaliste ».

Dans ce contexte, Samir AMIN trouve que le développement passe par la rupture avec ce système capitaliste. Il ne s'agit nullement d'une situation d'autarcie, mais d'un processus de développement auto-entretenu permettant de mobiliser le surplus qui nourrit le capitalisme mondial (théorie de la déconnexion). Le développement auto-centré est le développement qui rend les structures de production moins dépendantes, permet une meilleure articulation entre les différents secteurs de l'économie, mobilise le surplus produit sur place et enfin permet une meilleure satisfaction des besoins.

Cette analyse représente une rupture forte avec les théories libérales qui voient dans l'insertion au marché mondial, par la vertu des avantages comparatifs, la voie pour le développement.

Il faut aussi citer l'économiste français François PERROUX, qui a contribué par ses travaux à l'enrichissement des théories du développement. Des analyses de Perroux, qui ont exploré un vaste champ, nous retenons les éléments suivants :

- **La notion de « désarticulation »** : une des caractéristiques du sous-développement est la désarticulation des structures de production. C'est la situation dans laquelle les secteurs d'activité sont juxtaposés et ne comptent que peu ou pas d'échanges entre eux.
- **Les « pôles de développement »** : le processus de développement doit prendre en compte la dimension spatiale. Il s'agit de créer un ensemble d'activités localisées dans l'espace, composées d'industries ou d'activités motrices, c'est à dire des industries ayant sur d'autres activités des effets d'entraînement.
- **La distinction entre la croissance et le développement** : c'est un des apports importants de F. Perroux, dans la mesure où il souligne que le développement induit des transformations qualitatives, et analyse la relation fondamentale entre la dimension économique et la dimension humaine du développement. Ainsi, il a été un des premiers à évoqué la notion « des coûts de l'homme ». Cette notion « *d'un côté traduit l'insertion structurelle des dépenses pour les hommes dans le fonctionnement*

économique. Mais de l'autre, cette intervention est considérée comme un obstacle à l'efficacité. Conçues comme une charge, illustrée à travers la notion des coûts, ces dépenses s'opposent au développement de la sphère matérielle. Elles exigent des adaptations structurelles » (MICHEL, 2004). Ces coûts, qui incluent les coûts pour la santé, l'éducation, et les loisirs, sont à la fois un produit du développement mais aussi un préalable au processus du développement. On trouve dans cette notion les fondements de nombreux concepts élaborés par la suite : de la notion des besoins fondamentaux à la notion de capacités de A. SEN.

D'après cette synthèse, nous pouvons constater que le courant structuraliste est un des courants les plus importants dans l'économie du développement et que ses apports ont largement contribué à l'enrichissement théorique de ce dernier.

Il est évident aussi que ce courant s'est constitué en dehors de l'orthodoxie économique, autrement dit en dehors de la pensée libérale et néoclassique, en s'opposant à cette dernière sur deux points principaux :

- étant donné les spécificités structurelles de l'appareil de production dans les pays sous développés, les mécanismes du marché ne peuvent pas fonctionner correctement pour orienter le processus de développement et d'industrialisation, d'où l'importance de l'intervention de l'Etat.
- étant donné la division internationale du travail, l'insertion des pays sous développés dans le marché international et le développement des exportations, ne peut pas être un facteur de développement.

Au cours des années 90, dans un contexte de mondialisation, d'échec des politiques libérales d'ajustement structurel, et de réouverture du débat théorique sur le développement, le courant structuraliste met à jour ces analyses : **c'est le néo-structuralisme.**

III. LES THEORIES DE DEVELOPPEMENT DES ANNEES 80

A. LE CONTEXTE DES ANNEES 80

Après la phase d'émergence et de construction théorique autour des concepts de sous développement et de développement, la phase d'assimilation entre la croissance et le développement, et enfin la phase de construction des théories structuralistes, on arrive à la fin des années 70.

Jusqu'à la fin des années 70, c'est la pensée keynésienne qui domine l'analyse économique de manière générale, et ce sont les théories structuralistes qui dominent dans l'économie du développement. Elles proclament la spécificité des pays sous développés étant donné leurs caractéristiques structurelles. Alors que la théorie néoclassique qui revendique un caractère universel, refuse de reconnaître cette spécificité et tente de démontrer que la théorie de la croissance est la théorie du développement. En fait, on assiste au cours des années 70 à ce que certains auteurs appelle la contre révolution néoclassique, qui est un renouveau théorique grâce aux travaux des économistes de l'université de Chicago (groupe d'économistes connu sous le nom de l'école de Chicago). On considère que c'est à partir de la théorie du choix Public dont le fondateur est James BUCHANAN (prix Nobel d'économie en 1986), que ce mouvement a commencé.

Les racines théoriques sont bien entendues celles du libéralisme économique fondé sur la théorie de l'équilibre général qui démontre que la rationalité des acteurs et leurs actions coordonnées par le biais du marché conduisent à la meilleure allocation des ressources.

On en déduit que l'Etat ne doit pas intervenir dans le fonctionnement économique au risque de perturber le mécanisme de ce dernier.

Les pays sous développés, décolonisés dans les années 50 et au début des années 60, et ayant mis en place des politiques de développement inspirées des théories dominantes de l'époque, notamment les politiques connues sous le nom de *«l'industrialisation par substitution*

d'importation », se trouvent dans les années 70 en situation de crise. Dans tous ces pays, la balance commerciale était largement déficitaire, la dette extérieure a atteint des records et le service de la dette pesait très lourdement sur le budget public au point que des nouvelles dettes étaient contractées pour s'acquitter du service des précédentes.

L'environnement économique international a été favorable à cette crise de la dette. Suite à la hausse du prix du pétrole en 1973 (premier choc pétrolier) et en 1979 (deuxième choc pétrolier) il y a eu des transferts importants de ressources vers les pays pétroliers, qui ont déposé ces excédents dans des banques commerciales internationales. En même temps, les chocs pétroliers ont ralenti considérablement les investissements dans les pays développés, et par conséquent la demande des fonds. Les banques se sont trouvées ainsi avec un excédent de liquidités, ce qui les a poussé à faciliter les prêts aux pays sous développés. Ces derniers ont eu recours aux prêts pour pallier le déficit de leur budget (FAO, 1990).

Dans les pays développés, on arrive à la fin des « trente glorieuse » qui va des années 40 aux années 70, c'est à dire la période de la production et de consommation de masse. L'inflation est galopante, le chômage prend une forte ampleur et devient structurel. S'ajoute à cela, les deux chocs pétroliers du début des années 70 qui ont modifié les prix de l'énergie. Dans un ouvrage de l'OCDE datant de 1989 (OCDE, 1989), on trouve l'analyse suivante de la situation dans les pays de l'OCDE « *la plupart des pays de l'OCDE ont enregistré, à un degré variable, un ralentissement des gains de productivité depuis la fin des années 60 jusqu'au début des années 80 (...) le ralentissement de la productivité s'explique par un rythme plus faible d'accumulation de capital, une moindre utilisation des capacités, des possibilités réduites de transfert et de rattrapage sur le plan technologique et peut être aussi une décélération d'innovation technologique (...) la croissance du potentiel productif des grandes économies de l'OCDE s'étant affaiblie dans les années 70 et après le deuxième choc pétrolier, il est devenu impérieux de créer un terrain propice à l'investissement privé.* » (OCDE, op. cit., p. 15). L'environnement externe, c'est à dire l'environnement économique international, se modifie et apporte des arguments en faveur de l'ajustement structurel dans les pays de l'OCDE : il s'agit de la montée des nouvelles économies industrielles, les fortes fluctuations du dollar dans les années 80 ainsi que « *la percée réussie des producteurs des NEI a influencé durablement les gouvernements, leur faisant prendre conscience qu'il fallait agir pour faciliter le processus de changement structurel* » (OCDE, op. cit., p15).

Ainsi, vers la fin des années 70, dans les pays développés, où les politiques économiques étaient inspirées de la théorie keynésienne, comme dans les pays sous développés où les politiques économiques étaient inspirées des théories structuralistes, les conditions économiques offrent aux économistes néo-libéraux un terrain favorable au développement de leur théorie.

Durant les années 80, le libéralisme économique va être la doctrine économique dominante dans les pays développés notamment aux Etats Unis et en Angleterre.²

Toujours au cours de la même période, la théorie néo-classique devient la nouvelle orthodoxie dans le domaine de l'économie du développement. Elle va être adoptée par les institutions de Bretton Woods³, dans ce qu'on a appelé « **le consensus de Washington** ».

On voit donc se dessiner un « package » de politiques macroéconomiques qui seront mises en place pratiquement dans tous les pays sous développés au cours des années 80. Ces politiques ont été nommées « **politiques de réforme** » ou « **politiques d'ajustement structurel** ».

² aux Etats Unis sous la présidence de R. Reagan , et en Angleterre sous le gouvernement de Mme Thatcher (premier ministre).

³ Les institutions de Bretton Woods : un ensemble d'institutions internationales mises en place au lendemain de la seconde guerre mondiale, comprenant le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale.

B. L'AJUSTEMENT STRUCTUREL

1. Les fondements théoriques de l'ajustement structurel

L'ajustement structurel est devenu dans les années 80 et 90, le nouveau paradigme du développement. Surtout dans les pays sous développés, il désigne un ensemble de politiques macroéconomiques. Les fondements théoriques qui ont permis d'élaborer ces politiques se trouvent dans les théories néoclassiques et/ ou néo-libérales.

En effet, il faut d'abord clarifier les termes pour mieux situer cette filiation théorique.

Le libéralisme est un terme qui couvre à la fois une idéologie, une vision du monde et un ensemble de théories. Généralement, on distingue le libéralisme du XIX siècle et celui du XX siècle dont l'un des figures célèbres est l'économiste Milton Friedman aux Etats Unis, pays où il existe une confusion autour du terme « libéral » qui indique les défenseurs de l'intervention de l'Etat. Par ailleurs, on parle indifféremment de théories néoclassiques ou de théories néo-libérales, mais y a t il des différences entre les deux ?

On peut avancer deux hypothèses (MULOT, 2002) :

- la première est que les théories sont néoclassiques et les politiques qui en découlent néo-libérales
- la seconde est que les théories néoclassiques en économie sont nées de la pensée libérale, qui dépasse les limites de l'économie et où on trouve des penseurs de tout horizon (sociologue, juriste.. etc.).

La liberté est, bien entendu, le concept central qui permet d'avoir une société idéale d'après les libéraux. C'est surtout la liberté des individus qui est la base de toutes les libertés. Pour Friedman, l'individu est l'élément fondamental de la société, et les individus n'entrent en contact que pour échanger des biens et des produits en toute liberté. La liberté économique, celle d'échanger et de choisir les biens, est la première des libertés. Seul le marché peut garantir cette liberté en coordonnant les actions des individus de manière impersonnelle, et toute intervention est considérée comme atteinte à la liberté fondamentale, la liberté de choix.

Les institutions économiques existent bien sûr, comme les entreprises par exemple, elles doivent être privées et ayant l'objectif d'améliorer la coordination entre les individus.

Les néo-libéraux, comme les néo-classiques appliquent un individualisme méthodologique : l'individu est un être rationnel et toute action de sa part donne lieu à un calcul économique rationnel qui va lui permettre de maximiser son utilité, et les choix des individus ne sont guidés que par leur préférence et leur intérêt, autrement dit, ils ne sont pas influencés par l'environnement.

Comment la théorie du choix public a-t-elle contribué à la pensée néo-libérale ? par l'application des outils de la micro économie sur les hommes politiques et les fonctionnaires et l'analyse du marché politique : l'Etat ne représente pas l'intérêt de tout le monde mais l'intérêt d'une minorité qui va essayer de créer des situations de rente, car la motivation de ses personnes est de maximiser leur propre intérêt (par exemple, être réélu pour les hommes politiques) plutôt que de rechercher l'intérêt collectif. Cette analyse nourrit la réflexion sur le rôle de l'Etat dans la pensée néo-libérale, qui affirme que la société ne peut pas exister sans Etat, mais délimite bien les fonctions de ce dernier.

Dans le cadre d'une société libre basée sur la liberté de choix des individus, l'Etat doit :

- assurer le respect des règles de fonctionnement de l'économie,
- assurer le respect des droits de propriété privée,
- assumer certaines fonctions pour la gestion des biens publics.

En dehors de ces fonctions, l'Etat peut éventuellement intervenir en cas de conflit ou pour la protection de certaines catégories (enfants, vieillards), mais toute intervention de l'Etat doit

préalablement être étudiée pour s'assurer qu'elle ne risque pas d'entraver la liberté de choix des individus ou la liberté du marché.

Une autre source théorique de l'ajustement structurel est la théorie macroéconomique, qui traite des grands agrégats de l'économie. Une des composantes des théories macroéconomiques est le courant monétariste, dont un des principaux économistes est Milton Friedman. Pour ce courant, l'action de l'Etat sur la monnaie est nuisible, et les agents économiques ont des anticipations rationnelles, donc toute action sur la monnaie aura un effet de court terme. Ce courant a aussi influencé la position des Banques Centrales (devenues indépendantes des Etats), et les politiques des taux d'intérêt.

Nourris par ces deux courants, le néo-libéralisme et le monétarisme, l'ajustement structurel a été élaboré comme orientation majeure pour rétablir la situation économique et sortir les pays sous développés de la crise, avec une finalité : faire repartir la croissance économique. Le paradigme de ces politiques est le suivant : la libéralisation interne de l'économie et le retrait de l'Etat, et l'insertion de l'économie nationale dans le marché international, c'est à dire la libéralisation externe, sont les deux piliers pour faire démarrer la croissance et le développement.

2. Les politiques d'ajustement structurel

Le terme d'ajustement renvoie à :

- l'ajustement de la balance des paiements
- à des mesures de réforme structurelles ayant comme objectif d'opérer une ré-allocation des ressources
- à un processus institutionnel qui se traduit par des accords économiques et financiers entre les pays sous développés et les institutions de Bretton Woods. (HUGON, 1995, p. 9).

Comme le nom l'indique, les politiques d'ajustement structurel sont un ensemble de politiques ayant comme objectif de rétablir les équilibres macroéconomiques, « d'assainir » la situation économique, et de réformer le fonctionnement de l'économie afin de créer les conditions de redémarrage de la croissance économique.

Les politiques d'ajustement structurel (les PAS) « *comprennent deux volets : la stabilisation et l'ajustement structurel. Le premier renvoie à une gestion de la demande et vise à des équilibres financiers. Le second se situe dans une optique plus dynamique, de réformes des structures, de mise en œuvre de nouveaux modes de gestion et de nouvelles règles* » (HUGON, op. cit., 1995).

L'hypothèse sous jacente est la suivante : les économies des pays sous développés sont en crise et connaissent une faible croissance, voir dans certains cas une croissance négative, il faut donc créer les conditions favorables pour faire repartir la croissance.

Ces conditions sont :

- **au niveau macro-économique** : réduire la dette extérieure et établir l'équilibre budgétaire.
- **au niveau de l'efficacité et de la compétitivité de l'économie** : qui s'obtient par une meilleure allocation des ressources.

L'ajustement, sur un plan théorique, est une nécessité pour tous les pays du moment où la dette extérieure et le déficit budgétaire atteignent des niveaux qui affaiblissent la crédibilité financière.

Habituellement, on distingue entre :

- l'ajustement conjoncturel qui agit sur la demande et à court terme, ce qui correspond globalement aux politiques keynésiennes appliquées par les pays développés jusqu'au début des années 80.

- l'ajustement structurel qui agit sur l'offre et à long terme, ce qui correspond à une dynamique qui a comme objectif de réaliser une ré-allocation des ressources entre les différents secteurs de l'économie.

Les politiques d'ajustement structurel imposées aux pays sous développés par le FMI et la Banque Mondiale tiennent des deux types d'ajustement mentionnés.

Ces politiques ont un axe principal qui est la réduction de l'intervention de l'Etat, considérée comme perturbatrice des mécanismes du marché qui permettent la meilleure allocation des ressources. Les déséquilibres financiers constatés sont expliqués « *par des excès de la demande sur l'offre, par des mesures discriminatoires internes (prix administrés, subventions) et externes (surévaluation des taux de changes, contrôles, protectionnismes)* » (HUGON, op. cit., p.10). Les politiques d'ajustement structurel sont organisées autour des composantes suivantes :

- une politique de réduction des dépenses publiques pour réduire le déficit budgétaire (réduction des dépenses de santé, d'éducation, d'administration, d'infrastructures et d'équipement, suppression des subventions)
- Une politique monétariste restrictive pour la maîtrise de l'inflation
- Une libéralisation de l'activité économique par :
 - la réduction des interventions de l'Etat,
 - la privatisation de toutes les activités, des entreprises publiques et des services
 - la libéralisation des prix, notamment agricoles
 - la libéralisation des législations concernant les investissements surtout étrangers
 - le rétablissement de la vérité des prix comme moyen d'allocation efficace des ressources, c'est à dire la suppression des subventions directes ou indirectes, considérées comme facteur de distorsion des prix
 - l'ouverture économique sur le marché international pour développer les exportations par le biais des avantages comparatifs, afin d'obtenir des devises pour le remboursement de la dette et le rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Cet ensemble de politiques a trois grands objectifs :

- réduire le déficit budgétaire,
- réduire le rôle de l'Etat pour que l'allocation des ressources se fasse par les mécanismes du marché, autrement dit renforcer le libéralisme économique,
- ouvrir et insérer d'avantage les économies des pays sous développés dans le marché international, c'est à dire faire partie du grand marché international qui fonctionne selon les règles du libéralisme économique.

La Banque Mondiale et le FMI ont accompagné la mise en œuvre de ces politiques dans les pays sous développés par une politique de prêts spécifiques : les prêts d'ajustement structurel et les prêts d'ajustement sectoriel. Ces prêts ont atteint plus de 50 milliards de \$US entre 1979 et 1995, en plus des contributions d'autres donateurs (les banques régionales, les agences de coopération internationale) et l'apport des pays concernés (GELINAS, 1995).

La mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel a démarré dès le début des années 80, et a été menée à des rythmes différents selon les pays.

Très vite, les chercheurs et les experts internationaux se sont penchés sur l'évaluation des effets de ces politiques. Une très abondante littérature existe sur ce sujet, et on y trouve des analyses souvent contradictoires, qu'on peut regrouper en trois catégories :

- les analyses qui mettent l'accent sur les effets positifs de l'ajustement structurel (réels ou à venir) et expliquent les effets négatifs par une mauvaise application des politiques.
- Les analyses qui font un bilan mitigé, en soulignant les effets positifs et négatifs, et qui proposent des politiques d'accompagnement pour atténuer les effets négatifs
- Les analyses qui montrent l'inefficacité de ces politiques et l'ampleur des effets négatifs.

Il est vrai qu'une évaluation globale des effets des politiques d'ajustement structurel est pratiquement impossible, tant les effets de ces politiques dépendent de nombreux facteurs, dont les conditions locales et le contexte de départ. S'ajoute à cette difficulté des problèmes méthodologiques concernant l'information, la délimitation dans le temps et dans l'espace des processus d'ajustement, et l'imputation de certains effets aux PAS (HUGON, 1995).

En effet, dans les années 70, les pays sous développés connaissaient une même crise économique, avec des similitudes quant aux origines et aux mécanismes de la crise. Mais cette similitude ne devait pas faire oublier la grande variété des caractéristiques de ces pays tant sur le plan social, historique, institutionnel etc., d'où des effets très « localisés » et « contextualisés » des politiques d'ajustement. Autrement dit, le modèle théorique global supposé par ces politiques, fait abstraction des spécificités des pays sous développés, ce qui rend toute explication globale de ces effets, positifs ou négatifs, assez difficile.

Malgré les avis divergents sur le succès des politiques d'ajustement structurel, un consensus s'est dégagé rapidement autour d'un constat : les politiques d'ajustement structurel ont un coût social élevé.

Les défenseurs de l'ajustement structurel ne niaient pas ce constat, mais ils avançaient l'idée que les effets positifs sur l'économie, c'est à dire le redémarrage de la croissance économique, finiront par améliorer la situation sociale.

C'est ce que nous allons analyser dans la partie suivante.

IV. LE DEBAT : CROISSANCE OU DEVELOPPEMENT ?

C'est à la fois un vieux débat et un débat d'actualité. Au-delà des termes, l'importance de ce débat vient du fait :

- qu'il renvoie à des visions et des approches du développement radicalement différentes.
- Qu'il est d'actualité non seulement du côté des pays sous développés, mais aussi du point de vue des pays développés qui s'interrogent sur leur propre croissance, ses causes, sa dynamique et surtout son avenir. D'où le retour sur le devant de la scène de la thématique de la croissance endogène.
- que les préoccupations environnementales (problèmes de pollution, d'épuisement de ressources.. etc.) mettent en cause la croissance dans les pays développés.

Rappelons que la croissance⁴ est l'augmentation de la production. Certains économistes ont ajouté qu'il s'agit d'augmenter la production sur une longue période pour produire des transformations des structures. Il faut rappeler que la croissance économique est née après la révolution industrielle.

Au départ, la croissance et le développement étaient synonymes, dans la mesure où le sous développement était identifié à la pauvreté et un « retard » que les pays pauvres doivent rattraper. Dans cette perspective, le développement consistait à augmenter les richesses produites, donc le PIB, par l'investissement et les progrès techniques. L'insertion au marché mondial, permettra de valoriser les avantages comparatifs et d'allouer aux mieux les facteurs de production. Dans le cas où cette recette ne fonctionnerait pas, c'est qu'il existe des résistances culturelles ou sociales.

Cette vision du développement (synonyme de croissance) part d'une conception erronée du sous développement (sous développement = retard et pauvreté). Aujourd'hui, tout le monde a fini par reconnaître que le sous développement est un phénomène complexe et

⁴ La croissance économique (accroissement des richesses) est une notion quantitative mesurable dans le temps (la croissance sur une année ou sur une période de plusieurs années) et dans l'espace (la croissance économique d'un pays, d'un espace délimité). Le taux de croissance mesure les variations $[(PIB_t - PIB_{t-1}) / PIB_{t-1}] * 100$

multidimensionnel, même s'il a une base économique importante. On s'accorde aussi à reconnaître les racines historiques du sous développement, dans le sens où il est le produit d'un long processus. En revanche, d'autres aspects du sous développement ne font pas l'objet d'un consensus, ou sont considérés comme des phénomènes secondaires : les fortes inégalités économiques internes aux pays (forte concentration des richesses), la nature des structures de production (structures désarticulées, dépendantes et extraverties), les structures du pouvoir (absence du rôle des acteurs et des institutions), le faible niveau de satisfaction des besoins fondamentaux (santé, éducation), les fortes inégalités sociales (exclusion ou discrimination à l'égard des femmes, ou d'autres catégories sociales), absence de liberté (dans le sens des libertés que donnent les capacités).

Il faut distinguer la croissance et le développement « *qui résulte de la combinaison des éléments suivants :*

- *une croissance auto alimentée*
- *une modification structurelle des modes de production*
- *des progrès en matière de technologie*
- *une modernisation sociale, politique et institutionnelle*
- *une amélioration générale des conditions de vie » (ADELMAN, 2001, p. 65) alors que « la notion de développement retenue par Kuznets était limitée aux trois premières composantes. Les théoriciens modernes du développement institutionnel et les économistes de l'école néoclassique des années 80 ont ajouté à la définition du développement par KUZNETS l'élargissement de la sphère à l'intérieur de laquelle les marchés orientent les décisions en matière économique » (op., cit., p. 65).*

La divergence porte sur deux questions :

- La croissance produira -t-elle le développement ? Autrement dit réduira t-elle la pauvreté et l'inégalité ?
- Quel type de croissance et comment la rendre possible ?

En fait, ces deux questions sont étroitement liées dans la mesure où l'origine et le mode de la croissance influencent le processus de distribution de ses fruits, comme nous le verrons plus loin.

Les économistes néoclassiques voient que les causes du sous développement résident dans la faible épargne, le faible investissement, la distorsion des prix et la mauvaise combinaison des facteurs de production. La question de **l'épargne et de l'investissement** se trouve donc au cœur de la problématique du développement.

En effet, les économistes classiques comme Ricardo et Smith ont souligné l'importance de l'accumulation du capital dans la production des richesses.

De manière générale, la théorie néoclassique de la croissance, représentée par le modèle de SOLOW, met l'accent sur deux facteurs : le capital et le travail. La croissance est le résultat du développement du capital par l'investissement, développement limité à terme par l'hypothèse de décroissance de la productivité marginale du capital. Dans cette analyse, le progrès technique est un facteur exogène : il améliore la productivité des facteurs, sans être expliqué par les facteurs économiques, et son rythme est déterminé en dehors de la sphère économique. L'Etat est aussi facteur exogène et il ne joue aucun rôle dans la croissance, car la loi des rendements décroissants va établir l'équilibre et oriente l'investissement entre les différents secteurs de l'économie sans aucune intervention. Autrement dit, dans les secteurs où le niveau du capital physique est faible, le rendement marginal de l'investissement est élevé, ce qui va attirer les investissements vers ces secteurs jusqu'au rétablissement de l'équilibre.

Cette analyse néoclassique, on la trouve aussi chez Debraj Ray (RAY, D. 1998) qui explique la croissance économique par l'investissement, dans la mesure où le fait de produire des biens de consommation courante (achetés par les ménages) et les biens de production (achetés par les entreprises) génère des revenus, qui sont distribués aux ménages. Les ménages font de l'épargne, c'est à dire qu'ils ne dépensent pas tout le revenu pour la consommation. Cette épargne constitue les fonds disponibles pour acheter des biens de production : c'est

l'investissement, qui élargit la capacité de production et permet ainsi la croissance, du moment où le niveau d'investissement dépasse le niveau nécessaire pour remplacer la dépréciation du capital.

Dans ce processus, l'élément le plus important est l'épargne et l'investissement, et on trouve la même hypothèse chez Rostow et Lewis.

L'évolution des théories de la croissance a mis l'accent sur d'autres facteurs considérés comme un moteur de la croissance. Ce sont les théories de la croissance endogène, en opposition aux théories néoclassiques de la croissance exogène, qui intègrent trois facteurs :

- le progrès technique ou l'innovation
- le rôle de l'Etat
- le capital humain

La relation entre le **progrès technique ou l'innovation** et la croissance économique a été analysée par un des plus célèbres économistes, Joseph Schumpeter qui a introduit le concept d'innovation et une approche dynamique rompant avec la vision « équilibrée » de la croissance économique.

Pour Schumpeter, l'innovation produit des ruptures qui modifient la position d'équilibre de l'économie. Elle peut prendre plusieurs formes (SEKIA, 2000, p.66) :

- un bien nouveau ou une nouvelle qualité pour un même bien
- une nouvelle méthode de production
- l'ouverture d'un nouveau marché
- une nouvelle source d'approvisionnement en matière première
- une nouvelle organisation du marché.

L'innovation peut donc être technique, organisationnelle...

Reprenant l'hypothèse de Schumpeter et sans négliger l'accumulation du capital et l'investissement comme facteur de la croissance, les théories de la croissance endogène font de l'innovation et des progrès techniques un moteur de la croissance pour les raisons suivantes : (DE COINTET, 1997)

- les idées (dans le sens de la connaissance) « *contribuent à l'amélioration de la production : une idée nouvelle permet à un ensemble donné de facteurs de produire plus ou mieux* » (JONES, 2000, p.78)
- la connaissance (ou les idées) est un bien non rival et que le coût de son appropriation est minimal
- l'innovation va être mise en œuvre par les agents dans l'objectif d'en tirer un profit, car « *la croissance économique est le fruit endogène d'une économie dans laquelle des agents maximisateurs de profit sont autorisés à s'approprier les rentes générées par le travail qu'ils consacrent à la recherche d'idées nouvelles et meilleures* » (JONES, op. cit., p.159)

Le concept de bien non rival mérite une explication. En effet, on considère que les idées sont des biens économiques différents des autres : contrairement aux biens matériels, leur utilisation n'est pas exclusive (sachant que le degré d'exclusivité varie beaucoup). Autrement dit, si une personne utilise une idée (ex : une formule mathématique..) cela n'empêche pas son utilisation par une autre personne, « *cette propriété des idées explique que la production qu'elles engendrent soit caractérisée par des rendements croissants* » (JONES, op. cit., p. 41). Par ailleurs, les biens rivaux (soit les biens matériels) « *doivent être produits à chaque fois qu'ils sont vendus alors que les biens non rivaux ne doivent être produits qu'une seule fois* » (JONES, op. cit., p. 82).

Concernant l'Etat, il peut jouer un rôle dans la croissance économique par le biais des investissements publics dans les infrastructures qui conduisent à améliorer la productivité des entreprises (transport, communication, circulation de l'information et des biens..). Les infrastructures d'une économie, dans le sens large du terme, incluent l'ensemble des institutions, des lois et des règlements qui sont des « *déterminants fondamentaux des*

décisions d'investissements à long terme en biens d'équipement, formation et technologie, lesquels conditionnent à leur tour le succès de la croissance » (JONES, op. cit. p.146).

Enfin, les théories de la croissance endogène ont mis en avant l'importance du capital humain comme facteur de la croissance, notamment par les travaux de R. LUCAS dès 1988. Le capital humain est décrit « *comme le stock des connaissances valorisables économiquement et incorporés aux individus* ». Il distingue deux catégories : le capital humain volontaire qui correspond à une accumulation des connaissances et l'accumulation involontaire qui correspond à l'apprentissage. Ainsi, en améliorant le niveau de qualification, de santé etc., des individus, on augmente le stock du capital humain, ce qui contribue à l'amélioration de la productivité de l'économie dans son ensemble.

L'ouverture économique et le commerce extérieur sont analysés depuis D. Ricardo comme ayant des effets positifs en favorisant la spécialisation des économies. Cette spécialisation (par la valorisation des avantages comparatifs) va permettre une meilleure allocation des ressources et donc une amélioration des performances, et ceci quelle que soit la nature de cette spécialisation.

Les effets de l'ouverture économique ne s'arrêtent pas à la spécialisation. Ils existent aussi au niveau de l'accroissement de l'investissement, en augmentant la taille du marché permettant ainsi de réaliser des économies d'échelle. En outre, le libre échange permet de faire converger les prix des biens échangés, ce qui réduit ou supprime les distorsions des prix considérées comme désavantageux pour l'utilisation des facteurs de production.

Les théories de la croissance endogène, maintiennent l'importance de l'ouverture économique et des échanges, en introduisant d'autres paramètres d'analyse. Tout d'abord, l'ouverture économique contribue à la circulation de l'information et des connaissances et oblige les entrepreneurs à se conformer à des normes de qualité, ce qui augmente la capacité d'innovation et la compétitivité des entreprises.

Par ailleurs, les analyses de l'impact du commerce international vont être différenciés en fonction du type des biens et des produits sur lesquels portent les échanges : il vaut mieux se spécialiser dans la haute technologie que dans la production d'une ou des matières premières.

De cette synthèse rapide, on voit bien l'évolution des théories de la croissance : d'un facteur unique, à savoir l'investissement et l'accumulation du capital physique, à des théories intégrant plusieurs facteurs comme déterminants de la croissance.

Cette complexification des théories de la croissance a donné une nouvelle occasion de confondre ou d'identifier la croissance économique au développement.

Quant au rapport entre la croissance et le développement, T.N. SRINIVASAN (SRINIVASSAN, 2000) exprime bien le point de vue des économistes néoclassiques en ce qui concerne les facteurs de la croissance et la relation entre croissance et réduction de la pauvreté. Il existe trois sources de croissance économique :

- la croissance des facteurs de production, ce qui suppose de l'accumulation du capital
- les améliorations dans l'efficacité de la répartition de ces facteurs
- l'innovation qui crée de nouveaux produits ou de nouvelles utilisations des produits existants.

Il ajoute à ces trois facteurs, un autre particulièrement important pour les néoclassiques : l'ouverture sur le commerce extérieur, et la spécialisation pour développer les avantages comparatifs. Et comme il y a eu une prise de conscience, grâce aux travaux de l'économie institutionnelle, il ajoute aussi les modifications institutionnelles.

En ce qui concerne la relation entre la croissance et la réduction de la pauvreté et les inégalités, il attire l'attention sur la nécessité de distinguer les deux du point de vue conceptuel : la pauvreté est à considérer en termes absolus, c'est à dire le nombre de personnes dont le revenu est inférieur à un seuil établi, alors que l'inégalité est à considérer en termes relatifs (avec des mesures comme le coefficient de Gini) par rapport à l'écart dans la répartition des revenus.

SRINIVASAN affirme que « *premièrement, il existe une association étroite entre la réduction de la pauvreté absolue et une croissance durable et importante du revenu total.*

Deuxièmement, il n'existe pas d'association similaire entre l'inégalité des revenus et la croissance totale. » (op. cit., p.163 et 164).

Autrement dit, la croissance peut augmenter tous les revenus y compris les revenus des pauvres, mais l'augmentation des revenus des riches est plus forte. Dans ce cas, la croissance contribue à réduire la pauvreté sans réduire l'inégalité. De nombreuses études empiriques démontrent qu'il n'existe pas de relations entre la croissance et la réduction des inégalités.

Pour lui, comme pour d'autres, la répartition des fruits de la croissance dépend des origines de cette dernière, car « *par définition, l'inégalité dans la distribution des revenus est le résultat de l'inégalité dans les sources créatrices de revenus... et de toutes les inégalités entre les individus dans le processus de transformation des sources en flux de revenus* » (op. cit., p. 125). Les droits de propriété des actifs créateurs de croissance, particulièrement les ressources naturelles comme la terre, vont influencer ce processus, comme le décrit Irma ADELMAN « *lorsque le développement repose essentiellement sur un facteur caractérisé par la concentration du droit de propriété, le développement ne s'accompagne pas d'une répartition équitable des richesses (...). Par exemple le fait qu'une croissance basée sur la terre soit un facteur d'égalité ou non dépend du régime foncier (...)* la croissance à fort coefficient d'utilisation des ressources naturelles a presque toujours un effet inégalitaire, parce que la propriété des ressources naturelles, dont la croissance augmente les revenus, est distribuée de façon inégale » (ADELMAN, op. cit., p.85).

Mais cette dynamique joue même quand il ne s'agit pas de ressources naturelles car « (...) *de même manière, la croissance à forte intensité capitaliste augmente la part du revenu des catégories aisées, détentrices du capital, des travailleurs qualifiés à revenus moyens et des travailleurs indépendants dans les industries à forte intensité capitaliste, au détriment des groupes sociaux aux revenus moins élevés. Par contre, la croissance à forte intensité de main d'œuvre tend à avoir des effets égalitaires, car le travail brut est le principal actif détenu par les pauvres* » (ADELMAN, op., cit., p.86).

Certains chercheurs défendent l'idée selon laquelle les fruits de la croissance finiront bien par bénéficier à tout le monde de manière ou d'une autre. Plusieurs hypothèses ont été développées concernant les mécanismes qui permettront cela, dont :

- **l'hypothèse du « trickle down »** ou les effets de percolation. Selon cette hypothèse, même si dans un premier temps l'augmentation des revenus sera concentrée, à long terme l'ensemble de la population d'un pays bénéficiera des retombées de la croissance par effet de percolation ou de diffusion spontanée.
- **L'hypothèse de KUZNETS** : elle décrit comment la croissance produit des effets différents sur l'inégalité des revenus selon les stades du développement. Ce mécanisme est exprimé par une courbe en forme de U inversé. Cette courbe traduit l'accroissement des inégalités dans les premières phases du développement économique, jusqu'à un point de retournement à partir duquel « *toute croissance supplémentaire du revenu par tête réduirait les inégalités* » (MONTALIEU, op. cit., p. 106). KUZNETS explique que l'origine de ce mécanisme se trouve dans l'existence d'un secteur moderne (avec des fortes inégalités de revenu) et un secteur traditionnel (avec moins d'inégalité de revenu) dans les économies des pays sous développés. Le déplacement de la population d'un secteur à l'autre entraîne cette structure d'inégalité des revenus en forme de U inversé. Donc, dans les premières phases de la croissance, on trouve un niveau plus élevé d'inégalité dans le secteur moderne à revenu élevé et plus d'inégalité entre les deux secteurs.

Ces deux théories étaient dominantes jusqu'aux années 90. Mais suite à l'échec des politiques libérales d'ajustement structurel, la question qui se pose est la suivante : « *faut il encourager l'efficacité maximale que l'on définit alors par le taux maximal de croissance, ou faut il privilégier des politiques de croissance globale moins rapide mais plus favorable aux plus pauvres ?* » étant donné que la distribution modifiera le système des prix en introduisant des distorsions et par conséquent entraînera une perte d'efficacité. (BOURGUIGNON, 2001, p. 170) Autrement dit, faut-il des politiques de distribution qui accompagneront la croissance afin de concilier efficacité et équité ? Et quels sont leurs effets ?

D'abord, il faut distinguer entre la distribution des actifs et la distribution du revenu. La distribution des revenus peut être :

- **une distribution par la taille du revenu** : c'est la manière par laquelle le revenu national est divisé entre les différents destinataires (personnes, ménages... etc.)
- **une distribution fonctionnelle** : c'est la part du revenu national qui revient à chaque facteur de production (capital, terre, et travail).

La distribution fonctionnelle des revenus est un élément important dans les théories économiques.

Pour les économistes classiques et aussi pour Marx, l'accumulation du capital et donc l'augmentation du capital physique n'a aucun effet sur le niveau des salaires.

Dans la théorie néoclassique, le principal facteur de la croissance est l'accumulation du capital physique, et l'investissement dépend du niveau d'épargne disponible. Comme la propension à épargner est plus forte sur le profit que sur les salaires (d'après la théorie des classes de Kaldor qui affirme que les comportements de consommation et d'épargne se différencient selon les classes économiques), il en résulte qu'une politique de distribution en faveur des revenus du travail ne sera pas favorable à la croissance. En allant plus loin dans cette argumentation, on peut dire que l'inégalité des revenus est une condition de la croissance économique. L'augmentation des revenus des classes les plus riches va augmenter l'épargne et donc l'investissement. Ceci suppose qu'il existe une relation stable entre la distribution des revenus par taille et la distribution fonctionnelle des revenus, ce qui n'est pas toujours le cas notamment dans les pays sous développés.

Les études empiriques ont démontré que cette relation entre l'inégalité des revenus (avec une augmentation plus forte des revenus les plus élevés) et l'augmentation de l'épargne n'existe pas systématiquement.

Du point de vue théorique, on explique qu'une forte inégalité des revenus peut avoir des effets négatifs sur la croissance pour les raisons suivantes (Henrinjatovo Ramiarison, 2002) :

- elle engendre l'instabilité sociale et politique qui est défavorable l'investissement,
- elle mène aussi à des politiques économiques qui ne protègent pas le droit de propriété et empêchent donc l'appropriation des bénéfices de l'investissement, qui augmentent les dépenses publiques entraînant ainsi des coûts plus élevés que ceux engendrés par une redistribution des revenus.

La forte inégalité des revenus a des effets négatifs sur la demande de deux manières : d'une part, elle augmente la demande sur les biens de luxe qui sont souvent des biens importés ou à forte intensité en capital, et d'autre part, elle affaiblit la demande effective du plus grand nombre qui est une demande sur les biens produits localement à forte intensité de main d'œuvre.

La théorie du rationnement financier démontre que le marché des emprunts est imparfait et que l'accès des individus à des projets rentables va dépendre de leur capacité à financer les coûts de ces projets. Dans une situation d'inégalité, peu d'individus pourront assumer ce financement, ce qui réduira la capacité globale de l'économie.

Une plus grande égalité aura des effets sur le capital humain, en permettant l'accès à l'éducation et à la santé, ce qui influencera positivement la croissance économique. En effet, ils ne suffisent pas que les pays sous développés possèdent une main d'œuvre abondante pour qu'elle devienne un facteur de croissance, encore faut-il que cette main d'œuvre soit éduquée et qualifiée. L'éducation et la qualification sont des paramètres importants du capital humain : une main d'œuvre éduquée et qualifiée est plus productive, plus apte aux changements et à l'innovation.

En plus de ces mécanismes économiques, Amartya SEN explique que « *la capacité des pauvres à bénéficier de la croissance économique dépend d'une multitude de conditions sociales qui doivent être réunies. Comme le démontrent les études empiriques, ces conditions incluent l'éducation, l'épidémiologie, les réformes agraires, le micro-crédit, les garanties légales*

appropriées, et d'autres moyens d'accès aux différentes formes de pouvoir » (SEN, 2000, p. 19).

La croissance est une condition indispensable mais pas suffisante pour le développement. Elle contribue à réduire la pauvreté absolue mais ne réduit pas les fortes inégalités des revenus. L'appropriation des bénéfices de la croissance dépend de ses origines, de la distribution des actifs, et des moyens d'accès au pouvoir.

La croissance est indispensable pour le développement car elle exprime l'augmentation de la production des richesses matérielles qui est la base du développement. Mais elle n'est pas le développement puisque le sens de celui-ci dépasse la dimension quantitative et matérielle pour couvrir des dimensions qualitatives qui concernent à la fois l'ensemble de la société (transformations profondes des structures de production, et des institutions..) et l'individu (satisfaction des besoins fondamentaux, conditions de vie, égalité, liberté..).



FORMATION MULTIPOLE ET PLURIDISCIPLINAIRE
EN DEVELOPPEMENT RURAL



- Chapitre 3/8 -

Le renouveau des théories du développement des années 90 à nos jours



Education and Culture DG

Tempus

I. LE CONTEXTE

Depuis le milieu des années 90, on constate un renouveau des théories du développement. Après une période d'immobilisme et de doute, les études empiriques et les recherches sur le développement connaissent un nouveau dynamisme.

Ce renouveau se situe sur le plan conceptuel comme sur le plan méthodologique, et couvre plusieurs dimensions :

- **Les outils de mesure :** nous avons vu plus haut l'évolution des indicateurs de développement d'un indicateur simple basé sur la mesure exclusive de la richesse matérielle créée (le PIB) vers des indicateurs synthétiques qui combinent plusieurs critères et cherchent à mesurer d'autres paramètres que la richesse matérielle. On a vu aussi la mise au point d'indicateurs spécifiques à certaines catégories de la population particulièrement vulnérables comme les indicateurs sexospécifiques concernant les femmes. Les outils de mesure deviennent plus sophistiqués, plus composites et mieux ciblés, traduisant ainsi l'évolution de l'objet et des objectifs du développement.
- **Les concepts de croissance et de développement :** il est largement admis aujourd'hui que la croissance n'est pas synonyme de développement. Les débats sur la question sont loin d'être clos, et la production théorique de ces dernières années sur la croissance endogène a permis de faire avancer la réflexion.
- **Le développement humain :** comme le note Elsa ASSIDON « *l'ajout du qualificatif humain à l'objet du développement popularisé par le PNUD dans les années 90 se présente au départ comme une nouvelle critique de la vision economiciste du développement par la Banque mondiale* » inspiré par les thèses de SEN. *la Banque mondiale la transforme en lutte contre la pauvreté* » (ASSIDON, 2004, p.2). Il n'en reste pas moins que cet ajout, malgré la réduction opérée par la banque Mondiale, a été une avancée importante dans la réflexion et les politiques de développement.
- **La remise en question des postulats :** l'évaluation de l'expérience contemporaine du développement et des conséquences des politiques d'ajustement structurel préconisées par les organisations internationales et inspirées du courant néo-classique, a permis de disposer d'éléments de réflexion conduisant à la remise en question de certains postulats néo-classiques dans le domaine du développement.

Le contexte de ce renouveau se caractérise par des nouvelles données de l'environnement international et par l'émergence de nouvelles préoccupations pour les citoyens et les pouvoirs publics.

Les éléments de ce contexte sont les suivants :

- La mondialisation
- L'échec des politiques d'ajustement structurel (PAS), ou la décennie perdue du développement
- La problématique environnementale (pollution, épuisement des ressources, qualité de vie, qualité et sécurité alimentaire)
- Les tensions socio-politiques dans les pays sous développés.

A. LA MONDIALISATION

1. Analyse de la mondialisation

Elle a fait couler beaucoup d'encre ces 15 dernières années. Les analyses de la mondialisation se divisent en deux catégories :

- La première est celle des analyses qui voient dans la mondialisation un phénomène de fond, nouveau et sans précédent dans l'histoire de l'humanité, qui bouleverse complètement les manières de vivre et de penser. L'ampleur des échanges et la rapidité avec laquelle ils se font grâce aux nouvelles technologies de l'information et des communications, sont jugées de nature fondamentalement différente de ce que les êtres humains ont connu de toute l'histoire. En plus, la mondialisation est perçue comme un phénomène nouveau à cause du fait suivant : les échanges ne concernent pas seulement les marchandises, et la circulation ne se limite pas aux biens, aux capitaux et à la main d'œuvre. Elle touche aussi le domaine des biens immatériels comme la culture et la technologie, ce qui modifie profondément les habitudes et les besoins, et tend à unifier les modes de consommation. La mondialisation se fait à travers un grand marché international ouvert sur tous les pays, et régi par le libéralisme économique. Autrement dit, la mondialisation est une forme de libéralisme à l'échelle du monde. C'est ainsi qu'on a vu apparaître des idées comme celle de l'économie - monde, c'est à dire qu'il existe un seul et même système économique au sein duquel l'allocation des ressources a lieu.
- La seconde catégorie est celle des analyses qui ne voient pas dans la mondialisation un phénomène nouveau. Les échanges des biens mais aussi des idées et des techniques ont toujours existé. On trouve tout au long de l'histoire de l'humanité, au gré des colonisations, des migrations ou autre événement, des échanges portant sur les biens, les techniques et les cultures. Cependant, on concède que c'est la rapidité des échanges qui représente une certaine différence.

La question sous-jacente à ce débat est celle de savoir si la mondialisation représente une rupture dans l'environnement économique ou non ? Pour certains auteurs, même s'il existe une continuité dans le mouvement d'internationalisation des économies, la rupture que représente la mondialisation se situe au niveau de l'accentuation des interdépendances des économies. La mondialisation peut alors se définir « *comme un processus inachevé produisant une interdépendance croissante des différents espaces économiques (mais également sociaux, politiques, symboliques, culturels) nationaux via des flux commerciaux, technologiques et financiers, des normes et du mimétisme* » (ROUGIER, 2004, p. 3).

Ancien ou nouveau, la mondialisation s'impose comme un état de fait, subi ou voulu. Ses conséquences, positives et négatives, se font ressentir dans les pays sous développés comme dans les pays développés : la mondialisation est aujourd'hui le paradigme de toute politique économique.

Dans les pays du sud, la mondialisation signifie:

- la mise en concurrence des unités de production locales avec les unités de production dans les pays développés, via le marché international, sachant que l'écart de productivité dans certains secteurs est immense (par exemple dans le secteur agricole).
- le risque de dépendance technologique accrue des pays sous développés
- la possibilité de se spécialiser par le biais des avantages comparatifs
- la possibilité de valoriser certaines ressources dont le coût est moins élevé que dans les pays développés. Il s'agit en l'occurrence de la main d'œuvre qualifiée et/ou non qualifiée, et dont la disponibilité et le faible coût attirent vers les pays sous

développés de nombreuses activités économiques utilisant encore une main d'œuvre importante.

- Le risque d'accroître la division internationale du travail dans le sens de cantonner les pays sous développés dans les activités à forte main d'œuvre, les activités polluantes ou bien les activités à faible niveau technologique, alors que les pays développés se spécialiseront dans les activités à haute technologie et à fort taux de capital.
- Le risque, pour chaque pays, de marginalisation des catégories de la population, celles qui ne répondent pas à la demande du marché mondial, ou des régions qui ne possèdent pas le potentiel nécessaire pour faire face à la concurrence mondiale (par exemple les régions rurales montagneuses).

Quant aux pays développés, la mondialisation pose aussi des problèmes économiques et sociaux :

- le phénomène de la délocalisation des industries contribue à augmenter le chômage. Certains voient même un risque de dislocation du tissu industriel de l'économie.
- La concurrence des produits importés fabriqués dans des pays où les coûts de production sont plus bas, notamment grâce aux faibles coûts de la main d'œuvre.
- L'accentuation des déséquilibres régionaux hérités du processus d'industrialisation et de modernisation de l'agriculture.

2. L'impact de la mondialisation sur l'analyse du développement

Trois points de vue s'affrontent :

- la mondialisation est une chance pour le développement
- le concept de développement n'a plus de sens ni d'utilité dans le contexte de la mondialisation
- la mondialisation actualise le concept de développement.

a) Le premier point de vue

La mondialisation est une chance pour créer de la croissance économique dans les pays sous développés. D'une part, la mobilité des capitaux et la recherche de la meilleure localisation des activités, en terme de disponibilité de main d'œuvre et d'autres facteurs de production à coûts bas, peut drainer vers les pays sous développés un certain nombre d'activités économiques. D'autre part, l'existence d'un seul et grand marché mondial élargit les possibilités de spécialisation et de valorisation des avantages comparatifs.

Désormais, la taille du marché national n'est plus une limite à l'augmentation de la production. Ce point de vue s'inscrit dans le courant néo-classique.

b) Le deuxième point de vue

Pour certains libéraux, « la mondialisation remet en question les bases qui fondaient l'économie du développement, notamment celle du clivage Nord/ Sud et d'une divergence des économies, celle des inégalités entre le Nord et le Sud l'emportant sur les inégalités internes aux économies, celle du rôle central de l'Etat et des bouclages dans le cadre de l'Etat nation. » (HUGON, 2004, p.13).

La question de l'Etat nation est centrale car historiquement et encore aujourd'hui, l'économie du développement « inscrit toujours son objet dans le cadre de la nation, conçue comme un territoire indépendant politiquement du reste du monde et dans lequel s'opèrent le choix et la mise en œuvre des politiques de développement » (HATTAB-CHRISTMANN, 2004, p.2.).

Or, la mondialisation est souvent perçue comme un affaiblissement de l'Etat - nation, car le pouvoir et les mécanismes de décision échappent aux structures nationales et aux institutions

de l'Etat. S'ajoute à cela, le rôle de plus en plus important de la société civile et des acteurs, encouragé par la décentralisation et les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information.

On se trouve alors en situation de diminution de l'autonomie des Etats, voire d'une perte de leur souveraineté dans la mesure où ils contrôlent de moins en moins le fonctionnement des systèmes économiques (ROUGIER, op. cit., 2004).

Par ailleurs, le fonctionnement du marché libéral international tend à homogénéiser le fonctionnement des différentes économies par la libre circulation des facteurs de production. Les analyses sur le rôle fondamental et positif des investissements étrangers (IDE) dans la croissance économique et le développement des pays sous développés sont très nombreuses. Elles insistent sur les externalités positives des IDE par le transfert des technologies, la création d'emploi, la stimulation des industries locales..etc. (HATTAB-CHRISTMANN, op. cit., 2004).

Ainsi, « *la mondialisation ou globalisation recouvrirait un nouveau paradigme, au sens de KHUN, qui renverrait le développement à un « nationalisme méthodologique » d'intégration spatiale dans l'OLMM (ordre libéral mondial du marché). Elle ne serait pas donc le dernier concept à la mode pour désigner un processus d'internationalisation qui rappellerait celui de la fin du XIX siècle (...) ce paradigme recomposerait la vision du développement.* » (ASSIDON, op., cit., p. 3).

c) *Le troisième point de vue*

Le processus de mondialisation rend les théories de développement d'actualité plus que jamais, et impose un renouvellement de la réflexion sur le développement (ROUGIER, op. cit., 2004). La mondialisation « *a renforcé les intuitions des pionniers du développement mettant l'accent sur les asymétries internationales, l'exclusion vis à vis des besoins fondamentaux d'une partie majoritaire de la population ou de l'impossibilité des « lois du marché » à assurer sans régulation l'efficacité et l'équité* » (HUGON, op. cit., 2004, p.13).

L'examen du processus de mondialisation et de ses conséquences à la lumière des différentes questions posées par l'économie du développement, montre que ces questions sont loin d'être dépassées, tout au contraire elles se posent aujourd'hui avec une acuité plus grande.

Concernant la question des inégalités, et malgré le débat théorique engendré par les différents modèles économétriques, les faits montrent que la mondialisation contribue à l'accroissement des inégalités entre les pays sous développés et les pays développés ainsi qu'à l'accroissement des inégalités internes aux pays, et ceci en dépit de la diminution de la grande pauvreté démontrée par les statistiques. En fait, cette diminution est due en grande partie au développement économique des deux pays les plus peuplés à savoir la Chine et l'Inde. Mais en dehors de ces deux pays et quelques pays dits « émergents » du sud est asiatique, la très grande majorité des pays d'Afrique et d'Amérique Latine voient leurs niveaux de vie se détériorer et les inégalités augmenter¹.

Quant à la question du rôle de l'Etat et de son affaiblissement dans le contexte de la mondialisation, plusieurs arguments démontrent qu'une intégration réussie dans le marché mondial nécessite plus que jamais un Etat et des institutions efficaces.

Citons à titre d'exemple deux arguments :

- Le premier se rapporte directement à l'intégration dans le marché mondial. Cette intégration augmente considérablement les risques et la vulnérabilité des économies des pays sous développés, d'où le rôle essentiel des institutions et des politiques publiques assurant la redistribution et le partage entre les coûts et les bénéfices de l'intégration (ROUGIER, op. cit., 2004).

¹ A titre d'exemple, Philippe HUGON mentionne que « les écarts de revenus entre les 20% les plus riches et les 20% les plus pauvres de 35 en 1970 étaient de 1 à 74 en 1999. Les trois premières fortunes mondiales représentent une richesse supérieure au PIB des 48 PMA » (HUGON, op. cit., 2004 .p 14)

- Le second argument concerne la compétitivité du capital humain, et de manière plus générale, l'existence d'un environnement favorable aux investissements. L'analyse du « miracle » économique des pays du sud est asiatique a montré, entre autre, le rôle important de l'Etat et des dépenses publiques consacrées aux infrastructures et au capital humain (par le biais des dépenses de santé et de formation) permettant d'avoir une main d'œuvre qualifiée et productive et des services efficaces.

La mondialisation ne rend pas le concept de développement inutile ou dépassé. Cependant, elle oblige à ouvrir des nouvelles perspectives et à renouveler la réflexion en intégrant des nouveaux paramètres.

B. L'ECHEC DES PAS

L'échec des PAS ainsi que leurs conséquences désastreuses ont été démontrées et reconnues, au moins en partie, par les initiateurs de ces PAS eux-mêmes. On ne reviendra pas sur ces analyses, mais on rappelle que cet échec a conduit à revoir le rôle de l'Etat et des institutions publiques, à comprendre les limites des mécanismes du marché et à réfléchir sur les liens entre croissance et redistribution.

C. L'EMERGENCE DE LA QUESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Il est indéniable que les années 90 ont été la décennie de l'émergence, à très large échelle, de la question environnementale dans la conscience des citoyens comme dans la sphère des politiques nationales et internationales. La question environnementale couvre des dimensions très diverses :

- La pollution : il s'agit d'abord de la pollution de l'air et de l'eau, issue des activités de production et de consommation engendrant une utilisation massive de produits polluants voire dangereux pour la santé humaine. Ensuite, la pollution s'est étendue pour couvrir la pollution auditive et visuelle.
- La rareté des ressources et la surexploitation : la première ressource concernée est l'eau. Inégalement répartie sur la surface de la terre, de nombreuses régions souffrent de la sécheresse pour des périodes plus longues et plus fréquentes, d'autres sont menacées de connaître la même situation. D'autres ressources comme le pétrole ou la forêt sont surexploitées et leur avenir est incertain. Le problème de l'énergie ne cesse de se poser avec l'augmentation des prix du pétrole.
- Les risques industriels et alimentaires : les risques liés aux accidents industriels (de type Tchernobyl) et les risques alimentaires liés à la consommation des produits dangereux pour la santé (cas de la vache folle) ont été un sujet de préoccupation pour les citoyens et les pouvoirs publics.

La question environnementale se pose en termes différents dans les pays développés et dans les pays sous développés. Dans les premiers, il s'agit d'une demande sur la qualité : qualité de vie, qualité et sécurité des produits alimentaires etc., alors que dans les pays sous développés la question se pose en terme de dilemme entre l'exploitation des ressources pour la croissance économique et la nécessité de préserver ces ressources fragiles ou rares.

C'est la remise en question du modèle de production et de consommation qui se trouve commun aux deux situations. On s'interroge de plus en plus sur la possibilité d'étendre le modèle mis en place dans les pays développés, pour le développement des pays du sud.

Et pour pousser la réflexion plus loin, on s'interroge sur la fiabilité de ce modèle à long terme pour les pays développés eux-mêmes : étant donné l'état des ressources, ce modèle peut-il continuer à fonctionner indéfiniment? La croissance est-elle sans fin ?

Il s'agit du débat sur les limites de la croissance, débat né au début des années 70 avec le rapport Meadows « the limits of Growth », et resté dans un cercle fermé de quelques

chercheurs initiés. Avec l'émergence de la question environnementale et les préoccupations concernant la rareté des ressources notamment les ressources énergétiques, le débat est devenu plus large et s'est enrichi de nombreuses analyses et apports théoriques. De nouveaux concepts sont apparus : la croissance zéro, la décroissance ou encore la décroissance soutenable.

D. LES TENSIONS SOCIO-POLITQUES DANS LES PAYS SOUS DEVELOPPES

Une des données importantes du contexte des deux dernières décennies, est la montée des tensions socio-politiques dans les pays sous développés, sous formes diverses et variées. Directement ou indirectement, ces tensions, qui se traduisent parfois par des conflits violents, obligent les chercheurs à revoir les modèles théoriques pour mieux tenir compte de la réalité, car souvent elles expriment les frustrations issues des échecs des modèles et des politiques de développement d'une part, et de l'accroissement des inégalités d'autre part.

La mondialisation, l'accroissement des inégalités, les tensions socio-politiques, la question environnementale constituent les éléments du contexte historique dans lequel l'économie du développement retrouve son intérêt.

Dans ce qui suit, nous allons présenter les trois grands courants théoriques qui contribuent le plus au renouveau de l'économie du développement, à savoir : le néo-structuralisme, l'économie institutionnelle et l'économie des territoires.

II. LE NEO-STRUCTURALISME

Le courant structuraliste a inspiré les politiques de développement mises en place dans la plupart des pays décolonisés, politiques basées sur l'industrialisation (industrialisation par substitution d'importation) et une intervention forte de l'Etat dans l'activité économique.

Avec l'échec de ces politiques de développement, la montée du courant libéral (consensus de Washington) et les PAS, le courant structuraliste s'est trouvé marginalisé.

Mais le changement de contexte avec l'échec des PAS et leurs conséquences souvent désastreuses, ont encouragé les recherches des structuralistes d'un nouveau modèle de développement. Ces travaux sont connus sous le nom du néo-structuralisme.

D'après Elsa ASSIDON, le diagnostic fait par les néo-structuralistes part du constat suivant : « la mondialisation serait un état de fait, source de nouvelles possibilités pour le développement, tout en accroissant la vulnérabilité des économies ». (ASSIDON, op. cit., p.15). Ainsi, les néo-structuralistes seraient pour une ouverture des économies mais socialement responsable (ASSIDON, op. cit. p.16), car même si la libéralisation des échanges peut contribuer à la croissance, la répartition de ses fruits de manière équitable n'est pas garantie sans une politique de redistribution volontaire.

Certaines analyses des travaux néo-structuralistes soulignent un éloignement du paradigme d'origine, surtout en ce qui concerne la place et le rôle de l'Etat dans l'activité économique, et un rapprochement du courant orthodoxe (néo-classique). Dans la mesure où la théorie néo-classique « a progressivement abandonné le modèle walrassien de base pour développer un néo-classicisme méthodologique qui reconnaît la place et le rôle des procédures contractuelles dans la régulation des sociétés en cherchant à les intégrer » (BEN HAMMOUDA, 2001, p. 43), une certaine convergence entre les néo-structuralistes et les néo-classiques est constatée.

Le constat d'échec des PAS dans les pays sous développés et le succès des économies des pays du sud est asiatique, a forcé les néo-libéraux à nuancer leur analyse en ce qui concerne le rôle de l'Etat dans la croissance économique. Les analyses de la Banque Mondiale reconnaissent de manière très prudente que les interventions de l'Etat ont joué un rôle positif dans la

croissance économique des pays du sud est asiatique. Elles soulignent une certaine complémentarité entre le marché et l'Etat, puisque l'Etat doit intervenir de façon minimale et uniquement pour corriger les imperfections du marché, sachant que certaines interventions de l'Etat peuvent s'avérer plus coûteuses que les défaillances du marché (EHRHART, op. cit., 2004).

Les néo-structuralistes de leur côté, très critiques à l'égard des politiques d'ajustement structurel, ont aussi critiqué certains aspects de la théorie de leurs prédécesseurs. L'orientation de leurs travaux va dans le sens d'un dépassement nécessaire du faux dilemme « Etat/marché ». Tout en rappelant les problèmes de distorsions endogènes des structures de production dans les pays sous développés, et en reconnaissant les risques qu'engendre une expansion de l'Etat sans limite, ils affirment « *qu'il existe une relation de complémentarité ou d'attraction (pulling-in) entre l'investissement public et l'investissement privé : l'investissement public crée « l'environnement économique » sans lequel l'investissement privé ne pourrait se réaliser. Les néo-structuralistes soutiennent, par ailleurs, que la stagnation économique et les pressions inflationnistes peuvent être engendrées par des réductions sans discernement dans les dépenses gouvernementales en infrastructures économiques et sociales car elles accroissent les coûts de production du secteur privé et, de ce fait, elles affaiblissent la profitabilité et l'investissement privé* » (EHRHART, op. cit., p. 265).

Dans cette perspective, les néo-structuralistes accordent à l'Etat deux fonctions prioritaires :

- agir pour l'équité sociale
- agir pour la compétitivité extérieure

Les deux fonctions sont liées car une plus grande équité sociale contribue à améliorer la compétitivité globale de l'économie.

Contrairement à la théorie néo-libérale qui considère :

- qu'il n'est pas possible de concilier croissance et égalité, car l'inégalité en faveur des revenus les plus élevés favorise l'épargne et l'investissement
- que l'inégalité des revenus est inévitable au moins dans une première phase de la croissance (cf. hypothèse de KUZNETS : la courbe sous forme de U inversé)
- que la croissance, à long terme, réduira la pauvreté de manière plus efficace que toute autre politique redistributive.

Les néo-structuralistes voient dans la réduction des inégalités un facteur de développement, les fortes inégalités de revenus réduisent la taille du marché intérieur et provoquent des conflits sociaux et politiques défavorables au processus de développement. (BERTHOMIEU, EHRHART, 2000).

Faisant évoluer leurs premières analyses, les néo-structuralistes proposent une approche intégrée qui concilie des objectifs de croissance et d'équilibre macro-économique, aussi bien que des objectifs d'équité et de répartition (BERTHOMIEU, EHRHART, op. cit.). Ils maintiennent que la stimulation de la demande intérieure est importante pour l'investissement local ainsi que la création d'un environnement économique stable. Par ailleurs, ils introduisent dans leur analyse le capital humain comme facteur d'efficacité économique : l'investissement dans les ressources humaines (par l'éducation, la santé ...) est à la fois un facteur de réduction des inégalités, et le moyen d'accroître la productivité et le progrès technique.

Nous avons mentionné plus haut que certains chercheurs constatent une convergence entre la théorie néo-libérale et les néo-structuralistes. Ceci est un peu vrai, pour les raisons suivantes :

- les néo-libéraux sont revenus sur l'intervention de l'Etat en lui reconnaissant un rôle limité mais nécessaire pour corriger les défaillances du marché dans certains cas, et les néo-structuralistes défendent aussi le rôle de l'Etat dans la création d'un environnement stable et favorable à l'investissement.

- les néo-libéraux, par le biais de la théorie de la croissance endogène, n'ignorent plus l'importance des ressources humaines comme facteur de la croissance économique, tout comme les néo-structuralistes qui vont plus loin en élargissant l'analyse pour englober la question de l'équité.
- Les néo-structuralistes, tout en soulignant le coût social élevé des politiques d'ajustement structurel, reconnaissent qu'il ne faut pas laisser les déséquilibres macro-économiques s'aggraver.

Alors, existe-t-il une convergence ? Nous dirons plutôt qu'il existe un rapprochement. Néanmoins, les divergences entre les deux courants demeurent, notamment par rapport à l'importance relative accordée à l'Etat et au capital humain dans le processus de développement, et surtout par rapport à la question de l'équité sociale.

L'évolution des approches structuralistes est due d'une part à l'analyse de l'expérience de l'ajustement structurel et de ses conséquences, et, d'autre part, à l'évolution théorique dans d'autres branches de l'économie.

De manière générale, cette dernière décennie a connu un renouveau des théories du développement. Ce renouveau a été nourri particulièrement par les avancées théoriques de l'économie institutionnelle et de l'économie des territoires.

Nous allons d'abord voir comment et pourquoi l'économie institutionnelle a contribué à l'évolution des théories du développement.

III. L'ECONOMIE INSTITUTIONNELLE

A. LES FONDATEURS DE L'ECONOMIE INSTITUTIONNELLE

Les premiers travaux d'économie institutionnelle remontent à la fin du XIX siècle aux Etats Unis, avec les travaux d'économistes comme Veblen, Clark et Commons, dans un contexte où la théorie de l'évolution et le darwinisme avait une forte influence.

La question de l'évolution économique se trouvait donc au centre de la réflexion et des travaux de ces économistes. Pour Commons par exemple, « *le problème central de l'économie est de comprendre la formation d'un ordre à partir des conflits. Cette question est le fondement de l'introduction du concept d'institution (...)* » (THORSTEIN COREI, 1995, p.33).

Traditionnellement, la théorie économique standard, dont l'objet d'analyse est l'action individuelle rationnelle et la marchandise, excluait de son champ les institutions.

Or, pour les institutionnalistes l'action et le processus de choix individuels sont inscrits dans un contexte économique et social, et les comportements humains varient dans le temps et dans l'espace car d'après Commons « *l'individu dont il est question est inscrit dans le procès social, c'est un « institutionalized mind »* » (THORSTEIN, op. cit., p.34).

Ainsi, pour Commons, l'analyse de l'action collective, permet de renouveler la conception des comportements et d'intégrer les institutions à la théorie économique (THORSTEIN, op. cit., p.30).

Il définit l'institution « *en termes d'action collective, car le principe commun à tout comportement institutionnel réside dans l'exercice d'un contrôle collectif. Une institution est une action collective dans le contrôle, la libération, et l'expansion de l'action individuelle (...). Comprendre la fonction de l'institution comme médiation entre l'individuel et le collectif et par là comme instance régulatrice* » (THORSTEIN, op. cit., p. 35).

Contrairement à la théorie standard qui considère que l'ordre social est le résultat d'une régulation spontanée qui se fait par les mécanismes du marché qui coordonnent les intérêts individuels, Commons considère l'ordre social comme un construit social par l'action collective (THORSTEIN, op. cit., p.38). Dans la mesure où la rareté génère des conflits d'intérêts, l'ordre social sera, non pas un équilibre, mais un compromis produit par l'action collective (c'est à dire par les institutions).

Parmi les apports théoriques de Commons, nous soulignons :

- l'introduction dans la théorie économique d'un nouvel objet d'analyse : la « transaction »,
- et l'élaboration d'une typologie des transactions.

La transaction est définie « *comme l'activité d'aliénation et d'acquisition des droits de propriété intervenant avant que l'échange, la production, ou la consommation ne s'effectuent. Les transactions sont ainsi les points stratégiques où se négocient les règles d'activités futures.* » (THORSTEIN, op. cit., p.31). Mettre la transaction au cœur de l'analyse économique, déplace l'analyse de la relation de l'homme à la nature (théorie classique et néo-classique) à la relation entre les hommes, et fait des droits de propriété le fondement de cette relation.

Quant à la typologie des transactions élaborée par Commons, elle est basée sur les différents statuts sociaux et propose trois catégories (THORSTEIN, op. cit., p.33) :

- **bargaining transactions** : les transactions d'affaires qui « *transfèrent la richesse au moyen d'accords volontaires entre égaux en droit* »
- **managerial transactions** : les transactions de direction qui « *créent des richesses au moyen d'ordres de supérieurs en droit* »
- **rationing transaction** : les transactions de répartition qui distribuent les richesses créées au moyen d'accords entre supérieurs en droit.

De cette brève présentation, nous pouvons constater que l'économie institutionnelle remet en question de nombreux postulats de la théorie classique et néo-classique, et déplace l'objet de l'analyse économique :

- l'individu et le choix individuel rationnel ne sont plus au centre de l'analyse. L'action et le choix individuel sont médiatisés par les institutions, qui représentent l'action collective et le lieu de production des règles.
- La « transaction », dans le sens du transfert des droits de propriétés, devient l'objet de l'analyse économique.

Par cette manière d'aborder l'analyse économique, l'économie institutionnelle était, tout au moins au début, dans l'hétérodoxie. Mais par la suite de nombreux concepts ont été repris par la théorie néo-classique.

B. LA NOUVELLE ECONOMIE INSTITUTIONNELLE (NEI)

Ce sont des économistes comme Ronald COASE, Douglass NORTH et Oliver Williamson qui ont contribué par leurs travaux à la construction de la nouvelle économie institutionnelle.

C'est l'économiste américain O. Williamson qui a été le premier à donner ce nom aux travaux des économistes institutionnalistes de la nouvelle génération, afin de les distinguer de leurs prédécesseurs, dans la mesure où la nouvelle économie institutionnelle (NEI) s'inscrit dans la théorie néo-classique, mais a l'ambition de l'élargir pour pouvoir traiter des questions ignorées par cette dernière (NORTH, 1997).

1. Les sources théoriques de la NEI

Généralement, on s'accorde à reconnaître que les origines théoriques de la NEI sont :

- l'hypothèse de la rationalité procédurale
- la théorie des droits de propriété
- la théorie de l'agence.

Les économistes de la NEI adoptent l'individualisme méthodologique de l'économie néo-classique. La question centrale de la NEI est d'analyser et d'expliquer l'influence et le rôle des

institutions dans l'efficacité économique. Ainsi, D. NORTH note dans son livre « *le processus du développement économique* » (NORTH, 2005) « *l'économie est une théorie du choix... mais la discipline néglige d'explorer l'environnement dans lequel ce choix intervient* » (NORTH, op. cit., p. 29), et il note aussi que « *le paradigme économique -la théorie néo-classique - ne prétend pas expliquer le changement économique* » (NORTH, op. cit., p.13).

Il explique que pour comprendre le changement économique, il faut comprendre le processus qui sous tend ce changement, processus dans lequel les institutions jouent un rôle important. Toujours selon NORTH, les agents économiques agissent selon leur perception de la réalité, qu'il faut distinguer de la réalité elle-même, car si les agents économiques perçoivent la réalité telle qu'elle est, alors il serait possible de prédire les choix qu'ils vont faire d'après le calcul rationnel (NORTH, 1997, p.18).

C'est cette question de la rationalité des agents qui est le point de divergence entre la théorie néo-classique et la NEI. En effet, la théorie néo-classique adopte l'hypothèse de l'individu qui possède une rationalité substantielle lui permettant de traiter les informations et opérer ses choix de manière à maximiser son utilité. Les institutionnalistes, en revanche, s'appuient sur l'hypothèse de la rationalité limitée de H. SIMON qui constate que :

- l'individu ne peut pas obtenir toutes les informations avant de procéder aux choix, et par conséquent, l'information est incomplète
- même si il arrive à obtenir les informations, l'individu n'a pas la capacité mentale de traiter toutes les informations disponibles.

D'où une situation d'incomplétude de l'information et d'incertitude, et c'est dans ce cadre que l'individu opère ces choix. Il s'agit alors de rationalité limitée ou procédurale, c'est à dire que l'individu va prendre ces décisions en fonction des informations disponibles et du niveau d'incertitude. Cette incertitude concerne surtout le comportement et les choix des autres agents économiques, et c'est pour réduire cette incertitude que les institutions existent (NORTH, 1997, p. 18).

Par ailleurs, le fait que la théorie néo-classique accorde au choix des individus une place centrale, soulève une contradiction : elle traite les ménages qui font des choix de consommation, et les firmes qui prennent des décisions de production, comme si ces deux entités étaient des individus. On se trouve alors avec des collectivités là où on devait avoir des individus.

La théorie économique des firmes, a eu un rôle catalyseur pour la NEI (JTOYE, 1997). A l'origine de cette théorie, se trouve l'interrogation de R. COASE sur les raisons d'existence de la firme. Selon la théorie néo-classique, le marché est le lieu où doit s'effectuer tous les échanges de manière optimale, alors pourquoi les firmes existent-elles ? ou bien comme l'a formulé l'interrogation de Robertson : pourquoi ces îlots de pouvoir conscient émergent-ils dans l'océan de la coopération inconsciente ? ». Autrement dit, pourquoi en économie du marché, on s'organise de manière consciente (la firme est une entité organisée) pour coordonner des activités au lieu d'utiliser les mécanismes des prix?.

Les raisons de l'existence de la firme avancées par COASE sont les suivantes : étant donné l'incomplétude de l'information et l'incertitude, faire appel au marché pour se procurer des facteurs de production, implique des coûts. Ces coûts sont inhérents à la recherche de l'information pour spécifier le prix adéquat, et à la négociation, la conclusion et l'exécution des contrats. Ces opérations peuvent être longues, coûteuses, et impliquent des risques liés à l'incertitude quand à l'exécution du contrat (dans les délais et sous la forme souhaitée). La firme, en tant qu'entité organisée, est un mode alternatif au marché pour la coordination des activités économiques, faisant appel à l'hierarchie. Il s'agit pour le producteur de comparer les coûts de transaction liés à l'utilisation du marché et des mécanismes des prix pour réaliser une activité, et les coûts d'internalisation de cette activité.

A partir de cette théorie de la firme, les économistes de la NEI, ont développé l'analyse de l'efficacité économique, en s'appuyant sur la théorie des contrats et ses deux composantes : la théorie de l'agence et les droits de propriété.

La théorie des contrats cherche à expliquer le choix d'une structure organisationnelle : on choisit la structure organisationnelle qui minimise les coûts de production et de transaction.

Elle s'appuie sur la **théorie de l'agence** qui analyse la relation d'agence en tant que contrat par lequel une personne (le principal) a recours aux services d'une autre personne (l'agent). Ceci implique :

- que le principal transfère des droits de propriété dont il est titulaire à l'agent pour que ce dernier effectue des tâches pour le compte du principal
- que le principal n'a pas les moyens, étant donné l'asymétrie de l'information et l'incertitude qui entoure le comportement de l'agent, de s'assurer que ce dernier exécutera les termes du contrat.

En effet, l'hypothèse retenue est celle du comportement opportuniste de l'agent qui va tenter de maximiser son intérêt et de minimiser son effort. Le contrat établi entre le principal et l'agent doit donner le cadre qui permet d'éviter ou de diminuer ce comportement opportuniste.

Quant à la **théorie des droits de propriété**, ses origines remontent au XIV^e siècle en Angleterre où, grâce aux travaux de philosophes, la propriété d'une chose est assimilée à un pouvoir. Considéré comme un attribut naturel, le droit de propriété est à la base de l'ordre social.

Dans les années 60, les droits de propriété, intégrés à la théorie économique, deviennent un outil d'analyse, et combinés à la logique du marché, ils contribuent à assurer une allocation optimale des ressources.

L'hypothèse de base est que tout échange entre les agents économiques peut être considéré comme un échange de droits de propriété. La propriété est définie comme « *le droit de décider de la manière dont les actifs seront utilisés* » (BROUSSEAU, 1989, p. 147), et les droits de propriété « *ne sont pas des relations entre les hommes et les choses, mais des relations codifiées entre les individus qui ont rapport à l'usage des choses* » (BROUSSEAU, op. cit., p.147).

Le système des droits de propriété agit sur le système économique et sur son efficacité, dans la mesure où :

- les structures de droits de propriété entraînent différentes formes de rémunération, et donc elles orientent les choix des individus,
- la fonction des droits de propriété est de fournir des incitations aux agents pour utiliser plus efficacement les ressources. Du moment où les droits de propriété sont bien spécifiés et garantis, les agents peuvent espérer tirer un bénéfice de l'utilisation de leurs actifs, ce qui les incite à investir, entreprendre, échanger... etc., et cela va entraîner un accroissement de l'efficacité collective (NORTH, 1997). A la fin, NORTH rappelle que la sphère politique définit et renforce les droits de propriété, et que nous savons peu de choses concernant l'interaction entre le marché politique et le marché économique.

Toute activité marchande est un échange, et tout échange exige un contrat pour permettre le transfert des droits de propriété (concernant des marchandises ou des services). C'est une vision contractuelle de l'activité économique.

Ainsi, O. Williamson a élaboré une **théorie des coûts de transaction** en partant d'une définition de l'espace économique comme un réseau de contrats (BROUSSEAU, op. cit., p. 125). L'activité économique exige une coordination entre les agents, qui peut se faire - d'après Williamson - par le marché ou par les institutions (les contrats ou la firme). Ces dernières ont comme objectif principal de diminuer les coûts de transaction, occasionnés par les échanges, qui sont générés par l'asymétrie et l'incomplétude de l'information, et par l'incertitude quant au comportement des agents.

Williamson adopte l'hypothèse de comportement opportuniste des agents, l'opportunisme étant défini comme « *la poursuite de l'intérêt personnel avec ruse²* » (TOYE, op. cit., p.55), autrement dit, l'agent va chercher à capter une partie du surplus destiné à ses co-contractants. (BROUSSEAU, op. cit., p.127).

² en anglais dans le texte « self-interest seeking with guile »

Ce comportement opportuniste produit les risques suivants :

- **Le risque moral ou « moral hazard »** : il découle d'une action cachée de l'agent et ignorée par le principal. L'agent peut ne pas respecter ses engagements sachant que le principal soit n'a pas les moyens de contrôler son action, soit que ce contrôle est très coûteux.
- **La sélection adverse** : elle découle d'une information que l'un des deux contractants possède et cache à l'autre. Elle se rapproche de l'asymétrie d'information qui permet à un des deux contractants, mieux informé que l'autre, d'arranger le contrat au mieux de son intérêt.
- **Le hold-up** : il correspond à un comportement différent de ce qui a été initialement prévu dans le contrat (ALLIX -DESFAUTAUX, E., JOFFRE, P., 1995).

Les risques sont proportionnellement élevés par rapport au degré des spécificités des actifs : « un actif est spécifique lorsque sa productivité dépend d'une articulation harmonieuse de son usage avec celui d'un autre facteur de production déterminé ; ou lorsqu'il s'avère que pour certains agents, sa valeur d'usage est supérieure à sa valeur d'échange. » (BROUSSEAU, op. cit., p.129). La notion de spécificité des actifs renvoie soit à la complémentarité entre deux actifs, soit à la faible possibilité d'utiliser l'actif ailleurs ou autrement (pour des raisons de localisation par exemple).

Dans cette perspective, les coûts de transaction seront à la fois, les coûts de la recherche de l'information pour établir les contrats, et les coûts induits par le comportement opportuniste des agents économiques. L'efficacité économique doit allier la diminution des coûts de production et des coûts de transaction. Les institutions sont un mode de coordination des activités économiques qui minimise les coûts de transaction par rapport au marché, soit en faisant appel à l'hierarchie (c'est le cas des firmes) soit en faisant appel à d'autres modes de coordination (réseau, confiance...).

Les institutions jouent aussi un rôle dans la gestion de ce qu'on appelle le dilemme social.

Dans certains cas, le choix individuel rationnel s'avère irrationnel socialement, dans ce cas les institutions offrent les mécanismes pour les individus rationnels de transcender le dilemme social. (BATES, 1997, p.29).

Pour conclure, l'idée de base est la suivante : l'efficacité de l'allocation des ressources dépend de la nature des institutions économiques qui :

- médiatisent les choix des individus,
- fixent les règles et le cadre dans lequel se déroulent les transferts des droits de propriété, c'est à dire les transactions,
- minimisent les coûts de transaction.

Dans cette perspective, le marché peut être considéré comme une institution parmi d'autres, mais il n'est plus le seul mode de coordination des activités reconnu par la théorie économique.

2. Les définitions des institutions

Inutile de rappeler combien il est difficile de définir les institutions, car la notion d'institution désigne un ensemble très divers comme la famille, l'Etat, les syndicats.. etc., et renvoie à des coutumes, aussi bien qu'à des comportements. De ce fait il existe de nombreuses définitions plus ou moins larges et précises, certaines se basent sur le statut (formel ou informel), et d'autres sur les fonctions.

La définition la plus large est la suivante « *Les institutions sont des habitudes de faire et des habitudes de pensées établies* » (THORSTEIN, op. cit., p.7 et 8). Pour certains, les institutions sont le produit des croyances et des coutumes et pour d'autres elles sont le moyen de contrôle d'un groupe.

Commons distingue les institutions organisées des institutions non organisées ou informelles « *du point de vue organisationnel, l'institution est un « going concern », du point de vue cognitif, l'institution est une coutume.* » (THORSTEIN, op. cit., p.7)

Dans son livre « le processus de développement économique » NORTH explique que pour analyser et comprendre le changement économique, il faut, entre autre, comprendre le processus du changement institutionnel, qu'il considère comme un facteur important du changement économique. Son point de départ est l'hypothèse suivante : les individus effectuent leur choix en fonction de leur perception de la réalité. La perception est toujours une interprétation de la réalité (d'après Hayek cité par NORTH, 2005, p.55), en partie subjective et individuelle car elle est le fruit de l'expérience individuelle et de l'accumulation des expériences individuelles qui forme l'apprentissage. De cet apprentissage combiné aux croyances se construisent les modèles mentaux des individus. Mais grâce au système d'éducation commun et à la transmission intergénérationnelle et culturelle, les divergences entre les modèles mentaux des individus appartenant à la même société sont réduites en faveur d'une perception commune. Les constructions mentales sont « *formées par les individus pour expliquer et interpréter le monde qui les entoure* » (NORTH, 2005, p. 89).

La principale raison de l'existence des institutions selon NORTH est le besoin des humains de gérer et de réduire l'incertitude de leur environnement. Il distingue l'environnement physique de l'environnement humain défini comme « *une construction humaine comprenant des règles, normes, conventions et façons de faire qui définissent le cadre des relations humaines* » (NORTH, 2005, p.30). Bien que la maîtrise de l'environnement physique a été, et reste encore une préoccupation majeure, le développement des échanges à caractère impersonnel a fortement augmenté les incertitudes de l'environnement humain, rendant la maîtrise ou la réduction de ces incertitudes nécessaire. C'est de cette nécessité de maîtriser l'incertitude de l'environnement humain par l'établissement des règles que naissent les institutions.

Les institutions, reflet des modèles mentaux des individus, sont un construit social et ont comme fonction de rendre l'environnement humain plus prévisible et intelligible, en fournissant « *une structure incitative qui guide les comportements* » (NORTH, 2005, p.97).

Ainsi, les institutions sont « *des règles formelles, normes informelles et moyens de les faire respecter* » (NORTH, 2005, p.73), puisque toute activité humaine organisée nécessite la définition des règles qui lui permet d'exister et de fonctionner.

Dans le même sens, les institutions sont un système normatif et elles ont une fonction de régulation des interactions, comme le précise COREI « *Les institutions organisées sont les unités modernes de l'action collective qui, par leur inscription matérielle dans la réalité, exercent une régulation structurelle des interactions. Ces dernières sont l'unité englobante de l'analyse car elles sont le lieu des processus de coopération organisée où les transactions sont fonctionnellement interdépendantes dans la création des richesses. L'entreprise est l'institution organisée centrale du capitalisme (...)* » (THORSTEIN, op. cit., p.36).

On peut alors se poser la question sur la différence entre les institutions et les organisations, NORTH donne la réponse suivante : (NORTH, 1997, p.23)

« *Institutions are the rules of the game of a society, or, more formally, are the humanly devised constraints that structure human interaction. They are composed of formal rules (statute law, common law, regulations), informal constraints (conventions, norms of behaviour and self-imposed codes of conduct), and the enforcement characteristics of both. Organisations are the players: groups of individuals bound by a common purpose to achieve objectives. They include political bodies (political parties, the senate, a city council a regulatory agency) economics bodies (firms, trade, unions, family farms, cooperatives) social bodies (school, colleges, vocational training centres).* »

Donc, pour NORTH, les organisations « *consistent en groupes d'individus liés entre eux par certains objectifs communs* » (NORTH, 2005, p.87). Ainsi les entreprises, les syndicats, les coopératives sont des organisations économiques, alors que le cadre institutionnel « *comprend la structure politique, qui indique comment se forment et s'agrègent les choix politiques, la structure des droits de propriété, qui définit les incitations économiques formelles, et la structure sociale-normes et conventions- qui définit les incitations informelles existant dans l'économie* » (NORTH, 2005, p.74).

3. Le changement économique et le changement institutionnel

Pour NORTH, le changement économique « *consiste en une modification du bien être matériel et physique des humains, au sens large, c'est à dire en y incluant les changements quantifiables dans le revenu personnel et national et dans les dimensions matérielles du bien-être humain, mais aussi dans des aspects importants du bien-être, quoique moins précisément mesurés, qui passent par l'activité économique hors marché* » (NORTH, 2005, p.110). Malgré cette vision un peu trop centrée sur le bien être matériel NORTH explique que comprendre le changement économique, implique d'aller plus loin que la dimension économique stricto - sensu, en intégrant la démographie (quantité et qualité des ressources humaines), le stock des connaissances, et le cadre institutionnel. (NORTH, 2005, p.19). Le changement institutionnel est un facteur important du changement économique, ce dernier est défini par NORTH en tant que « *a ubiquitous, ongoing, incremental process that is a consequence of the choices individuals and entrepreneurs of organisations are making every day* » (NORTH, 1997, p.23).

Pour comprendre le changement institutionnel, il faut d'abord comprendre pourquoi les institutions existent et quelle est leur fonction dans la société. NORTH a construit sa théorie des institutions et du changement institutionnel à partir d'une théorie du comportement humain combinée à la théorie des coûts de transaction (CHABAUD et al., 2004). Dans un contexte de développement des échanges impersonnels, et étant donné le coût élevé d'obtention de l'information, et la capacité cognitive limitée des individus à traiter toutes les informations, l'incertitude de l'environnement augmente. Face à cette incertitude, les institutions vont établir des règles du jeu qui guident les comportements des individus et réduisent l'incertitude.

Les différences de performance économique peuvent s'expliquer par les différences des structures institutionnelles qui sont elles même plus ou moins performantes pour permettre une bonne allocation des ressources et une réduction des coûts de transaction. (CHABAUD et al, 2004).

Le changement institutionnel est un processus continu et graduel, provoqué par « *l'intentionnalité des acteurs* » (NORTH, 2005). La matrice institutionnelle, qui résulte de la mise en place des structures institutionnelles, a comme fonction de donner les règles du jeu et de guider les comportements des acteurs afin de réduire l'incertitude. Mais en même temps, en assurant cette fonction, elle va limiter les possibilités de choix offertes aux acteurs qui souhaitent innover ou modifier leur position, et c'est l'action intentionnelle des acteurs qui va induire le changement de la matrice institutionnelle, en altérant les règles soit directement par les organismes politiques, soit indirectement par la pression des organisations économiques et sociales sur les organismes politiques ; ou encore en altérant délibérément (et parfois accidentellement) la nature et l'efficacité des modalités d'application des règles ou l'efficacité des sanctions et autres moyens de coercition informels (NORTH, 2005, p. 87).

Sans oublier que la perception des acteurs de la réalité et leur capacité d'apprentissage influencent leur manière d'agir et se trouvent de nouveau à la base du changement institutionnel.

Si la fonction des institutions est de coordonner les activités des acteurs pour les rendre possibles et efficaces, alors on peut se poser la question suivante : pourquoi des institutions inefficaces survivent-elles ? Deux hypothèses sont avancées :

- La première se trouve dans l'imperfection du marché politique : d'après la théorie du choix public, les hommes politiques et/ ou les fonctionnaires ne poursuivent pas forcément l'intérêt collectif, mais cherchent plutôt leur intérêt personnel (être réélu par exemple) et par conséquent leur choix seront guidés par cet intérêt. Cette imperfection existe aussi dans les systèmes démocratiques : le jeu des élections, la nécessité de trouver des compromis entre les différents groupes d'intérêt ne mènent pas toujours aux choix assurant la meilleure allocation des ressources.
- La seconde renvoie au rôle et à l'impact des croyances ou des idéologies : elles peuvent permettre de maintenir et de faire perdurer des institutions inefficaces économiquement.

Toutefois, la NEI rejette la vision linéaire des néo-classiques pour laquelle le progrès des institutions serait conduit par le marché lui-même, car cette hypothèse renvoie au paradigme biologique de la sélection naturelle selon lequel les institutions inadaptées ou peu efficaces disparaîtront (TOYE, 1997). Cette sélection naturelle ne peut s'appliquer dans le domaine social où il y a la volonté humaine et le choix. Les faits prouvent que des institutions indésirables survivent et continuent à exister. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que « *the purpose of every institution -not always achieved, needless to say- is to create settled expectations both for those inside and outside it, over a wider sphere of action than would be possible without it* » (TOYE, 1997, p.63) Ce qui crée des conflits entre les intérêts de l'institution et ceux des individus qui la composent et dont les intérêts sont partiellement convergents.

4. La NEI et le développement

D'après la précédente analyse, on voit que la NEI propose une approche différente de la théorie néo-classique même si elle se réclame d'elle, et ceci :

- en revisitant la conception de la rationalité des individus : la NEI adopte l'hypothèse de la rationalité limitée et de la médiatisation des choix individuels par les institutions qui reflètent les modèles mentaux des individus appartenant à une société. Ceci permet d'avoir une conception de la rationalité plus proche du fonctionnement réel,
- en identifiant les coûts de transaction comme objet d'analyse et leur réduction comme facteur de l'efficacité économique,
- en mettant au centre de l'analyse les institutions en tant que mode de coordination des activités économiques, alternative ou complémentaire au marché
- et en analysant la performance économique à la lumière de la performance institutionnelle dans l'allocation des ressources et la diminution des coûts de transaction.

L'objectif de la NEI est de construire une théorie économique des institutions hors marché ou non marchandes, car des individus rationnels peuvent utiliser des institutions hors marché pour améliorer le niveau collectif du bien-être, qu'ils ne pourraient pas atteindre par le seul recours au marché (BATES, 1997).

La relation entre le développement et l'institutionnalisme est forte et historique comme le témoigne BATES « *not only has the study of development thus played a seminal role in the creation of the new institutionalism. The new institutionalism now also plays and will continue to play a major role in the study of development* » (BATES, op. cit., p. 35).

La NEI est entrée dans le domaine du développement par l'histoire économique, quand on a voulu expliquer la croissance économique en terme de caractéristiques institutionnelles (notamment à partir des travaux de NORTH).

Alors comment et en quoi la NEI apporte des outils d'analyse utiles pour le développement ? Tout d'abord elle étudie des sources de la croissance ignorées par l'orthodoxie (BATES, 1997) tente de répondre aux questions que cette dernière ne traite pas, et de construire une théorie du développement en terme de changement institutionnel.

La NEI propose de définir le développement comme la croissance économique plus le changement institutionnel approprié, c'est à dire celui qui facilite ou aide à la croissance, au lieu de définir le développement comme la croissance économique plus le changement structurel. Donc la NEI met le changement institutionnel au centre de la théorie du développement, contrairement à la théorie néo-classique qui met l'épargne et l'investissement au centre du processus de développement (TOYE, 1997).

La NEI :

- souligne le rôle des institutions qui ne sont pas complètement centralisées (l'Etat) ni complètement décentralisées (le marché), montre que ce n'est ni l'Etat ni le marché qui est la meilleure façon de fournir les biens et les services, et éclaire le sens économique des institutions hors marché ou non marchandes dans les pays sous développés. Elle propose un alternatif entre les champions du marché et les défenseurs de l'Etat, en développant une approche basée sur l'action de la collectivité et l'engagement civique (TOYE, op. cit., p. 27).
- suppose que le développement économique dépend de l'existence d'un environnement institutionnel favorable, et tente de construire une théorie de développement en terme de changement institutionnel approprié (TOYE, op. cit., p. 10).
- offre des outils pour comprendre les caractéristiques économiques spécifiques aux pays sous développés, que le raisonnement basé exclusivement sur le marché ne peut expliquer.
- élargit les possibilités de politiques alternatives à celles proposées par la théorie néo-classique.

De manière plus précise, les apports de l'économie institutionnelle à l'analyse du développement sont :

- **sur le plan micro-économique** (BATES, op. cit., 1997) :
 - Les économies des pays sous développés connaissent un échec du marché (market failure) généralisé. La première source des échecs du marché est la production des externalités. Une externalité est un lien direct physique entre la fonction de production de deux agents ou plus, dans le sens où l'activité d'un agent peut avoir des conséquences négatives ou positives pour les autres agents. Du point de vue de la NEI, les droits de propriété sont une réponse aux externalités, dans la mesure où ils ont une fonction incitative dans le cas des externalités négatives, comme par exemple la pollution, ils incitent l'agent à causer moins de pollution. Dans le cas d'externalités positives, l'incitation vient des récompenses financières. La seconde source des échecs du marché est les biens publics : ils sont sources d'interdépendance entre la fonction d'utilité des individus. Un bien est public quand sa consommation par un individu ne diminue pas l'utilité tirée de sa consommation par un autre individu. Le choix rationnel des individus allouent les ressources entre les biens publics et les biens privés de manière inefficente : en présence d'un bien public, l'individu se comportant de manière rationnelle va se conduire en free rider (passager clandestin ou resquilleur), c'est à dire qu'il va tenter de capter les bénéfices sans en supporter les coûts. Cela crée une demande sur la création des institutions non marchandes ou hors marché. La troisième source d'échec du marché est l'information. L'obtention de l'information a un coût. L'information imparfaite ou incomplète empêche le fonctionnement du marché et les choix individuels (puisque tous les individus n'ont pas la même information) à cause du problème d'incertitude.
 - En situation d'échecs du marché, les personnes agissant de manière rationnelle génère des dilemmes sociaux « *in situations of market failure, people acting rationally generate social dilemmas* » (BATES, op. cit., p. 35)
 - les modalités de fonctionnement spécifiques : dans le passé, des formes de contrat qui prévalaient dans les pays sous développés étaient considérés comme irrationnels et non fonctionnels. Par exemple, les contrats de métayage dans l'agriculture qui donnent au propriétaire un pourcentage de la récolte (BATES, op. cit., p.56), étaient considérés comme inefficients. Maintenant, on voit que cette forme de contrat est favorable, surtout dans un environnement à haut risque, et contrairement au contrat de location qui épargne le risque au propriétaire, ce contrat semble être un compromis entre le risque et l'incitation.

- L'analyse des coûts de transaction permet d'anticiper pour savoir quel dispositif sera le plus efficient. Elle peut aussi aider à élaborer des formes de privatisation et de contrat, et à trouver des dispositifs pour régler le problème des free riders (ou resquilleurs) à cause du rôle d'auto régulation des communautés.
- **sur le plan macro-économique :**
 - l'analyse institutionnelle montre la nécessité d'avoir un environnement institutionnel crédible pour la sécurité des investissements, indispensable pour mobiliser les capitaux locaux et aussi étrangers.
 - Elle montre aussi que dans l'absence de règles de marché, l'aversion au risque va pousser les agents, de manière tout à fait rationnelle, à préférer l'autarcie à l'ouverture et l'échange (BATES, 1997, p.37), alors que les études empiriques montrent que les pays qui ont atteint un taux de croissance élevé sont ceux qui ont su exploiter leurs avantages comparatifs.
 - Dans le domaine du développement, et dans l'analyse historique des performances économiques, l'analyse institutionnelle met à jour le lien entre les structures politiques et la croissance économique. Même si on n'a pas encore une théorie générale sur ce sujet, des études empiriques mettent en avant la relation entre la manière dont sont structurées les institutions politiques et la capacité à mobiliser l'épargne (BATES, 1997, p.39).

En dépit de ces apports importants de l'économie institutionnelle, tant sur le plan conceptuel que sur le plan des outils d'analyse, il existe des faiblesses dans la construction théorique que les institutionnalistes eux-mêmes soulignent. On peut citer les points suivants à titre d'exemple :

- le changement institutionnel se heurte à l'inertie, et on ne sait pas analyser les ressorts de cette inertie.
- on ne sait pas définir et mesurer de manière opérationnelle les coûts de transaction.
- les origines théoriques de l'analyse institutionnelle se trouvent au niveau micro-économique, ce qui laisse de nombreuses lacunes au niveau macro-économique.

Il n'en reste pas moins que l'analyse institutionnelle est une des sources importantes du renouveau des théories du développement. Dans le contexte de retrait de l'Etat et de l'échec des politiques d'ajustement structurel, l'inadaptation de l'appareillage conceptuel néo-classique aux questions du sous développement et du développement, et le besoin d'une nouvelle approche de la problématique du développement sont fortement ressentis. Comprendre les défaillances du marché et les distorsions structurelles des économies des pays sous développés, étudier des modes de coordination et de régulation de l'action collective autre que le marché, et situer l'activité et la performance économiques dans un contexte plus large- celui des institutions- ouvrent sans doute des perspectives intéressantes pour mieux comprendre le processus de développement.

IV. L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES

A. ORIGINES ET CONCEPTS

Ces 20 dernières années, on a vu se constituer un corpus théorique appelé « l'économie des territoires ». Actuellement, la notion de « territoire » se trouve au cœur des politiques publiques et des travaux de chercheurs appartenant à divers champs de spécialité.

En effet, ces deux dernières décennies, le contexte était celui d'une crise et de mutations profondes. L'économie postfordiste, la globalisation, ainsi que le changement du rôle de l'État ont fortement contribué à l'émergence de la question des territoires.

D'une part, dans le contexte de la globalisation, les avantages comparatifs ne sont plus basés uniquement sur les ressources matérielles données par la nature. Ils intègrent de plus en plus des ressources immatérielles ou « construites » c'est à dire les compétences, les savoir faire, les qualifications et les manières de s'organiser, dans la mesure où « *dans le cadre de la globalisation en effet, les nations et les entreprises doivent fonder leurs avantages compétitifs sur leurs ressources immatérielles et la capacité des acteurs à collaborer et à développer entre eux des synergies (unrated interdependencies)* » (MAILLAT, KEBIR, 1999, p. 40).

Dans son article sur « territoire et gouvernance : quel outil pertinent pour le développement ? » (PECQUEUR, 2003, p. 17), B. PECQUEUR explique comment la globalisation contribue à l'émergence du territoire, alors qu'en premier lieu il semble difficile de rapprocher les deux processus. Mais pour l'auteur « *la marche vers la globalisation avive les stratégies régionales voire locales. La globalisation met en exergue les modalités d'organisation des branches industrielles à l'échelle mondiale autour des grands marchés différenciés. C'est le cas de l'industrie agroalimentaire, de l'automobile ou encore de l'industrie pharmaceutique. La concurrence à l'échelle mondiale produit la segmentation des marchés et une régionalisation (au sens où une région représente un continent). Une telle approche macro-économique ne rend cependant pas compte des observations menées depuis plus de vingt ans sur les structures industrielles, notamment par les économistes italiens qui ont mis en évidence, à travers les districts industriels et la spécialisation flexible, le rôle du « site » d'implantation de l'activité industrielle* » (PECQUEUR, op. cit., p. 17 et 18). Par ailleurs, on observe que, d'une part, la mondialisation des marchés redonne une valeur accrue aux produits locaux, et d'autre part, la mondialisation et la territorialisation sont deux tendances lourdes dans le monde. (Construire la dynamique des territoires, 1997, la méso économie).

La période fordiste correspondait à une vision a-spatiale de l'économie, où les principes sont la minimisation des coûts par la recherche des facteurs de production aux prix les plus faibles, et par l'uniformisation et la standardisation de la production. L'économie postfordiste et la globalisation changent la donne profondément : malgré les délocalisations des entreprises toujours à la recherche des facteurs de production aux coûts les plus bas, on voit apparaître en parallèle une nouvelle imbrication local/global qui se confirme dans la multiplication des formes d'organisation territorialisée de la production. S'ajoute à cela une demande forte et croissante de produits de qualité et une segmentation de la demande qui remet en question l'uniformisation et la standardisation. De nombreux travaux de recherche observent et soulignent le mouvement d'émergence du local dans le sillage du processus de globalisation, et en tant que niveau d'accumulation flexible contraire au mode d'accumulation fordiste (PECQUEUR, 2006). B. Pecqueur avance l'hypothèse de l'émergence d'une économie territoriale postfordiste : « *il y aurait un « moment territoire » dans la régulation globale du système économique (production et consommation) permettant de gérer la fin d'un monde industrialiste indifférent au contexte géographique-culturel.* » (PECQUEUR, 2004, p. 72).

En outre, l'analyse économique néo-classique se situant soit au niveau de l'individu (micro-économie), soit au niveau d'un système d'ensemble (macro-économie), n'offre pas les outils pour comprendre les mécanismes de développement de certains espaces, et la dynamique économique de ce développement.

Tous ces bouleversements et ces mutations profondes appellent à faire évoluer les approches théoriques et à forger des nouveaux concepts. D'où la pertinence des approches territoriales qui offrent un ensemble d'outils d'analyse adaptés aux nouvelles réalités économiques du système postfordiste et globalisé.

L'économie des territoires trouve ses origines principalement dans trois disciplines : l'économie géographique ou l'économie spatiale, l'économie industrielle et la science régionale. Chacune de ces disciplines propose une approche, voire une conception particulière de l'espace.

Pour l'économie spatiale, il s'agit de l'optimisation de la localisation de la production par rapport aux coûts de production et de transport jusqu'aux lieux de la consommation. Quant à l'économie industrielle, elle approche l'espace par le biais de l'organisation des firmes et leur agglomération. Comme pour l'économie spatiale, il s'agit toujours d'un espace abstrait.

La science régionale, née dans les années 40 aux Etats Unis, se caractérise par une approche pluridisciplinaire de l'espace en tant qu'objet concret dans la mesure où l'analyse se veut au service de l'action (SEKIA, 2000).

La notion de territoire donne une autre dimension à l'espace. Ce dernier n'est pas abordé de manière abstraite, du point de vue de l'optimisation de la localisation de la production, ou comme support physique de cette activité compte tenu de sa dotation en facteurs de production. La notion de territoire confère à l'espace une dimension dynamique, absente des analyses économiques néo-classiques.

Une autre discipline a contribué à la formation du corpus théorique de l'économie des territoires. Il s'agit de l'économie des organisations dont l'objet est les structures qui représentent des formes de coordination hiérarchique (REQUIER-DESJARDINS, 1996). Elle analyse particulièrement :

- les processus d'allocation des ressources et de transactions, ce qui revient à analyser les règles et procédures partagées par les acteurs et qui vont diminuer les coûts de transaction.
- La capacité des organisations à mettre en œuvre des processus collectifs d'innovation.

Appliquée à la dynamique des territoires, ceci permet d'analyser les modes de construction des relations de coordination entre les acteurs d'un territoire, et les modes de production collective d'innovation.

Les définitions de la notion de territoire sont nombreuses, néanmoins, il existe des éléments communs à toutes les définitions :

- le territoire n'est pas seulement un espace physique délimité, mais un construit social. Autrement dit, il s'inscrit dans un passé commun aux groupes d'acteurs qui y vivent et dans un projet collectif de ces acteurs. Le sentiment d'appartenance, et l'identité culturelle s'ajoutent à l'action collective des acteurs : « au total, nous pouvons dire que la substance du territoire s'exprime dans la territorialité que BAILLY (1994) à la suite de MOLES, traduit par les notions d'identité, d'appropriation et d'enracinement. En d'autres termes, on peut dire que le territoire est un site qui est façonné par l'homme et qui, à son tour, façonne également ce dernier. Cette définition, dans son premier volet exprime bien l'existence de la logique d'acteurs dans le processus de structuration de l'espace. » (KHERDJMEL, 1999. p. 275).
- « Le territoire se construit dans et par le processus de coordination de l'action des groupes d'acteurs. Ce processus produit des formes d'organisation et de régulation spécifiques qui aboutiront à la réalisation d'un avantage compétitif territorial » (PECQUEUR, op. cit., 2003).
- Le territoire se construit par rapport à ses ressources génériques et ses ressources spécifiques. La question des ressources génériques et des ressources spécifiques renvoie à deux approches de l'innovation (RALLET, 1996). Pour la première approche,

l'innovation est un processus exogène et « *c'est le fait de combiner des ressources existant indépendamment du processus de production dans lequel elles sont engagées* » (RALLET, op. cit., p. 120). Il s'agit des ressources génériques. Alors que pour la seconde approche l'innovation est un processus endogène, qui « *ne préexiste ni à sa mise en œuvre ni au contexte dans lequel elle prend place. L'innovation est un processus de création de technologie et non un résultat qu'il s'agirait de diffuser et dont il faudrait étudier l'impact. Les ressources utilisées dans ce processus sont construites par le processus lui-même et par le contexte dans lequel il s'inscrit. Elles sont spécifiques au cadre qui les a produit. Parmi ces ressources spécifiques, les ressources humaines jouent un rôle déterminant* » (RALLET, op. cit., p.120). On dépasse ainsi le territoire en tant qu'espace doté de facteurs de production, pour une conception du territoire en tant que « *processus de construction d'une capacité productive et d'une capacité d'innovation* » (RALLET, op. cit., p. 121). Les ressources spécifiques sont issues de ce processus, et le terme « *spécifique, veut dire que la ressource est produite par une stratégie d'acteurs et dédiée à un usage particulier* » (RALLET, op. cit., p.121). Par ailleurs, B. PECQUEUR distingue les actifs et les ressources : la ressource se trouve à l'amont de l'actif dans le sens où elle représente un potentiel alors que l'actif est « *un facteur en activité c'est à dire valorisé sur la marché.* » (PECQUEUR, 2005, p.11).

Cette distinction permet d'avoir quatre catégories (PECQUEUR, 2004) :

- Les ressources génériques : il s'agit de potentiel existant sur le territoire qui peut aussi exister ailleurs. Ces ressources peuvent être transférables et elles ont un prix fixé par le marché.
 - Les actifs génériques : ce sont des ressources génériques employées ou utilisées dans un processus de production.
 - Les ressources spécifiques : elles « *apparaissent au moment des combinaisons des stratégies d'acteurs pour résoudre un problème inédit* » (PECQUEUR, op. cit., p.6). Elles ne sont pas transférables et n'ont pas de prix, et sont intrinsèquement liées au territoire car elles sont « *le résultat de processus long d'apprentissages collectifs qui aboutissent à l'établissement des règles, le plus fréquemment tacites* » (PECQUEUR, op., cit. p. 7)
 - Les actifs spécifiques : ils sont produits par les ressources spécifiques quand ces dernières donnent lieu à une utilisation particulière dans un processus de production. Ainsi, toute ressource spécifique ne devient pas un actif spécifique, cette évolution est conditionnée par l'existence d'une stratégie d'acteurs de valorisation.
- Pour qu'un espace ou une zone déterminée devienne « un territoire », la mobilisation des acteurs autour d'un objectif commun et la mise en place des modes de coordination entre les acteurs sont indispensables. Il s'agit du tissu institutionnel qui se crée au fur et à mesure du processus de construction du territoire et qui contribue à cette construction. Cette dimension institutionnelle est particulièrement importante dans la mesure où elle constitue le cadre de négociation entre les acteurs publics et privés, d'apprentissage collectif, et de développement de réseaux de coopération (PECQUEUR, op. cit., p. 122).

La notion de territoire permet de dépasser la conception abstraite de l'espace et celle de l'espace équivalent à une somme donnée de facteurs. Avec cette notion, l'espace devient un espace naturel, social et économique, doté d'une histoire et d'un projet d'avenir.

B. LES PRINCIPAUX CONCEPTS

Même si l'économie des territoires trouve ses racines dans des disciplines plus anciennes, c'est dans les années 80, que ses principaux concepts ont été forgés. Il s'agit principalement des trois concepts suivants :

- le système productif localisé
- le milieu innovateur
- la tectonique des territoires.

1. Le système productif localisé

L'origine de ce concept se trouve dans les travaux de l'économiste Alfred Marshall sur le district industriel connu sous le nom de district marshallien, mis à jour dans les travaux de l'économiste italien BECATTINI. Il s'agit d'une forme d'organisation industrielle regroupant un grand nombre de petites entreprises spécialisées dans une même production, aussi compétitives que les grandes entreprises, avec des formes de coordination et de coopération. L'hypothèse explicative de cette compétitivité est celle des économies d'agglomérations ou des économies d'échelle liées à la proximité (LEVESQUE et al., 1996). S'ajoute à cela l'apprentissage collectif favorisé par la proximité et les relations d'échange et de coopération, améliorant ainsi le niveau de compétences et la production de nouveaux savoir - faire.

L'analyse de la forme d'organisation du district industriel a mis en avant des variables, jusque là ignorées, qui jouent pourtant un rôle important dans le processus de transformation économique. Ce dernier n'est pas le résultat du changement technique exclusivement, mais des variables sociales et organisationnelles y contribuent fortement « *les rapports de collaboration entre les entreprises, les rapports entre le système productif et le système socio - institutionnel, les savoir faire et la mobilité des travailleurs dans l'agglomération de la production, le rôle des institutions locales spécifiques qui interviennent pour appuyer le développement des entreprises (...)* le développement apparaît, en définitive, comme un processus social et non comme un processus uniquement technique » (COURLET, PECQUEUR, 1996, p. 93).

Cette conclusion mène au questionnement concernant le caractère endogène du développement, qui ne signifie nullement un modèle d'économie fermée mais un modèle « *fondé sur l'utilisation des ressources locales, la capacité de contrôle au niveau local du processus d'accumulation, le contrôle de l'innovation, la capacité de réaction aux pressions extérieures et la capacité d'introduire des formes spécifiques de régulation sociale au niveau local favorisant les éléments précédents* » (COURLET, PECQUEUR, op. cit., p. 93).

En effet, l'analyse des mécanismes endogènes du développement trouve ses racines dans le concept du district marshallien qui « *peut être défini comme un système localisé de croissance coopérative dans lequel la croissance est l'expression non pas de l'allocation optimale des ressources, mais le résultat des complémentarités et de la coordination dans le temps de processus de création de ressources spécifiques et de comportements d'apprentissage et d'adaptation (...)* des acteurs qui s'ajustent hors de l'équilibre » (LECOQ, 1999, p. 554).

Le concept de système productif localisé découle du district industriel, avec deux différences :

- il met en avant les caractéristiques communes (comme le district industriel) mais aussi les spécificités de chaque cas,
- il ne concerne pas seulement les entreprises spécialisées dans la même branche ou dans le même produit.

Le système productif localisé est une notion qui « *renvoie tout d'abord à celle du système productif. Les parties constitutives d'un système productif sont la force de travail, les*

moyens de production, les méthodes utilisées dans l'organisation de la production, la structure de la propriété et du contrôle de l'activité productive et le contexte socio-politique dans lequel intervient le processus de production » (COURLET, 1999, p.536). Il renvoie ensuite au regroupement d'un ensemble de petites et moyennes entreprises sur un territoire, ce qui crée des interactions entre ces dernières produisant ainsi des externalités positives qui accroissent l'efficacité globale de ces entreprises. Les interactions et les externalités positives qui en découlent se traduisent en termes de coopération, de formation, de facilité de circulation de l'information et des échanges en minimisant les coûts de transaction (KHERDJEMIL, 1999).

Tout ceci est favorisé par l'existence de relations interpersonnelles de confiance, le partage d'une culture commune et des modes de coordination et de régulation spécifique. On peut relever deux modes de coordination : le marché et la réciprocité (PECQUEUR, 2006, p. 4 et 5). Cette dernière marque bien le dépassement de la vision d'un échange impersonnel, universel et décontextualisé pour prendre en compte les caractéristiques sociales et culturelles propres au territoire. D'ailleurs, certains auteurs ont regroupé les actifs spécifiques des SPL (systèmes productifs locaux) autour de trois points :

- « l'existence d'une identité commune aux acteurs du SPL, qui génère des routines relationnelles basées sur la confiance
- l'existence d'institutions spécifiques
- l'existence d'actifs spécifiques cognitifs notamment en termes de savoir-faire et de capacités d'innovation » (REQUIER-DESJARDINS, 2002, p.13)

Deux autres dimensions du concept de système productif localisé sont à souligner :

- la première concerne la taille et le nombre d'entreprises. Le SPL met en avant la capacité des petites et moyennes entreprises à être aussi compétitives sinon plus compétitives que les grandes firmes. La petite taille et le grand nombre d'entreprises sur un même site n'est pas un handicap, mais devient un atout pour au moins deux raisons. D'un côté, l'image du territoire attire les acheteurs et la proximité leur permet de trouver une large offre de produits sur un même lieu. De l'autre côté, le producteur individuel profite aussi de l'image du territoire ce qui augmente les possibilités de vendre sa production. Par ailleurs, l'existence d'un grand nombre de PME spécialisées dans la même production ou des productions liées permet une variété de produits et une capacité d'adaptation à une demande diversifiée et changeante (REQUIER-DESJARDINS, op. cit., 2002).
- la seconde est la capacité d'innovation et d'adaptation à la dynamique de mutation de l'environnement (PECQUEUR, 1992). L'innovation est envisagée comme un produit de l'action collective et non pas le fait d'un entrepreneur isolé ; la capacité d'adaptation se trouve dans le tissu institutionnel ainsi que dans le réseau relationnel informel.

Le système productif localisé n'est pas un modèle, dans la mesure où par sa définition même il renvoie à une dynamique spécifique à chaque territoire. C'est une approche de la formation d'une organisation productive à travers les relations entre un territoire et ses agents économiques.

En plus du district industriel et du SPL, on trouve la notion de « cluster », notion large développée par les chercheurs anglo-saxons, s'appliquant sur différentes échelles spatiales, et « considérée comme un mode d'organisation pertinent de l'industrie dans les pays du sud » (PECQUEUR, 2006, p. 6).

2. Le milieu innovateur

Le concept de « milieu innovateur » apporte des éléments de renouveau de :

- l'analyse de l'innovation : sa genèse, sa diffusion et son rôle dans la dynamique économique
- l'économie régionale ou spatiale qui s'interroge sur les mécanismes de localisation des activités économiques et la relation entre localisation et développement.

Le thème de l'innovation a été au cœur de l'analyse économique depuis Schumpeter. L'innovation peut être entendue comme innovation technologique (progrès technique) ou innovation organisationnelle qui devient une composante incontournable de la compétitivité de l'entreprise.

Selon les approches théoriques, l'innovation est :

- Soit le résultat de l'action de l'entrepreneur individuel, moteur de la dynamique économique et facteur exogène à cette dynamique
- Soit le résultat d'une action collective d'un ensemble d'entreprises en interactions, ayant un caractère endogène et localisé, et englobant l'innovation technique et organisationnelle.

Quant aux approches théoriques de la spatialisation de l'activité économique, c'est la théorie des « pôles de développement » de F. PERROUX qui a dominé jusqu'au début des années 80. Elle repose sur le principe suivant : une firme, une industrie ou groupe d'industries peut avoir des effets de diffusion du progrès technique et d'entraînement sur les autres entreprises avec lesquelles elle entretient des relations. Cette industrie a donc un double rôle : un rôle motrice et un effet d'agglomération des entreprises.

Les travaux pionniers de Philippe AYDALOT ont permis un renouvellement théorique des approches du développement régional à partir des années 80. Depuis, de nombreux travaux de recherche sont venus enrichir ses analyses.

Le point de départ a été l'analyse des transformations spatiales qui a amené Ph. AYDALOT à formuler son hypothèse de retournement des dynamiques spatiales, qui est un processus « *selon lequel des régions riches s'appauvrissent tandis que les régions pauvres connaîtront un dynamisme nouveau.* » (PEYRACHE - GADEAU, 1999. p. 620). Ce processus est complexe et ne signifie nullement que le retournement est automatique ou inéluctable comme il le souligne « *plus généralement, il semble que, d'une période à l'autre, l'accent se trouve placé sur des tendances différentes. Tantôt les forces de convergence dominent, tantôt l'heure est à la reproduction des disparités, tantôt le retournement s'impose (...) chaque mode de régulation spatiale secrète donc une forme d'évolution des disparités spatiales.* » (Ph. AYDALOT cité par PEYRACHE-GADEAU, op. cit., p. 621).

Or, la question est de comprendre les causes et les mécanismes des disparités régionales, ou en d'autres termes, pourquoi et comment certaines régions se développent et d'autres non ? En réponse à cette question, on trouve le concept de « milieu innovateur » qui met la capacité d'innovation au cœur de la dynamique de développement territorial.

La notion de « milieu » renvoie à « l'environnement » dans un double sens : l'environnement composé de l'ensemble des acteurs économiques et l'environnement institutionnel. C'est donc un milieu « territorialisé » dans le sens où il s'inscrit dans un territoire donné correspondant à un ensemble d'acteurs et d'institutions. Elle se décline de deux manières : le milieu - contexte, et le milieu-acteur (PEYRACHE-GADEAU, op. cit., p. 625), la première évoque le milieu en tant que contexte extérieur (l'environnement), alors que la seconde envisage le milieu comme « acteur de son développement » (PEYRACHE-GADEAU, op. cit. p. 627). Cette seconde conception est liée à la capacité du milieu à s'organiser et à innover, et donc d'agir sur son propre développement. Le milieu se construit à partir et avec des règles locales de coopération ou de concurrence, des complémentarités et de division de travail, et à partir de réseaux d'acteurs respectant ces règles.

L'innovation est entendue ici au sens plus large que le progrès technique. Pierre Veltz (VELTZ, 1999) résume les différentes théories de l'innovation en deux groupes :

- le modèle linéaire qui voit le progrès technique comme le résultat de l'effort d'un chercheur ou un entrepreneur. Ce modèle ne rend pas compte de la dynamique du processus d'innovation qui est multi-acteurs
- les analyses du processus d'innovation en tant que processus historique et localisé.

Le concept de « milieu innovateur » donne à l'innovation une dimension dynamique et localisée, car elle est le « *fruit de la capacité d'un milieu local à inventer et à progresser.*

L'innovation est conçue comme un processus collectif (car interactif) de création, alimenté par la coopération et la synergie d'acteurs organisés en réseaux. Ce mode de gouvernance en réseaux diffère à la fois du marché et de l'intégration, il illustre la nature méso - économique du processus d'innovation » (SEKIA, 2000. p. 268).

La prise en compte de la dimension historique de la construction du territoire, et de la production par les acteurs du territoire d'un capital cognitif collectif (PECQUEUR, 2004) confirme que l'innovation est un produit du territoire. Il ne s'agit pas bien entendu de l'innovation technologique fondée directement sur la science, mais d'une innovation résultant d'un processus de création collective de connaissance et de ressources nouvelles, et d'adaptation aux évolutions de l'environnement extérieur du territoire.

Ce processus dépend de la capacité des acteurs à s'organiser, échanger, et valoriser l'accumulation des expériences de chacun. La proximité géographique ainsi que la proximité organisationnelle favorisent la dynamique collective d'innovation.

L'innovation « est donc avant tout un processus de différenciation face à la concurrence.... La différenciation sur les marchés ne peut se faire sans une différenciation des ressources et des organisations sous jacentes » (CREVOISIER, 2005, p. 2). Cette différenciation face à la concurrence va créer la dynamique de développement d'un territoire et en même temps la concurrence entre les territoires.

3. La tectonique des territoires

Plutôt cadre d'analyse qu'un concept, « la tectonique des territoires » est une métaphore qui tente de prendre en compte les points suivants (LACOUR, 1996.) :

- l'existence de mouvements longs et des phénomènes non visibles, « *il est nécessaire de connaître et de comprendre mieux les mécanismes latents, les transformations lourdes et sourdes qui, en permanence, comme les plaques tectoniques, exercent leur pression, développent leurs forces, façonnent des nouvelles configurations, tentent de coexister* » (LACOUR, op. cit., p. 28).
- la dynamique ne doit pas être conçue comme une sorte d'évolution déterministe, mais elle doit rendre compte des fractures et des ruptures.
- L'intermédiation territoriale semble une notion plus pertinente et plus enrichissante que celle de territoire. Elle dépasse la notion de territoire en tant qu'espace géographique et économique déterminé, pour le concevoir (LACOUR, op. cit.) comme le lieu où se révèlent et se concrétisent les comportements d'acteurs, où de nombreuses trajectoires sont possibles.

Ce cadre théorique a l'ambition de rendre compte de la complexité des dynamiques territoriales, de ne pas s'enfermer dans les déterminismes ou dans des approches « localistes ».

C. DEVELOPPEMENT LOCAL ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Vers le milieu des années 70, avec la crise du système fordiste, la domination des politiques libérales prêchant la fin de l'Etat providence dans les pays du nord, et l'entrée dans l'ère de l'ajustement structurel dans les pays du sud, on assiste à l'émergence du concept de développement local. Le niveau local semble être le niveau pertinent pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des politiques de développement, basées sur la valorisation des ressources locales et la mobilisation des acteurs, et qui se substituent aux politiques de développement « par le haut ». Certains voient dans ce changement de niveau, une manière de réduire les fonctions de l'Etat, et d'autres y voient un remède aux échecs des politiques de développement centralisées, mises en œuvre dans les pays sous développés au cours des années 50 et 60, ou une nouvelle phase des politiques d'aménagement territorial dans les pays du nord.

Toutefois, la définition du « local » a suscité de nombreux débats autour de l'identification du niveau auquel se situe « le local » : doit-il correspondre à un niveau administratif ? Si oui, lequel ? Quelles sont ses dimensions démographique et géographique ? Quelle réalité spatiale ou sociale couvre-t-il ? Pour certaines critiques « le local » était trop petit, étroit et enfermé, pour d'autres c'était une notion floue et imprécise voire une espèce de « fourre-tout ». Ces critiques n'ont pas empêché de très nombreuses expériences de terrain de voir le jour, avec des échecs et des succès. Nourri par les analyses théoriques et de réflexions menées à partir de ces expériences, le développement local s'impose dans les politiques publiques et la construction de sa méthodologie progresse.

Les principes de base du développement local semblaient apporter une réponse aux questions posées au nord comme au sud durant les années 80 par le postfordisme et la crise des politiques de développement. L'accélération du processus de globalisation a renforcé et confirmé l'importance du local, dans une nouvelle dynamique d'articulation entre le global et le local. Ceci s'explique, entre autre, par le fait que la globalisation met en concurrence les populations et les territoires. Etant donné que tous les territoires ne sont pas dotés en facteurs de production de manière identique, ceux qui sont les moins bien dotés risquent de se retrouver marginaliser. La recherche d'autres facteurs de compétitivité ou la mise en valeur des ressources non traditionnelles deviennent le moyen de s'intégrer dans le marché mondial ou tout au moins de résister à la marginalisation.

Les politiques de développement des années 50-70, menées dans les pays du sud ou dans les pays du nord (politiques d'aménagement), étaient :

- des politiques centralisées, avec une vision globale assez éloignée de la réalité des zones en difficulté,
- marquées par l'intervention des pouvoirs publics et une volonté d'allocations des ressources ou de ré-allocations vers des secteurs ou des espaces déterminés, ce qui a produit des déséquilibres territoriaux et a contribué à l'accélération de la marginalisation de certains espaces dans les pays du nord et du sud.
- des politiques qui utilisent des ressources extérieures (financement public des projets de développement dans le sud, ou bien intervention des pouvoirs publics dans le nord)
- des politiques élaborées et mises en œuvre par des « techniciens » sans impliquer les acteurs locaux.

La philosophie du développement local est radicalement différente, elle met en avant quelques principes, que nous rappelons rapidement :

- le développement local est un processus,
- la mobilisation des acteurs est au cœur de ce processus. Certains, notamment les organisations internationales, parlent de développement participatif, mais le principe est toujours celui de mobiliser les acteurs et de les impliquer à toutes les phases du processus.
- Le développement local est basé sur une stratégie élaborée à partir des besoins et des priorités déterminés par les acteurs locaux
- Les actions de développement local visent à mobiliser et à valoriser les ressources locales. Ces ressources sont matérielles et immatérielles.
- Le processus de développement local nécessite une gouvernance locale, autrement dit, un nouveau partage du pouvoir, des institutions et un cadre législatif.

La valorisation des ressources locales signifie la création des nouvelles activités ou le renforcement des activités déjà existantes. Cette valorisation fait appel à l'innovation et à la créativité des acteurs locaux qui sont les porteurs de cette innovation et les détenteurs des ressources à valoriser (travail, savoir-faire, patrimoine.. etc.).

Les avancées théoriques de ces vingt dernières années ont produit un ensemble conceptuel qui permet d'aborder la question du développement avec des nouveaux outils d'analyse. L'économie des territoires remet l'activité de production et d'échanges dans un contexte

spatialisé, historique et social, comme elle permet de comprendre les mécanismes de développement à un niveau autre que le niveau macroéconomique.

Le « local » s'enrichit et se précise avec la notion de territoire, et le développement local devient développement territorial, le territoire étant le niveau méso-économique de mobilisation des acteurs et d'émergence des modes de coordination et de régulation. Le territoire n'est pas « donné » (le territoire « donné » correspond à un niveau de découpage administratif (Pecqueur, 2004.)), il se construit par les acteurs au cours du processus de coordination et d'élaboration d'une stratégie. Il est aussi le lieu de production de l'innovation (technique et organisationnelle) par les relations de coopération, les échanges, la circulation de l'information et l'apprentissage collectif. Elle va permettre aux producteurs de résoudre un problème spécifique, ou de s'adapter aux changements de l'environnement économique, ou encore de construire une nouvelle compétitivité, basée sur la valorisation des ressources locales génériques ou spécifiques. Comme le processus de coordination des activités économiques « *est, par nature, un phénomène institutionnel* » (ABDELMALKI et al., 1996. p. 183), la dimension institutionnelle est particulièrement importante car « *la densité institutionnelle d'un espace en fait un territoire* » (ABDELMALKI et al., op. cit., p. 185). Autrement dit, il n'existe pas de territoire sans institutions³ qu'elles soient formelles ou informelles, elles sont le cadre de l'action collective, de négociation entre les acteurs, de gestion des conflits et de coopération. Elles contribuent par leur efficacité à améliorer la gouvernance, diminuer les coûts de transaction et, par conséquent, à augmenter la productivité globale des entreprises du territoire.

Les faiblesses théoriques du développement local, notamment par rapport à ce qui est le « local », s'effacent avec ces apports de l'économie des territoires, qui donnent au « local » les contours et le contenu qui lui manquait. Elle apporte aussi des approches et une grille d'analyse des mécanismes de développement donnant un ancrage théorique fort aux principes du développement local, en légitimant ainsi qu'il devienne « territorial. »

D. ECONOMIE DES TERRITOIRES ET ECONOMIE DE DEVELOPPEMENT

En s'intéressant aux facteurs non marchands de la compétitivité et à l'efficacité économique des petites et moyennes entreprises, l'économie des territoires contribue au renouvellement de l'économie de développement.

L'économie des territoires tente de répondre à certaines questions, à savoir : pourquoi et comment certains espaces ou régions se développent et d'autres non ? et quels sont les mécanismes et les facteurs de ce développement ? quel rôle jouent les facteurs non marchands dans le développement économique et quels en sont les mécanismes ?.

Elle intègre de plus en plus dans ses approches des dimensions géographiques, historiques et culturelles, construit des outils pour saisir la spécificité de chaque situation au lieu de bâtir un modèle transférable.

Ainsi, de nombreux concepts et approches de l'économie des territoires semblent pertinents pour analyser des questions qui se posent dans les pays du sud et pour lesquelles les outils de la théorie néo-classique sont insuffisants ou limités.

Ce point sera développé plus en détail dans le chapitre sur les nouveaux paradigmes du développement rural.

³ Ne pas confondre « institutions » et « organisations ». cf. le chapitre sur l'économie institutionnelle.

V. LA THEORIE DES CAPACITES DE SEN

En présentant les sources de renouveau de l'économie de développement, on ne peut pas ne pas évoquer les apports théoriques de l'économiste Amartya SEN. Son œuvre a contribué à faire évoluer les indicateurs du développement élaborés et utilisés par les organisations internationales, et à introduire dans l'analyse des nouveaux paramètres élargissant et approfondissant la compréhension du sous développement et du développement.

Il faut souligner que l'approche de SEN, malgré son originalité, reste dans le cadre de la théorie néo-classique. Cependant, elle réfute la réduction du développement à la seule dimension de la croissance économique, et la réduction de ses mécanismes aux triptyques épargne - accumulation - investissement.

Pour SEN, le développement est un processus d'expansion de la liberté des individus, la liberté étant à la fois l'objectif et le moyen d'atteindre le développement. La liberté permet une plus grande efficacité dans la mesure où elle donne aux individus la possibilité d'exercer ce que SEN appelle « leur fonction d'agent » c'est à dire être capable d'agir pour changer l'état des choses et de prendre en charge leur destin. Sans ignorer ni réduire l'importance de la croissance économique, SEN situe la croissance économique dans un contexte plus large, en analysant l'ensemble des facteurs qui conditionnent cette croissance et qui peuvent conduire à une croissance sans développement.

La notion de liberté utilisée par SEN couvre l'ensemble des libertés politiques, économiques et sociales. Plusieurs distinctions sont introduites par SEN dans la notion de liberté :

- une distinction entre les « processus » qui permettent d'exercer la liberté, et les « possibilités » c'est à dire les choix qui s'offrent aux individus.
- une distinction entre le rôle constitutif de la liberté qui concerne la liberté substantielle ou les libertés fondamentales comme la liberté politique, et le rôle instrumental de la liberté quand ces libertés vont favoriser le progrès économique. Sans oublier que ce rôle instrumental est lié aux interactions entre les différentes libertés qui se renforcent mutuellement.

La liberté substantielle permet aux individus de construire « leurs capacités » (ou selon la traduction « capabilités »), la capacité d'une personne se définit par « *les différentes combinaisons de fonctionnements qu'il lui est possible de mettre en œuvre* » (SEN, 1999, p. 83). Plus l'individu a des possibilités de choisir entre plusieurs combinaisons de fonctionnements plus sa liberté est grande.

La notion de « capacité » élargit la définition de la pauvreté. Bien entendu la faiblesse de revenus est toujours une cause de pauvreté, mais la pauvreté peut être définie comme « privation de capacités », sachant que la faiblesse des revenus n'est pas le seul facteur qui réduit les capacités et que la relation entre revenu et capacités varie selon les contextes.

Par ailleurs, l'analyse de SEN aboutit à distinguer entre l'inégalité de revenus et l'inégalité économique, que de nombreux économistes considèrent comme synonyme. En s'appuyant sur des études empiriques portant sur des catégories de la population dans différents pays du monde (comparaison entre les conditions de vie des noirs américains et celles des populations de l'Inde ou de la Chine, comparaison entre la situation des femmes et celle des hommes dans certains pays sous développés.. etc.), SEN démontre que les deux notions (inégalité de revenus et inégalité économique) ne se recoupent pas. La notion d'inégalité économique est plus large, elle concerne en plus des revenus, l'inégalité dans d'autres espaces comme le chômage, l'état sanitaire, le manque d'éducation, etc.

Cette approche du développement axée sur la liberté et la construction des capacités, aide à dépasser les visions étroites du développement, à poser autrement les questions de l'égalité des revenus, de la pauvreté et de la croissance. Par ailleurs, elle permet de prendre en compte les conditions spécifiques de certains groupes sociaux particulièrement défavorisés (comme les femmes) et pour lesquels les analyses classiques du développement ne portaient pas d'intérêt ni d'outils théoriques adéquats.

Evolution des Théories du Développement de 1950 à nos jours

	50/60	60/70	70/80	80/90	90/2007
Contexte					
Au Nord	<ul style="list-style-type: none"> Après Guerre Plan Marshall 30 glorieuses..... Croissance économiques..... Production & consommation de masse..... 		<ul style="list-style-type: none"> Choc Pétrolier Crise économique Ralentissement Chômage 		<ul style="list-style-type: none"> Mondialisation Libre échange Questions environnementales
Au Sud	<ul style="list-style-type: none"> Décolonisation Construction des Etats Politiques de développement..... Réforme agraire Tentatives d'industrialisation 		<ul style="list-style-type: none"> Crise économique Dette extérieure Déficit public Echec des politiques de développement 	<ul style="list-style-type: none"> Ajustement Structurel (PAS) 	<ul style="list-style-type: none"> Questions environnementales Mondialisation Libre échange Echec PAS
Théories du développement					
	<ul style="list-style-type: none"> Modernisme (Rostow) Dualisme (Lewis) 	<ul style="list-style-type: none"> Structuralisme (Prebisch, Perroux, Hirschman...) Théorie de l'échange inégal (Emmanuel) Centre Périphérie (S. Amin) 		<ul style="list-style-type: none"> Néo-libéralisme (Friedman, Ecole de Chicago) 	<ul style="list-style-type: none"> Renouveau Néo-structuralisme Croissance endogène éco-insitutionnelle éco - des territoires Théorie de SEN



FORMATION MULTIPOLE ET PLURIDISCIPLINAIRE
EN DEVELOPPEMENT RURAL



- Chapitre 4/8 -

Les faits et les politiques



Education and Culture DG

Tempus

I. INTRODUCTION

Cette deuxième partie tentera de répondre aux cinq objectifs de cette initiation à l'Economie du Développement rural. A savoir :

- Parallèlement à l'analyse des faits et des politiques économiques effectuée ci-dessus, on analyse l'évolution de la réalité rurale et des approches du développement rural de 1950 à nos jours et on montre les relations entre les deux groupes de phénomènes.
- On tente ainsi de montrer que l'économie du développement rural est à la fois le produit d'une analyse de l'évolution de la réalité rurale mais aussi des analyses théoriques des processus de développement qui se sont forgées pendant cette même période.
- Cette analyse passe par une explicitation des principaux concepts utilisés en développement rural (ruralité, espaces ruraux, système de production, système de culture, articulation entre les différents secteurs d'activité, relation local/global, relation entre la zone rurale et l'extérieur)
- Elle se poursuit par une présentation des approches du développement rural
- Elle se termine en montrant comment le renouveau des théories du développement a contribué à la construction des nouveaux paradigmes du développement rural et elle décline ces nouveaux paradigmes.

Comme on peut le constater, cette deuxième partie est consacrée aux « approches du développement rural » et non aux « théories » comme aurait pu le laisser supposer une analogie avec la première partie intitulée « *L'évolution de la réalité, des politiques économiques et sociales, et des théories du développement de 1950 à nos jours* ». Ce choix conceptuel et terminologique n'a pas été fait sans raison. Autant en effet les concepts et donc les termes de développement rural et d'économie du développement rural sont couramment employés par les chercheurs et les développeurs, autant aucun d'entre eux ne parle de « théorie ».

Pourtant, comme on le sait, le concept de « développement », qui est apparu après la deuxième guerre mondiale, a rapidement donné lieu à l'élaboration d'une branche de la science économique intitulée « économie du développement », qui a elle-même produit par la suite différentes « théories du développement ». Certes, on sait que le principe même d'une économie et de théories du développement reste fort controversé encore aujourd'hui¹. Cependant, on sait aussi que l'économie du développement s'est elle-même déclinée en « économie du développement agricole » ou encore du « développement industriel » qui ont elles-mêmes données lieu à des théories. On aurait donc pu s'attendre à ce que l'économie du développement rural produise elle aussi des théories du développement rural. Or il n'en a rien été.

D'abord, il faut préciser ce qu'on entend par « théorie ». D'après la définition utilisée en recherche fondamentale et donnée par S. HAWKING² (cité par ISSERMAN, 1998, p. 344) « *a theory is just a model of the universe, or a restricted part of it, and a set of rules that relate quantities in the model to observations we make. It exists only in our minds and does not have any other reality (whatever that might mean). A theory is a good theory if it satisfies two requirements: it must accurately describe a large class of observations on the basis of a model that contains only a few arbitrary elements, and it must make definite predictions about the results of future observations* ». Evidemment, avec cette définition on peut dire qu'il n'existe pas de théorie de développement rural. Les raisons de cette absence de théorie de développement rural tiennent à sa nature même.

¹ Cf Partie I ch 2.

² Stephen HAWKING, chercheur en physique, détient la chair NEWTON à l'université de Cambridge.

Le développement rural est un thème qui intéresse plusieurs types de public dont on peut citer au moins trois : les chercheurs, les praticiens ou les professionnels, et les décideurs.

Il peut donc être abordé sous l'angle académique ou opérationnel. Pour chaque type de public, et au sein d'un même public comme celui des chercheurs, il peut être abordé à des niveaux différents : international, national, local. On constate d'ailleurs que le développement rural est un objet de recherche dans plusieurs disciplines, particulièrement la sociologie, l'économie, la géographie, et l'agronomie. C'est par essence un domaine de pluridisciplinarité que les autorités académiques dans les pays anglo-saxons appellent « rural studies » ou « études rurales ». Avoir une théorie du développement rural revient à construire une théorie pluridisciplinaire, or la construction d'une théorie se fait en général à l'intérieur même d'une discipline et l'on sait les déboires qu'ont connu ceux qui ont tenté de bâtir des théories « interdisciplinaires » de la dynamique rurale même si leurs démarches étaient motivées par la nécessité d'analyser au plus près tous les éléments de cette diversité³.

L'impossibilité de construire une théorie pluridisciplinaire du développement rural, au moins pour le moment, s'explique par deux raisons :

- chaque discipline ne possède pas les outils nécessaires pour construire cette pluridisciplinarité,
- une théorie pluridisciplinaire exigerait des données impossibles à obtenir étant donné leur volume et leur diversité.

Les chercheurs comme les praticiens ont ressenti le désir d'avoir une « théorie du développement rural », cependant ils se sont heurtés à l'impossibilité voire le risque que représente cette hypothétique théorie.

Les premiers en effet avancent que les espaces ruraux et les sociétés rurales, qui constituent eux-mêmes l'objet scientifique du « développement rural », représentent une telle diversité qu'il est illusoire d'espérer y trouver de quoi bâtir des invariants et des lois qui permettraient l'émergence de théories. Les développeurs se sont eux aussi heurtés à une difficulté du même type. Chargés eux-mêmes de l'accompagnement du « changement » dans les espaces et les sociétés rurales, ils ont également mis le doigt sur la diversité que l'on rencontre dans chaque espace rural concernant, les secteurs économiques existants, les situations agro-écologiques, les dynamiques géographiques, les territoires et leurs acteurs. Déjà lorsqu'ils s'occupaient principalement du développement agricole, ces « développeurs » avaient remis en cause l'utilisation de « modèles de développement » qui ne pouvaient pas s'adapter correctement à la réalité. Or ces modèles de développement étaient eux-mêmes issus de théories du développement agricole qui ne s'appliquent que dans des espaces très spécifiques et n'ont donc pas la valeur d'universalité que l'on attend d'une théorie.

A l'opposé de cette analyse, certains prétendent qu'il n'existe aucun outil théorique du développement rural, ou plutôt « *the corpus of that theory consists of hundreds if not thousands of individualized, informal models residing one-by-one in the minds of some or other practitioner in rural development* » (WARD and HITE, 1998, p. 246). Autrement dit, étant donné la très grande diversité signalée plus haut, le corpus théorique du développement rural ne serait qu'un ensemble de milliers de pratiques individuelles. Cette attitude extrême ignore le fait que le développement rural fait appel à plusieurs théories appartenant à plusieurs disciplines pour construire ses approches.

Plutôt que théorie on a donc préféré « approche ». Ce concept renvoie en effet aux différentes analyses disciplinaires qui peuvent être utilisées pour comprendre comment fonctionne un espace rural et une société rurale. Certes, chacune de ces disciplines utilise elle-même au moins partiellement les théories qui sont les siennes mais, comme on le verra en analysant la recherche de la ou des rationalités qui permettent d'expliquer le fonctionnement de la réalité, on va trouver souvent une rationalité « dominante » qui explique l'ensemble.

³ cf infra chapitre III.

Par ailleurs, la réalité dont le développement rural est l'objet a subi, dans une partie importante de la planète, des évolutions et des transformations importantes dans les 60 dernières années. Ces évolutions et ces transformations ont interpellé les chercheurs qui ont voulu les décrire d'abord et les expliquer ensuite. C'est ainsi que chaque discipline a dû se forger une approche spécifique pour rendre compte de ce qui se passait dans les espaces ruraux et les sociétés rurales qu'elle voulait étudier.

D'un point de vue méthodologique, en s'interrogeant sur la relation entre la théorie et l'observation de la réalité, on peut avancer que dans l'histoire de la pensée économique, la théorie s'est développée à partir de l'observation de la réalité⁴. Dans le domaine du développement en particulier, le point de départ est souvent une analyse des « faits stylisés », cette analyse va permettre de construire une théorie du développement.

Dans le domaine du développement rural, la domination de certaines organisations internationales comme la Banque Mondiale, s'est traduite (à tort ou à raison) par un leadership intellectuel. D'où une confusion et une absence de frontières qui rend tout à fait légitime la question suivante : peut-on distinguer la théorie des pratiques et des stratégies de développement initiées par ces organisations internationales ? (WARD and HITE, op., cit., 1998). A notre sens, la réponse à cette question est affirmative. D'abord, historiquement, le leadership de la Banque Mondiale s'est construit progressivement et s'est imposé à partir des années 80 seulement. Les pratiques préconisées par cette dernière sont issues des travaux de ses experts qui s'inspirent largement des différentes théories et travaux de recherche.

Ainsi, les différentes approches socio-économiques du développement rural ne sont pas nées du hasard ou d'une simple accumulation des pratiques. Elles découlent des grands courants théoriques de l'économie, de l'économie du développement en particulier, et y puisent leurs sources. Dans les prochains chapitres, nous allons présenter ces approches et rattacher chacune d'entre elles à un courant théorique de l'économie du développement, pour terminer avec la présentation des nouveaux paradigmes du développement rural.

Avant de le faire, il était nécessaire de donner quelques points de repère sur les transformations qu'ont connu les espaces ruraux et les sociétés rurales pendant ces 60 dernières années. L'objet de l'analyse était cependant trop vaste pour être embrassé dans son entier. Nous nous sommes donc contentés de faire référence plus spécifiquement aux pays méditerranéens.

Ce parti pris nécessaire est moins réducteur qu'il n'y paraît. En effet, en partant de l'hypothèse que l'on vérifiera ci-après que les grandes transformations des espaces et des sociétés rurales sont fortement dépendantes de celles qu'ont connu les pays - ou plutôt les groupes de pays - dans leur ensemble, on arrive à distinguer en région méditerranéenne 5 grands ensembles fortement diversifiés mais qui ont aussi des traits communs (RAFAC, 2000) :

- Les pays méditerranéens de l'Union Européenne (Espagne, France, Italie, Grèce et Portugal).
- Les pays du Maghreb.
- Les pays du Moyen Orient.
- Les pays européens hors Union Européenne
- Les Pays méditerranéens de l'Europe centrale et orientale

Or, si l'on raisonne en terme géographique, on s'aperçoit que déjà cet espace méditerranéen présente une grande diversité qui apparaîtra dans l'analyse des espaces et sociétés rurales. On retrouvera la même diversité dans les « formes sociales de production » ce qui permettra de valider une gamme assez large « d'approches » du développement rural. Il faut cependant reconnaître que les pays méditerranéens présentent aussi des invariants qui tiennent

⁴ Un autre point de vue soutient que les théories ont été élaborées à partir d'une application de la logique mathématique aux principes généraux de la discipline économique.

essentiellement à son histoire et à sa géographie et que de nombreux chercheurs à commencer par F.BRAUDEL (1985) ont souligné.

Diversité d'un côté, invariants de l'autre, nous permettent de valider ce parti pris qui est aussi largement justifié par le public auquel s'adresse ce manuel qui est en grande majorité méditerranéen.

On comprendra alors que l'analyse des faits et des politiques telle qu'elle est annoncée dans le titre même de cette deuxième partie porte presque exclusivement sur les pays méditerranéens.

C'est par elle que s'ouvre cette deuxième partie.

Les approches historiques du développement rural seront par la suite décrites d'abord au travers de la distinction progressive entre le « rural » et l'« agricole » qui a été le phénomène majeur de la période 1950-1980 en Europe et qui est actuellement à l'œuvre dans les pays du Sud.

On s'arrêtera de façon plus approfondie sur l'approche systémique du développement rural qui est sans doute encore aujourd'hui la plus utilisée dans les analyses micro-économiques et reste pertinente pour certaines analyses plus méso économiques, notamment dans les pays du Sud (Campagne 1995).

Cet ensemble d'analyses permettra enfin de présenter les nouveaux paradigmes du « développement rural » tels que l'on peut les voir émerger dans les années 2000.

La réalité rurale a connu de très fortes transformations, au Nord comme au Sud et à l'Est de la Méditerranée, notamment depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Comme on va le remarquer ci-dessous des évolutions parallèles sinon convergentes se sont produites dans les deux groupes de pays.

II. L'ETAT DE L'AGRICULTURE, DES ESPACES RURAUX ET DES SOCIETES RURALES AU LENDEMAIN DE LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, l'agriculture des pays européens présente un « retard » par rapport aux autres secteurs économiques que montrent bien les indicateurs suivants réunis par Paul BAIROCH (1997). Cette situation est due aux formes sociales de production existantes, et à des modes techniques de production qui ne se sont pas sensiblement modifiés depuis plus d'un siècle (BAIROCH, 1988).

Les indicateurs les plus démonstratifs concernent d'abord les rendements des principales cultures, la population active et la productivité.

- C'est ainsi que les rendements en blé passent de 8,6 quintaux en 1800 à 14,1 quintaux en 1950 soit un taux annuel de progression de 0,4 %. Pour le seigle ils passent de 8,6 quintaux à 16,1 et pour le maïs de 10 à 12,6 quintaux.
- La population active agricole est encore très nombreuse puisqu'elle représente en 1950 le tiers de la population active totale.
- La productivité du travail est faible et elle augmente lentement (de l'ordre de 1% par an). Elle sera multipliée par 7,5 entre 1946 et 1986.
- La motorisation ne concerne que les grandes exploitations (1% des effectifs et 10 % de la SAU)

L'agriculture européenne continentale est largement dominée par les formes sociales familiales. A titre d'exemple, il y a en 1970 en France seulement 335.000 salariés permanents dans l'agriculture pour 3.512.000 actifs familiaux. C'est donc une agriculture « individuelle » dont la forme la plus répandue est la forme « paysanne ». Cette forme sociale est mise en œuvre dans le cadre d'un système de culture appelé « de polyculture-élevage » car il combine le maximum de productions végétales et animales. L'objectif de l'agriculteur est en effet d'abord de nourrir sa famille et ensuite de vendre sur le marché le « surplus agricole ». La traction animale est la plus répandue qui permet en même temps d'assurer une fumure organique qui est la seule utilisée pour la majorité des exploitations (MAZOYER et ROUDART, 1998). Ce système limite la productivité du travail en combinant à la fois le faible niveau des rendements et la faiblesse de la surface cultivée par actif (3,87 ha).

Cette situation a abouti à la dépendance céréalière de l'Europe continentale qui n'a cessé d'augmenter depuis le début du 20^e siècle et qui est combinée avec une relativement faible consommation des produits animaux, des légumes et des fruits qui n'atteindra celle de l'Amérique du Nord qu'à partir de la fin des années 70 (MALASSIS, 1979).

Cette période est également celle d'une forte intervention des Etats qui va « accompagner » les problèmes que va rencontrer l'agriculture européenne depuis le début du siècle. Il avait fallu d'abord maintenir une relative autosuffisance alimentaire qui était la situation de l'Europe avant la première guerre mondiale, puis gérer les restrictions des années de guerre, faire redémarrer après la guerre une agriculture qui a perdu un bon nombre de ses bras et tenter d'amortir les effets sur l'agriculture de la grande crise de 1929.

Dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, on va trouver des formes sociales très diverses qui vont aller des fermes coloniales (notamment en Algérie) qui représente une forme sociale typiquement capitaliste à des formes sociales « asiatiques » qui représentent la majorité des petites exploitations de la vallée du Nil en Egypte. Dans l'Est méditerranéen les formes féodales occupent une partie importante de la SAU dominée par les terres royales ou appartenant aux Eglises. C'est le cas notamment de l'Albanie de la Turquie et des pays de l'ex Yougoslavie.

D'une façon générale, dans le Sud et dans l'Est méditerranéen, la majorité des actifs agricoles survivent sur de très petites exploitations, dont la petite taille est en général aggravée par la pauvreté des sols et la rareté de l'eau. Ils sont installés dans les zones montagneuses et piémontaises, les terres de plaine étant contrôlées par les grands propriétaires, colons pour les régions maghrébines, aristocratie et communautés religieuses pour le reste. On va ainsi trouver fréquemment des formes sociales de type « domestique » dans lesquelles la production est entièrement auto consommée et qui ne survivent souvent, dans une extrême pauvreté, que grâce à des revenus salariaux saisonniers et/ou épisodiques.

Cette situation est « accompagnée » par des politiques agricoles qui ont tendance à concentrer les interventions de l'Etat sur les terres coloniales et peinent à appuyer les efforts de survie que doivent faire les agriculteurs - majoritaires - des zones pauvres (BESSAOU, 1997).

Au Nord comme au Sud les espaces ruraux et les sociétés rurales sont totalement dominés par l'activité agricole et d'élevage qui régit la production - y compris celle de l'amont et de l'aval de l'agriculture et de l'élevage - la consommation - dans laquelle l'autoconsommation tient une place importante - les rapports sociaux, et même la maîtrise de l'environnement qui est la condition indispensable de la reproduction de l'ensemble (Campagne 2006).

III. LA PREPARATION DE LA PERIODE DE DEVELOPPEMENT « ETATIQUE » : 1945 - 1960

La période qui suit la deuxième guerre mondiale constitue au Nord comme au Sud de la Méditerranée une phase de « reconstruction » de l'agriculture (Plan Marshall pour les pays de la rive nord), de transformation politique (émergence d'Etats indépendants pour les pays de la rive sud), et de développement économique. Cette période qui représente le premier tiers de ce que l'on a appelé, pour l'Europe, les « trente glorieuses », permet aux Etats de disposer de financements importants pour mettre en place opérations de développement, programmes et plans, au Nord comme au Sud.

A. L'IMPACT DE LA « RECONSTRUCTION » SUR L'AGRICULTURE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LES PAYS EUROPEENS

1. Les grands travaux

Le démarrage rapide et massif des grands travaux de reconstruction créa une offre de travail considérable. De même, la modernisation d'un certain nombre de services publics permit d'offrir une gamme d'emplois très importante qui rejoignait le démarrage ou la remise en route de nombreuses activités arrêtées ou ralenties pendant la guerre. Le tableau ci-après donne la structure de la population active occupée de l'ensemble des pays « développés » en % de la population active totale :

	agriculture	industries	services
1910	42,6	30,8	26,6
1930	34,5	31,3	34,2
1950	27,5	34,8	37,7
1960	19,1	36,7	44,2
1970	11,4	37,9	50,7
1980	7,6	34,5	57,9
1990	5,3	30,1	64,8
1995	5	28	66,8

Sources : 1910-1930 : calculs de P. Bairoch. 1950 à 1995 : OCDE Statistiques de la population active. Et BIT : statistiques trimestrielles de la population active.

Ce tableau montre bien la progression de la part de la main d'œuvre occupée dans le secteur secondaire entre 1950 et 1970 qui est concomitante avec la diminution importante de la part de la population agricole. Pour l'Europe Occidentale, la main d'œuvre employée dans le secteur secondaire passe de 32,9 millions en 1950 à 38,3 millions en 196 pour culminer en 1970 41 millions. Ce tableau montre aussi que le secteur des services a continué sa progression après 1970 alors que la main d'œuvre industrielle amorce son déclin.

2. Le Plan Marshall agricole

Bien que les données quantitatives ne soient pas disponibles, on peut avancer que l'essentiel des financements du Plan Marshall pour l'agriculture ont servi à financer l'équipement des agriculteurs qui était assez rudimentaire après la deuxième guerre mondiale (Servolin 1989). En témoigne d'ailleurs la surface cultivée par actif agricole qui est encore en 1965 de 3, 2 ha en Méditerranée du Nord et de 3,9 hectares dans les pays de l'Union Européenne. Le financement de cet équipement est volontairement consenti à des conditions très

intéressantes pour les agriculteurs (prêts de durée relativement longue et à très faible taux d'intérêt). Beaucoup d'agriculteurs profiteront de cette manne qui fera apparaître clairement la distorsion entre d'une part le niveau d'équipement qui est adapté à des exploitations dont la surface est assez grande pour être mécanisée, et d'autre part les surfaces par actif agricole qui resteront très modeste (cf. ci-après).

3. La modernisation de la grande agriculture

La grande agriculture va profiter largement de ces conditions économiques très favorables. En France par exemple, c'est surtout les exploitations de plus de 50 ha dont l'effectif est de 100.000 unités sur les 2 millions d'exploitations que compte le pays en 1960, qui vont pouvoir pleinement combler leur retard d'équipement. De même la consommation d'engrais a été pratiquement multipliée par 10 dans les pays de l'Europe occidentale entre 1950 et 1990.

La diminution de la part de la population active agricole dans la population active totale s'explique donc par une diminution très forte des actifs agricoles. Ils passent en effet, en Europe occidentale de 26 millions en 1950 à 14 millions en 1970. Une partie importante de ces 8 millions, en changeant de secteur, change aussi de lieu de résidence et vient alimenter la forte croissance de la population urbaine. Cet exode rural massif va dominer la période 1945-1960.

4. La reconstruction des organisations professionnelles

Cette « modernisation » des grandes exploitations va s'appuyer sur une transformation importante des organisations professionnelles agricoles dont le côté « corporatiste » était très développé avant la guerre et qui devront modifier radicalement leurs positions vis à vis de la société globale dès la fin de la guerre. Elles y seront aidées par le mouvement de mobilisation des petits et moyens agriculteurs, soucieux de participer à la modernisation générale des structures économiques et de ne pas laisser aux seules grandes exploitations l'exclusivité de cette modernisation. Mais cette mobilisation ne sera effective qu'à partir des années 1960.

5. Le monde rural et le développement rural restent très dépendants de l'agriculture

Au début des années 60 les modifications ne sont pas encore radicales. Il faudra d'ailleurs attendre le traité de Rome et les différentes lois qui permettront sa mise en œuvre dans les 6 premiers pays qui vont constituer la Communauté Européenne pour que l'on perçoive des changements structurels importants. Dans la plupart des régions agricoles traditionnelles, si le tracteur a souvent remplacé la culture attelée, la taille des exploitations ne permet ni de modifier substantiellement la productivité du travail ni d'abandonner le système d'association agriculture-élevage pour mettre en place un système de productions spécialisées (élevages spécialisés d'un côté, productions végétales annuelles et productions arbustives pérennes de l'autre). D'ailleurs, dans les pays de la Méditerranée du Nord, la population active agricole représente encore en 1960 42 % de la population active totale et elle atteint encore 26 % pour les 6 pays de la toute nouvelle Communauté Européenne (MEDAGRI, 1993).

Pourtant l'exode rural a déjà vidé en partie les zones rurales. On s'accorde à penser que si le poids de la population active agricole n'a pas encore sensiblement diminué c'est sans doute en raison du chômage déguisé qui existait auparavant sur bon nombre de ces petites exploitations et qui sous estimait le nombre effectif d'employés dans l'agriculture même si c'était parfois à temps très partiel. Par ailleurs, l'essentiel de l'exode est constitué de jeunes aides familiaux - et notamment de jeunes filles - qui n'étaient pas dénombrés dans la population active (BAIROCH, 1997).

B. 1945-1960 : LE SUD ET L'EST MEDITERRANEEN PREPARENT UNE ECONOMIE AGRICOLE PLUS AUTONOME

Il est difficile en effet de décrire pour la dizaine de pays qui constituent le Sud et l'Est méditerranéen une évolution qui soit homogène, d'autant plus que selon notre classification (cf supra) on est en présence de quatre groupes distincts (Maghreb, Moyen Orient, PECO et Europe hors UE).

Par ailleurs, les pays du Maghreb sont dominés par les problèmes de la décolonisation et le problème principal de leurs agricultures est de les réorienter vers des agricultures dont la production sera destinée surtout au marché intérieur alors qu'elle était auparavant surtout destinée à l'exportation. Chacun des pays gardera un secteur agro- exportateur spécialisé (dattes, agrumes, huile d'olive) alors que le reste de la production agricole de base devra être reconvertie. Certes quelques politiques publiques comme celles des « paysannats » vont tenter d'améliorer les conditions de vie et de produire dans les zones rurales, mais il faudra attendre les années 70 pour se trouver en face de véritables politiques agricoles.

L'Egypte est en plein Nassérisme et son agriculture est dominée par la réforme agraire qu'elle vient de mettre en place et par une orientation socialiste de son économie agricole dirigée de par un très fort interventionnisme de l'Etat.

Les PECO sont en train de rentrer dans une économie socialiste, qui reproduira les « principes » déjà expérimentés ailleurs, de nationalisation des terres royales et de l'Eglise qui seront transformées en secteur d'Etat, alors que la réforme agraire permettra d'intégrer les petits paysans dans des coopératives de production.

Seule la Turquie a une économie agricole plus autonome, c'est à dire peu dépendante d'un environnement politique particulier, d'autant plus que c'est le pays du Sud et de l'Est dont l'agriculture occupe encore une place très importante dans l'économie et l'emploi (77 % de population active agricole (1961) et 34 % du PIB en provenance de l'agriculture (1965). Ce n'est que dans la période suivante que se dessineront donc de nouvelles politiques agricoles dans cet ensemble de pays, qui seront elles aussi très différentes d'un pays à l'autre.

IV. 1960 - 1985 : LES ETATS TRANSFORMENT LES AGRICULTURES NATIONALES ET DELAISSENT LE MONDE RURAL

C'est la phase de « consolidation » de ce qui a été amorcé précédemment. L'Etat va être omniprésent dans le développement agricole au Nord comme au Sud. Cette « omniprésence » va cependant aboutir à la fin de la période à la remise en cause du « tout Etat » matérialisée, au Nord par la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) de 1986 et au Sud par les Plans d'ajustement structurel.

A. AU NORD LA PAC, LES POLITIQUES DE MODERNISATION ET LES POLITIQUES REGIONALES

Le fondement économique de la PAC est connu : il s'agit de créer à partir d'un système de prix intérieur déconnecté du marché mondial, un marché intérieur permettant une forte hausse des revenus agricoles qui vont à leur tour permettre une très forte accélération de la modernisation des exploitations. Comme on le verra plus loin en abordant les aspects plus théoriques de la modernisation, il s'agit essentiellement d'augmenter la productivité du travail en augmentant les rendements et la surface cultivée par actif ce qui permettra en fin de période de diminuer les aides et d'amorcer un rapprochement avec les conditions du marché mondial. Mais cette modernisation n'est possible qu'avec une forte augmentation de la

surface des exploitations. C'est ainsi que la surface moyenne cultivée par actif passera dans les pays de l'Union Européenne de 3,9 Ha en 1965 à 12,5 ha en 2003 (MEDAGRI, 2006). Cette augmentation rapide ne sera rendue possible que par un exode rural très important provoqué en grande partie à la fois par l'attraction forte d'emplois urbains salariés et par le retard pris par les conditions de vie dans le monde rural.

Mais cet effort gigantesque de modernisation ne va de fait profiter qu'à une partie restreinte de l'espace agricole (20 % pour l'Europe des 15) qui produiront 80 % de la valeur ajoutée agricole et laisseront les 80 % moins touchés par la PAC dans une situation parfois très difficile (ANDRIENSSENS, 1988). Par ailleurs le développement inégal des régions de la Communauté fait vite apparaître la nécessité de mettre en place des instruments de correction du marché dont les effets menacent la cohésion sociale de la Communauté Européenne.

C'est ainsi que seront créés au sein de la Commission Européenne les « Fonds Structurels » dont certains seront plus spécifiquement destinés à corriger les inégalités de développement des zones rurales (Fonds social européen, Fonds Européen Orientation et de garantie agricole, Fonds Européen de développement Régional). A la fin de la période un certain nombre d'« initiatives communautaires » viendront compléter l'action de ces fonds, dont l'initiative LEADER (Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale) qui sera mise en place en 1989 et intéressera à terme plus de mille zones rurales européennes (Les fonds structurels européens 2002) sera sans doute la plus importante pour le monde rural.

B. AU NORD, DES « CORRECTIFS » AUX « DISTORSIONS TERRITORIALES » SONT MIS EN PLACE

C'est ainsi qu'apparaissent les politiques des « grands aménagements ». Ceux-ci se mettent en place dans plusieurs pays (Compagnies d'aménagement en France, Caisse du Midi en Italie, plan de « desarrollo » de Badajoz en Espagne, projet GAP en Turquie...). Ils constituent typiquement la « réponse » étatique aux disparités du développement des territoires. Ces grandes structures seront de fait remises en cause dans le début de la période suivante sauf en Turquie qui achèvera encore, après l'an 2000, les aménagements pharaoniques du « GAP » (RAFAC, 2000).

C. AU SUD LES POLITIQUES DE MODERNISATION DE L'AGRICULTURE VONT CONSTITUER LA PRIORITE DES LE DEBUT DES INDEPENDANCES

Celles-ci vont concentrer leurs actions sur les secteurs représentant les potentialités les plus importantes (périmètres irrigués au Maroc, secteur autogéré en Algérie, périmètres publics d'irrigation en Tunisie). Elles se mettront en place dans un contexte d'encadrement très étroit de la paysannerie qui en est la cible. A titre d'exemple il faut signaler que les plans de culture des domaines en Algérie et des périmètres irrigués au Maroc sont élaborés au Ministère de l'Agriculture ce qui atteste de l'importance de l'emprise de l'Etat sur les modalités de cette « modernisation » (AKESBI, 1997).

D. LE MONDE RURAL EST « VIDE » AU NORD, « PAUPERISE » AU SUD MALGRE L'EMIGRATION QUI CONSTRUIT UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE « DUAL »

Il est intéressant de noter la convergence dans les analyses effectuées sur cette période (CAMPAGNE, 2000) :

Au Nord la « modernisation » est réussie. L'Europe en moins de 20 ans devient excédentaire en céréales, légumineuses et produits animaux. Au Sud, malgré les difficultés que rencontre cette

« modernisation » notamment en Algérie⁵, le secteur agricole redevient un secteur dynamique (abandon de la jachère, augmentation des rendements développement des exportations) (MEDAGRI, 1993).

Mais ce sont les zones rurales « pauvres » « intermédiaires » qui vont en payer le prix, au Nord comme au Sud. Délaissées par l'Etat qui concentre ses opérations sur les zones où le « modèle de développement de l'agriculture » peut être appliqué, ces zones rurales connaissent en Europe une période difficile (Andrienssens 1988) qui cependant va aboutir dans la période suivante à une véritable « renaissance rurale » (KAYSER, 1990).

Dans les pays du Sud on va observer la même disparité entre les zones dont s'occupe effectivement l'Etat et celles qui restent à l'écart malgré des interventions qui sont trop timides pour être véritablement efficaces (BESSAOU, 1997). Pourtant l'effectif de la population rurale ne cessera d'augmenter pendant la période, même si le poids relatif par rapport à l'ensemble de la population diminue. Cette augmentation de la population était de fait jusqu'à la fin de cette période compensée par une forte émigration à la fois nationale et internationale. Celle-ci permettait d'augmenter sensiblement les revenus monétaires de ces zones par les transferts opérés par les émigrés, tout en créant un développement « dual », l'alimentation étant fournie par l'autoconsommation et les revenus monétaires par les émigrés.

On verra dans la période suivante que le ralentissement des flux d'émigration qui se trouve être concomitant avec le « désengagement de l'Etat » va engendrer une crise latente dans beaucoup de zones rurales.

V. 1985 - 2000 : LE « RURAL » EMERGE COMME UNE ENTITE SPECIFIQUE ET LES « POLITIQUES RURALES » EMERGENT COMME COMPLEMENT DES POLITIQUES AGRICOLES

L'année 1985 se présente en effet comme un tournant dans la place du « rural » par rapport à l'agriculture mais aussi par rapport aux politiques de développement. Les composantes rurales de ces dernières n'étaient jusqu'alors qu'un appendice des politiques agricoles dans lesquelles elles étaient effectivement intégrées. A partir de 1985, les politiques rurales vont prendre leur autonomie par rapport aux politiques agricoles que ce soit au Nord (avec la mise en place du « deuxième pilier » de la PAC) ou au Sud avec la formulation de stratégies à long et moyen terme pour le développement du monde rural.

1985-2000 représente donc la période de construction d'un développement rural qui prend de plus en plus son autonomie par rapport au développement agricole.

A. AU NORD

Cette période s'ouvre par la prise de conscience des effets engendrés par l'évolution économique et les politiques de la période précédente : La diminution considérable de la population active agricole est perçue comme consécutive à une réduction permanente des espaces où le modèle dominant de développement agricole, celui de la Politique Agricole Commune (PAC), peut être mis en œuvre.

Mais la « désertification », humaine et écologique, d'un certain nombre d'espaces ruraux est devenue un tel problème qu'elle va devenir un des axes de la politique de l'Union Européenne.

⁵ Qui pratiquera une réforme radicale du secteur autogéré en 1986 en créant les Entreprises agricoles Collectives (EAC) et les Entreprises agricoles individuelles (EAI) qui aboutiront à la mise en place de fait d'une agriculture familiale modernisée.

C'est en effet à cette période que l'on réforme la PAC et les Fonds Structurels et que l'on double les moyens qui leur sont affectés. C'est aussi l'époque de la relance de l'Union Européenne qui va en même temps instaurer le « grand marché » avec l'Acte Unique et mettre en place une politique de « cohésion sociale » entre les territoires et les populations des pays de l'Union Européenne. Ces politiques seront complétées par des mesures spécifiques concernant les zones de montagne, les zones déshéritées, les zones en conversion économique. Va également se mettre en œuvre une politique agri-environnementale qui va s'appuyer sur la « multifonctionnalité de l'agriculture » (DATAR, 2002)

Cependant l'émergence des acteurs locaux va être le phénomène le plus déterminant pour le développement rural pendant cette période, qui va connaître l'enchaînement des faits suivants :

- L'exode rural et la désertification qu'il entraîne a d'abord touché, dans la période de l'après-guerre, les zones dites "marginales" dans lesquelles l'agriculture et l'élevage rencontraient de graves difficultés. Il touche maintenant aussi l'ensemble des "zones intermédiaires", zones dans lesquelles on pratique encore une agriculture qui se modernise mais dont le niveau de productivité ne peut guère concurrencer celui des zones de plaine. La surface totale de ces deux types de zones représenterait comme on l'a vu à peu près 80 % de l'espace rural de l'Union Européenne. Ce phénomène est, depuis 1945, essentiellement créé par la diminution de l'emploi agricole dans ces zones. (CAMPAGNE, 2006).
- Cette diminution s'accompagne également d'une stabilisation voire d'une régression relative de la population active industrielle, qui touche particulièrement les établissements installés hors des grandes villes, mais qui va aussi concerner les bourgs ruraux dans lesquelles ces industries s'étaient installées (cf infra) au moment de la forte croissance industrielle des années 1960-1980.
- Un nombre de plus en plus important d'espaces ruraux se trouve ainsi privé des possibilités d'emplois que leur offraient les deux secteurs de production de biens matériels sur lesquels ils pouvaient compter pour maintenir les emplois.
- Ce processus aurait dû normalement aboutir à une désertification générale de ces espaces.
- Or deux phénomènes concomitants ont modifié ces tendances :
 - Celui de la prise en charge par les populations locales de processus nouveaux de développement local qui s'appuient notamment sur de nouvelles activités principalement tertiaires.
 - Celui d'un certain "retournement démographique" qui touche l'ensemble des zones rurales de certains pays de l'Union Européenne y compris celles que l'on assimile à du "rural profond". Cette évolution démographique a parfois été perçue comme une conséquence d'une nouvelle « logique résidentielle ».
- Ces processus ont provoqué à leur tour comme on vient de le signaler (cf supra) l'émergence de politiques de développement rural qui sont spécifiques et qui sont de plus en plus distinctes des politiques de développement agricole. Ces politiques se présentent comme des appuis à des initiatives locales qui se développent dans un cadre micro régional, appelé souvent "zone rurale".

B. AU SUD ET A L'EST

Les Programmes d'Ajustement Structurel (cf. supra 1^o partie) qui font leur apparition en 1985 vont se décliner dans des mesures spécifiques pour le secteur agricole. Ils vont par ailleurs installer le « désengagement de l'Etat » dans l'agriculture et le « retrait » de l'Etat des zones rurales.

Les Programmes d'Ajustement Structurel Agricole (PASA) vont comporter des mesures de réorientation de la production permettant de mieux soutenir les exportations et de participer ainsi au rééquilibrage des comptes extérieurs des pays. Ils contiendront aussi des mesures assez radicales de libéralisation des prix des produits agricoles et de suppression des subventions aux intrants et au matériel. Ces différentes mesures vont en général avoir des effets positifs dans les zones riches mais vont accentuer la pauvreté dans les zones pauvres.

L'Etat va alors entreprendre ou accélérer les seules mesures que la contrainte financière internationale lui laisse prendre, à savoir l'équipement des zones rurales en infrastructures économiques (eau, électricité, routes et urbanisme rural) et sociales (santé et éducation).

Ces équipements avaient été largement installés en Tunisie et en Egypte avant 1985 et à un moindre degré en Algérie. Ils vont devenir une priorité au Maroc mais les charges financières qui en découlent rendront sa mise en œuvre plus difficile que prévu.

Par ailleurs, le « désengagement de l'Etat » préconisé par le FMI va s'accompagner de la préconisation d'une nouvelle « stratégie », préconisée notamment par la Banque Mondiale dite de « développement participatif ». Ainsi il aura fallu le désengagement généralisé de l'Etat et la modification radicale des « projets »⁶ pour faire prendre conscience aux dirigeants politiques que les acteurs locaux pouvaient jouer un rôle important dans la gestion collective de leurs propres affaires.

Ce développement participatif va rendre brusquement « légitime » le mouvement associatif qui va ainsi pouvoir se développer plus ou moins rapidement selon les pays dans les zones rurales. Mais ce phénomène va avoir au moins pour effet de provoquer l'émergence des espaces ruraux et des sociétés rurales comme problème politique national..

L'émergence du développement rural comme problème politique national va à son tour engendrer, au Maroc, l'élaboration d'une « stratégie de développement rural 2025 », en Algérie, la rédaction d'un Programme National de Développement rural (PNDR), en Tunisie, des politiques régionales et en Egypte des politiques de développement local qui s'appuieront sur un ministère chargé de ce problème. Seule la Turquie restera un pays où le développement rural reste essentiellement agricole, compte tenu de l'importance relative et absolue des actifs agricoles (AGRIMED, 2005)

Ainsi, **dans les pays du Sud**, on a observé, dès le début de la période, un certain nombre de phénomènes à la fois semblables et différents de ceux que l'on observe dans le Nord (ABDELHAKIM, CAMPAGNE, 1987) :

- Depuis la mise sous ajustement structurel d'un grand nombre de pays du Sud et de l'Est, on observe ce que l'on appelle maintenant couramment un "désengagement de l'Etat", qui signifie, de fait, une réduction générale des dépenses publiques dans les zones rurales.
- Cette réduction se traduit notamment par un arrêt des subventions aux différentes structures économiques étatiques qui en étaient chargées et qui aboutit souvent à leur disparition.

⁶ devenus brutalement plus "territoriaux" et plus intégrés et devenant aussi des lieux de mise en œuvre de la "libéralisation" qui va s'appliquer par exemple aux choix des spéculations dans les périmètres irrigués et autres aménagements mis en place par l'Etat.

- On constate alors de fait un arrêt ou un ralentissement des "grands projets de développement" qui laisse les populations qui en dépendaient dans une situation souvent très difficile.
- Mais comme ces grands projets avaient entre autre pour objectif d'inciter les paysanneries à entrer dans l'économie de marché, cet arrêt a eu souvent pour conséquence une fragilisation de ces dernières du point de vue de la satisfaction de leurs besoins fondamentaux.
- Le désengagement de l'Etat sous toutes ses formes a donc souvent provoqué l'émergence, dans les communautés rurales, de problèmes de survie.
- Ces problèmes, dans certains cas, ont été pris en charge par des Organisations Non-Gouvernementales et plus généralement par des associations paysannes et ou rurales

C. AU NORD COMME AU SUD, L'ESPACE RURAL EST DONC DE PLUS EN PLUS SEGMENTE EN ZONES DE DEVELOPPEMENT PRISES EN CHARGE PAR LES POPULATIONS QUI Y HABITENT

Cette évolution est certes plus marquée au Nord. Les grandes structures d'aménagement ont en effet fortement réduit leur activité par manque de financement étatique. Par ailleurs la PAC a mis en place un certain nombre de mécanismes contractuels entre l'Union Européenne, les agriculteurs et les ruraux qui laissent largement la place à l'initiative locale individuelle ou collective et rendent moins utiles ces grandes structures.

Au Sud, on va encore trouver de « grands projets » comme ceux que met en œuvre le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) qui portent en général sur plusieurs millions d'hectares et concernent le plus souvent plus d'un million d'habitants.

On constate que d'autres grandes institutions de développement transforment progressivement leurs interventions en mettant en place un système de contractualisation entre les acteurs locaux que l'on pousse à s'organiser, et le « programme » lui-même qui va offrir un certain nombre de « services » techniques à ces acteurs locaux. C'est le cas des projets de la Banque Mondiale, du PNUD et de la GTZ notamment.

Dans un certain nombre de zones rurales ce mouvement va s'accompagner du foisonnement d'associations locales de développement dont la taille est souvent modeste (associations de douars au Maroc ou PPDR en Algérie) mais qui tendent, à l'usage, à se regrouper au niveau d'espaces et de populations du type de celles que nous avons appelées plus haut « zones rurales ».

Pour terminer ce chapitre, il est important de noter que cette évolution des processus de développement agricole vers le développement rural et cette segmentation de l'espace rural en espaces de développement pris en charge par des associations locales est loin d'être limitée à l'Europe et aux pays méditerranéens.

L'Afrique Noire a vu pendant ces dernières années se développer rapidement un « mouvement paysan » qui s'est traduit par la naissance de milliers d'associations (GRAD 2007). De même, le mouvement associatif en milieu rural est devenu très important en Amérique Latine et en Asie du Sud Est (MERCROIET, 2001).



FORMATION MULTIPOLE ET PLURIDISCIPLINAIRE
EN DEVELOPPEMENT RURAL



- Chapitre 5/8 -

L'objet du développement rural : les espaces ruraux et les sociétés rurales



Education and Culture DG

Tempus

Le chapitre I a permis de donner quelques points de repères sur les évolutions et les transformations opérées dans l'agriculture et le « monde rural » pendant les 60 dernières années.

Si l'on se réfère aux définitions du « développement » et du « sous-développement » qui ont été produites dans le cadre de l'émergence de « théories du développement » on peut avancer que ces 60 dernières années représentent au Nord comme au Sud, dans l'agriculture comme dans les autres activités mises en œuvre dans le monde rural, des phases de « sous-développement » et des phases de « développement ».

C'est ainsi que l'agriculture des zones rurales européennes devenues marginales entre 1945 et 1980 a connu un processus de sous-développement relatif - ces zones n'ont pas pu mettre en œuvre le modèle de modernisation de l'agriculture de la PAC- et même absolu lorsque l'on observe une diminution d'activité si ce n'est une disparition de l'agriculture dans ces zones. Les zones rurales qui sont situées en dehors des grandes opérations agricoles dans le Sud ont subi le même sort.

D'autres zones rurales se sont engagées dans des processus de « développement ». Au Nord ce sont toutes celles qui ont pu mettre en œuvre le modèle de développement de la PAC ou plus généralement des modèles de « modernisation ». Au Sud il s'agit par exemple des zones concernées par les offices de développement au Maroc, les domaines autogérés en Algérie ou les périmètres irrigués en Tunisie. En Turquie il s'agira des zones où ont été mis en œuvre les grands aménagements hydro-agricoles, dans l'ex Yougoslavie les terres de l'autogestion....

On peut aussi avancer que le déclin de l'agriculture dans un certain nombre de zones rurales dans le Nord et dans le Sud a aussi entraîné celui des activités non agricoles, les précipitant dans un réel processus de sous- développement.

Il y a donc eu de façon concomitante et parfois dans les mêmes espaces processus de développement et processus de sous-développement.

C'est d'ailleurs en se référant implicitement à ces concepts que le langage courant comme celui des scientifiques utilise les concepts de développement agricole et développement rural.

Mais autant on peut avancer que le concept de développement agricole ne pose pas trop de problèmes quand on l'utilise de façon générale au sens de développement de l'agriculture¹, autant il n'en est pas du tout de même pour le concept de développement rural. Ce qui fait évidemment problème est d'abord le concept de « ruralité » mais c'est aussi le rapprochement entre développement et ruralité.

Aussi il nous a paru indispensable de définir d'abord le contenu concret du développement rural avant d'en détailler les différentes « approches ». La question que nous posons est la suivante : quand nous parlons de développement rural, à quoi s'applique ce concept de « développement » ? Le « rural » est-il un objet scientifique que l'on peut traiter comme un concept ?

Pour répondre à ces différentes questions, nous avons d'abord tenté de montrer comment le concept de développement rural s'était progressivement détaché du concept de développement agricole dans lequel il était inséré depuis toujours. Ensuite nous retracerons l'évolution des approches de la ruralité, pour aboutir à ce qui signifie le développement rural aujourd'hui.

¹ par contre, ce qui fait problème, comme chaque fois qu'on utilise le concept de développement, c'est le contenu du développement agricole.

I. DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Comme on vient de le voir dans l'énoncé de quelques points de repères sur ce qui s'est passé dans l'agriculture et le monde rural, au Nord comme au Sud et à l'Est (cf. chapitre 1), les relations entre le développement agricole et le développement rural ne peuvent être analysées que dans une perspective historique. Il est nécessaire de rappeler en effet l'évolution et les transformations des relations économiques et sociales qu'entretiennent le secteur agricole et le monde rural. La période que nous venons de traverser pendant ces 60 dernières années en Europe et à un moindre degré dans le Sud et l'Est de la méditerranée est en effet caractérisée par une *séparation progressive* entre l'agriculture et le rural qui pourra devenir dans certains cas un véritable « divorce » (GUIGOU, 1998). Pour d'autres comme KAYSER (1990) une alliance est indispensable entre agriculteurs et ruraux. On va donc montrer d'abord comment ces deux entités étaient fortement imbriquées l'une dans l'autre jusqu'à la deuxième guerre mondiale avant de décrire quelles sont les nouvelles relations qu'elles sont appelées à entretenir et en quoi l'émergence de ces nouvelles relations donne au « rural » un statut spécifique.

Notre planète comptait en 2003 un peu moins de 6 milliards 500 millions d'habitants. 52 % d'entre eux résidaient dans des espaces ruraux et constituaient de ce fait la « population rurale ». A l'intérieur de cette population rurale la population « agricole » représentait un peu plus de 2,5 milliards d'habitants. Il y avait donc en 2003, par soustraction, 665 millions de personnes habitant les zones rurales, qui appartenaient à des familles dont l'activité n'était pas agricole, soit environ 20 % de la population « rurale ».

Cette situation est relativement nouvelle puisqu'en 1965, la part de population agricole dans la population rurale était encore de 86 % et elle dépassait les 95 % à la veille de la deuxième guerre mondiale.

On assiste donc, au niveau de la planète, en plus des phénomènes d'urbanisation que l'on connaît bien, à une « désagricolisation » très sensible du monde rural, malgré l'importance de la progression de la population agricole (0,86 % par an) et la progression rapide de l'urbanisation, qui ne freinent donc pas sensiblement la progression de la population rurale. Cette dernière a augmenté en effet de 50 % en 38 ans, de 1965 à 2003.

Cette évolution est sans doute encore plus remarquable dans la zone méditerranéenne comme le montre le tableau ci-dessous.

Régions du monde	Pop agri/ pop rurale (%)		Pop. Act ag/ pop rurale		Pop active ag/ pop act totale	
	1965	2003	1965	2003	1965	2003
Monde	86	81	40	40,8	58,5	43,5
Médit Nord	73	38	34	25	36,4	16,7
Médit Sud	100	59,4	33	23	61	24,2
Union Européenne	67	26	27	12	26	5,5

Source : MEDAGRI, 2003, 2006.

Ce tableau montre clairement que jusqu'en 1965, la population rurale est largement dominée par la population agricole, que ce soit dans le monde, en Méditerranée et même dans les pays de l'Union Européenne. Espaces ruraux et sociétés rurales sont donc largement déterminés par le travail agricole mais aussi par les modes de consommation agricole (RODRIGO, 1997).

En 2003, les choses sont restées relativement les mêmes au niveau du Monde, malgré un quasi doublement de la population totale. Par contre, elles ont radicalement changé en Méditerranée : Au Nord les familles agricoles ne représentent plus que 38 % (26 % dans les pays de l'Union Européenne) de la population rurale, alors que cette dernière a légèrement augmenté (7,6 % en 38 ans). Au Sud, la population agricole dont l'effectif était équivalent à celui de la population rurale en 1965, ne représente plus que 59,4 % de cette dernière.

Donc en termes purement démographiques, ces 40 dernières années ont vu émerger puis s'installer une population rurale qui n'a plus de liens avec l'activité agricole. Il y a 60 millions de ruraux de plus en Méditerranée, 53 millions dans le Sud et 7 millions dans le Nord. Pendant la même période la population agricole diminue de 19 millions en Méditerranée (26 millions disparaissent dans le Nord alors que l'on en compte 7 millions de plus dans le Sud).

En 1965, dans les pays de la rive nord, la population agricole avait déjà perdu la moitié de ses effectifs. Jusqu'alors en effet, non seulement l'activité était majoritairement agricole mais de plus l'agriculture entraînait des activités artisanales et commerciales, situées dans le monde rural et fortement liées à l'activité agricole.

La diminution de la population agricole continue et se confirme au cours des décennies suivantes, dans le cadre de la mise en œuvre de la PAC, et avec la généralisation dans l'agriculture du modèle intensif et productiviste qui a conduit à une diminution du nombre d'exploitations agricoles, accompagnée d'un mouvement permanent de concentration foncière et d'une augmentation sans précédent de la productivité du travail agricole.

Parallèlement, la PAC a fortement concentré l'activité agricole productiviste dans une relativement faible partie du territoire européen, et la modernisation de l'agriculture a mené à une standardisation de l'exploitation agricole et « a créé une rupture entre l'activité économique agricole et les dynamiques territoriales rurales, au bénéfice de logiques sectorielles » (BERTRAND, 2005, p. 57). Le « retrait » de l'activité agricole a eu surtout comme effet la diminution de la population rurale et la diminution de l'activité dans beaucoup de zones rurales. Au cours des années 70, des chercheurs et des professionnels ont commencé à attirer l'attention sur le dépeuplement des zones rurales, allant jusqu'à le qualifier de « désertification ». La chute démographique dans de nombreuses zones rurales a provoqué la disparition des autres activités commerciales et artisanales, ainsi que la disparition de nombreux services y compris les services publics. Il est à souligner que ce processus n'a pas touché seulement les zones où l'activité agricole était en difficulté par rapport au modèle dominant. Ce qui est remarquable, c'est que la baisse de la population et la disparition des activités et des services qui l'accompagne, ont touché aussi des zones où le modèle intensif et productiviste était à l'œuvre. En effet, la mécanisation et la forte concentration foncière ont conduit dans certains cas à une très importante réduction du nombre des familles et des actifs agricoles avec des effets négatifs sur le tissu économique et social (ABDELHAKIM et BOURBOUZE, 1994).

On peut donc avancer qu'à partir de 1965, il y a eu dans le Nord une « désagricolisation » progressive de l'activité dans les espaces ruraux. Les activités rurales non-agricoles ont-elles pour autant remplacé les activités agricoles ? Pas mécaniquement en tous cas comme on le verra ci-après. Aujourd'hui, deux constats s'imposent :

- le recul de l'agriculture en termes de population, d'emploi et de revenu dans les zones rurales, alors qu'elle continue à occuper la plus grande partie de l'espace.
- l'arrêt de la chute démographique dans les zones rurales, voire un inversement de la tendance avec une augmentation de la population dans certaines zones rurales et une stabilisation dans les autres (ce que B. KAYSER a appelé en France « la renaissance rurale »). Ceci est du à un déplacement des catégories de la population urbaine vers les zones rurales : les retraités, les nouveaux résidents, les néo-ruraux..

Au Sud, on va observer une tendance au recul de l'importance relative de l'agriculture dans les zones rurales, avec un décalage dans le temps. C'est en effet à partir des années 70 que l'on voit apparaître une activité non agricole significative dans le monde rural même si celle-ci est encore très liée à l'activité agricole.

Dans les zones rurales des pays du Sud de la Méditerranée on voit émerger aussi à partir des années 70 l'impact que vont avoir sur beaucoup d'espaces ruraux la présence dans la plupart des familles rurales d'un émigré travaillant soit dans le pays soit à l'extérieur. Ce phénomène provoque à son tour, par les transferts de revenus effectués par les émigrés, une monétarisation locale de l'activité qui va faire émerger de nouvelles activités artisanales et commerciales notamment.

De manière générale, on constate aujourd'hui dans les zones rurales des pays du sud, que l'agriculture, même si elle demeure une activité importante, n'est plus dominante. Etant donné les évolutions des structures de production agricole et la croissance démographique, elle ne peut plus absorber l'excédent de main d'œuvre, ni assurer des revenus suffisants pour la majorité des familles agricoles, d'où une généralisation de la pluriactivité dans ces familles et un fort taux de chômage dans les zones rurales.

Aussi bien, au Nord qu'au Sud, on peut donc dater des années 70 le début de la séparation entre le développement agricole et le développement rural. Cette séparation est encore en cours dans un certain nombre de pays.

Au sud, les autorités commencent à élaborer des politiques spécifiques pour le développement rural comme par exemple au Maroc (stratégie 2020) ou en Algérie (PNDR). Pour d'autres pays du sud ou de l'est comme l'Égypte et la Turquie, les politiques de développement rural garde encore des liens forts avec l'aménagement du territoire à travers des grands projets d'aménagement hydro- agricoles.

Au nord, la PAC intègre le développement rural comme son second pilier. Des programmes orientés vers le développement des activités non agricoles dans les zones rurales sont mis en oeuvre (cf. le programme Leader).

Il y a donc des entités géographiques, sociales, économiques et culturelles *rurales* que l'on peut identifier et appréhender et qui ne sont pas totalement ou exclusivement agricoles. Cela veut dire que le « rural » a une identité propre qu'il est nécessaire de définir. On verra par la suite que, indépendamment des transformations récentes qu'a connu l'espace rural et peut-être malgré elles, ce dernier s'est segmenté, notamment en raison des processus de polarisation dont il a été l'objet depuis les grandes évolutions de la société globale et notamment depuis la révolution industrielle.

Le développement rural nous renvoie donc à deux concepts fondamentaux, ceux de "développement" et de "ruralité". Comme on le verra par la suite, les processus qui sont mis en oeuvre dans le développement rural ont un caractère relativement spécifique par rapport à ceux qui se déroulent au niveau de l'ensemble national que l'on pourrait alors qualifier de développement "global". Par ailleurs, ils sont toujours caractérisés à la fois par un rôle relativement important de l'**agriculture**² et une articulation des autres secteurs économiques, dans la mesure où la plupart des activités non agricoles dans les zones rurales sont basées sur la valorisation des actifs appartenant à la sphère agricole (le tourisme rural, les produits agroalimentaires du terroir.. etc.).

Il a donc paru utile, pour la clarté de la démarche, de cerner d'abord le concept de "ruralité" en énonçant quelques-unes des questions que pose sa définition. Cela permet de s'attacher par la suite à voir comment le concept de développement tel que nous l'avons défini (cf. partie I) s'applique à ces entités particulières que sont les espaces ruraux.

² Il en est de même mais à un moindre degré dans les pays du Sud. Tout le monde s'accorde sur le fait que dans beaucoup de zones rurales des pays du Sud aucun développement n'est possible sans une vigoureuse croissance des activités non-agricoles.

II. LA RURALITE, UN CONCEPT AMBIGU (BOUSSARD, 1992, ASHLEY AND MAXWELL, 2001)

La définition de la ruralité, ou du rural, ne va pas sans poser de nombreux problèmes, à partir du moment où le « rural » n'est plus synonyme d'« agricole ». Historiquement, dans le nord comme dans le sud, le terme « rural » désignait des espaces et des populations fortement marqués par l'agriculture et dépendants d'elle. Aujourd'hui, les évolutions démographiques et économiques ont produit des changements importants :

- L'urbanisation généralisée dans le nord, et croissante dans le sud, notamment avec le phénomène de littoralisation des populations sur les deux rives de la Méditerranée, a modifié le schéma d'occupation de l'espace,
- La modernisation technique et économique de l'activité agricole a eu les conséquences qu'on connaît dans les pays du nord, (forte réduction du nombre d'exploitations agricoles, forte réduction de la population et des actifs agricoles, une déconnexion des activités amont et aval de l'agriculture.. etc.).
- Dans les pays du sud, la croissance démographique de la population rurale combinée avec la faible capacité de l'agriculture à absorber l'excédent de la main d'œuvre et de procurer des revenus suffisants aux familles, a réduit la domination de l'agriculture dans les espaces ruraux.

Dès lors, et particulièrement dans les pays du nord comme en témoigne le cas de la France où « *les mises en cause du rural comme objet scientifique n'ont cependant pas manqué dans le milieu des sciences sociales, suscitant parfois des virulentes polémiques* » (PERRIER-CORNET, HERVIEU, 2002, p. 10), la définition du rural a évolué sous l'effet des débats et des constats tirés de l'observation de la réalité. Elle a aussi évolué dans les pays du nord, sous l'effet des évolutions internes aux zones rurales (évolutions démographiques et économiques) et de l'évolution de la place du rural pour la société urbaine (LEON, 2005)

Les différentes conceptions habituelles de la ruralité peuvent se ramener à trois approches :

- **La première procède par la négative** en définissant correctement ce qu'est le monde urbain et en déclarant que tout ce qui n'est pas urbain..., est rural. La ville est définie comme « *une agglomération d'activités dans le cadre d'une agglomération de population* » (SCHMITT et GOFFETTE-NAGOT, 2000, p.49). Le monde urbain est donc défini essentiellement à partir de trois critères :
 - la densité de l'espace habité,
 - la concentration de population,
 - la diversification et concentration des activités économiques.

Alors que les critères classiques utilisés pour définir le rural renvoient à la faible densité de la population, le faible niveau de diversification des activités économiques, des sols peu artificialisés, une domination de l'agriculture, une dispersion des activités et des populations produisant un faible degré d'agglomération.

On mesure aisément les difficultés d'utilisation de cette première approche dans la mesure où les critères pris en considération ne peuvent avoir, dans la réalité, que des définitions conventionnelles qui vont varier, de fait, avec l'approche que l'on voudra bien faire des problèmes. (En France, par exemple, on a défini jusqu'en 1992 les communes rurales par celles qui ont moins de 2000 habitants agglomérés au chef-lieu) (BRUN et al., 1991).

Par ailleurs, le critère de la faiblesse de la densité est relatif et varie selon les pays et les régions. Il peut aussi renvoyer à une faible densité de la variété des activités économiques et de services par rapport à ce qu'on trouve dans les zones plus peuplées (LEON, 2005).

- **la deuxième approche est d'ordre sociologique.** Elle définirait la vie rurale à partir d'un certain nombre de critères socioculturels relatifs aux rapports sociaux, au système de valeur, et au mode de vie et de consommation. C'est une approche qui est

donc essentiellement centrée sur les caractéristiques de la population. Bien que les composantes qu'elle met en lumière ne puissent évidemment pas être niées, elle a l'inconvénient d'être trop déconnectée de l'espace dans lequel vivent ces populations. D'autre part, on assiste à un processus, qu'on qualifiera dans les pays du nord « d'homogénéisation » et qu'on qualifiera dans les pays du sud « de rapprochement » des modes de vie et de consommation entre les zones urbaines et les zones rurales, ce qui limite sérieusement la portée de cette approche.

- **La troisième approche privilégie l'analyse économique.** Elle se définissait essentiellement en termes de structures de l'activité. Ainsi seraient rurales les espaces où, de fait, un pourcentage important (à définir) de la population aurait une activité agricole (LAJUGIE et al., 1985). Pour d'autres (HUILLET, 1991) le terme rural désigne de plus en plus le milieu où les personnes vivent et non pas les activités d'où elles tirent leurs revenus.

D'autres analyses ont tenté de définir le rural en fonction :

- du faible degré de concentration et de diversification des activités économiques et des services.
- Des forces d'agglomération ou de dispersion, ce qui mène à une analyse en termes de bassin d'emploi, où on distingue entre des bassins d'emploi ruraux et des bassins d'emploi urbains « *chacun d'entre eux étant organisé autour d'un centre d'emploi qui anime un ensemble territorial de dimension variable en fonction de la taille du centre* » (SCHMITT et GOFFETTE-NAGOT, op. cit., p.52).

Faut-il combiner ces trois approches ? Cela serait sans doute nécessaire s'il fallait, dans la réalité du développement, utiliser ce concept comme un concept global au niveau du pays tout entier. Or, cela est tout à fait impossible. Comme on va le voir, on ne parlera donc pas de développement rural, mais plutôt de développement des territoires ruraux.

Les évolutions internes aux zones rurales font que certains de ces critères sont devenus caduques. Le critère de la densité est tout à fait relatif, qu'elle soit celle de la population ou des activités et des services. La domination d'un secteur économique du point de vue de l'emploi et des revenus, en l'occurrence l'agriculture, n'est plus d'actualité.

En effet, on constate dans certains pays du Nord comme la France, une déconnexion entre la logique résidentielle et l'activité. La dynamique - positive ou négative - de peuplement des zones rurales ne dépend plus des activités qui s'y développent mais de leur attraction résidentielle. Cela explique notamment que le "rural profond" au sens de KAYSER (1991), ait connu, en France, dans les quinze dernières années, un sensible redéploiement démographique (BRUN et al. 1992). De même, dans certains pays du sud de la Méditerranée, on observe un mouvement de la population urbaine vers les zones rurales, notamment périurbaines, pour y résider, échappant ainsi aux difficultés de se loger dans les villes (crise du logement, hausse des loyers.. etc.).

On s'accorde donc à dire qu'il est illusoire de vouloir conceptualiser ce qui est le rural en soi ou de définir ce qui est la ruralité (PERRIER-CORNET, HERVIEU, 2002, LEON, 2005). En revanche, on reconnaît qu'il faut avoir une approche opérationnelle qui permet d'appréhender les espaces ruraux. On trouve deux types d'approches :

- la première met les ressources naturelles au centre. L'espace rural est celui où les ressources naturelles sont abondantes : des grands espaces ouverts, abondance de la nature (peu de construction) et des ressources en eau, végétation, etc.
- la seconde combine la faible densité de la population, des infrastructures et des activités dans un espace donné, avec un plus faible pouvoir d'achat comparé aux centres urbains (WIGGINS and PROCTOR, 2001).

De plus en plus, on reconnaît aussi la nécessité de tenir compte de la relation rural/urbain, en terme d'influence économique, sociale, démographique, au point de dire qu'il n'existe plus, particulièrement dans les pays du nord, des espaces ruraux qui ne soient pas influencés par les processus en cours dans les villes. De manière plus générale, les espaces ruraux sont soumis aux processus qui transforment la société globale, et se restructurent en fonction de deux dimensions : leurs propres caractéristiques et les effets de ces processus.

III. L'ESPACE RURAL, PRODUIT DE L'HISTOIRE

A. L'ESPACE RURAL N'EST NI HOMOGENE NI NATUREL

L'espace rural est ni homogène ni naturel. Ce constat est relativement évident puisqu'il réaffirme la totale absence d'homogénéité de l'espace rural. Celle-ci est le produit de plusieurs phénomènes qu'il va falloir tenter de cerner. D'abord, l'hétérogénéité de l'espace rural est due en grande partie à la nature, autrement dit, il s'agit de diversité géographique (relief, climat, sol, végétation..), à laquelle s'ajoute des diversités démographique, économique et sociale, sans oublier la diversité des trajectoires historiques.

L'approche en termes d'espace "naturel" et "non naturel" a été utilisée pour appréhender l'espace rural. Cette approche privilégie la transformation opérée par l'homme. Elle a souvent été ramenée à l'unique critère de dégradation - et de non dégradation - des écosystèmes préexistants. Elle sous-entendrait que l'espace rural est difficilement utilisé par l'homme sans qu'il soit mutilé. Mise à part, les externalités négatives (pollution du sol, de l'eau, déforestation, etc.) de certaines formes d'intensification, aujourd'hui, on reconnaît que l'espace rural a aussi été amélioré par l'aménagement qu'ont mis en œuvre les sociétés rurales qui y vivaient afin de pouvoir mieux y subsister. Par ailleurs, on reconnaît aussi la nécessité de l'intervention humaine pour l'entretien de la « nature » afin de remplir les fonctions environnementales et les fonctions de préservation contre les risques (par exemple, l'entretien des forêts pour limiter les risques d'incendie.. etc.).

L'hétérogénéité de l'espace rural est due aussi au fait qu'il est le produit de l'histoire. L'espace rural a été soumis à des mouvements de polarisation, d'aménagement, et plus récemment d'intégration dans le marché mondial. Ces processus ont accentué la diversité des espaces ruraux, et ont eu comme conséquence l'intégration et le développement de certains espaces, la marginalisation d'autres, ou bien encore la mise en difficulté d'un troisième type d'espaces.

Pour comprendre cette dynamique, il faut analyser l'espace rural dans la formation historique des rapports entre les écosystèmes et les sociétés rurales. KAYSER (1990) propose une approche en quatre catégories : une couronne de péri-urbanisation lointaine où les processus d'urbanisation affrontent l'agriculture et une société rurale en plein fonctionnement, un espace à " économie agricole " productive et professionnelle, un espace rural profond appauvri marginal et donc disponible, un espace repris par l'implantation d'activités de services urbains (loisirs, tourisme, santé)

Cette dialectique illustre par un autre biais le phénomène fondamental de développement ou de marginalisation des zones rurales que l'on abordera dans les pages qui suivent.

Elle montre bien clairement que n'approcher le développement rural qu'au niveau du monde rural, reviendrait à accentuer les phénomènes historiques, et aboutirait donc à accélérer le processus de développement de certaines zones, tandis que l'on favoriserait le processus de sous-développement d'autres zones (cf. infra).

On ne peut donc parler de développement rural que si l'on se situe au niveau de chacune des zones rurales considérées à la fois dans sa **dynamique interne et dans ses relations avec**

l'extérieur. Ainsi PERNET et BEL (1990) envisagent trois types de dynamique en espace rural: une dynamique industrielle et urbaine, une dynamique agro-industrielle, une dynamique de marginalisation.

Mais il faut également prendre en considération que l'on a affaire à un espace le plus souvent polarisé ce qui va expliquer comment historiquement il s'est fragmenté en « Espaces ruraux ».

B. LE PROCESSUS DE POLARISATION DE L'ESPACE RURAL

C'est F. Perroux qui le premier a analysé l'espace en terme de polarisation. Il va expliquer ce phénomène en montrant que, historiquement, l'existence de surplus dans les sociétés agricoles a permis très tôt la création de courants d'échange et le développement de l'économie marchande. La diffusion de la forme sociale de production capitaliste a diffusé l'échange généralisé des marchandises et des hommes. Cette diffusion s'est accompagnée d'une concentration géographique et économique du pouvoir dont les composantes essentielles sont les suivantes :

1. Concentration dans l'espace (PERNET et BEL, 1990)

Avant la révolution industrielle, le nombre des villes/cités était limité et leur taille petite. La principale activité dans les zones rurales, ou la campagne, était l'agriculture, mais l'économie familiale comme celle des villages était très diversifiée pour produire de quoi satisfaire les besoins autres qu'alimentaires, d'autant que les déplacements et le transport entre les zones rurales et les cités étaient difficiles et coûteux.

La localisation de la production de certaines marchandises dans des lieux spécifiques (par exemple le sel) ont fait émerger des marchés centralisés pour effectuer les échanges (WIGGINS and PROCTOR, op. cit., 2001). Ces marchés contenaient les graines de leur propre développement avec la croissance de la population, l'installation des services divers, etc.

A partir de ce moment, et encore plus avec la révolution industrielle, la concentration de la population et des activités n'a pas cessé, toujours pour cause d'économies d'agglomération. L'analyse théorique contemporaine, par exemple dans la nouvelle géographie économique (New Economic Geography), soulignent l'augmentation des rendements d'échelle et les externalités positives générées par le regroupement des entreprises ou le phénomène de « cluster » (WIGGINS and PROCTOR, op. cit., 2001).

Le développement rapide des échanges lié à la forme sociale de production capitaliste et surtout à l'impérialisme des monopoles entraîne une recherche d'économie des coûts, en particulier en ce qui concerne les équipements d'une part, et toutes les communications des hommes et des idées d'autre part.

Le développement des échanges nécessite une infrastructure complexe de **transports et de communication**. Des moyens de transport pour véhiculer la main d'œuvre, des écoles et des universités pour la formation, des établissements financiers pour la circulation des capitaux, des télécommunications et des messageries pour véhiculer l'information...

Le rassemblement dans l'espace de tels moyens exige un **niveau élevé de population**. Mais l'existence d'une pareille concentration va attirer de nombreuses activités par les économies externes liées à l'existence de services diversifiés.

Le rassemblement dans l'espace de populations nombreuses nécessite la **création d'équipements collectifs**, aussi bien pour les entreprises que les particuliers, aussi bien pour le commerce (bourse d'échange, services de gestion, enseignement), que pour les différentes catégories de population : équipements culturels, sociaux et sanitaires.

2. Processus d'urbanisation (GERVAIS et al., 1976)

Le processus d'urbanisation dans les pays industriels est lié au développement des activités industrielles, en premier lieu, les industries lourdes : sidérurgie, mines, mécanique lourde, puis industries de transformation. Avec la création de grandes concentrations humaines qui créent un marché pour les produits de grande consommation : textile, produits alimentaires élaborés, la main d'œuvre est drainée en fonction des possibilités d'emploi diversifié et qualifié (HOUEE, 1990).

A cette phase de développement du secteur secondaire succède, depuis vingt ans, une phase liée au développement des services de relations et, en particulier, des services de haut niveau : recherche scientifique, services d'information, laboratoires.

Dans les pays sous développés donc économiquement dominés, le processus n'a pas été le même. Ce sont les services liés au système de drainage des richesses vers les pays industriels qui se sont développés, attirant une population nombreuse à la recherche d'un emploi et se contentant le plus souvent d'un sous-emploi. La création d'un marché a permis le développement de petites industries et d'un artisanat de service.

3. La création d'un espace dominé

Bouckaert synthétise ainsi la pensée de François Perroux sur ce sujet « *L'effet de domination est vu comme l'interaction entre trois facteurs : d'abord la dimension d'une unité économique, c'est à dire sa part dans la demande globale et dans l'offre globale, ensuite sa capacité d'influencer les conditions de l'échange et enfin la nature de son activité ou la place stratégique que l'unité occupe dans l'ensemble de l'économie* ». Les villes sont nées de la fonction de commercialisation du surplus des zones rurales. Les relations avec l'arrière-pays étaient basées sur la complémentarité : les campagnes fournissaient des produits alimentaires, les villes fournissaient des objets artisanaux nécessaires à l'agriculture et des biens industriels. Avec le développement du capitalisme, la ville devient le siège du pouvoir économique et politique où toutes les décisions d'affectation des ressources se trouvent concentrées. Cette situation aboutit à faire des campagnes, des réservoirs de ressources en produits agricoles et de main-d'œuvre.

C'est dans la ville que vont être prises toutes les décisions qui vont affecter toute la vie des agriculteurs : fourniture de machines et d'engrais, commercialisation des produits agricoles, fourniture des services techniques. Même quand les agriculteurs disposent de pouvoirs théoriques (syndicats, organisations professionnelles), le développement technologique tend à concentrer en ville le pouvoir réel : P.D.-G. de complexes agro-alimentaires, directeurs de grandes coopératives, pouvoirs politiques qui décident des prix.

4. Le processus d'accumulation

F. PERROUX développe le concept d'unités motrices qui génèrent le processus d'accumulation « *Les unités motrices sont à même de changer et de polariser leur environnement en exerçant sur lui différents effets. On peut faire la distinction entre les effets technico-économiques (les effets d'entraînement, la polarisation sectorielle), les effets géographiques (effet d'agglomération, polarisation régionale), les effets psychologiques (naissance d'un climat de développement) et les effets d'institution (transformation de la structure institutionnelle, centralisation et décentralisation)* ».

Un ensemble d'industries qui se développe a besoin d'un ensemble de sous-traitants pour fournir pièces et machines. Il a également besoin d'un ensemble de services. Ces services ainsi

créés ont à leur tour besoin d'autres activités qu'ils doivent créer, ou susciter, ou développer. Nous voyons ainsi que le développement a un effet multiplicateur des activités économiques. L'élargissement des cadres économiques de la vie internationale lié au développement des monopoles entraîne une compétition exacerbée qui se traduit par un **effet d'accélération**. Les investissements en équipement des entreprises sont de plus en plus importants, ce qui entraîne une concentration accélérée de la puissance économique et une centralisation de la vie politique.

5. Le champ de polarisation

Il se définit par l'étendue d'espace sur lequel le pôle étend son influence. Cet espace n'est pas uniforme, il varie en fonction de la nature des flux. Les recrutements de la main d'œuvre dépassent rarement 100 km et se situent surtout dans un rayon de 5 à 50 km. L'attraction qui concerne les services rares peut dépasser 200 km. Les déplacements touristiques massifs peuvent également atteindre cette distance. De plus, le champ de polarisation d'une ville peut se recouper avec celui d'un autre monopole.

La polarisation et l'histoire ont donc créé des espaces ruraux parfois homogènes, parfois hétérogènes selon que l'histoire a privilégié similitude ou complémentarité.

L'espace rural est donc fortement polarisé. Dans un premier temps, cette "polarisation" a provoqué davantage un "drainage" des richesses produites dans les espaces ruraux qu'elle n'a "irrigué" ces derniers de moyens de développement.

Par contre, la polarisation économique telle qu'elle vient d'être décrite a permis de faire émerger une véritable polarisation en terme d'organisations sociales et en terme d'équipements. En ce sens la polarisation « draineuse » de richesses est aussi un moyen de permettre l'émergence d'éléments vitaux fondamentaux pour la société rurale comme le tissu social et les équipements sociaux.

IV. TYPOLOGIES DES ESPACES RURAUX

La difficulté de construire un concept de la ruralité, et le constat d'hétérogénéité des espaces ruraux, produits entre autre des mouvements historiques de polarisation et de concentration, conduisent de manière paradoxale, à la construction de typologies des espaces ruraux.

Ainsi, on voit évoluer les typologies des espaces ruraux pour passer du critère unique (celui de la densité ou de la taille de la population), aux typologies multicritères qui intègrent des facteurs démographiques, d'emploi, de résidence, etc., permettant par ailleurs d'appréhender le continuum des espaces entre l'urbain et le rural.

A titre d'exemple en France, la typologie des espaces ruraux proposés par l'INSEE classe les espaces comme suit :

- l'espace à dominante rurale
- l'espace à dominante urbaine.

L'espace à dominante urbaine forme des aires urbaines, composées de :

- pôles urbains (unité urbaine offrant 5000 emplois et plus)
- de couronnes périurbaines (ensemble de communes hors pôle urbain).

S'ajoute à ces deux catégories, les communes multipolarisées, c'est à dire les communes rurales et unités urbaines situées en dehors des aires urbaines dont au moins 40% de la population résidante ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines.

L'espace à dominante rurale est composé de petites unités urbaines et de communes rurales (hors espace à dominante urbaine). On repère quatre types de communes :

- « les communes du rural sous faible influence urbaine : c'est l'ensemble des communes rurales et des unités urbaines n'étant pas pôle rural et dont 20% ou plus des actifs résidents travaillent dans des aires urbaines ;
- les pôles ruraux : des unités urbaines ou des communes rurales offrant de 2000 à 5000 emplois et dont le nombre d'emplois est supérieur ou égal au nombre d'actifs résidents ;
- les communes de la périphérie des pôles ruraux : l'ensemble des communes rurales et des unités urbaines n'étant ni pôle rural ni sous influence urbaine et dont 20% ou plus des actifs résidents travaillent dans des pôles ruraux ;
- les communes du rural isolé : les communes et les unités urbaines de l'espace à dominante rurale non prises en compte dans les trois catégories ci-dessus » (BESSY-PIETRI et al., 2000).

Cette typologie tient compte du nombre d'emplois, du lieu du travail et de résidence, et plus globalement de l'influence des centres urbains sur les espaces qui les entourent, tout en essayant de traduire le « gradué » qu'on peut constater dans la réalité...

Elle montre bien par ailleurs, que l'état actuel de l'espace rural est le produit de l'histoire, et qu'il s'est structuré et divisé sous l'effet de nombreux processus endogènes et exogènes.

Un autre exemple de typologie des espaces ruraux qui se veut plus universel, se base sur deux critères (WIGGINS and PROCTOR, 2001):

- la proximité et l'accès aux villes
- la quantité et la qualité des ressources naturelles, autrement dit le niveau de dotation en facteurs de production (terre, degré de fertilité des sols, eau..)

En combinant ces deux critères, on arrive aux catégories suivantes :

- les zones péri-urbaines, marquées par une intense interaction avec les espaces urbains ;
- les espaces ruraux intermédiaires riches en ressources naturelles, et possédant une agriculture productive ;
- les espaces ruraux intermédiaires pauvres en ressources naturelles, ces espaces ont généralement une faible population entraînant un faible niveau d'infrastructures et de services, ce qui handicape le développement des activités non agricoles,
- les espaces ruraux isolés ou éloignés, avec deux sous catégories :
 - espaces riches en ressources naturelles, pour lesquels il existe un potentiel à développer sous condition d'effectuer les investissements nécessaires pour réduire les coûts de transport et rompre l'isolement
 - espaces pauvres en ressources naturelles mais où il est possible de valoriser l'isolement comme atout touristique.

Ces catégories ne sont pas fixes, elles sont susceptibles d'évoluer sous l'effet de trois déterminants :

- le développement économique de l'ensemble de la société
- la croissance urbaine et l'émergence des nouvelles demandes sur les espaces ruraux
- la croissance des flux et des technologies de communication qui diminueront les coûts de transfert et de déplacement.

Pour chaque type d'espace rural la problématique du développement sera différente, et par conséquent, les stratégies et les politiques seront différentes aussi.

On est donc en droit de se demander dans ces conditions que signifie le développement rural ? À quel niveau se situe-t-il ?

V. ESPACES RURAUX ET DEVELOPPEMENT RURAL : LA NOTION D'ESPACE DE DEVELOPPEMENT

L'espace rural qui n'est donc, ni naturel, ni homogène, que l'histoire a façonné en le polarisant, se présente donc comme essentiellement fractionné.

Il n'est donc pas possible de traiter de façon identique la totalité de l'espace rural d'un pays, ni du point de vue de l'analyse, ni du point de vue de l'action. Aussi bien on va trouver côte à côte un espace qui se développe et un espace qui est dans un processus de « sous-développement ».

L'objet du développement rural n'est donc pas l'espace rural en général mais les espaces ruraux dans leurs différences.

On ne pourra donc se référer, pour définir le développement rural, ni au monde rural dans son ensemble, ni à l'espace rural dans sa totalité. Il faudra alors découper cet espace global en une série d'espaces particuliers que nous appellerons "zones rurales".

Les espaces ruraux ainsi constitués ne sont pas nécessairement cohérents avec le découpage administratif du territoire ni même avec la segmentation culturelle ou sociale. Par contre on se devra d'en tenir compte quand il s'agira de définir des espaces de développement.

Comme on vient de le voir les **espaces** ruraux se définissent essentiellement par leurs différences. Mais cette différence qui est d'abord géographique est aussi et peut-être surtout manifeste quand on la considère du point de vue des utilisations qui en sont faites. Un même type d'espace peut en effet connaître des activités très différentes en raison notamment de la dynamique des populations qui y sont installées.

Les historiens ont bien montré que les formes originelles de lutte pour la survie ont largement contribué à façonner chaque espace et à créer ainsi sa différence. Il y a donc une imbrication historique entre chaque espace et chaque société qui la peuple.

Ce rapport social originel se traduit le plus souvent par les modes d'appropriation du sol qui a eux seuls traduisent bien l'histoire des lieux.

Mais on va aussi percevoir que cet espace est l'objet de concurrences, de compatibilités ou de contradictions entre les activités qui s'y développent et les acteurs qui les gèrent.

Les hommes et les femmes qui vivent en effet dans chaque espace sont eux-mêmes le produit de l'histoire de la société rurale locale dont ils font partie qui peut être égalitaire ou inégalitaire, objet de conflits permanents ou équilibrés par des compromis historiques.

Les modalités d'organisation de la vie de cette société de son travail et de sa reproduction seront au centre de l'analyse que l'on pourra faire de son développement ou de son sous-développement.

Chaque société et donc chaque espace est en effet elle-même organisée par des institutions mais soumis aussi à des croyances des pratiques et des normes qui en font une société qui se développe qui stagne ou qui régresse.

Le sens dans lequel évolue la dynamique de chaque société a souvent été qualifié à partir de trois stades d'évolution, survie, subsistance ou développement selon que le mode de satisfaction des besoins était en danger de régression, en stagnation ou en progression.

On pourrait donc, dans un premier temps, qualifier le développement de chaque espace rural à partir de ces trois dynamiques qui sont finalement assez fondamentales parce qu'elles expriment bien à la fois des éléments qui sont cohérents sur le plan théorique et la façon dont les populations concernées ressentent leur situation actuelle et leur avenir.

On sait que chaque société locale a son propre référentiel de satisfaction des besoins mais on sait aussi que ce référentiel se définit aussi par rapport à la société globale. Comme on le verra plus loin, le « niveau de satisfaction des besoins » qui définit souvent le niveau de développement ne se définit jamais en terme de normes physiques objectives. C'est avant tout un niveau social.



FORMATION MULTIPOLE ET PLURIDISCIPLINAIRE
EN DEVELOPPEMENT RURAL



- Chapitre 6/8 -

Les approches « descriptives » du développement rural, des années 50 à la fin des années 70



Education and Culture DG

Tempus

I. INTRODUCTION

On sait combien il est difficile de retracer l'histoire des idées et des théories. Ceci est particulièrement vrai quand on s'essaye à cet exercice en ce qui concerne les approches du développement rural pour les raisons suivantes :

- la difficulté d'identifier pour une période historique donnée le courant dominant et les courants secondaires
- la coexistence de certains courants qui vont diverger par la suite, et l'inverse aussi quand on voit se construire un consensus avec des points de départ différents
- Le chevauchement dans le temps et dans l'espace de plusieurs courants
- Le fossé et le décalage dans le temps et dans l'espace entre l'émergence d'un courant, l'élaboration d'une approche et sa mise en pratique ou sa généralisation
- L'existence de période de transition et de temps nécessaire pour la diffusion des idées
- L'intervention de plusieurs disciplines dans le domaine du développement rural.

Toute périodisation est donc forcément arbitraire et schématisante. Or, elle est nécessaire pour la clarté et la compréhension de l'évolution du sens et des approches du développement rural.

Globalement, on peut caractériser les années 50, 60 et 70 de la manière suivante: c'est la période d'après guerre où l'enjeu est l'ouverture du monde rural à la modernité afin de rattraper son retard économique et social, car ce retard est jugé défavorable non seulement aux ruraux mais à l'ensemble de la société. L'insertion du monde rural dans la société industrielle et urbaine peut être obtenue par la modernisation de l'agriculture et une mise à niveau en matière d'équipement et d'infrastructures dans les zones rurales. Au début, le terme développement rural n'existe pas, ensuite il est assimilé au développement agricole et la politique de développement rural est axée sur la modernisation de l'agriculture pour qu'elle remplisse les fonctions qui lui sont assignées : la sécurité alimentaire et l'exportation. La modernisation de l'agriculture se fait par le biais de la promotion du modèle technique et productiviste, utilisant massivement les inputs industriels et à haut niveau de mécanisation.

De manière plus détaillée, on peut dire que :

- Les années 50 et 60 : sont les années de la modernisation technique de l'agriculture et de la vulgarisation.
- Les années 60 et 70, sont celles de la révolution verte et des réformes agraires dans les pays du sud, du transfert de technologie, de la mécanisation, et de l'intervention de l'Etat. C'est aussi l'époque des politiques de soutien à l'agriculture et la recherche de la parité des revenus dans les pays du nord (ELLIS and BIGGS, 2001).

Les transformations des agricultures, des espaces ruraux et des sociétés rurales décrites dans le chapitre précédent ont été de fait provoquées par les transformations de l'environnement économique dans lequel elles étaient insérées et dont l'analyse avait fait l'objet de la première partie. Mais on doit aussi les expliquer par les politiques agricoles et rurales qui ont émergé pour accompagner ou modifier les effets de ces transformations. On est donc en présence d'un couple permanent - faits-réponses des politiques publiques- qui accompagne l'histoire des espaces ruraux et des sociétés rurales.

Les chercheurs ont aussi accompagné fortement ces évolutions. Ils ont tenté de répondre à deux questions fondamentales : comment fonctionnent ces transformations et pourquoi elles fonctionnent comme cela et pas autrement.

En ce sens là ils ont joué le rôle d'observateurs de la réalité. Or ce rôle leur donnait le droit de tenter de déterminer s'il y avait dans les transformations de la réalité qu'ils pouvaient observer des « invariants » que l'on pouvait donc s'attendre à voir apparaître si « toutes les

choses étaient égales par ailleurs ». Bref ils ont cherché s'il y avait des lois et ils se sont donc essayés à bâtir des théories. Comme on va le voir et comme nous l'annonçons déjà dans l'introduction de cette deuxième partie, il ne s'agissait jamais de théories du développement rural dans son ensemble mais de théories censées « expliquer » les transformations de tel ou tel élément du développement rural comme l'agriculture ou la gouvernance des activités ou encore la maîtrise par les acteurs locaux de leur propre environnement.

Comme on va le voir, ces théories ont souvent été utilisées dans des fonctions « normatives ». Le raisonnement développé était alors du type « *Puisque l'on observe dans un certain nombre de situations que les choses fonctionnent comme cela, on va donc pouvoir avancer qu'il en sera de même chaque fois que l'on sera dans une situation analogue* ». Dans ce dernier cas la « théorie explicative » va devenir une « théorie normative » et servir de base à la construction des principes d'action que l'on va mettre en place. Or, le plus souvent et tout au moins pour les « théories » que nous avons choisi de décrire, on observe que l'utilisation « normative » des théories n'est pas toujours pertinente loin de là. Cela s'explique sans doute par la complexité de la réalité dans laquelle on se trouve, qui a des difficultés à être réellement « analogue » aux situations à partir desquelles les « théories » ont été élaborées. En ce sens les « théories » que nous allons maintenant exposer sont plus « descriptives » qu'« explicatives ».

Malgré ces restrictions, il nous a paru utile de décrire le contenu d'un certain nombre de ces « théories » en montrant leurs limites mais aussi les échecs auxquels elles ont abouti lorsqu'on en a fait trop abusivement une utilisation « normative ».

On débute ce tour d'horizon par la théorie de la modernisation de l'agriculture, qui va être utilisé puis « appliqué » (utilisation normative) au Nord comme au Sud à partir du début des années 60. On passera alors en revue trois des théories qui sont fondées sur les différences entre deux « secteurs » d'activité agricole, le secteur « traditionnel » et le secteur « moderne ». Il s'agit de la théorie du « dualisme », de celle de « l'animation rurale » et de la « participation », de celle enfin de la « rupture ». On terminera cet inventaire en décrivant les tentatives et les résultats de l'application au monde rural de la théorie des pôles de développement.

II. LA THEORIE DE LA MODERNISATION

La modernisation de l'agriculture a été en Europe et dans la plupart des pays du Sud d'abord une réalité avant de devenir une théorie.

La « modernisation de l'agriculture » est à la fois un concept utilisé très fréquemment dans la littérature des politiques économiques et dans la documentation technique et très absent de l'analyse économique. Par ailleurs les raisonnements concernant la modernisation de l'agriculture sont le plus souvent sectoriels¹ les documents disponibles faisant une large part à la nécessaire transformation des processus techniques de production. Ils seront donc aussi très centrés sur des pays ou des régions particuliers sans qu'on ait le souci de bâtir des synthèses plus générales.

On doit cependant signaler en langue française la synthèse réalisée par Claude SERVOLIN (1989) ainsi que l'ouvrage publié par l'IAMM en 1997 sur le sujet (La modernisation dans les agricultures méditerranéennes, 1997). Par ailleurs les premières publications du réseau Agricultures Familiales Comparées (RAFAC) traitent toutes, globalement ou partiellement, de ce sujet².

¹ c'est notamment vrai pour l'élevage en général et l'élevage bovin en particulier.

² cf : Pluriactivité dans les agricultures méditerranéennes Options Méditerranéennes 1991. Risques et Sécurité dans les agricultures méditerranéennes Options Méditerranéennes 1991. Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée 1997. Prix et Subventions - effets sur les agricultures familiales Options Méditerranéennes 1997.

La théorie de la modernisation doit d'abord être présentée dans son contenu technico-économique. Elle donnera lieu par la suite à une analyse économique qui doit déboucher sur la finalité de la modernisation. On pourra alors montrer comment elle se rattache à certaines théories du développement.

C. SERVOLIN définit la modernisation à partir de quatre composantes :

- Une sélection de plus en plus rigoureuse des espèces permet un changement radical de matériel végétal et animal. Ce changement permet par ailleurs un processus continu.
- La sélection augmente de façon considérable les aptitudes productives de ces espèces. Ceci nécessite de la part de l'agriculteur un contrôle de plus en plus rigoureux des conditions de mise en œuvre de ces aptitudes
- Ce contrôle nécessite à son tour une maîtrise croissante des moyens de production alors que ceux-ci sont eux-mêmes l'objet de perfectionnement continu.
- La transformation permanente du matériel végétal et animal et des moyens de production provoquent une augmentation des rendements, tout en permettant aussi une augmentation permanente de la surface cultivée par actif.

P. CAMPAGNE, dans son analyse de la modernisation des agricultures méditerranéennes (1997), complète cette analyse qui contient essentiellement des facteurs techniques en déclinant les objectifs économiques de la modernisation du point de vue de l'Etat et du point de vue des agriculteurs.

Pour l'Etat en effet, les objectifs de la modernisation sont les suivants :

- nourrir la population du pays,
- approvisionner les industries agro-alimentaires,
- contribuer aux équilibres macro-économiques, notamment par l'exportation de biens alimentaires.

Pour les agriculteurs, l'objectif économique est de maintenir leurs consommations au « **niveau social des besoins** » ce qui est rendu possible en adoptant en permanence les « **conditions générales de production** » des productions qu'ils mettent en œuvre dans leur exploitation.

Depuis le néolithique, l'objectif de l'agriculture est, pour l'agriculteur, la satisfaction de ses besoins au niveau social fixé par sa propre société. Cela veut dire que dans toute société agricole, il existe, depuis toujours à chaque époque et pour chaque zone rurale, un niveau de satisfaction des besoins que chacun considère comme normal parce qu'il est référé non pas à des normes techniques (comme des normes nutritionnelles) mais à des normes sociales.

Ces normes sociales sont définies implicitement par la société rurale elle-même. Ce sont elles qui ont permis que les agriculteurs européens familiaux pratiquent, pendant des siècles, des « **agricultures à surplus vivrier** » où la seule production qui était vendue sur le marché était celle qui constituait le surplus agricole. Ce sont elles également, qui, depuis 1960 en France, où une loi parle pour la première fois de parité des revenus entre les agriculteurs et les autres catégories socio-professionnelles, ont donné implicitement aux agriculteurs des objectifs de consommation qui se réfèrent à d'autres systèmes sociaux que les systèmes agricoles. Donc, pour un agriculteur familial, l'objectif de la modernisation est que son activité lui donne un revenu réel qui soit compatible avec le niveau social des besoins qu'il veut atteindre.

Or, on constate qu'à un moment historique donné et dans une zone rurale donnée, une certaine combinaison des facteurs de production qui est celle pratiquée par les agriculteurs « **moyens** »³, engendre un niveau de revenu tel qu'il permet de se maintenir au niveau social de satisfaction des besoins. Cette combinaison correspond, pour l'agriculture familiale à la productivité nette du travail (valeur de la production moins charges directes).

³ "moyens" en taille et en niveau technique c'est à dire la plus répandue dans la zone...

Ainsi les « conditions générales de production » d'une production donnée représentent un certain niveau de modernisation qui correspond lui-même à un certain niveau de productivité nette du travail.

La productivité nette du travail exprime donc bien le critère principal de l'évaluation économique de la modernisation (BAIROCH, 1988). Ce que l'on appelle alors la compétitivité des agricultures familiales réside bien dans cette productivité nette du travail et non, comme c'est le cas dans le secteur capitaliste, dans ce qu'on appelle les « coûts de production ».

Ainsi, moderniser n'est pas nécessairement augmenter les rendements, c'est à dire intensifier même si cela peut y contribuer. Moderniser c'est augmenter la production nette par actif. On peut alors conclure ces développements sur la modernisation en montrant que de ce point de vue là l'agriculture s'insère bien dans les raisonnements globaux que pratique l'économie du développement. En effet, depuis les classiques, c'est finalement le principal critère pour déterminer si un secteur économique, une zone rurale ou tout simplement une activité se « développe ». On verra si après que ce critère n'est pas suffisant pour caractériser s'il y a ou non processus de développement rural. Mais c'est un critère nécessaire qui montre bien que l'agriculture est de ce point de vue là une activité économique comme les autres.

En plus de la modernisation technique et économique des processus de production au niveau des unités de production, la modernisation de l'agriculture avait un autre volet :

- celui de l'intégration au secteur industriel en amont (par l'utilisation des inputs industriels et la mécanisation) et en aval par la transformation des produits et l'industrie agro alimentaire ;
- celui de l'intégration au commerce international par le développement des exportations notamment dans les pays du sud.

III. LA THEORIE DU DUALISME MISE EN ECHEC PAR LES FAITS

La théorie du dualisme dont le représentant principal est l'économiste A. W. Lewis est une théorie économique générale qui décrit les processus de développement « possibles » dans les pays du Tiers Monde. Elle est basée sur la coexistence entre deux secteurs économiques le secteur « traditionnel » dit de « subsistance » et le secteur « moderne » qui se consacre aux activités manufacturières.

Certains économistes ont cherché à appliquer cette théorie dans les années 1970 à l'agriculture et au monde rural dans les pays du Tiers Monde.

La théorie du dualisme s'appuie alors sur une constatation. Dans toute société rurale en transformation, il existe deux "secteurs", le secteur "traditionnel" qui est le plus important et le secteur "moderne". Ce dernier secteur va être constitué soit d'exploitations « coloniales » ou « féodales » devenues « autogérées » comme en Algérie ou dans les pays de l'ex Yougoslavie, ou constituant un secteur d'Etat naissant (Albanie) ou encore un secteur capitaliste récurrent (Maroc) ou plus généralement des « périmètres » irrigués ou en sec, gérés par l'Etat qui y applique l'optimum technique adapté aux productions pratiquées.

On part alors du principe qu'il n'y a pas de relations spontanées entre les deux "secteurs". Le processus de développement consisterait alors, d'après cette théorie, à tenter une diffusion de la "modernité" en direction du secteur "traditionnel", à partir des "îlots" que représente le secteur "moderne". Le secteur "traditionnel" s'enrichirait alors des acquis techniques et économiques du secteur "moderne" et se transformerait progressivement à son contact.

En fait, la théorie du dualisme repose sur des hypothèses qui ne se vérifient jamais dans la réalité⁴. On constate en effet que les deux secteurs ont, dès l'apparition du secteur moderne,

des relations importantes. Ces relations prennent le plus souvent la forme de relations au niveau de la main d'œuvre. Le secteur « moderne » en effet a besoin de compléter la main d'œuvre permanente qu'il emploie par une main d'œuvre temporaire qui peut être très importante. Or celle-ci est spontanément recrutée dans le secteur « traditionnel » qui entoure physiquement le secteur « moderne ».

Or, compte tenu du déséquilibre du marché de l'emploi (excédent de la demande sur l'offre) les salaires s'établissent généralement à un niveau très bas. Cette main d'œuvre continue cependant à affluer vers le secteur « moderne » car elle a un besoin important de revenu monétaire. Les analyses qui ont été réalisées montrent alors que le secteur moderne, en puisant dans le un secteur traditionnel sous employé, réussit à rémunérer cette main d'œuvre « *en dessous de son coût de reproduction* » (MEILLASSOUX, 1971).

Cela veut dire que si la main d'œuvre en question était rémunérée l'ensemble de l'année à ce niveau là elle ne pourrait pas survivre. Or, elle survit, et cette survie est due au fait que la nourriture qui la fait vivre est autoproduite sur l'exploitation. Mais la valeur de cette nourriture est elle même en partie transférée sur le secteur moderne du fait que la « rémunération » réelle que reçoit chaque travailleur est constituée d'une partie monétaire qui est représentée par le salaire et d'une partie « en nature » qui est représentée par la partie autoconsommée. Il y a donc un « transfert de valeur » du secteur traditionnel vers le secteur moderne.

Les relations entre les deux secteurs, loin d'être des relations de **diffusion de la modernité vers le secteur traditionnel**, sont au contraire des relations de **prélèvements**.

La théorie du dualisme se trouve ainsi remise en cause comme elle le sera plus tard dans les pays du Nord.

La vallée du Chéouiff (SAHLI, 1983) en Algérie nous fournit un exemple très illustratif d'une agriculture duale. Dans cette zone, on est bien en présence depuis plus de 150 ans d'une coexistence de deux "secteurs" :

- Le secteur "traditionnel" qui occupait les trois étages de la vallée (plaine, piémonts et montagne) étages » et qui a été refoulé au moment de la colonisation sur les zones de piémont et de montagne,
- Le secteur "moderne" installé dans la vallée.

Or ces deux secteurs mettent en oeuvre - tout au moins partiellement - les mêmes cultures, puisque l'on y trouve des deux côtés des céréales et des légumineuses.

Dans la vallée, ces deux types de cultures sont mises en oeuvre de façon intensive avec une surface par actif élevée grâce à la mécanisation. Elles sont pratiquées avec les éléments habituels de la "modernisation", semences sélectionnées, engrais et pesticides et les pratiques culturelles appropriées à ces éléments.

Dans les zones de piémont, les agriculteurs produisent eux aussi des céréales et des légumineuses en raison d'une pratique d'autoconsommation qu'ils ont toujours mis en oeuvre. Ils ont tenté, grâce aux différents systèmes de vulgarisation qui se sont succédés dans cette région, de mettre en oeuvre les mêmes pratiques culturelles et d'utiliser les mêmes types d'approvisionnements. Mais la faiblesse des résultats obtenus dus aux mauvaises conditions agro-écologiques et à la faible taille des exploitations ne leur a pas permis de continuer. Il n'y a pas eu "diffusion" du progrès technique. Par ailleurs on constate que la situation se dégrade progressivement et que les agriculteurs doivent de plus en plus travailler en dehors de leur exploitation.

Tout se passe donc comme si le système dual, non seulement ne permettait pas aux agriculteurs des zones de piémont de maintenir leur situation initiale, mais les engageait dans un processus d'appauvrissement.

On retrouve là, transposé dans des relations inter zonales, les théories d'A. Emmanuel et de certains économistes latino-américains des années 70 concernant l'échange inégal. La proximité et les échanges entre deux zones à niveau de développement inégal ne vont jamais provoquer un enrichissement de la zone la plus pauvre. C'est le contraire qui se passe, la zone la plus pauvre s'appauvrit et la zone la plus riche s'enrichit !

IV. LES THEORIES POPULISTES, L'ANIMATION RURALE ET LA « PARTICIPATION »

Elles partent d'hypothèses assez différentes. Tout d'abord, elles supposent que le secteur "moderne" ne sera qu'un secteur traditionnel transformé. Par ailleurs, cette transformation sera progressive et se fera donc en douceur, sans rupture. Elle s'appuiera donc sur ce que les structures sociales traditionnelles peuvent offrir comme point de départ de la modernisation. C'est ainsi que l'on bâtit, par exemple, des coopératives à partir des associations villageoises et que l'on pourra confier à la chefferie traditionnelle des responsabilités dans les structures de développement.

Ces théories ont été le support de toutes les opérations dites "d'animation rurale" et de "développement communautaire" ; et, plus généralement, de toute l'idéologie de "participation au développement". Force est de constater que nous n'assistons que très rarement à des "transitions douces" vers le "secteur" "moderne". L'échec général des opérations d'animation rurale en Afrique n'est plus à prouver.

La seule transformation importante qu'ont en effet connue les paysanneries d'Afrique Noire provient de l'introduction, par le système colonial, puis par le système capitaliste, des cultures de rente. Elle a souvent abouti à laisser ces sociétés dans une situation plus précaire que celles qu'elles connaissaient auparavant. En Amérique Latine, aucune opération d'animation n'a pu empêcher les problèmes fonciers de dominer de façon souvent dramatique les paysanneries et de contribuer largement à leur sous-développement. Dans les pays du Maghreb, les transformations les plus importantes opérées dans l'agriculture se sont surtout produites dans le secteur capitaliste ou d'Etat ou dans le cadre d'opérations très "encadrées" comme les périmètres irrigués.

Faut-il voir cependant, dans ce qui se développe actuellement avec les ONG, une reprise des théories populistes qui ont créé l'"animation rurale" ? Il est difficile de l'affirmer. En effet, les ONG et plus généralement les « associations villageoises » ou encore les « associations de développement local » cherchent à mettre en place ce qu'on appelle une « nouvelle gouvernance » qui va s'appliquer à des territoires où sera appuyée une économie locale multisectorielle.

On est donc loin de l'animation rurale qui avait sans doute trop insisté sur le « recensement des besoins » et sur la « prise de conscience » des populations sans avoir la possibilité de proposer les transformations qui auraient pu répondre aux attentes ainsi suscitées.

V. LA THEORIE DE LA RUPTURE

Elle a été développée à la fois par des économistes d'obédience marxiste et par des théoriciens du développement se situant tout à fait en dehors de cette problématique. Cette théorie pose le principe qu'aucune mutation profonde ne pourra se produire dans les sociétés rurales traditionnelles si on ne brise pas au préalable leurs structures sociales existantes. Changement ne peut que vouloir dire rupture. Cette rupture pourra alors provoquer la naissance :

- soit de structures de production collectivistes (cf. le Vietnam) ;
- soit de structures inspirées du capitalisme (exploitation familiale "modernisée") (cf. le Brésil).

Quand on analyse les expériences qui se sont inspirées de cette théorie, on constate que, sauf encadrement politique très dense, dans le cas d'une rupture en direction du "socialisme", elles n'ont souvent réussi qu'à vider le monde rural de ses éléments les plus dynamiques, le traumatisme que représentait la rupture étant trop difficile à supporter d'une part, et n'étant en tous cas absolument pas mobilisateur d'autre part.

Dans ce premier cas (rupture de type socialiste), l'échec trouve souvent une explication au moins partielle dans l'excès des prélèvements opérés par l'Etat.

Dans le deuxième cas, la rigidité des structures d'exploitation proposées (surfaces cultivées, assolements et rotations prédéterminées) aboutit à une productivité trop basse pour être mobilisatrice. A partir des années 90 les théories libérales telles qu'elles ont été appliquées à ce genre d'expériences ont permis aux agriculteurs de recentrer ce genre de structures sur des activités que les acteurs concernés considéraient comme prioritaires. La « rupture » initiale s'est ainsi trouvée allégée. Elle a provoqué une augmentation certaine de la productivité mais a posé parfois d'autres problèmes comme ceux des débouchés des productions engendrées par ce nouveau système.

VI. LA « RURALISATION » DE LA THEORIE DES POLES : L'INDUSTRIALISATION MANQUEE DU MONDE RURAL

Avant d'analyser comment l'espace rural de chaque pays ou communauté de pays est segmenté en zones rurales, on a jugé utile de rappeler ici comment la théorie des pôles a connu des développements particuliers dans les années 60.

On a vu dans la première partie comment cette théorie avait été la première qui permettait de spatialiser un peu les théories du développement qui étaient restées très globales. L'apport fondamental de François PERROUX a alors été de théoriser les processus de répartition dans l'espace des activités qu'était en train d'engendrer la très forte croissance des « trente glorieuses ».

F. PERROUX n'ignorait pas que la concentration des activités industrielles dans des pôles de développement allait vider les espaces ruraux pour deux raisons. L'appel important de main d'œuvre dans le secondaire et le tertiaire (8 millions d'actifs en 30 ans pour l'ensemble de l'Europe continentale - cf supra) était déjà un phénomène assez fort pour que l'on puisse parler de désertification à propos de certains espaces. Mais la concentration industrielle allait aussi gagner les activités amont et aval de l'agriculture dont les formes sociales étaient restées très familiales jusqu'à la deuxième guerre mondiale. L'ensemble de l'activité « amont » - fabrication et réparation de matériel agricole, fabrication et réparation des bâtiments d'exploitation, fabrication des intrants - était en effet restée concentrée dans les « bourgs » ruraux qui accueillaient également les marchés et éventuellement certains lieux de stockage de la production agricole. Tout ceci disparaît en moins de 20 ans et se concentre dans les villes petites et moyennes privant donc les zones rurales d'un autre type d'activité.

On va alors imaginer que cette dépopulation et cette forte baisse de l'activité pourra être compensée par l'industrialisation du monde rural. On est en effet dans la période (1960) où les villes commencent à grossir trop vite et où l'arrêt de la croissance industrielle est inimaginable. Pourquoi ne pas « déconcentrer » l'industrie, et particulièrement l'industrie de sous-traitance ou l'industrie légère pour laquelle ne joue pas les économies d'échelle dans les bourgs ruraux ? Rappelons que l'effectif de l'emploi industriel en Europe occidentale était passé de 32,9 millions en 1950 à 41 millions en 1970. Par ailleurs, les conditions de vie dans le monde rural pouvaient attirer des cadres de même que la population locale pouvait représenter une main d'œuvre mobilisée et... docile ! Le mouvement s'amorçât pendant la décennie 1960 mais ne dépassa guère l'année 1970 qui est celle du retournement de tendance concernant l'emploi industriel. Après avoir gagné 8 millions en 20 ans (de 1950 à 1970) il en perdra 11 dans les 25 années suivantes. On verra donc les « zones industrielles » rurales se vider de leurs entreprises et se remplir des activités tertiaires qui elles auront continué de se développer.

Un autre facteur a joué un rôle important dans l'échec de l'industrialisation du monde rural. Il s'agit de l'effet d'agglomération, considérée encore aujourd'hui comme un facteur

d'efficacité pour ce qu'il produit comme économies d'échelle, diversité de la main d'œuvre et de la demande, la réduction des coûts de transport... etc. (GUERIN, 2005). A l'opposé de cette optique, l'industrialisation du monde rural ne pouvait produire qu'une dispersion des activités dans l'espace, ce qui nécessite une intervention publique forte pour soutenir ces activités.

Les approches du développement présentées à travers les théories de la modernisation et du dualisme, sont caractérisées par :

- une assimilation du développement rural au développement agricole
- une approche sectorielle axée sur la modernisation de l'agriculture
- une forte intervention de l'Etat et une approche « descendante »

Elles sont largement et directement inspirées des théories du développement de l'époque, notamment la théorie de Rostow et la théorie du dualisme de LEWIS. Rappelons que pour Rostow, le développement est synonyme de « modernisation », dans le sens de diffusion du progrès technique et d'augmentation de la productivité et du surplus. C'est ce schéma qui a été transposé à l'agriculture. Le dualisme de LEWIS a été à l'origine de l'approche dualiste dans le secteur agricole, qui a cherché à développer un secteur agricole moderne chargé de « tirer » vers le haut le secteur agricole traditionnel.

Par ailleurs, le développement rural/ agricole tel qu'il a été mis en œuvre au nord comme au sud, s'inspirait de la théorie des pôles de croissance et de la théorie néoclassique où la croissance est fonction du volume de capital et de travail. Les politiques de modernisation ont concentré les moyens de production et les investissements (infrastructures, travaux d'aménagement hydraulique et agricole..) dans les régions rurales à fort potentiel agricole, accentuant ainsi les déséquilibres naturels ou historiques.

Comme cela a été mentionné, deux objectifs étaient assignés au développement du secteur agricole :

- augmenter la production agricole pour assurer la sécurité alimentaire
- contribuer fortement aux exportations

Dans les pays du sud, ceci s'est traduit par la priorité donnée aux cultures d'exportation et une plus forte intégration de l'agriculture dans le marché international. On trouve l'influence de la théorie de croissance néoclassique qui met en avant le rôle du commerce extérieur et de la spécialisation dans le développement des avantages comparatifs. Le modèle de développement était donc un modèle de croissance agricole basé sur la spécialisation, le développement des avantages comparatifs et l'intégration au marché international. Cette croissance agricole était forcément concentrée dans les régions les plus aptes à mettre en œuvre ce modèle, et devrait entraîner le développement des régions rurales.

Ainsi, on peut qualifier ces approches de développement rural (plutôt développement agricole) d'approches de développement exogène : le développement est le fait de la croissance agricole elle-même conditionnée par les avantages comparatifs valorisés sur le marché extérieur.

Vers la fin de cette période, c'est à dire la fin de la décennie 70, on commence à ressentir les conséquences des politiques de développement agricole/rural mises en œuvre :

- Au nord, on souligne le dépeuplement des espaces ruraux et on s'inquiète des effets à venir sur l'équilibre territorial et la gestion de l'espace.
- Au sud, c'est le début de la crise provoquée par l'échec des politiques de développement.

C'est le début de la mise en cause de l'interventionnisme de l'Etat jugé inadapté, inefficace et coûteux. C'est dans ce contexte, que des nouvelles approches du développement rural commencent à se construire.



FORMATION MULTIPOLE ET PLURIDISCIPLINAIRE
EN DEVELOPPEMENT RURAL



- Chapitre 7/8 -

Les approches

« explicatives »

du développement rural, les années 80 et 90



Education and Culture DG

Tempus

I. INTRODUCTION

C'est vers la fin des années 70, dans un contexte de crise au sud (lié à l'échec des politiques de développement) et d'inquiétude au nord (lié à la désertification démographique et écologique d'une grande partie des espaces ruraux), que des nouveaux concepts sont forgés comme ceux de besoins fondamentaux, de rationalité paysanne, du développement intégré.

Ceci marque un changement important dans la manière d'approcher la question du développement rural. D'abord, les chercheurs découvrent la « rationalité paysanne ». A la fin de la période de modernisation technique et d'élaboration de normes de gestion et d'efficacité, les chercheurs se sont interrogés sur deux phénomènes:

- le maintien des formes d'exploitation agricole qui semblent au regard de ces normes, irrationnelles et inefficaces ;
- la résistance à l'adoption de certaines pratiques ou choix techniques et économiques considérés comme des facteurs de développement.

Après avoir négligé la réalité du terrain pour établir des modèles technico-économiques, les chercheurs ont fini par se rendre à l'évidence : il existe une autre rationalité que la leur !!! D'ailleurs cette rationalité a une fonction essentielle qui est de satisfaire les besoins des agriculteurs et de leurs familles. En même temps, les interrogations sur la finalité du développement global, mène à l'idée que le développement doit permettre de satisfaire les besoins fondamentaux de la population. De façon concomitante, on arrive à voir le développement comme un processus « intégré », c'est à dire un développement qui prend en compte l'ensemble des paramètres et des besoins.

Parallèlement, au cours de la même période la distinction entre développement agricole et développement rural s'opère et se confirme. Dès la fin des années 70, les fortes transformations observées dans les agricultures, les espaces ruraux et les sociétés rurales au Nord comme au Sud, montrèrent les limites d'une approche de la réalité rurale trop liée à la gestion des exploitations agricoles. Cette approche avait été légitimée par la nécessité de « tester » sur le plan économique les acquis techniques de la modernisation. Elle ne rendait pas compte des nouvelles relations qui étaient en train de se créer entre l'agriculture et son environnement et que les politiques économiques allaient bientôt prendre en compte. Les acteurs des sciences sociales (chercheurs, entrepreneurs, agents de développement et formateurs) découvrirent alors que l'analyse systémique qui avait été élaboré dans des sphères économiques étrangères à l'agriculture et au monde rural pouvait apporter des réponses à ce déficit d'approche théorique. C'est ainsi qu'émergea l'analyse systémique de la réalité rurale, avec comme point de départ l'analyse de « système de production » ou « Farming system », qui allait engendrer un certain nombre de concepts et de méthodes que nous allons maintenant aborder.

Comme on le verra, l'application de l'analyse systémique et de la théorie du système à la réalité rurale représente déjà un acquis important. On se situe en effet dans un processus explicatif et non plus normatif. L'analyse de système permet en effet d'expliquer comment fonctionnent les différents éléments de la réalité rurale et comment ils sont reliés entre eux. Mais on aura plus de difficultés à utiliser l'analyse de système si l'on veut appréhender la dynamique de cette réalité. C'est pour cette raison que nous avons jugé opportun de montrer comment les théories qui s'appuient sur la « résolution successive des contradictions » permettent de prendre en compte cette dynamique.

Les années 80 et 90 connaissent d'autres changements importants dans les approches du développement rural. Au cours de ces deux décennies la pensée libérale, ou néo libérale, prônant la réduction de l'intervention étatique domine au nord comme au sud. Elle se traduit dans les pays du sud par les politiques d'ajustement structurel et dans les pays du nord par des

réformes successives de la PAC, et le mot d'ordre général au nord comme au sud est la libéralisation des marchés.

Dans ce contexte, on voit émerger une approche du développement rural qui fait moins de place à l'initiative de l'Etat, n'est pas une approche descendante mais une approche ascendante, et renvoie l'initiative et la prise en charge du développement aux acteurs : c'est le développement local.

Les deux approches, systémique et locale, représentent un réel changement dans la manière d'aborder le développement rural. Elles sont nées toutes les deux de la crise des années 70 (crise du développement agricole au nord comme au sud, mais avec des conséquences différentes) et d'un mélange d'analyse structuraliste, de la théorie centre - périphérie et du développement endogène.

II. L'APPROCHE SYSTEMIQUE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Poser la question du développement rural, c'était d'abord tenter de préciser les contours des deux concepts concernés, que sont développement et ruralité. On s'est alors aperçu, après cette première étape, qu'il n'est pas possible d'en rester à une analyse globale du monde rural et qu'il était nécessaire de raisonner en terme de zone.

Dans chaque zone rurale ainsi définie, on va observer un certain nombre de processus, de flux, de transformations... Ces phénomènes seront principalement provoqués par les processus et les transformations au niveau des unités de production agricole et, de plus en plus, non agricole. Aussi était-il nécessaire de cerner de plus près les principaux concepts qui intéressent la place de l'unité de production agricole dans le développement d'une zone rurale. On a donc choisi de donner un premier éclairage sur les concepts de base qui sont habituellement utilisés dans ce domaine, à savoir, système - structure - mode - modèle.

A. STRUCTURE, SYSTEME ET MODE

1. L'abondance et l'ambiguïté des termes

Structure, système et mode sont souvent employés pour désigner la même réalité quand ils sont appliqués aux concepts de production et d'exploitation. Par ailleurs, on parle souvent indifféremment de systèmes ou de structures agraires et de systèmes ou de structures foncières.

Ces ambiguïtés conceptuelles ont deux origines principales :

- Les mêmes termes sont employés différemment selon les disciplines.
- A l'intérieur de chaque discipline, les chercheurs vont utiliser des termes différents selon les théories auxquelles ils se réfèrent, implicitement ou explicitement.

On ne peut donc faire ici qu'une rapide mise en ordre de ces différents concepts en notant tout d'abord que :

- **la structure** fait référence à l'existence de plusieurs éléments qui composent une réalité
- **le système** insiste sur l'interdépendance entre les éléments, sur les **liens** qui existent entre eux et sur l'**organisation** et les **processus de régulation** qui en résultent.
- **le mode** va spécifier que ce système dont il est question **fonctionne**, se meut et se transforme

De plus il faut prendre aussi en considération les différentes approches disciplinaires de ces concepts quand on les applique aux problèmes agraires.

2. Système de culture

Ce terme est d'abord utilisé dans son sens restrictif par **R. BADOUIN** pour qui il désigne la nature des productions, les espèces cultivées et les relations entre les différentes espèces.

Les **agronomes** (SEBILLOTTE, 1976) ajoutent à cette conception des éléments d'ordre techniques et notamment :

- la répartition dans l'espace des espèces cultivées (assolements)
- les associations dans le temps (rotations)

Pour d'autres l'espace concerné par le système de culture est essentiellement la **parcelle**. Le système de production se situant au niveau de l'exploitation.

Certains **géographes** y ajoutent aussi l'ensemble des techniques pratiquées par l'agriculteur.

Pour d'autres **économistes** le système de culture aura une acception plus large (MALASSIS, 1958) et désignera "l'ensemble des espèces végétales et des moyens appliqués à ces espèces en vue de la production", on représentera un sous-système par rapport à un ensemble plus vaste qui est le système de production et qui désigne les systèmes de culture et d'élevage (REBOUL, 1976).

3. Système de Production

Ce terme désigne en général, pour ceux qui l'utilisent, la combinaison des productions et des facteurs de production. Mais à partir de là on peut en avoir une lecture agronomique et une lecture économique.

La **lecture agronomique** distingue souvent le système technique de production et le système de production.

Le système technique de production ne fait référence qu'aux relations techniques qui existent entre production et facteurs de production. Pour R. TOURTE (1980) par exemple, ce STP est le système de production en tant qu'il est élaboré en dehors du milieu dans lequel il se trouve et donc sans contraintes socio-économiques. Si l'on prend en compte ces dernières, il devient le système socio-économique de production.

La **lecture économique** va insister sur les facteurs de production (terre, travail, moyens de production) et les notions de consommation intermédiaire, de flux, de surplus. Elle pourra être complétée par une approche complémentaire que l'on trouve dans le courant écologique et qui va mettre l'accent sur les prélèvements effectués sur l'environnement et donc sur les facteurs naturels de production. Pour tous, les facteurs de production renvoient à "la formule trinitaire : terre, capital, travail "

4. Le Système d'exploitation

Il va à son tour désigner :

- Pour R. BADOUIN le mode de fonctionnement des unités de production c'est à dire que l'on va ajouter aux facteurs précédemment pris en compte le statut du travail et de la terre et l'accès aux moyens de production.
- Pour L. MALASSIS, l'ensemble des espèces (et non plus seulement des espèces végétales).
- Pour R. TOURTE la confrontation entre les structures d'exploitation (aspects de rigidité) et le système de production (aspect de mobilité).

5. L'approche économique des systèmes de production

Les travaux effectués autour de Louis MALASSIS (1982) pour tenter de mieux cerner l'**approche économique des systèmes de production** ont d'abord permis de mieux intégrer l'approche des écologues en montrant qu'un système de production est toujours la résultante d'une articulation entre un écosystème et une "formation sociale"¹. Cette conception du système de production a également l'avantage d'intégrer l'histoire. En effet, chaque société rurale a dû, en permanence, adapter son utilisation de l'écosystème à ses propres besoins et c'est d'ailleurs à partir de là que les techniques de production se sont progressivement transformées.

Par ailleurs cette approche des systèmes de production permet d'effectuer une évaluation qui prenne en compte trois types de mesures différentes :

- les flux monétaires
- les flux de travail
- les flux énergétiques.

Le **système productif** est un concept est utilisé par R. BADOUIN pour désigner les interrelations entre :

- les systèmes de culture
- le système de production
- le système d'exploitation

6. Le système agraire

ce concept est considéré davantage comme une notion de géographie. Ainsi pour RREBOUL (REBOUL, op., cit., 1976) il désigne "la manifestation géographique du système économique et social global dans la mise en valeur des ressources agricoles forestières ou d'élevage". Pour d'autres, il désignera plutôt la médiation entre les organisations sociales et un espace donné.

7. Système et forme sociale de production : l'approche économique

Le concept de Forme Sociale de Production est apparu avec la pensée marxiste. Il est maintenant largement utilisé en dehors de ce courant de pensée. Si on l'applique à la production agricole, il va essentiellement désigner le système de production en tant qu'il est inséré dans le système économique d'ensemble. On sait que cette insertion se traduit d'abord par une intégration au marché, par l'amont et par l'aval.

Le marché dont il est question ici est lui-même dominé par des unités de production dont le mode de fonctionnement est régi par le système capitaliste.

Cette approche par le système économique d'ensemble va permettre de comprendre pourquoi les relations internes entre les différentes composantes du système de production (terre, travail, capital) se modifient dans le temps, et pourquoi notamment ce que l'on appellera des rapports de production connaissent une transformation profonde : de "domestiques", de "féodaux", ou "asiatiques", ils sont plus ou moins rapidement amenés à devenir, par le salariat direct ou indirect, capitalistes.

C'est donc le rapport de production qui spécifie la forme sociale de production mais celui-ci n'est explicable que par les relations externes qu'entretient le système de production avec le système économique d'ensemble.

¹ Au sens marxiste du terme qui est proche de celui, plus général, de "société".

8. Système rural, système local

L'application de l'analyse de système à la réalité agricole est relativement ancienne. Ce qui est plus récent, c'est celle que l'on rencontre pour qualifier la réalité rurale et locale.

Pendant longtemps en effet on a considéré que c'était partout dans le monde le « système agraire » qui régissait le fonctionnement de chaque zone rurale. Cela se vérifiait parfaitement jusque dans les années 70 en Europe et cela est encore vrai dans un certain nombre de zones rurales du Sud et de l'Est méditerranéen comme nous l'avons montré dans le chapitre I.

Or, on observe que dans un grand nombre de zones rurales, d'autres logiques et donc d'autres « rationalités » (cf. infra) apparaissent aux côtés de la logique et de la rationalité agricole. Parfois mêmes ces dernières s'avèrent incapables d'expliquer tout ou partie de cette réalité tant le poids de l'agriculture a diminué et donc n'explique plus la logique d'ensemble. Des études récentes ont donc imaginé de parler de « systèmes d'activités » pour bien exprimer qu'il n'y avait pas d'activité dominante et que seule la prise en compte au sein des familles et de la communauté toute entière de l'ensemble des activités et de leurs relations pouvait permettre d'expliquer le fonctionnement de cette réalité rurale.

Comme cela a été noté auparavant (cf. première partie chapitre 5) dans leurs travaux sur les districts industriels et plus généralement sur le développement local COURLET et PECQUEUR (1999) développent le concept de Systèmes Productifs Localisés pour exprimer que le regroupement d'un ensemble de petites et moyennes entreprises sur un territoire, crée des interactions entre ces dernières produisant ainsi des externalités positives qui accroît l'efficacité globale de ces entreprises. Les interactions et les externalités positives qui en découlent se traduisent en termes de coopération, de formation, de facilité de circulation de l'information et des échanges en minimisant les coûts de transaction. (cf. dernier chapitre).

L'analyse systémique permet d'identifier les composantes du système et d'analyser leur évolution et leurs interactions. Elle permet aussi de comprendre les articulations internes au système et externes, d'avoir une vision dynamique et de déceler la rationalité propre à chaque système. On est loin d'un « modèle » unique de fonctionnement et de rationalité, ce qui revient à reconnaître l'existence de plusieurs logiques de fonctionnement.

Cette approche est inspirée de l'analyse structuraliste. Si son objet d'analyse est le système, en tant qu'ensemble d'éléments interdépendants entre lesquels existent des liens et des flux, son point de départ est les composantes du système, c'est à dire « la structure », dans le sens des composantes hiérarchisées du système et qui déterminent en partie ses caractéristiques.

L'analyse économique des systèmes de production consiste à connaître les caractéristiques des « structures de production » et à identifier les flux de travail et de capital, les flux de production et leur destination. Appliquer l'approche des systèmes de production au niveau d'une zone rurale revient à identifier les différents systèmes de production qui existent, à analyser leur articulation, et l'articulation (à travers les flux de capital, de travail et de production) entre ces systèmes de production et l'environnement économique extérieur. Ainsi on identifie les capacités productives, l'origine du surplus et son utilisation, ce qui revient en dernière analyse à déterminer le degré de dépendance de la zone rurale et les causes de son sous développement. C'est bien une adaptation au niveau régional ou zonal de l'analyse structuraliste du sous développement qui, pour comprendre le processus de sous développement, met au centre de l'analyse les structures de production, le degré d'articulation ou de désarticulation de ces structures et leur niveau de dépendance.

III. L'APPROCHE DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Le développement local a émergé vers la fin des années 70, s'est développée dans les années 80, et a pris toute son ampleur au cours des années 90.

Autant il a été au début sujet de débat, de contestation à cause de son caractère « peu rigoureux » (cf. partie I), autant il a été plébiscité par les praticiens et les professionnels.

La fin des années 70 et le début des années 80 sont marqués par la domination du libéralisme économique et l'exigence du désengagement de l'Etat (politiques d'ajustement structurel au sud, réforme économique et réforme de la PAC au nord), et un contexte de crise :

- **au nord** : le modèle productiviste dominant atteint ses limites et on constate ses conséquences sur les espaces ruraux dévitalisés et marginalisés (dépeuplement des zones rurales, avancée des friches, augmentation des risques d'incendie, etc.)
- **au sud** : le constat d'échec des politiques de développement, le surendettement des Etats, et le mauvais bilan des grands projets nationaux de développement.

On voit alors émerger, ici et là, dans les zones rurales en difficulté ou marginalisées, des initiatives de regroupement des acteurs locaux et des collectivités locales pour monter des opérations et des petits projets visant à maintenir les services publics, ré-installer des familles pour arrêter la chute démographique, ou redémarrer des activités économiques (agriculture, artisanat, tourisme... etc.). C'est ainsi qu'est né le développement local, en tant qu'approche opérationnelle du développement rural avant de devenir une approche théorique.

Cette approche est construite par des acteurs locaux qui ont la volonté de prendre en charge leur propre développement. On va ainsi retrouver dans un certain nombre de zones rurales de plusieurs pays européens des associations locales qui sont en train de réfléchir pour savoir comment effectuer cette prise en charge.

Déjà dans un certain nombre de pays les pouvoirs publics ont pris le relais de ces initiatives en élaborant un cadre institutionnel pour ces initiatives. C'est le cas notamment en France avec les « Chartes intercommunales de développement et d'action » créées dans le cadre de la loi sur l'aménagement du territoire de 1982. On va retrouver les mêmes initiatives en Irlande en République Fédérale d'Allemagne et en Italie.

Ces initiatives vont interpeller l'Union Européenne qui réfléchit à la prise en charge communautaire du Monde rural au nom de la cohésion sociale (ANDRIENSSENS, 1988).

C'est donc non pas des chercheurs mais des développeurs qui vont les premiers théoriser sur le développement local. Le premier programme européen LEADER naîtra en 1989. Il concernera plus de 220 zones rurales. Il aura pour objectif de soutenir des « groupes d'action locale » créés à partir des associations de développement local existantes pour mettre en place sur un territoire donné un programme de développement local en partenariat avec des administrations, des collectivités locales, des organisations professionnelles et d'autres associations.

Ce mouvement de développement local que l'on perçoit en Europe à partir du début des années 80 va rapidement intéresser la recherche. Ce seront d'abord les géographes qui vont « théoriser » sur ce processus spontané, ensuite viendront les sociologues et les économistes.

L'approche du développement local s'est enrichie au cours des années 90 avec de nombreux concepts issus des nouveaux paradigmes du développement, et est mise en oeuvre dans les politiques nationales comme celles des organisations internationales (Banque Mondiale, FAO, FIDA.. etc.).

Le développement local est devenu la principale approche du développement rural. Il présente une nouvelle manière d'appréhender le développement des espaces ruraux, très différente de l'aménagement du territoire. Alors que l'aménagement du territoire, dans une logique centralisée et extérieure, en utilisant essentiellement la réglementation, vise à opérer une ré-allocation des activités sur le territoire national, c'est à dire inciter les activités économiques à s'installer là où elles ne seraient pas allées « spontanément », le développement local se base sur les ressources locales, la négociation entre les acteurs publics et privés, et l'initiative locale pour créer une dynamique sociale et économique.

Les deux principes du développement local, la valorisation des ressources locales et la prise en charge du développement par les acteurs locaux, deviennent la base du développement rural et lui donne sa nouvelle dimension, car ils rendent possible :

- un développement rural **multisectoriel**. La valorisation des ressources implique « toutes les ressources » et souvent elle n'est possible qu'à travers une articulation entre les différents secteurs d'activité et une valorisation mutuelle (exemple, l'agrotourisme qui va valoriser des ressources agricoles et patrimoniales), et à travers des innovations techniques ou organisationnelles.
- un développement rural **territorialisé**. Penser le développement, élaborer une stratégie et des opérations au niveau local signifie une reconnaissance et une prise en compte de l'hétérogénéité des espaces ruraux. Le développement rural ne peut et ne doit plus être « global ». Le contenu, les modalités et les moyens du développement rural sont fonction des ressources locales donc spécifiques à chaque espace.
- un développement rural **pris en charge par les acteurs locaux**. Il est évident que le niveau local est favorable à une plus grande implication des acteurs locaux. Analyser la situation, identifier les priorités et les objectifs du développement, élaborer des opérations pour atteindre ces objectifs, mobiliser les moyens nécessaires pour mettre en œuvre ces opérations, sont les étapes du processus de développement local. Chacune d'elles donne lieu aux négociations entre les acteurs publics et privés, et l'ensemble du processus est l'objet d'une contractualisation. Cette dimension contractuelle suppose des réajustements permanents et une implication continue des acteurs.

Le développement local est donc une approche ascendante et de développement endogène : les ressorts du développement sont internes à chaque territoire et les bénéfices de ce développement doivent y rester. Ces principes s'inspirent de plusieurs théories de développement des années 70 et 80, notamment :

- la théorie du centre -périphérie et du développement auto-entretenu. Rappelons que pour cette théorie l'origine du sous développement se trouve dans la mauvaise articulation des secteurs économiques, et la mobilisation extérieure du surplus produit sur place, ce qui se traduit par une situation de dépendance des structures de production. Le développement est nécessairement une rupture avec cette logique et un inversement de la situation pour aller vers un développement auto-centré et auto-entretenu, c'est à dire basé sur une meilleure articulation des secteurs économiques et une accumulation du surplus local. Cette analyse se retrouve dans le principe de valorisation des ressources locales comme base de la dynamique économique.
- La théorie de la croissance endogène pour laquelle l'innovation et le capital humain sont deux facteurs de croissance. Le développement local donne une place importante à l'innovation comme moyen de valoriser des ressources locales souvent non valorisables par les moyens classiques. Une de ces ressources est le capital humain disponible sur la zone sous forme de main d'œuvre ayant un savoir faire particulier. Le développement local s'appuie aussi sur le capital social qui crée des liens et des réseaux favorisant les échanges et la coordination des activités en minimisant les coûts de transaction. Le capital social et les réseaux débordent les limites d'une zone ou d'un territoire et peuvent ainsi contribuer à la valorisation des ressources locales en facilitant l'accès aux marchés.

Le développement local a donné lieu à une multitude d'approches opérationnelles du développement rural prônées par les ONG et les organisations internationales, comme par exemple l'approche participative, ou l'approche par les moyens de subsistance durable.

IV. L'APPROCHE PAR LES MOYENS DE SUBSISTANCE

L'approche par les moyens de subsistance durable (sustainable livelihoods) a été élaborée dans un contexte (KORF and OUGHTON, 2006) :

- de lutte contre la pauvreté dans les pays sous développés,
- de souci de faire participer les acteurs locaux au processus de développement
- de préoccupations environnementales.

L'objectif de cette approche est de donner un cadre analytique pour :

- comprendre la complexité des stratégies de survie et la diversité des moyens de subsistance dans les zones marginalisées
- aborder la pauvreté autrement que par les revenus, la consommation ou le travail.

Les moyens de subsistance sont définis comme « *the means of gaining living, including livelihood capabilities, tangible assets and intangible assets* » (op., cit., p.280). Ils sont considérés comme durable du moment où ils protègent des tensions, maintiennent ou renforcent les capacités sans pour autant diminuer les ressources naturelles. L'intérêt de cette approche semble résider dans deux points :

- ne pas considérer la population comme passive, et de prendre en compte la capacité des personnes à agir selon leur marge de liberté et en fonction des contraintes externes.
- mettre au centre de l'analyse les capacités ou les actifs dont disposent les individus et les ménages ruraux (actifs sociaux, financiers, physiques.. etc.), et à partir desquels ils vont construire leurs stratégies pour créer et combiner des moyens de subsistance.

A partir d'études de terrain sur les actifs des individus et des ménages, et une analyse des moyens de valoriser ces actifs pour créer et/ou combiner des moyens de subsistance, on arrive à identifier les différentes stratégies de survie ou de lutte contre la pauvreté mises en œuvre par la population rurale. Cela permet par ailleurs de voir dans quelle mesure certaines politiques, institutions et législations affaiblissent ou détruisent les capacités des individus ou des ménages à convertir un type d'actifs en un autre (op., cit., 2006). On suppose ainsi que l'on pourrait mieux comprendre les articulations entre les stratégies au niveau micro, les processus au niveau méso et le contexte au niveau macro.

En focalisant sur les capacités des individus ou des ménages à valoriser les actifs, cette approche s'inspire de la théorie de A. SEN pour qui le développement est la liberté. La liberté signifie, pour les individus, être capable d'agir pour changer l'état des choses, et de construire les capacités que SEN définit comme les différentes combinaisons possibles de mettre en œuvre, et les possibilités de valoriser les actifs, de différents types, dont disposent les individus.

V. UNE APPROCHE PLUS EXPLICATIVE : LA RESOLUTION SUCCESSIVE DES CONTRADICTIONS

Comme on l'a déjà signalé, l'approche systémique a eu l'énorme avantage d'apporter à l'analyse du développement rural une théorie qui a permis de relier entre eux l'ensemble des éléments constitutifs de la réalité locale.

Il manquait cependant de pouvoir intégrer à cette approche systémique l'expression de la dynamique dans laquelle évoluent l'ensemble des systèmes quels qu'en soient la nature. Certes la théorie du système général avait bien indiqué que chaque système pouvait évoluer et se transformer en permanence. Il manquait cependant d'un instrument pour comprendre quels

sont les mécanismes qui provoquent dans les systèmes « locaux » par exemple la dynamique - progressive ou régressive - dont ils sont l'objet.

On a donc tenté d'approcher cette dynamique en analysant d'abord la question du « comment » et du « pourquoi », c'est à dire celle du « fonctionnement » de chaque zone rurale.

Cette première analyse a permis de préciser comment chaque discipline pouvait intervenir dans la construction de l' « explicatif ». On en est alors arrivé à montrer comment les différentes rationalités ainsi mises à jour étaient hiérarchisées.

Cette hiérarchisation fait apparaître à son tour des « contradictions » dont la « résolution » provoque la dynamique continue du « développement ».

A. LA QUESTION DU « COMMENT » ET DU « POURQUOI »

1. La notion de « fonctionnement » d'une zone rurale

Pour répondre à la question du développement d'une zone rurale, il faut sans doute tenter d'abord d'appréhender son **fonctionnement**. En effet, répondre correctement à cette question, c'est du même coup, répondre à la question du développement. L'analyse du **fonctionnement** nous révèle dans quel sens évolue et se transforme la société rurale concernée, et donc, si les processus dans lesquels elle est engagée sont des processus de développement, de stagnation, ou de régression.

Pour pouvoir connaître ce fonctionnement, il faut acquérir une méthode. Cette acquisition va comprendre l'apprentissage d'un certain nombre d'outils d'analyse :

- des outils théoriques (les concepts),
- des outils techniques (de collecte et de traitement de l'information).

En effet, pour connaître et comprendre la réalité, nous avons besoin d'**outils de lecture** de cette réalité. Les **concepts** constituent ces **outils**. Les outils techniques permettent d'utiliser les concepts dans l'analyse de la réalité.

2. Deux questions fondamentales

En prenant pour objet d'analyse le fonctionnement d'une société rurale, on va, du même coup, devoir tenter une double démarche :

- la première est plus descriptive. Elle consiste à répondre à la question : **comment** fonctionne cette société rurale ?
- la deuxième est plus explicative. Elle va se situer au 2ème degré en posant une autre question : **pourquoi** cette société fonctionne-elle de cette façon-là et pas autrement ?

Toute analyse d'une société rurale se situe nécessairement à ces deux niveaux, comme on le montre dans les trois exemples suivants :

Exemple 1.

En France, dans la région du **Languedoc**, on constate un fort développement de la pluriactivité et de l'agriculture à revenus extérieurs, plus particulièrement dans les zones viticoles. Pour analyser ce phénomène, il faut d'abord identifier les modifications qu'il génère dans les pratiques culturelles, l'organisation du travail agricole, la division du travail dans les familles et les résultats techniques et économiques auxquels il aboutit. Il faudra ensuite tenter de comprendre pourquoi ce phénomène est apparu et pourquoi il se développe, c'est-à-dire, quels sont les processus auxquels il obéit et quelle explication globale on peut en donner.

Exemple 2.

Dans le sud de la Tunisie, on observe un développement important de la motorisation des principales façons culturales mises en œuvre sur les céréales. Ce phénomène apparaît, malgré les faibles rendements des cultures céréalières et les aléas climatiques auxquelles elles sont soumises. Par contre, les semis restent manuels. Pour analyser ce type d'évolution, il est d'abord nécessaire de décrire avec précision comment se produit le passage à la motorisation dans cette région, et comment elle transforme les pratiques des agriculteurs. On pourra alors s'interroger sur la rationalité du phénomène et donc sur son explication.

Exemple 3.

Au Brésil, on constate que le maïs et les haricots, qui constituent la nourriture principale de l'ensemble de la population sont produits par des paysans sans terre, faiblement équipés. Le fonctionnement technique (complémentarité entre les deux cultures), économique (autoconsommation et marché) et social (lourde rente foncière) n'explique pas pourquoi on a assisté à une telle spécialisation dont les causes sont probablement à chercher dans une analyse de la logique de l'ensemble de l'agriculture brésilienne.

Dans chacun de ces exemples, on discerne bien qu'il y a deux questions:

- **L'une a trait au mode de fonctionnement.** Elle concerne l'identification des relations qui existent entre les différents phénomènes constatés.
- **L'autre se situe à un autre niveau.** Elle va partir du constat que d'autres modes de fonctionnement seraient théoriquement possibles et sont même constatés dans d'autres situations socio-économiques. On peut imaginer des situations où, contrairement à ce qui se passe au Brésil, les productions vivrières sont entièrement contrôlées par les grandes exploitations, où, contrairement à ce qui se passe en Tunisie du Sud, l'ensemble des façons culturales sont motorisées, et où, contrairement à ce qui se passe en Languedoc, les petites exploitations disparaissent systématiquement sans faire émerger les phénomènes de l'agriculture à temps partiel et de l'agriculture à revenus extérieurs.

Alors pourquoi est-on en présence de ces phénomènes ? C'est le **passage à l'explicatif**, qui va lui-même renvoyer aux « théories explicatives » et aux concepts qui les accompagnent.

B. ANALYSE EXPLICATIVE ET PLURIDISCIPLINAIRE

En fait, ces deux questions recourent des formes et des niveaux d'analyse assez particuliers qui doivent être élucidés :

- le premier niveau est celui de la description des faits dans leur matérialité.
- le deuxième fait déjà accéder à l'analyse mais, pour y arriver, il réclame nécessairement des méthodes et des techniques qui ont été élaborées à l'intérieur de chacune des disciplines scientifiques concernées par la réalité rurale.

1. Une première lecture « disciplinaire »

C'est ainsi que l'analyse du fonctionnement d'une société rurale va d'abord comporter une **lecture de la réalité par chacune des disciplines**, et notamment, l'agronomie, l'économie, la sociologie et la géographie.

Si l'on prend l'exemple du problème des semences, il s'agit d'analyser quelles sont les semences utilisées dans un milieu donné et comment on pourrait les améliorer.

Il y aura d'abord une *analyse agronomique* de ces semences (variétés, rendement, caractéristiques du produit) et celles qui pourraient les remplacer. La démarche sera ensuite complétée d'une *analyse économique* (coûts différentiels des deux types de semences par rapport aux produits, temps de travaux nécessaires, etc.).

On procédera ensuite à une *analyse sociologique* si, par exemple, comme cela se produit dans certaines sociétés rurales, dans lesquelles ces semences étaient traditionnellement obtenues par un tri systématique des meilleurs grains effectué par les vieux.

Enfin, une analyse *agro-géographique* sera nécessaire qui montrera comment ces semences se répartissaient dans l'espace rural analysé et quelles étaient les différenciations observées.

2. Le passage à l'explicatif

qui constitue le troisième niveau d'analyse, va nécessairement nous renvoyer à l'existence ou l'absence d'une **théorie explicative de la réalité**. Dans l'exemple des semences on se poserait la question de savoir s'il y a une explication « théorique » du choix des semences. Son existence supposerait qu'elle ait les caractéristiques suivantes que nous allons expliciter à l'aide de la théorie de la productivité du travail dont on sait qu'elle contient ces caractéristiques :

- Elle devrait d'abord avoir un certain caractère d'**universalité**. Cela veut dire qu'elle devrait être capable d'expliquer des situations ou des phénomènes du même type quand ils apparaissent dans des contextes agro-écologiques et socio-économiques très différents.

Exemple.

On peut montrer que c'est la même théorie qui permet d'expliquer que la différence fondamentale entre les agriculteurs est leur niveau de productivité du travail. C'est cette théorie qui permet d'expliquer à la fois ce qui pousse les céréaliculteurs de l'Europe du Nord à accumuler en permanence du capital, et ce qui fait disparaître chaque année des milliers de producteurs d'arachides en Afrique sub-saharienne.

- Elle doit être **globale**. Cela veut dire que c'est la même théorie qui explique à la fois plusieurs phénomènes.

Exemple.

La théorie de la productivité du travail explique en même temps la formation des prix, les modalités d'accès à la technologie, et les mécanismes de la diminution de la population active agricole.

Ces deux caractères d'universalité et de globalité posent alors le problème de la place de chaque discipline dans la formation des théories explicatives.

Si l'on reprend l'exemple des semences, on va constater que **chacune des analyses disciplinaires** se heurte, à un moment donné, à une limite.

Pourquoi, dans tel pays dans telle région et dans telle forme sociale de production, tel type d'exploitation n'adopte-t-il pas les semences sélectionnées qui pourtant :

- représentent l'optimum agronomique,
- diminuent le travail ?

La réponse à cette question agronomique et agro-économique sera probablement à la fois économique et géographique.

Que nous révèlent en effet les analyses disciplinaires ? Elles mettent à jour la rationalité relative à leur propre domaine.

3. La rationalité dominante

Or, pour chaque phénomène, on va trouver une rationalité **dominante**, celle qui traduit sans doute le caractère le plus stratégique du phénomène pour la société concernée. Cette rationalité pourra se heurter à des irrationalités du point de vue des autres disciplines (BOURGUIGNON, 1984).

Exemple.

Sélectionner les semences de blé en triant les plus gros grains à la main ne représente sûrement pas l'optimum agronomique (certains grains peuvent être gros pour des raisons de pathologie) et se trouve être probablement relativement irrationnel du point de vue économique.

Par contre, ce geste, accompli par des femmes âgées, retrouve toute sa rationalité, si l'on considère que, dans la zone relativement difficile sur le plan agroéconomique où il a été observé, il est stratégique à la fois de garder une grande cohérence sociale (rôle des vieux) et de confier aux personnes qui sont garantes de l'ordre social un des gestes stratégiques de la reproduction biologique de la société (la sélection des semences).

Dès lors, on a souvent espéré pouvoir découvrir des lois, et donc bâtir des théories et faire émerger des rationalités, qui prendraient en compte les analyses de plusieurs disciplines. Jusqu'à présent, il faut bien reconnaître que l'approche pluridisciplinaire est plus riche de l'apport de chacune des disciplines que des synthèses explicatives que l'on peut faire en cherchant à les intégrer les unes aux autres (inter-disciplinarité).

C. L'EXPLICATIF ET LE NORMATIF : L'UTILISATION OPERATIONNELLE DES APPROCHES « THEORIQUES »

Cette conception de l'approche théorique nous entraîne évidemment assez loin de la signification que l'on donne souvent, dans le langage courant, au terme "théorique".

On va dire, par exemple, que le rendement des céréales dans cette zone sera de x qx/ha dans 5 ans si l'on met en œuvre le "paquet" technologique proposé, et on va objecter que cette façon de raisonner est très "théorique".

En fait, on confond souvent "théorique" et "abstrait". Le raisonnement ci-dessus est un raisonnement abstrait qui ne tient pas compte de la réalité. De même, on va pouvoir dire que le "paysan" est une abstraction. Ce qui existe dans la réalité, ce sont les paysans d'une zone donnée. Quand nous allons alors parler d'"Economie paysanne" et éventuellement en faire la "théorie", n'y a-t-il pas danger de verser dans l'abstraction ? C'est évidemment un risque important.

La théorie restera cependant "concrète" si elle se présente comme un aller-retour permanent entre les réalités observées et les hypothèses que l'on peut avancer pour les comparer.

Cela voudra dire notamment qu'une théorie sera toujours **explicative** sans jamais pouvoir devenir **normative**, c'est-à-dire, sans jamais pouvoir projeter dans la réalité ce qui "devrait s'y passer" d'après la **théorie** alors qu'elle n'est là que pour expliquer ce qui, de fait, est en train de s'y passer.

Peut-il alors y avoir, contrairement à ce que nous avons avancé au début de cette deuxième partie une « **théorie** » du développement rural ?

Les raisonnements qui précèdent nous incitent à répondre par la négative avec encore plus d'arguments que ceux que nous avançons précédemment.

La réalité rurale est beaucoup trop complexe pour que son « développement » puisse être décrit comme un processus identique quel que soit l'environnement dans lequel se trouvent les espaces et les sociétés rurales concernées.

On remarque cependant que la plupart des « ruralistes » de quelques disciplines qu'ils soient semblent actuellement s'accorder pour avancer que le développement rural local a les trois caractéristiques citées précédemment, à savoir :

- C'est un développement territorial, qui s'organise dans et pour un « territoire »
- C'est un développement multisectoriel
- C'est un développement géré par les acteurs locaux.

Ces trois caractéristiques traduisent les nouveaux paradigmes du développement rural (cf. le dernier chapitre). Mais peut-on à partir de là bâtir une théorie du développement rural local² ? Il faudrait sans doute avoir davantage de recul pour pouvoir avancer que ces trois composantes se retrouvent évidemment partout et qu'elles ne sont pas accompagnées parfois par d'autres éléments qui pourraient les modifier notablement.

Cette théorie est encore à construire car les évolutions récentes des modes d'adaptation des sociétés rurales à leurs environnements local, régional, national et international ne sont pas encore assez connues. Ce n'est que lorsque l'information rassemblée sur ces modes d'adaptation sera suffisante que l'on pourra se poser la question de savoir s'il y a ou pas des explications globales.

Certes, on peut constater des similitudes dans un certain nombre de phénomènes observés dans les zones rurales de beaucoup de pays du Nord comme du Sud. Mais l'analyse de ces phénomènes n'est pas encore suffisante pour pouvoir donner lieu à des comparaisons assez poussées pour pouvoir bâtir des théories.

C'est certainement autour des nouvelles théories du rapport entre le « local » et le « global » qui sont élaborées en ce moment par « l'économie des territoires » que l'on pourra trouver les réponses qui nous manquent actuellement.

D. LE DEVELOPPEMENT COMME RESOLUTION SUCCESSIVE DES CONTRADICTIONS

L'analyse du développement nous a familiarisé avec les concepts d'atout et de contrainte dont nous reprenons ici la définition pour pouvoir bien préciser ce qu'est une « contradiction ».

- **Les atouts** représenteront ce qui globalement favorise ou constitue la progression ou le développement et ce qui peut à terme le favoriser. C'est ainsi que la progression d'une production, l'amélioration de la qualification par la formation, l'existence de ressources inexploitées et qui pourraient donner lieu à une demande constituent des atouts.

- **Les contraintes** sont au contraire ce qui freine ou bloque la progression ou ce qui entraîne stagnation ou régression. On peut parler ainsi de contraintes liées à la densité de la population, aux facteurs climatologiques à l'enclavement etc...

- **La contradiction** exprime une contrainte d'une nature assez particulière et sur laquelle nous allons nous étendre en raison de l'importance de ce concept pour comprendre les phénomènes de développement et de sous-développement au niveau zonal.

Nous appelons "contradiction" la présence dans une situation économique de deux éléments incompatibles qui ne pourront trouver de "résolution" que si une situation nouvelle est créée.

Si l'on prend l'exemple d'une zone soudanienne dans un pays de l'Afrique de l'Ouest, on peut illustrer le concept de "contradictions".

² Rural local car il existe aussi du développement urbain local

Dans la zone concernée, sous la colonisation française, on ne trouvait que des cultures vivrières. Or le colonisateur souhaitait voir ces populations cultiver du coton. Pour y parvenir, il va créer une situation assimilable à une "contradiction" en instaurant un impôt par tête qui obligeait les agriculteurs à disposer de revenus monétaires. Or ceux-ci n'avaient pas d'activités marchandes suffisantes pour pouvoir disposer d'un revenu suffisant pour payer cet impôt. Il y avait donc incompatibilité totale entre le système de production vivrière précolonial et l'obligation de payer l'impôt.

La culture du coton va créer une situation nouvelle qui va englober les deux situations précédentes sans supprimer ni l'une ni l'autre.

En utilisant les réserves de productivité du travail existantes et les terres disponibles, la culture du coton va permettre de disposer de revenus monétaires tout en maintenant le système de production vivrier.

Mais le développement de cette culture et des revenus qu'elle permet va à nouveau créer une nouvelle contradiction. L'exigence de revenus monétaires de plus en plus importants va rendre incompatible une culture du coton qui se développe rapidement dans les unités de production et les cultures vivrières nécessaires à l'autoconsommation.

La culture attelée va représenter la "résolution" de cette nouvelle contradiction puisque l'augmentation de la productivité du travail qu'elle va provoquer va permettre de rendre compatible les deux éléments précédemment contradictoires.

Mais la culture attelée suppose un défrichement beaucoup plus important que celui qui était pratiqué en culture manuelle. Cet investissement en temps ne peut être valorisé que si les agriculteurs peuvent s'appropriier la terre. Or celle-ci ne leur est que prêtée par le village par l'intermédiaire du chef de terre, ce qui crée une nouvelle contradiction, etc.

Ainsi, la mise à jour des contradictions principales de la zone va donc compléter l'analyse en terme d'atouts et de contraintes effectuée précédemment.

Il faudra alors effectuer l'inventaire des "résolutions possibles". Nous appelons "résolutions possibles" les situations nouvelles qui pourront être imaginées face à chaque contradiction et qui seraient susceptibles de la dépasser, c'est à dire de "résoudre" la contradiction.

En fait, **un processus de développement zonal peut être assimilé à un ensemble de résolutions successives des contradictions qui apparaissent dans ce processus même. La "reproduction durable" serait alors la capacité d'une société donnée à résoudre de façon continue les contradictions auxquelles elle se trouve confrontée, soit en raison de contraintes internes à elle-même, soit par la confrontation avec l'extérieur.** Cela éclaire alors d'un jour nouveau les rôles respectifs que jouent les transformations permanentes des modes de consommation et des conditions générales de production. Chaque fois qu'il se produit un changement dans l'une de ces deux sphères, il crée une contradiction avec un des éléments du fonctionnement de la société rurale concernée. Celle-ci devra alors "résoudre" cette contradiction mais la situation nouvelle créée sera souvent porteuse elle-même de la contradiction suivante et ainsi de suite...

Evolution des Approches du Développement rural de 1950 à nos jours



Contexte et politiques

	50/60	60/70	70/80	80/90	90/2000
Au Nord	<ul style="list-style-type: none"> Après Guerre reconstruction Plan Marshall agricole Reconstruction des OPA <p>Agricole = Rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de la PAC Politiques de modernisation <p>Agricole = Rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de la population agricole Diminution du nbr d'exploitations Dépeuplement des espaces ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures spécifiques zones défavorisées Retourneement démographique Diversification des activités Logique résidentielle <p>Agricole ≠ Rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> Politiques agri-environnementales Programmes de DR = LEADER Politiques de DR (2^{ème} génération)

Au Sud	<ul style="list-style-type: none"> Décolonisation Réformes agraires Grands travaux d'aménagement Modernisation Forte intervention de l'Etat <p>Agricole = Rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> Développement des productions d'exportation <p>Agricole = Rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> Crise économique Dépendance alimentaire croissante Augmentation des importations Déficit de la balance agricole Ajustement structurel Chômage rural <p>Agricole ≠ Rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des ressources Lutte contre la pauvreté
---------------	---	--	---	--

Approches du développement rural

<ul style="list-style-type: none"> Modernisation Dualisme Animation rurale 	<ul style="list-style-type: none"> Approche systémique Approche des systèmes de production (farming system) 	<ul style="list-style-type: none"> Approche développement local 1^{ère} génération Développement rural local 2^{ème} génération Approche participative Moyens de subsistance
---	---	--



FORMATION MULTIPOLE ET PLURIDISCIPLINAIRE
EN DEVELOPPEMENT RURAL



- Chapitre 8/8 -

Les nouveaux paradigmes du développement rural, les années 2000



Education and Culture DG

Tempus

I. INTRODUCTION

Pour situer les nouveaux paradigmes du développement rural dans leur contexte, nous allons évoquer rapidement :

- les caractéristiques des espaces ruraux
- les déterminants exogènes des processus de transformation de ces espaces
- les principaux éléments de renouveau des théories du développement.

A. LES CARACTERISTIQUES DES ESPACES RURAUX

- Les espaces ruraux abritent une grande partie des ressources naturelles et des biens environnementaux, en plus l'activité agricole est en prise directe avec l'environnement.
- Les espaces ruraux sont d'une grande diversité : à la diversité naturelle, s'ajoute la diversité socio-économique et historique.
- L'agriculture, quoique importante, n'est plus l'activité dominante dans ces espaces. On constate dans les pays du nord une régression de son poids économique et démographique, et dans les pays du sud, son incapacité à créer des emplois et absorber le chômage.
- Les espaces ruraux dans les pays du sud sont généralement plus défavorisés que les espaces urbains, en terme d'infrastructures, d'accès aux services et de pouvoir d'achat. Ils sont aussi éloignés des centres de pouvoir et de décisions. Ces écarts sont atténués dans les pays du nord.

B. LES DETERMINANTS EXOGENES DES PROCESSUS DE TRANSFORMATION DES ESPACES RURAUX

Il s'agit de trois principaux déterminants :

- **la mondialisation**
- **le libre échange**
- **la question environnementale**

Le libre échange généralisé des produits agricoles, annoncé notamment pour l'espace méditerranéen, mettra tous les espaces ruraux en concurrence, ce qui aura comme conséquence de marginaliser ou d'accentuer la marginalisation des espaces les moins compétitifs.

D'un autre côté, on a vu précédemment que le processus de mondialisation et le postfordisme relancent la dynamique locale en déplaçant les facteurs de compétitivité et en orientant la demande vers des produits de qualité.

La question environnementale se décline sous deux dimensions :

- **La gestion durable des ressources naturelles.** La rareté de certaines ressources (par exemple l'eau et les problèmes récurrents de sécheresse), les menaces qui pèsent sur d'autres ressources (érosion des sols, déforestation, désertification.. etc.) et les risques d'appauvrissement de la biodiversité, exigent la mise en œuvre des pratiques et des modes d'exploitation et de gestion de ces ressources qui combinent la viabilité économique et la durabilité environnementale.

- **La préservation de l'environnement** des effets négatifs de l'activité de production et de consommation (pollution, réchauffement climatique, destruction des paysages.. etc.).

La durabilité environnementale, devenue une exigence globale dans tous les secteurs au niveau des actions et des politiques nationales et internationales, concerne en première place les pratiques agricoles et les modes de gestion des espaces ruraux.

C. LES ELEMENTS DE RENOUVEAU DES THEORIES DE DEVELOPPEMENT

On a vu dans la première partie que trois grands courants théoriques ont fortement contribué au renouveau des théories de développement : le néo-structuralisme, l'économie néo-institutionnelle, et l'économie des territoires.

Au risque de simplifier, on peut dire que les principaux éléments apportés par ces trois courants sont :

- **le dépassement du « tout Etat ou tout marché »**, et la mise en évidence du rôle de l'Etat mais avec des fonctions différentes, notamment la création d'un environnement favorable à l'investissement, la complémentarité entre l'investissement public et l'investissement privé. Par ailleurs, considérer le capital humain comme facteur de développement, renvoie aux fonctions de l'Etat dans le domaine de la formation, de la santé... etc., afin de disposer de ressources humaines qualifiées et productives.
- **la nécessaire relation entre équité et croissance.** La réduction des inégalités est un facteur de développement global, dans la mesure où la persistance des fortes inégalités finit par ralentir la croissance à cause de la faiblesse de la demande intérieure et des conflits sociaux.
- **les institutions comme facteur de développement.** Les institutions, y compris les institutions non marchandes et informelles, augmentent l'efficacité économique en diminuant les coûts de transaction. Ce n'est donc ni par l'action de l'Etat ni par les seuls mécanismes du marché qu'on améliore les performances d'une économie mais par l'action collective coordonnée.
- **les facteurs endogènes de la croissance.** La croissance n'est pas seulement une question d'investissement et d'ouverture sur le marché extérieur, elle est conditionnée par des facteurs endogènes comme le capital humain et l'innovation.
- **les nouveaux facteurs de compétitivité.** Ils se trouvent dans la flexibilité du système de production, sa capacité d'adaptation, de valorisation des ressources spécifiques, ainsi que dans la coopération entre l'ensemble des acteurs (privés et publics) qui favorise l'apprentissage collectif producteur d'innovation.

Les approches du développement rural, qui est un développement local, endogène et participatif, basé sur la valorisation des ressources locales, la participation de tous les acteurs et l'articulation entre les différents secteurs d'activités, s'inspirent des analyses présentées ci-dessus.

La réduction des inégalités sociales ou territoriales comme facteur du développement global a inspiré les politiques de développement rural dans les pays du nord (pays de l'UE), où l'objectif affiché de ces politiques est la cohésion territoriale et la réduction des inégalités entre les territoires. Dans les pays du sud, c'est la lutte contre la pauvreté pour réduire les inégalités sociales qui est l'objectif prioritaire du développement rural, étant donné que les populations les plus pauvres sont les populations rurales.

Le dépassement du dilemme Etat/marché et la coordination de l'action collective comme facteur d'efficacité économique évoque la participation et la coopération entre tous les acteurs dans le processus de développement rural.

La valorisation des ressources locales renvoie à la recherche de facteurs endogènes du développement et de compétitivité. Souvent, elle passe par une articulation entre les activités comme source de valorisation mutuelle, en s'appuyant sur des modes d'organisation spécifiques (organisation résiliente, circuits informels.. etc.).

Le caractère « local » du développement rural renvoie bien entendu à un processus ascendant, mais il s'agit surtout d'un développement inscrit dans un « espace » physique, économique et social. Cela signifie que si l'approche du développement rural est applicable partout, les trajectoires de développement seront spécifiques à chaque territoire.

Ces principaux éléments du développement rural (local, endogène, participatif et multisectoriel) s'appuient sur quatre paradigmes :

- la gouvernance,
- la décentralisation,
- la multifonctionnalité,
- le territoire.

II. LA GOUVERNANCE

A. LA NOTION DE GOUVERNANCE

On assiste depuis une vingtaine d'années à un foisonnement de l'utilisation du terme « gouvernance ». La notion de gouvernance est une notion polysémique, utilisée en économie, en sciences politiques et en relations internationales. Elle est un des thèmes majeurs d'organisations aussi différentes que l'UE et la Banque Mondiale, et se trouve au centre de nombreuses recherches et politiques dans les pays développés comme dans les pays sous développés, et semble faire l'unanimité quant à son intérêt.

Ceci s'explique par la complexité croissante des sociétés modernes, caractérisées par un très grand nombre d'acteurs, des profonds changements technologiques, l'émergence de nouveaux secteurs d'activités, et enfin par des interconnexions multiples. La globalisation de l'économie ajoute à cette complexité avec la création de nouveaux espaces économiques qui ne correspondent pas forcément aux espaces nationaux (FROGER, 2001), l'élargissement des marchés et la non- adéquation entre les espaces de production et de consommation.

En outre, dans le contexte du postfordisme, le rôle de l'Etat n'est plus celui de l'époque fordiste, où le marché et l'Etat étaient les principaux instruments de coordination et de régulation (FROGER, op. cit., 2001). Dans les pays sous développés, le rôle de l'Etat est forcé d'évoluer après les échecs successifs de l'Etat centralisé et interventionniste des années 60 et 70 (décennies du développement), et de l'Etat absent des années 80 et 90 (décennies de l'ajustement structurel).

Enfin, la question environnementale qui s'est imposée avec force et qui, selon toute vraisemblance, demeurera une question majeure à l'avenir, a fait émerger des nouveaux domaines de recherche, de décision, et d'action, nécessitant de nouvelles approches. Pour toutes ces raisons, la gouvernance est devenue un paradigme incontournable tant sur le plan théorique que sur le plan des politiques et des approches.

La notion de gouvernance est ancienne, certains auteurs trouvent ses origines au XIII^e siècle (CASTEIGTS, 2003), et d'autres au XVIII^e siècle (FROGER, 2001). D'abord utilisée pour des

questions juridiques, la notion de gouvernance disparaît pour réapparaître au XX^e siècle avec un usage moderne essentiellement dans le domaine de l'entreprise post fordiste travaillant en flux tendus et réseau de sous-traitance, et le domaine des politiques publiques dans des pays à système fédéral ou avec une décentralisation poussée (GAUDIN, 2002). Sur le plan théorique, on note l'émergence de la notion de gouvernance en économie dans les années 70 chez les économistes néo-institutionnalistes (notamment O. Williamson).

Ainsi, la notion de gouvernance s'est nourrie de plusieurs sources et disciplines, ce qui fait dire à certains chercheurs qu'elle « *n'est pas l'idée d'un homme seul, ni le concept d'une discipline particulière. C'est une sorte de production collective, plus ou moins coordonnée et parfois cacophonique* » (GAUDIN, op. cit., p33).

Les termes « gouvernance » et « gouvernement » sont forgés à partir de la même racine, et se recoupent partiellement, mais ils désignent deux notions bien distinctes.

Le terme « *gouvernement désignerait les institutions officielles de l'Etat et le pouvoir coercitif légitime dont elles ont le monopole ; ce faisant, il ferait référence aux processus formels et institutionnels qui, au niveau de l'Etat -nation, auraient pour but d'assurer le maintien de l'ordre public et de faciliter l'action collective* » (STOCKER, 1998 cité par FROGER, 2001, p 30). Alors que la gouvernance renvoie à la manière de gouverner et de partager le pouvoir : il s'agit non pas d'une approche top-down, mais d'une approche où les acteurs non-gouvernementaux jouent un rôle croissant dans le processus de décision « *governance refers essentially to the increased role of non-government actors in policy-making (...) and it is generally regarded as implying an increasingly complex set of state-society relationships in which networks rather than hierarchies dominate the policy making process* » (LAYLL and TAIT, 2005, p.4). Autrement dit, de plus en plus, le cadre du processus de décision correspond à « *des situations d'interdépendance entre acteurs multiples et des feed-back ménagés au long des processus de décision* » (GAUDIN, op. cit., p36), et des interactions entre les acteurs publics et privés, entre administrations et entreprises.

In fine, la gouvernance renvoie à des modes de coordination basés sur le partenariat et la négociation entre des acteurs appartenant à des sphères différentes.

En sciences politiques, la gouvernance pose la question de la « modernisation politique », notion qui peut avoir plusieurs sens qui vont de la réforme institutionnelle aux changements des processus de prise de décision. Mais ce concept est étroitement lié à la gouvernance dans la mesure où il exprime un changement de perspectives, et est défini comme « *the shifting relationships between the state, market and civil society in political domains of societies (...)* » (ARTS and TATENHOVE, 2006, p. 29). On évoque aussi le pouvoir polycentrique comme une nouvelle forme de relation entre l'Etat, le marché et la société civile.

Dans le domaine des relations internationales, la gouvernance est évoquée, essentiellement, dans deux domaines : celui du commerce international et celui de l'environnement ; on parle alors de « gouvernance globale ». Le principe est le suivant : il existe des questions qu'on ne peut régler de manière efficace et à moindres coûts que par des régimes internationaux (FROGER, op. cit., 2001). Un régime international correspond à un ensemble de règles et de procédures ainsi que des systèmes permanents de concertation et /ou de négociation. l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) est l'exemple de cette gouvernance globale dans le domaine du commerce international. Cependant, il faut souligner que d'autres acteurs sont présents par le biais de différents groupes non gouvernementaux (ONG, associations.. etc.).

La gouvernance globale est aussi évoquée dans le domaine de l'environnement pour la gestion des biens environnementaux et des risques. En effet, la plupart des biens environnementaux sont des biens publics¹, les droits de propriété les concernant sont inexistantes ou mal définis, et il n'existe pas d'autorités supra nationales pour réglementer leur usage. D'un autre côté, les causes et les effets des risques environnementaux, liés aux catastrophes industrielles ou aux modes de production et de consommation², dépassent très largement les frontières

¹ Un bien public est un bien non rival (c'est à dire que la consommation de ce bien par un agent ne réduit pas la possibilité de consommation pour d'autres agents) et non exclusif (aucun agent en peut être exclu).

² Le réchauffement climatique par exemple.

nationales D'où l'intérêt d'avoir « une gouvernance globale » c'est à dire un ensemble de règles, de normes, et de procédures de contrôle, concrétisée dans les conventions internationales ou la création de structures internationales spécialisées.

Ceci dit, dans une perspective de gestion durable des ressources naturelles et des biens environnementaux, la gouvernance globale ne signifie pas que les seuls acteurs concernés sont les Etats, au contraire, il s'agit d'impliquer les différents groupes d'acteurs à différents niveaux (national et infra national). La complexité des problèmes liés à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, l'incomplétude de l'information et la très grande incertitude dans ce domaine, interdisent à un seul acteur, fut-il l'Etat, ou un groupe d'acteurs limités de prétendre détenir les informations et le savoir faire nécessaire pour gérer ces questions.

Dans l'analyse économique, la notion de gouvernance, remise à jour par O. Williamson, a été utilisée pour désigner le dispositif mis en œuvre par une firme pour mener des coordinations internes et externes efficaces, qui diminuent les coûts de transaction interne (liée à l'hierarchie) et externe (liée au rapport de la firme avec les autres firmes par le biais des échanges marchands). Par la suite, le concept a été élargi pour désigner des modes de coordination des acteurs qui dépassent la dichotomie classique entre marché et hiérarchie (réseaux, contrats, circuits informels... etc.), réduisent les coûts de transaction, et contribuent à augmenter l'efficacité de l'action collective.

Pour certaines organisations internationales, comme la Banque Mondiale, des réformes institutionnelles sont nécessaires dans les pays soumis aux politiques d'ajustement structurel pour avoir une « bonne gouvernance », critère essentiel pour une gestion saine et efficace de l'administration publique (LELOUP et al., 2005). Cette « bonne gouvernance » préconisée par la Banque Mondiale est censée garantir la transparence dans la gestion des affaires publiques, et le respect des règles du jeu du fonctionnement du marché. De ce point de vue, la gouvernance est envisagée comme un moyen de combattre la corruption et la confiscation du pouvoir par des groupes familiaux ou sociaux, deux paramètres considérés comme des entraves à l'efficacité économique.

Appliquée à des niveaux différents : au niveau de l'entreprise, au niveau d'un territoire, au niveau national et international, et quel que soit le domaine (économie, relations internationales, environnement..) ou le niveau (national, infra national, ou international...), la notion de gouvernance renvoie à :

- un nouveau partage du pouvoir,
- un processus de prise de décision qui intègre tous les acteurs concernés,
- des modes alternatifs (au marché et à l'hierarchie) de coordination de l'action des acteurs pour atteindre des objectifs précis,
- des partenariats et des coopérations entre des groupes d'acteurs (y compris les acteurs institutionnels) appartenant à des sphères différentes: publique, privée, marchande, non marchande, étatique, société civile ... etc.

La gouvernance est un outil du développement économique où « on s'accorde aujourd'hui à penser que les actions doivent être coordonnées à l'échelon local et, dans l'idéal, avec les mesures prises dans d'autres domaines, pour dégager des synergies, éviter les conflits et utiliser l'information disponible de manière optimale. » (OCDE, 2004, p. 10).

En dépit du consensus autour de l'intérêt et de l'utilité de la gouvernance, des critiques sont formulées pour relativiser la portée de cette notion et rappeler ses limites. Tout en analysant l'origine de la notion et ses différentes utilisations et applications, le livre de Philippe MOREAU DEFARGES (2006) démontre, tout au long de l'analyse, ces limites. D'abord, le contexte du retour de la notion de gouvernance, avec son contenu contemporain, est caractérisé par « quatre dominantes du dernier quart du XX siècle : la victoire de l'Occident, la fin des incertitudes et des conflits de propriété, l'universalisation de l'esprit

démocratique, enfin une machine à produire de plus en plus efficace » (MOREAU DEFARGES, 2006, p10).

Pour l'auteur, ces dominantes soulèvent de nombreuses interrogations et, pour tout résumer, correspondent à une vision d'un monde prospère, pacifié où la rareté et les conflits d'intérêt n'existent plus. D'après ses analyses, les limites de la gouvernance se trouvent justement dans l'envers du décor de cette vision du monde :

- la gouvernance ne règle pas le problème de l'exclusion. Les exclus, économiques et sociaux, n'ont pas leur place en tant qu'acteurs dans le jeu de la gouvernance
- la gouvernance ne règle pas « les conflits irréductibles », elle fonctionne quand il s'agit de « différends ».
- la gouvernance se heurte à la limite de la transparence basée sur le partage et la diffusion de l'information.
- enfin, elle pose la question de la solidarité et de la diversité culturelle sans y apporter des réponses.

Cette analyse de la dynamique qui sous tend la gouvernance et de ses limites est salutaire. Elle relativise la portée de mise en œuvre de la gouvernance, et nous rappelle qu'elle n'est pas la solution miracle à tous les problèmes.

B. GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Le développement rural est un processus soumis à une négociation permanente entre tous les acteurs concernés publics et privés. La négociation a comme objectif d'aboutir à une « contractualisation » interne (entre les acteurs locaux publics et privés) et externe (entre les acteurs locaux et les acteurs nationaux) portant sur les priorités, les objectifs et les moyens. Autrement dit, il n'existe pas de « modèle » de développement à généraliser ou à transférer, chaque territoire rural doit construire sa propre stratégie de développement basée sur la valorisation de ses ressources locales matérielles et immatérielles. Ce processus ne peut avoir lieu que dans le cadre d'une nouvelle gouvernance, qui permet de mobiliser l'ensemble des acteurs privés et publics y compris les acteurs institutionnels.

Si le paradigme de la gouvernance inspire largement les modes de gestion et les politiques économiques dans les pays développés, étant plus adapté à l'évolution actuelle de l'économie et des sociétés, il a par ailleurs un intérêt évident pour les questions de développement en général et le développement rural en particulier.

La littérature anglophone sur le sujet de la gouvernance rurale est assez riche (cf. Journal of Rural Studies), conséquence de l'antériorité de démarrage du processus de gouvernance rurale dans des pays comme le Royaume Uni ou le Canada. Cette littérature met en avant un certain nombre de questions que soulève la gouvernance dans les zones rurales. Mais d'abord, il faut signaler l'utilisation dans ces travaux d'un terme, ou plutôt un concept, peu ou pas présent dans les travaux francophones : c'est le « community development ». Ce terme recoupe partiellement « le développement local » mais il se réfère essentiellement à la communauté rurale en tant que population vivant et appartenant à un territoire.

Le premier constat est le suivant : dans les zones rurales, le passage d'une situation de domination des politiques gouvernementales de développement à une situation où de nombreux partenaires collaborent dans la cadre des structures flexibles et plus ou moins formalisées, a brouillé les rôles traditionnels des structures gouvernementales et non gouvernementales et a fait émerger des nouvelles structures formelles et informelles (CONNELLY et al., 2006).

La gouvernance rurale est censée renforcer la légitimité des décisions et des actions. Or, cette légitimité n'est pas automatique, elle se construit et doit être entretenue pour durer et se maintenir « *legitimacy is not given in any system, but a construct which has to be maintained and reproduced (...)* » (CONNELLY et al, op. cit., p.3). D'où la nécessité de

consolider ou de promouvoir des structures et des institutions efficaces et représentatives dans les zones rurales.

Le second constat concerne le partenariat, à la fois instrument et objectif de la gouvernance, à construire en permanence entre les différents acteurs. Dans les zones rurales, on constate la faiblesse de certains secteurs et la « non visibilité » de certains groupes d'acteurs, ce qui peut handicaper la construction de vrais partenariats et par conséquent handicaper le processus de prise de décision. En effet, si les approches actuelles de développement rural insistent sur le rôle central des acteurs, c'est dans le sens de participation et de représentation de tous les groupes d'acteurs dans ces partenariats pour échanger, négocier et construire les consensus préalables aux prises de décision et d'élaboration de stratégies.

Une des caractéristiques des approches actuelles du développement rural est la multi sectorialité ou le caractère intégré. Cette caractéristique représente une difficulté majeure étant donné que les institutions et structures gouvernementales sont sectorielles et qu'il n'existe pas de tradition de construction commune de politiques intégrées. La gouvernance rurale est un dispositif qui permet de dépasser cette difficulté et de créer les conditions d'un développement multi sectoriel fondé sur la valorisation d'un ensemble d'actifs spécifiques.

Comme l'agriculture a été l'activité dominante dans les zones rurales, les agriculteurs ont toujours été les principaux acteurs, sinon les acteurs exclusifs, dans ces zones. Pour des raisons différentes dans les pays développés et les pays sous développés, les évolutions économiques et démographiques ont modifié cette situation. Désormais, les agriculteurs ne sont plus les acteurs dominants ou exclusifs dans les zones rurales, ils doivent apprendre à négocier et à gérer en commun avec les autres groupes d'acteurs locaux, et aussi avec des groupes d'acteurs non ruraux mais utilisateurs de l'espace rural. Il s'agit, rappelons le, de la demande sociale sur les biens et services environnementaux de l'espace rural en terme d'utilisation directe (espace rural naturel, de loisir, de patrimoine) ou indirecte (qualité environnementale, qualité des produits..).

Dispositif de négociation, de coordination, et de décision, la gouvernance est au cœur des politiques de développement rural, comme le résume un ouvrage de l'OCDE « *une politique rurale intégrée est souvent mise en œuvre au travers des partenariats locaux ad hoc qui présentent certaines caractéristiques et répondent à certains principes : premièrement, une zone cible est définie en fonction de critères administratifs ou fonctionnels. Deuxièmement, les acteurs publics et privés locaux constituent un partenariat et mettent en commun connaissances et ressources. Troisièmement, une stratégie de développement rural est mise en au point en fonction d'une « vision » commune du territoire et d'un ensemble d'objectifs communs.* » (OCDE, 2006, p.112).

La gouvernance est le paradigme des approches intégrées et participatives permettant de gérer des questions complexes avec une plus grande efficacité économique. Elle signifie la mise en place des modes de régulation, des politiques contractuelles et des débats publics associant tous les acteurs. Cela se traduit par l'existence d'un ensemble d'institutions et de processus permettant aux différents groupes d'acteurs de négocier pour construire des consensus à partir de leurs intérêts divergents, et de former des partenariats entre le secteur public, la société civile et le secteur privé. Cela nécessite le renforcement des « gouvernements locaux » en leur donnant l'autorité, les ressources, et les moyens pour fonctionner dans le cadre des partenariats (DOUGLAS, 2005), autrement dit, des changements de structures et des modes de fonctionnement au niveau national et local ce qui aboutira au processus de décentralisation.

III. LA DECENTRALISATION

A. LA NOTION DE DECENTRALISATION

La décentralisation est une tendance générale dans tous les pays, avec plus ou moins d'avance et de succès. Elle n'est pas une notion tout à fait récente, et a un contenu juridique et organisationnel lié aux structures de l'Etat et de l'administration publique.

La décentralisation est évidemment le contraire de la centralisation mais les deux notions renvoient « à la répartition ou la distribution des pouvoirs et des compétences entre un organe central ou (national) et des organes non centraux ou périphériques de la collectivité » (ROIG, 1966). Deux critères sont utilisés dans les théories de la décentralisation : la nature des affaires à traiter au niveau central et local, et l'autonomie juridique et financière des structures locales. S'ajoute à ces deux critères, le niveau spatial ou l'échelon auquel se fait la décentralisation.

Depuis les années 60, des définitions plus élargies de la décentralisation sont formulées. A titre d'exemple, dans un document de la FAO la décentralisation est définie comme étant « le transfert des compétences en matière de planification, gestion, mobilisation et affectation des ressources depuis le secteur public central vers :

- les unités de terrain des ministères et organismes publics centraux
- les unités et niveaux subordonnés de l'administration
- les entreprises et organismes publics autonomes
- les instances territoriales ou spécialisées
- les organisations du secteur privé et du secteur associatif » (FAO, 2006, p. 7).

Cette définition a le mérite d'être le plus large possible, mais elle comporte une assimilation entre la décentralisation et la déconcentration. D'ailleurs, plus loin dans le même document, on mentionne que la déconcentration est une forme de décentralisation. Certains auteurs trouvent, à juste titre, qu'il s'agit de deux démarches bien distinctes, la déconcentration étant la localisation des services de l'administration centrale sur d'autres lieux du territoire national généralement assez éloignés de la capitale. C'est ce que la définition de la FAO, citée ci-dessus, appelle « les unités de terrain des ministères et organismes publics centraux ». Néanmoins, dans le document de la FAO, on souligne que dans le cadre de la déconcentration « l'autorité de décision nécessaire à la conduite autonome des opérations est confiée aux responsables de ces services » (FAO, op., cit., p.13). Ceci montre les limites de la déconcentration par rapport aux principes de la décentralisation qu'on trouve dans d'autres définitions comme celle-ci « la décentralisation concerne le transfert de compétences exercées par le pouvoir central en faveur de gouvernements locaux » (GREFFE, 2006, p. 32).

L'utilisation du terme « gouvernements locaux » signifie qu'il s'agit :

- de transfert des compétences et des pouvoirs sur tous les plans : législatif, exécutif, fiscal...
- de changements dans le processus de prise de décision.
- de mise en place d'un processus de contrôle et d'ajustement des politiques publiques puisque « la décentralisation est un moyen de contrôler les mandataires, élus ou fonctionnaires, d'évaluer et de corriger en permanence les politiques publiques mises en œuvre » (GREFFE, op., cit., p.35).

Mais pourquoi décentraliser ? L'existence d'une administration centrale pouvait être justifiée, dans le passé, par son rôle dans la construction des Etats - Nation, et le fait de traiter les citoyens de manière égalitaire « en apportant les mêmes réponses aux mêmes problèmes quels que soient les lieux de résidence » (GREFFE, op., cit., p.9).

Or, l'évolution économique et sociale rend cette forme de gestion inadéquate, pour les raisons suivantes (GREFFE, op. cit.) :

- elle pose un problème concernant l'information et le traitement de l'information nécessaire et utile pour la prise de décision,
- elle déresponsabilise les agents,
- elle conduit à élaborer et à mettre en œuvre des politiques inadaptées
- elle rend les négociations entre les acteurs difficile, inefficace voire impossible.

Il en résulte des coûts d'administration de plus en plus élevés.

Les mutations profondes du système économique font que la décentralisation est devenue un atout pour le développement économique. D'une part, les bouleversements technologiques et la segmentation de la demande conduisent à des produits à très courts cycles de vie, et des systèmes de production nécessitant une grande capacité d'adaptation. D'autre part, la globalisation ouvrant la porte à une plus forte mobilité des activités économiques met les territoires en compétition permanente. Dans ces conditions, la recherche de nouveaux facteurs de compétitivité est un processus permanent qui ne peut être conduit de manière efficace qu'au niveau local. La décentralisation en permettant d'accroître l'efficacité des institutions et de faciliter la coordination entre les acteurs sur un espace déterminé, contribue au processus de valorisation des ressources spécifiques locales.

Cependant, la décentralisation ne va pas sans poser des problèmes, parmi lesquels :

- le problème du niveau ou de l'échelon auquel se fait la décentralisation. Il est difficile, impossible même, pour de nombreux pays de remettre en question leur héritage de découpages administratifs et spatiaux. Sur le plan théorique, on fait appel au principe de « subsidiarité », qui signifie que la compétence sera transférée au niveau qui la mettra le mieux en œuvre. Ce qui va déterminer le type de compétence, le niveau auquel elle sera transférée, et l'adéquation entre les deux sont donc « *de critères fonctionnels, empiriques, fondés sur l'efficacité, ou l'efficacité des collectivités les mieux en mesure d'exercer une compétence* » (REGOURD, 2004, p. 64).
- le problème des inégalités sociales et spatiales. Une des fonctions essentielles de l'Etat, à partir de la collecte des impôts au niveau national, est d'assurer une redistribution des richesses entre les régions et les ménages par le biais des services publics et d'autres formes de transfert direct ou indirect. Si dans le cadre de la décentralisation, il est décidé que les dépenses des services publics locaux seront financées uniquement par la fiscalité locale, c'est à dire les impôts payés par les contribuables locaux, cela conduira à accroître les inégalités sociales et spatiales. Par ailleurs, une politique redistributive au niveau local n'est pas efficace, et peut avoir des conséquences aggravant les inégalités car « *tout système dont l'effet revient à faire payer les riches pour les pauvres suppose, pour être pérenne, que le coût d'évitement par les riches de cette charge soit supérieur au montant du transfert qu'ils financent* » (DAVEZIES, 2004, p. 68), et ce coût d'évitement est très faible au niveau local. Pour que la décentralisation ne reproduise pas les inégalités ou les renforce, il faut chercher à mettre en place des mécanismes pour combiner les financements locaux avec des transferts nationaux.

La question de la richesse des territoires n'est pas simple et dépend des indicateurs et du cadre analytique utilisé. Dans un article consacré à ce sujet, L. DAVEZIES, explique comment il ne suffit pas pour « spatialiser » certaines notions économiques et sociales comme la richesse, d'utiliser le même indicateur du PIB (DAVEZIES, 2005). A partir d'exemples en France et en Europe, il montre que les disparités entre les régions sont différentes selon qu'on utilise le PIB par habitant (la valeur de la richesse produite sur le territoire) ou le revenu par habitant, autrement dit qu'une région peut avoir un PIB par habitant élevé et un revenu par habitant faible, et l'inverse bien entendu.

Ceci s'explique par :

- l'existence des flux de revenus indirects, conséquence des politiques de redistribution
- une partie importante de la valeur ajoutée produite sur un territoire peut être captée à l'extérieur du territoire.

Comme conséquence de points précédents, il n'y a plus adéquation entre les « territoires de production » et les « territoires de consommation ».

Le débat autour de l'impact de la décentralisation sur les inégalités spatiales souligne les difficultés qui entourent sa mise en œuvre. En fait, la décentralisation est un processus continu donnant lieu à des ajustements pour accompagner l'évolution sociale et économique.

B. LA DECENTRALISATION ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

Malgré le consensus autour de la décentralisation, la problématique de la décentralisation dans les territoires ruraux se pose différemment dans les pays du nord et du sud. En commun entre les deux, le fait que les territoires ruraux soient généralement moins bien dotés en infrastructures et en services que les territoires urbains, sachant que les écarts entre les territoires urbains et ruraux sont plus faibles dans les pays du nord que dans ceux du sud.

Dans les pays du nord, la décentralisation est un instrument pour renforcer la gouvernance locale et atteindre une plus grande cohésion sociale. Elle accompagne le passage d'une politique de développement rural mono sectorielle (agriculture) basée sur les subventions, à une politique multi sectorielle basée sur les investissements et l'exploitation des atouts locaux (OCDE, 2006), suite aux constats suivants :

- les politiques de redistribution et de subvention n'ont pas fait diminuer les disparités régionales, les régions rurales défavorisées n'ont pas progressé dans la plupart des cas,
- le poids des subventions accordées aux régions rurales défavorisées pèse lourdement sur les dépenses publiques.

Le processus de décentralisation, dans les pays de l'OCDE et de l'UE, a provoqué une réorganisation et un renforcement des collectivités locales, ainsi que l'émergence de nouvelles structures correspondant à d'autres échelles spatiales (par exemple en France : les chartes intercommunales, les communautés de communes, les pays...).

Dans les pays du sud, les territoires ruraux accumulent les handicaps qui rendent la décentralisation particulièrement difficile mais aussi nécessaire. Parmi ces handicaps, on peut mentionner les deux principaux, à savoir la faiblesse voire l'absence des collectivités et des structures locales, et l'éloignement des centres de pouvoir et de décision.

Les rapports entre développement et décentralisation sont plus complexes, les deux processus étant souvent interconnectés, on peut supposer qu'une dynamique de développement local facilite et accélère l'émergence et le renforcement des structures locales (DE MILLY, 2003). En revanche, l'interrogation sur les conséquences d'un processus de décentralisation pour initier une dynamique locale de développement demeure entière. Certaines expériences de création des structures locales dans les pays du sud, ont démontré que ces structures ne remplissent tout simplement pas leurs fonctions n'ayant pas l'adhésion des acteurs.

Le contexte socio-économique des processus de décentralisation dans les territoires ruraux des pays du sud requiert des conditions particulières concernant surtout la formation et l'accompagnement des acteurs. La construction de la légitimité des nouvelles structures locales est plus difficile que dans les pays du nord, pour plusieurs raisons dont celle relative au risque de voir le pouvoir dans ces structures confisqué par le groupe d'acteurs traditionnellement détenteur du pouvoir social.

Des recherches ont démontré les imperfections des communautés rurales traditionnelles pour gérer l'accès à certaines ressources comme la terre ou organiser la gestion des risques

(PLATTEAU et ABRAHAM, 2001) dans un contexte qui évolue. Les résultats des études empiriques dans plusieurs pays sous développés montrent que « *lorsque l'allocation des ressources centrales est déléguée à des organisations locales (...) les élites locales ont tendance à se servir d'abord, ne laissant aux pauvres que des reliquats* » (PLATTEAU, et ABRAHAM, op., cit., p. 224), et arrivent à la conclusion que l'Etat doit mettre en place des mesures pour empêcher les élites locales de confisquer le pouvoir « *si l'Etat s'avère incapable de jouer ce rôle essentiel, l'approche participative au développement rural a toutes les chances de produire des résultats extrêmement décevants sur le plan de l'équité au moins. On aboutit donc à cette conclusion inévitable que, dans les pays où l'Etat est inefficace et corrompu, aucune approche quelque décentralisée qu'elle soit n'a de chances raisonnables de réussite* » (op. cit., p. 225).

La décentralisation, pour atteindre ses objectifs, doit permettre aux collectivités et structures locales dans les territoires ruraux d'assumer de nombreuses fonctions :

- gérer l'offre des services publics,
- offrir un cadre pour gérer les conflits entre les acteurs notamment en ce qui concerne l'usage des ressources naturelles,
- offrir un cadre de négociation entre les acteurs pour élaborer une stratégie locale de développement et mobiliser les moyens, y compris les moyens financiers, de mettre en œuvre cette stratégie.

Ces fonctions sont indispensables pour le développement local, car « *les collectivités territoriales et instances locales peuvent favoriser la dynamique économique en étant des lieux de concertation et d'arbitrage, mais peuvent aussi être un frein, par exemple en cherchant à reproduire localement des modèles centralisés (...)* » (TONNEAU et al., 2003, p. 181).

IV. LES NOUVELLES FONCTIONS DE L'ESPACE RURAL

La décennie 90 a été celle :

- de la question environnementale dans le sens large du terme, couvrant les préoccupations relatives à la pollution (air, eau, et sol), au réchauffement climatique, aux menaces qui pèsent sur la biodiversité et sur les paysages, à la raréfaction de certaines ressources (eau, ressources énergétiques...)
- du libéralisme, de l'affirmation du marché mondial, et de la mise en place des processus de négociations commerciales internationales (OMC) visant à établir les règles de fonctionnement d'un marché mondial selon les mécanismes de l'offre et de la demande en éliminant toute source de distorsion des prix.

S'ajoute à cela, l'émergence d'une triple demande sur la qualité : de vie, de l'environnement et des produits agricoles et alimentaires.

L'agriculture se trouve directement concernée par ces paramètres. Par sa nature même, l'agriculture est en prise directe sur l'environnement par l'utilisation des ressources naturelles notamment l'eau et la terre, la production de paysage, la gestion de la biodiversité, etc. Etant donné les objectifs qui lui étaient assignés principalement, l'objectif de sécurité alimentaire, longtemps le secteur agricole a occupé une place particulière dans les politiques économiques, et a bénéficié de mesures de protection ainsi que des mesures d'aide et de soutien plus ou moins fortes et affirmées selon les pays. On retrouve cette particularité dans la difficulté que rencontre les négociations internationales au sein de l'OMC concernant la libéralisation des marchés agricoles. Ceci dit, sous l'effet du libéralisme dominant, les pays développés et sous développés sont acculés (à différents niveaux) à supprimer les mesures de soutien direct ou indirect à leurs agricultures.

C'est dans ce contexte de préoccupations environnementales, de discussion autour de la particularité de l'agriculture en tant que secteur économique, et de la triple demande sur la

qualité, que le concept de « multifonctionnalité » a été forgé dans les années 90. Un important débat théorique entoure ce concept pour clarifier son contenu et analyser ses conséquences.

La multifonctionnalité de l'agriculture signifie, dans le sens le plus simple et le plus large, que l'agriculture remplit d'autres fonctions que celle de produire des produits agricoles. A partir de là, les contenus précis de la définition s'orientent dans différentes directions.

On peut identifier deux tendances, qui sont présentées plus loin :

- pour la première, les autres fonctions de l'agriculture sont des fonctions environnementales
- pour la seconde, l'agriculture a des fonctions environnementales, économiques et sociales, voire des fonctions de préservation du patrimoine culturel.

Une autre question, directement liée à celle du contenu donné à la multifonctionnalité, concerne les conséquences de la prise en compte dans les politiques publiques de la multifonctionnalité de l'agriculture.

Là aussi deux tendances s'affrontent :

- certains voient dans ce concept, un argument plus ou moins artificiel pour maintenir les aides et soutiens accordés à l'agriculture, de manière déguisée ou sous une nouvelle forme.
- pour ceux qui ne mettent pas en doute l'intérêt de cette multifonctionnalité, la question est de savoir comment la traduire en terme de politiques économiques.

A. LE CONCEPT DE MULTIFONCTIONNALITE

On s'accorde à dire que le concept de « multifonctionnalité » n'est qu'une redécouverte d'un état de fait ancien de l'agriculture, un peu oublié par la promotion d'une agriculture compétitive et productiviste, et même que la multifonctionnalité est une caractéristique intrinsèque de l'activité agricole (MUNDLER, 2001).

Cependant, il ne faut pas confondre le concept de multifonctionnalité avec la pluriactivité ou la diversification. La pluriactivité renvoie à une situation où l'agriculteur ou un des membres de sa famille exerce parallèlement à l'activité agricole, une ou des activités non agricoles, situation qui se traduit par l'existence des revenus non agricoles dans la composition du revenu total du ménage. Quant à la diversification, elle peut être appliquée à la production agricole, ou aux activités liées à la production agricole.

La multifonctionnalité renvoie aux différentes fonctions que remplit une activité, et dans le cas de l'agriculture « *multifunctionality is the examination of both commodities and non-commodities produced by the diverse activities of farmers or the agricultural sector* » (DURAND et VAN HUYLENBROECK, 2003, p. 12), autrement dit, l'activité agricole produit deux types d'output :

- le premier sous forme des biens matériels (commodity output)
- le second sous d'autres formes que les biens matériels (non commodity output).

D'autres auteurs proposent de classer les fonctions de l'agriculture de la manière suivante (DURAND et VAN HUYLENBROECK, op. cit.) :

- la production : avec deux outputs, l'un concerne les produits eux mêmes et l'autre est celui de la qualité de ces produits.
- la gestion de l'espace et des paysages : la qualité des paysages, la présence ou de pollution, la protection des risques naturels...
- les services : des services économiques (contribuer à l'emploi, à l'activité économique), des services sociaux, des services environnementaux.

Bien entendu, l'ensemble de ces fonctions ne peut pas être évalué par les mécanismes du marché, à cause de la nature non marchande de certaines fonctions. Par ailleurs, les outputs qui ne sont pas des biens matériels de l'agriculture sont souvent des « produits joints ». Un

produit joint signifie qu'il existe une relation fixe ou quasi fixe entre deux outputs d'une activité économique ((DURAND et VAN HUYLENBROECK, op. cit.), et si la relation est quasi fixe, les deux outputs sont toujours produits dans les mêmes ratios.

En premier lieu, on identifie les services environnementaux que fournit l'agriculture et qui dépendent à la nouvelle demande sociale sur la nature et la qualité de vie. Ces services, directement ou indirectement liés à l'activité agricole, peuvent être analysés en tant d'externalités ou d'aménités. En effet, on constate une certaine confusion dans l'utilisation de l'un ou l'autre terme indifféremment, d'où la nécessité de les préciser.

Le concept d'externalité existe en économie depuis A. MARSHALL (MOLLARD, 2002, LONGUEPEE, 2002) qui l'a utilisé pour expliquer la décroissance des coûts de production dans l'industrie grâce aux effets externes « *provenant de la proximité, de l'agglomération de différentes firmes, constituent des effets positifs susceptibles de favoriser les coûts de production* » (LONGUEPEE, 2002, p.2). Il s'agit donc d'externalités positives, « construites » et non marchandes.

Avec les travaux de PIGOU, le concept d'externalité est précisée et enrichie : l'externalité peut être positive ou négative, « *elle représente un effet hors marché* » et peut provenir des processus de production ou de consommation. Mais d'après ces définitions, elle « *reste par nature anthropique : c'est encore l'action de l'homme qui en est à l'origine* » (LONGUEPEE, op. cit.).

On s'appuie sur ce caractère anthropique pour distinguer entre l'externalité et l'aménité, cette dernière est définie comme « *un effet externe, dont l'origine ne serait non plus strictement anthropique mais naturelle, sans pour autant y exclure les flux produits conjointement par la nature et l'homme. Dans le cadre de l'externalité, l'environnement produit ex nihilo ou co-produit par l'homme est à l'origine de l'effet externe, véhiculé accessoirement par le biais d'un actif naturel, et exerçant un effet hors-marché sur son semblable* » (LONGUEPEE, op. cit., p10). En outre, il faut préciser que « *les aménités ont une valeur positive ou négative, à partir du moment où elles font l'objet de préférences ou d'aversion de la part des agents économiques* » (LONGUEPEE, op. cit., p11). Comme pour les externalités, il faut qu'il y ait une « demande » qui rencontre « l'offre », dans le sens où il y ait des agents dont le bien être est affecté, négativement ou positivement.

Ainsi, appréhender les services environnementaux de l'agriculture par le concept d'externalité, permet de préciser les modalités de l'internalisation, autrement dit les modalités et les formes de rémunération de ces services. Or, ceci correspond à une façon d'aborder la multifonctionnalité, alors qu'on distingue au moins deux approches de la multifonctionnalité (MUNDLER, 2002 et VERMERSCH, 2001) :

- **l'approche dite positive**, adoptée par l'OCDE. C'est une approche sectorielle et économique qui reconnaît l'existence de produits multiples de l'agriculture comprenant à la fois les produits de base (produits agricoles) et des produits joints dont certains représentent des biens d'intérêts publics (externalités environnementales) pour lesquels le marché n'existe pas. Il s'agit donc d'identifier les biens et services publics produits par l'agriculture, en plus des produits agricoles, et de déterminer leur valeur et les modalités de rémunération par l'intervention publique, dans la mesure où ils ne sont pas rémunérés par le marché.
- **l'approche dite intégrée ou normative**. Pour cette approche, la multifonctionnalité se définit par « l'ensemble des objectifs assignés à l'agriculture », c'est à dire les liens et la place de l'agriculture par rapport à l'environnement, l'économie et la société. On sort donc du cadre strict de la réparation des défaillances du marché qui ne rémunère pas des biens et services environnementaux reconnus comme des biens publics.

Derrière le débat autour de ces deux approches, on trouve deux visions de l'agriculture qui ne sont pas sans conséquence sur les politiques de développement agricole et rural.

La première vision, on la qualifie de conception agri-environnementale de la multifonctionnalité (REQUIER-DESJARDINS, 2002) : l'intensification de l'activité agricole a des effets négatifs sur l'environnement qui se traduisent par la destruction du capital naturel. Face à cette situation, et en fonction de la demande sociale sur la qualité de l'environnement, on choisira une agriculture moins intensive qui cause moins de pollution et de destruction du capital naturel, en échange d'une rémunération par les politiques de soutien.

La seconde vision ne limite pas la multifonctionnalité aux services environnementaux rendus par l'agriculture, mais elle concerne l'ensemble des caractéristiques des systèmes de production agricole, ainsi que la place de ces systèmes et leurs relations avec l'environnement économique et social. Ceci signifie d'appréhender la multifonctionnalité à l'échelle locale pour prendre en compte la relation entre l'activité agricole et les autres activités d'une part, et, d'autre part, d'admettre que toutes les agricultures ne sont pas multifonctionnelles (REQUIER-DESJARDINS, op. cit.).

B. LA MULTIFONCTIONNALITE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

Alors que le paradigme de la modernisation a poussé la spécialisation de la production agricole et créé une séparation entre l'agriculture et les autres activités rurales, le développement rural est le moyen de promouvoir une co-présence de plusieurs activités au niveau de l'exploitation agricole ou au niveau d'un même espace rural car le développement rural permet de redéfinir les identités, les stratégies, les pratiques, les interrelations et les réseaux (BELLETTI et al., 2003).

L'approche intégrée de la multifonctionnalité replace l'activité agricole dans un système économique, social et environnemental localisé. Débordant les fonctions environnementales dans les pays du nord « *les fonctions économiques de création d'emploi et de préservation de l'occupation du territoire concernant justement l'ensemble des activités rurales.* » (REQUIER-DESJARDINS, op. cit., p.11).

Ceci est vrai aussi dans les pays du sud et particulièrement les pays du sud de la Méditerranée où, malgré le rôle toujours important de l'agriculture dans les zones rurales, on constate que :

- le poids relatif de la population agricole par rapport à la population rurale est en baisse,
- le revenu non agricole contribue de manière très significative dans le revenu total des ménages agricoles, ce qui témoigne de la pluriactivité des agriculteurs et des membres de leurs familles.

Ce raisonnement s'appuie sur une analyse qui distingue des différents types d'externalités et de biens publics, parmi lesquels les externalités territoriales et les biens publics locaux (MOLLARD, 2002).

En effet, certains biens publics n'existent que dans un espace géographique déterminé, on peut donc les qualifier de « locaux » car issus de ressources spécifiques matérielles ou immatérielles propres à cet espace. De même les externalités de l'activité agricole, qui sont à la fois fonction des ressources et du milieu naturel et des caractéristiques des systèmes de production, peuvent être territorialisées.

La multifonctionnalité est celle de l'activité agricole au sens strict, et de l'activité agricole dans ses relations avec les autres activités sur un territoire donné, celle de l'espace rural et de ses fonctions, et enfin celle des agriculteurs.

Aujourd'hui, l'espace rural fait l'objet d'une nouvelle demande sociale et subit des transformations profondes. Dans le nord, ces transformations se traduisent par la forte baisse du poids relatif de la population et des actifs agricoles dans la population totale des espaces ruraux. Dans le sud, malgré le maintien de l'agriculture comme activité principale, elle ne peut plus absorber l'excédent de main d'œuvre et résoudre le problème du chômage croissant dans les zones rurales.

Par ailleurs, la forte croissance de la population urbaine, les changements dans les modes de vie, la demande de qualité de vie et de produits, et l'intérêt pour la préservation des ressources et de l'environnement font naître une nouvelle demande sur l'espace rural qui se traduit par des nouvelles fonctions, à savoir :

- une fonction productive,
- une fonction résidentielle, les espaces ruraux périurbains voient leurs populations augmentées par l'arrivée de nouveaux résidents à la recherche d'une certaine qualité de vie ou fuyant les problèmes de logement dans les villes (rareté des logements, hausse des loyers...)
- une fonction patrimoniale et de loisirs, le développement du tourisme rural dans le nord témoigne de la vitalité de cette fonction
- une fonction environnementale : pour préserver les ressources, rares et sous pression dans le sud ou menacées par l'abandon dans le nord, la diversité de la faune et de la flore et celle des paysages. La fonction environnementale inclut aussi la protection contre les risques naturels comme les inondations, les feux de forêt.. etc.

L'espace rural est multifonctionnel au regard de la demande sociale actuelle. Il est un espace de production de produits et de services marchands et non marchands. En plus des produits agricoles, il s'agit de produits environnementaux, de services de loisirs, de préservation du patrimoine naturel et culturel, et de préservation de l'équilibre territorial.

Par conséquent, la multifonctionnalité est aussi celle des agriculteurs en tant que producteurs de ces produits et services, et par leur rôle dans la dynamique économique globale d'un territoire.

Outre le débat autour des conséquences sur les politiques publiques de soutien à l'agriculture, cette triple multifonctionnalité est liée au développement rural. D'abord, elle sort l'espace rural du rôle réducteur de simple support de l'activité agricole, et offre une approche qui permet d'appréhender l'espace rural dans sa globalité en donnant au capital naturel la place qui lui revient. Ensuite, elle permet de sortir de l'approche sectorielle et tenir compte de l'articulation entre les différentes activités agricoles/non agricoles, marchandes/non marchandes.

Cet intérêt de la multifonctionnalité pour le développement rural s'avère dans de nombreux cas. Par exemple, les territoires moins bien dotés en facteurs de production ne sont pas en mesure d'augmenter constamment leur productivité pour rester compétitifs sur le marché international. Comme stratégie alternative, ils ont à développer des produits et des services « spécifiques » (dans le sens de « différents » des produits et services standard) liés à l'articulation entre les ressources et potentiels locaux agricoles et non agricoles. L'approche par la multifonctionnalité permet de saisir les différentes articulations et d'identifier les moyens de les valoriser.

Dans une perspective de développement rural, la multifonctionnalité doit donc être territorialisée, c'est à dire l'identifier par rapport à un territoire donné, pour avoir les bases de construction d'une dynamique endogène et multisectorielle, et d'orientation des politiques publiques de manière mieux ciblée et plus efficace.

V. LE TERRITOIRE

La notion de territoire a été largement présentée dans la partie I. Rappelons qu'un territoire est à la fois un espace et un réseau d'acteurs publics et privés qui coopèrent, partagent les mêmes valeurs, et produisent collectivement une dynamique économique par l'activation des ressources spécifiques à cet espace.

Le paradigme territorial est aujourd'hui le principal paradigme de développement régional adopté par l'OCDE et par des structures nationales autrefois chargées de l'aménagement du territoire. Cet intérêt pourra s'expliquer par les apports de ce paradigme aux différents questionnements que soulèvent les problèmes de développement dans un monde différent de celui du XX siècle.

La problématique du développement est née et a évolué dans le cadre des Etats - nations. Dans les pays sous développés, c'est la construction des Etats indépendants qui seront chargés de la question du développement. Dans les pays développés, on est en pleine période de croissance, avec la domination de la pensée keynésienne et l'Etat - providence. Les théories de développement, des années 50 jusqu'aux années 70, font une place importante à l'Etat et son rôle (la modernisation, le structuralisme.. etc.).

La crise de fin du fordisme (les années 70) dans les pays développés, et la crise d'échecs des politiques de développement dans les pays sous développés, signent la fin du keynésianisme et de l'Etat providence, et remettant en question le rôle de l'Etat finissent par faire triompher la pensée libérale. Parallèlement à cette évolution, le processus de mondialisation s'accélère et opère des mutations profondes quand à la recomposition des forces économiques et des marchés.

Des nouvelles demandes émergent sur les produits (qualité et authenticité) et sur l'environnement (préservation et qualité), les nouvelles technologies de la communication font circuler les connaissances et l'information à une vitesse et une échelle jamais atteintes auparavant, et les frontières, certaines au moins, s'affaiblissent ou s'effacent.

Une des caractéristiques de la mondialisation est l'accroissement de la flexibilité à tous les niveaux et dans toutes les sphères (BONNANO, 2005). Les liens spatio-temporels supprimés, la production est découpée en des sous unités et des sous processus menés par des entreprises ayant des formes très variées de gestion, d'organisation financière et de travail.

Les niveaux d'accumulation et de régulation ne sont plus les espaces nationaux, ils se trouvent désormais soit dans des espaces économiques régionaux (exemple l'UE) ou internationaux. Certains auteurs annoncent la fin des Etats nations, d'autres voient un changement de rôle et des fonctions des pouvoirs publics.

Ainsi, la majorité des repères classiques sont bouleversés et des nouvelles questions sont formulées : quels sont les nouveaux facteurs de compétitivité ? quel est le niveau d'accumulation et de régulation qui est le mieux adapté aux exigences actuelles ? quels sont les nouveaux ressorts de la croissance économique et du développement ?

Le paradigme territorial semble apporter des éléments de réponse à ces questions.

La conception du territoire en tant que construit social implique de passer des avantages comparatifs « donnés » (par la dotation en facteurs de production) à des avantages comparatifs « construits » à partir de la transformation des ressources génériques en ressources spécifiques. Ce processus de construction des avantages comparatifs ne peut avoir lieu que dans la coopération entre tous les acteurs publics et privés, coopération productrice d'innovation, des modes de coordination spécifique. Il aboutit à des systèmes de production plus flexibles dotés d'une plus grande capacité d'adaptation aux rapides évolutions de l'environnement économique.

La proximité géographique, culturelle et organisationnelle favorise la coopération et réduit les coûts de transaction. Innovation, grande capacité d'adaptation, et réduction des coûts de

transaction sont les nouveaux facteurs de compétitivité que le paradigme territorial met en avant. Quand aux ressorts de la croissance économique, ils ne se limitent plus à l'accumulation-investissement, l'augmentation de la productivité et de la spécialisation. Ils se trouvent dans l'efficacité institutionnelle, le capital humain et la capacité à élaborer des produits et des services spécifiques. Le territoire est « l'espace » économique, social et institutionnel où ces ressorts peuvent fonctionner au mieux.

La dynamique du développement territorial s'appuie sur des facteurs marchands et non marchands, comme par exemple : la tradition, les réseaux et les relations personnelles, l'organisation flexible, l'apprentissage informel, la petite dimension, etc.

Ces facteurs non marchands, ignorés par les théories néo-classiques ou carrément considérés comme des facteurs de sous développement, mobilisés dans une dynamique territoriale deviennent des atouts pour le développement.

Le paradigme territorial contribue à nourrir la réflexion sur le développement rural par ses apports théoriques et méthodologiques. Comme on l'a déjà mentionné, il concrétise la dimension « locale » du développement rural, dans le sens où le développement rural « local » se traduira le développement des « territoires » ruraux.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution globale des économies et des sociétés, l'espace rural est fortement influencé par les processus en cours dans les villes. Les modes d'articulation entre les espaces ruraux et les centres urbains sont déterminants dans les processus de développement ou de marginalisation des espaces. Il est donc nécessaire d'appréhender les espaces ruraux par une approche qui les situe dans un « territoire » qui englobe les espaces ruraux et les petits et moyens centres urbains.

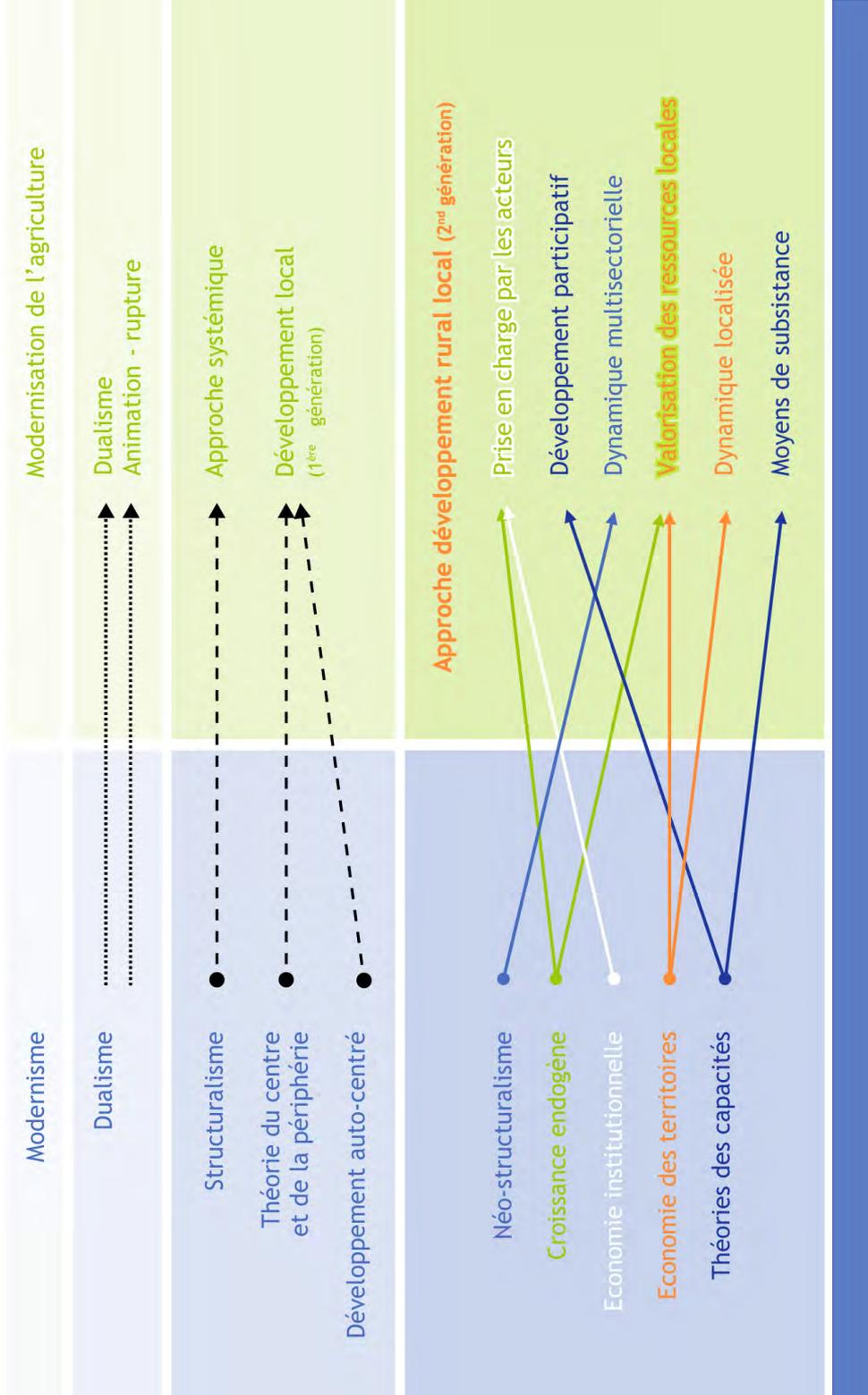
Le processus de construction territoriale, en dynamisant les réseaux d'acteurs, la coopération et l'innovation locale, crée les conditions pour un développement basé sur la valorisation des ressources locales et pris en charge par les acteurs. En plus, l'apprentissage collectif, technique ou/et organisationnel, généré par ce processus favorise l'émergence des modes de coordination et de régulation entre des groupes d'acteurs appartenant à des sphères différentes. Ceci est favorable à la gestion et au développement des espaces ruraux, nécessitant une forte articulation entre les différentes activités, et produisant des conflits autour de l'utilisation des ressources naturelles ou patrimoniales

Ainsi, l'enjeu du développement rural est de faire évoluer les « espaces » ruraux vers des « territoires » ruraux, le territoire étant entendu comme l'espace géographique, économique et social correspondant à un projet de développement construit par l'ensemble des acteurs.

Malgré la distinction ou la non adéquation entre le rural et l'agricole, l'agriculture reste une composante importante des espaces ruraux. Le développement rural implique un nouveau modèle agricole différent de celui mis en place par la modernisation dans les années 60, il implique aussi la création de nouveaux produits et services spécifiques à chaque territoire.

Les approches du développement rural sont loin du déterminisme de la théorie de la modernisation, en conséquence les trajectoires de développement seront aussi diverses que les territoires, sans oublier que la dynamique territoriale est le produit d'une interaction à un moment donné entre des forces globales et des forces locales. C'est à dire que la dynamique territoriale sera, en quelque sorte, le produit des contraintes et atouts exogènes (mondialisation, libre échange, etc.) et la capacité de réponse endogène pour gérer les contraintes et exploiter les atouts.

Relations entre Théories du développement & Approches du développement rural





FORMATION MULTIPOLE ET PLURIDISCIPLINAIRE
EN DEVELOPPEMENT RURAL



Conclusion générale



Education and Culture DG

Tempus

Les approches du développement rural trouvent leurs racines dans les théories de développement. Loin d'être un simple assemblage de pratiques, elles se sont toujours inspirées des connaissances et des courants théoriques qui traitent de la question du développement en général.

L'analyse de l'évolution de ces approches, montre qu'elles sont liées à un contexte historique et un ensemble de politiques économiques déterminés. Après une période d'identification du rural à l'agriculture, l'évolution des approches du développement rural suit d'une part le processus d'émergence d'un rural qui ne se limite pas à l'agriculture, et d'autre part l'émergence de nouveaux concepts et théories de développement.

Trois grands types d'approches se distinguent :

- les approches sectorielles, centralisées, axées sur la modernisation de l'agriculture, et marquées par une forte intervention de l'Etat ;
- les approches explicatives inspirées de l'analyse systémique, et influencées par l'émergence du local et la remise en question du rôle des pouvoirs publics. Ce sont des approches ascendantes et spatialisées ;
- Les approches territoriales du développement rural qui s'appuient sur des nouveaux paradigmes et se nourrissent du renouvellement des théories du développement.

Les espaces ruraux se sont transformés sous l'effet des facteurs endogènes et exogènes (évolution démographique, politique économique, politique agricole, demande sociale, etc.)

Aujourd'hui, les déterminants de ces processus de transformation sont :

- la mondialisation qui met en concurrence des espaces ruraux très diversement dotés en ressources.
- La nécessité de préserver les ressources naturelles menacées de dégradation par sous ou surexploitation
- La demande sociale sur la qualité de vie, la sécurité des produits agricoles et alimentaires, et le patrimoine (naturel, bâti... etc.)

Dans ce contexte, les processus de développement rural sont soumis à plusieurs impératifs :

- la gestion durable des ressources, et la préservation de l'environnement
- les nouvelles sources de compétitivité
- les nouvelles fonctions de l'agriculture et des espaces ruraux

Par ailleurs, le renouveau des théories de développement modifie l'analyse et la compréhension des mécanismes du sous développement et du développement en déplaçant l'éclairage vers des dimensions jusque là très peu ou pas explorées.

De cette évolution, sont nées les nouvelles approches du développement rural, qui tentent de tenir compte de l'impact des transformations des espaces ruraux et des impératifs qui en résultent. Quatre paradigmes forment l'appareillage conceptuel de ces nouvelles approches : la gouvernance, la décentralisation, la multifonctionnalité et le territoire.

La gouvernance est le paradigme qui renvoie au partage des pouvoirs, au processus de prise de décision, aux modes de gestion des conflits et à la participation des acteurs.

La décentralisation en tant que processus continu, renvoie aux transferts de compétences, et à la gestion locale des infrastructures et des services pour améliorer la compétitivité et l'attractivité des territoires ruraux en diminuant les coûts de transaction.

La multifonctionnalité appréhende le rural dans l'ensemble de ses fonctions, dépassant ainsi l'assimilation à l'agriculture. Mais c'est aussi un concept qui intègre la dimension environnementale, et la demande sociale sur la qualité de vie et des produits.

A la fin, le territoire est le paradigme qui donne les outils de compréhension des dynamiques de développement, permet de saisir l'espace socio-économique et les ressorts spécifiques de ce dernier, et explique comment chaque territoire produit sa propre trajectoire de développement.

Appréhender en tant que développement des territoires ruraux, le développement rural répondra aux nouveaux impératifs et mettra mieux en œuvre son caractère local multisectoriel et participatif.



FORMATION MULTIPOLE ET PLURIDISCIPLINAIRE
EN DEVELOPPEMENT RURAL



Bibliographie



Education and Culture DG

Tempus

ABDELHAKIM, T., BOURBOUZE, A. (1994). Les limites de la modernisation agricole dans le développement local d'un canton du Larzac. In *Agricultures*, Volume n°2, Mars-Avril 1994.

ABDELHAKIM, T., CAMPAGNE, P., (1987). Analyses des zones rurales et développement local. In *Cahiers de la recherche et développement*, n° 13, Mai 1987.

ABDELHAKIM, T. (2006). Nouveaux paradigmes et grandes questions d'avenir pour le développement rural en Méditerranée. In *Politiques de développement rural durable en Méditerranée* dans le cadre de la politique e voisinage de l'Union Européenne. Options Méditerranéennes, n° 71. CIHEAM-IAMM, Montpellier, 2006.

ADELMAN, I. (2001). Cinquante ans de développement : les principales leçons. In revue d'Economie du développement, n° 1/2juin 2001. Paris : Edition PUF.

AGRI. MED. (2006). Agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne. HERVIEU, B. (dir.) Rapport annuel du CIHEAM, 2006.

AKESBI, N. (1997). La question des prix te des subventions au Maroc face aux mutations de la politique agricole. In *Prix et Subventions, effets sur les agricultures familiales méditerranéennes*. Options Méditerranéennes, n° 11, série B. CIHEAM-IAMM, Montpellier, 1997.

ALLAIRE, G., (1988). Le modèle de développement agricole des années 1960. In *Un siècle d'histoire agricole française*. Economie Rurale mars-août, 1988.

ALLIX -DESFAUTAUX, E., JOFFRE, P. (1995). Coûts de transaction. Groupe ESC Normandie, cahier de recherche, collection n°3. Edition Le Havre/Caen.

AMIN, S. (1972). Le modèle théorique d'accumulation et de développement dans le monde contemporain. In *Revue Tiers Monde*, octobre/décembre 1972.

ANDRIENSSENS, (1988). L'avenir du monde rural. Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil. Bruxelles, Bulletin des Communautés Européennes 4/88.

AROCENA, J. (1986). Le développement par l'initiative locale. Paris : Edition L'Harmattan, 1986

ARTS, B., TATENHOVE, JV., (2006). Political modernisation. In ARTS and LEROY (édit.) *Institutional dynamics in environmental governance*. Edition : Dordrecht : Springer.

ASHLEY, C., MAXWELL, S. (2001). Rethinking rural development. In *Development Policy Review*, Volume 19, n° 4, December 2001.

ASSIDON, E. (2004). Le renouvellement des théories économiques du développement : la pensée de la CEPAL entre mondialisation et développement. Communication aux premières journées du développement du GRES : *le concept de développement en débat*. Université Montesquieu-Bordeaux 4, le 16 et 17 Septembre 2004.

AZOULAY, G. (2002). Les théories du développement : du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités. Edition : Presses Universitaires de Rennes, collection Didact Economie, 2002.

BADOUIN, R. (1971). Economie Rurale. Paris : Edition Armand Collin.

BAIROCH, P. (1997). Victoires et Déboires III. Paris : Edition Folio Histoire.

- BAIROCH, P. (1988). Dix-huit décennies de développement agricole français dans une perspective internationale (1800-1980). In *Un siècle d'histoire agricole française*, Economie rurale, mars-août 1988.
- BARRE, R. (1980). Economie politique. Tome I. Paris : Edition Presses Universitaires de France.
- BATES, R. (1997). Social dilemmas and rational individuals : an assessment of the new institutionalism. In HARISS, J., HUNTER, J., LEWIS, c. (edit.) *The new institutional economics and third world development*. London and New york : Edition Routledge.
- BELLETTI, G. et al. (2003). Multifunctionality and rural development : a multilevel approach. In DURAND, G. et VAN HUYLENBROECK, G. (éditeurs) *Multifunctional agriculture : a new paradigm for European agriculture and rural development*. Edition : Ashgate, 2003.
- BEN HAMMOUDA, H. (2001). Renouveau structuraliste : contexte, intérêts, et limites. In *Monde en développement : néo-structuralisme : stratégies du développement*, n°113/114, tome 29, 2001.
- BERTHOMIEU, C. et EHRHART C. (2000) . Le néo-structuralisme comme fondement d'une stratégie de développement alternative aux recommandations néo-libérales. In revue Economie appliquée. Tome LIII, n° 4, 2000.
- BERTRAND, N. (2005). Diversité des espaces ruraux et place de l'agriculture. In *Ingénieries : Politiques de développement rural : enjeux, modalités, stratégies*. Edition : CEMAGREF , 2005.
- BESSAOUD, O. (1997). Le paradigme de l'agriculture coloniale et de la modernisation au Maghreb. In *La modernisation des Agricultures Méditerranéennes*, Options Méditerranéennes, n° 29, série A. CIHEAM-IAMM, Montpellier, 1997.
- BESSY-PIETRI, P., HILAL, M., SCMITT, B. (2000). Recensement de la population 1999 : évolutions contrastées du rural. INSEE première. N° 726.
- BILLAZ, R., TOURTE, R. (1981). Approche des Systèmes agraires et fonction Recherche-Développement. CIRAD-DSA, Montpellier.
- BODIN, B. (2004). Quel apport des indicateurs composites de bien être et de développement ? Communication aux premières journées du développement du GRES : *le concept de développement en débat*. Université Montesquieu-Bordeaux 4, le 16 et 17 Septembre 2004.
- BONANNO, A. (2005). Relationship and contradictions between regional development and globalization. Symposium international "Territoires et enjeux du développement regional", Lyon, 9-11 mars 2005.
- BOUDEVILLE, J.R. (1972). Aménagement du territoire et polarisation. Paris: Edition Genin.
- BOUKEART, L. (1973). La pensée économique de François Perroux. In *Mondes en développement* n° 4, Paris : Edition techniques économiques.
- BOURGUIGNON, F. (2001). La redistribution peut elle accélérer la croissance ? In *Revue d'Economie du développement*, n°1/2 , 2001, Paris : Edition PUF.
- BOURGUIGNON, F. (1984). Rationalité individuelle ou rationalité stratégique : 4 cas de l'offre familiale de travail. *Revue économique*, janvier 19894, volume 35, n°1.
- BOUSSARD, JM. (1990). Introduction à l'Economie Rurale. Paris : Editions Cujas.

- BRASSEUL, J. (1993) Introduction à l'économie du développement. Paris : Edition Armand Collin.
- BRAUDEL, F. (1985). Mère Méditerranée. In Le Courrier de l'Unesco, Paris.
- BROUSSEAU, E. (1989). L'approche néo-institutionnelle de l'économie des coûts de transaction. In Revue française d'économie. Vol. 4 n°4, 1989.
- BRUN, A. (1994) . Analyses et évolutions récentes de l'espace rural. In Economie rurale n°233, Septembre-Octobre 1994.
- BRUN, A., et al. (1992). Les espaces ruraux revisités. In Revue d'économie régionale et urbaine, n°1, 1992.
- BRUNET, R. (1993). Dictionnaire de la géographie. Montpellier : Maison de la géographie, GIP Reclus.
- CAMPAGNE, P. (1994). Système agraire, système rural, système local, la pluriactivité en Languedoc-Roussillon. In : Symposium sur les recherches-système et le développement rural. CIRAD, Montpellier.
- CAMPAGNE, P. (1995). Agriculture, activité para-agricole et processus de développement local : Analyse de quelques expériences du Sud de la France ; Colloque IRMC "Politiques agricoles, stratégies paysannes et développement rural" Tunis 27, 28 et 29 avril 1995.
- CAMPAGNE, P. (2000). Introduction, Conclusion in RAFAC, Agricultures familiales et Développement rural en Méditerranée. CIHEAM-IAMM. Paris : Edition Karthala.
- CAMPAGNE, P. (2006) .Mondialisation et développement des zones intermédiaires au Maghreb : quelques questions économiques et sociologiques. In En Hommage à Paul Pascon, colloque international « Devenir de la société rurale, développement économique et mobilité sociale » Rabat IAV Hassan II.
- CASTEIGTS, M. (2003). Gouvernance et développement durable des territoires, entre coordination marchande, régulation institutionnelle et convention territoriales. Forum de la régulation, 9 et 10 octobre 2003, Paris.
- CHABAUD et al., (2004). Stability and change in Northian analysis : 1990-2004. Groupe RESAUX, Université Paris Sud.
- CHEN, S., RAVALLION, M. (2001). How have the world's poorest fared since the early 1980 ? Development research group, World Bank, 2001.
- CIHEAM-IAMM (1991). Analyse des systèmes de production. Quelques approches : des économistes, des géographes, des sociologues et des agronomes Montpellier : CIHEAM-IAMM.
- CONNELLY, S., RICHARDSON, T., MILES, T. (2005). Situated legitimacy : deliberative arenas and the new rural governance. In *Journal of rural studies*, July 2006.
- COURLET, C. (1999). Territoire et développement. In Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n°3, 1999.
- COURLET, C., PECQUEUR, B. (1996). Districts industriels, systèmes productifs localisés et développement. In ABDELMALKI, L. et COURLET, C. (édit.) *Les nouvelles logiques du développement*. Paris : L'Harmattan, 1996.

CREVOISIER, O. (2005). Economie régionale, économie territoriale : la dynamique des milieux innovateurs. Symposium international « territoires et enjeux du développement régional », Lyon , 9-11 Mars 2005.

DATAR (2002). Les Fonds structurels européens. Paris : La documentation Française.

DAVEZIES, L. (2004). Décentralisation : un risque d'inégalités accrues ? In Cahiers français : *décentralisation, Etat et territoires*. La documentation française, Janvier-Février 2004.

DAVEZIES, L. (2005). My territory is rich... selon quels indicateurs ? In Informations sociales : *décentralisation, enjeux et débats*. N° 121, janvier 2005.

DAUTCH, K.W.(1961). Social mobilization and political development . In American political science review, n° 55. Edition : UNESCO.

De BARROS, A. (1988). La sociologie rurale face à la problématique de l'espace. In Recherches sociologiques, 1988.

DE COINTET, O.(1997) : la croissance endogène : interprétations et actualité.
<http://209.85.135.104/serach?>

DE MILLY, H. (2003). Le développement local pour ou contre la décentralisation ? In MAYOUKOU, C. et al. (dir.) : *Gouvernance du développement local*. Edition : l'Harmattan, 2003.

DEFFONTAINES , JP., THINON, P. (2001). Des entités spatiales significatives pour l'activité agricole et pour les enjeux environnementaux et paysagers : contribution à une agronomie du territoire. In Le Courrier de l'environnement, n° 44, Octobre 2001.

DOLLFUS, O. (1970). L'espace géographique. Paris : Edition PUF, collection que sais-je ?

DOUGLAS, D. (2005). The restructuring of local government in rural regions : a rural development perspective. In Journal of Rural Studies, 2005.

DURAND, G. et VAN HUYLENBROECK, G. (2003). Multifunctionality and rural development : a general framework. In DURAND, G. et VAN HUYLENBROECK, G. (éditeurs) *Multifunctional agriculture : a new paradigm for European agriculture and rural development*. Edition : Ashgate, 2003.

EHRHARAT, C. (2004). La relation entre l'Etat et la marché dans le développement économique : l'expérience latino-américaine. In BERTHOMIEU,C. et al. (dir.) *La restauration du rôle de l'Etat dans la croissance et le développement économiques*. Paris : Editions Publisud, 2004.

ELLIS, F., BIGGS, S. (2001). Evolving themes in rural development 1950s-2000s. In Development Policy Review, Volume 19, n° 4, December 2001.

FAO (2006). Réforme et décentralisation des services agricoles. Département de la coopération technique. <http://www.fao.org/docrep/007y2006f05.htm>

FAO (1990). Effets des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel sur la sécurité alimentaire. Etude FAO, développement économique et social. Rome,1990.

FORGER, G. (2001). Gouvernance et nouvelles techniques de gestion des affaires communes : de quelles analyses dispose-t-on ? In FROGER, G. (dir.) *Economie Ecologique : gouvernance I, gouvernance et développement durable*. Edition HELBING et LICHTENHAHN, 2001.

- FREY, B. et STUTZER, A. (2002) . Happiness and economics : how the economy and institutions affect human well being. Princeton University Press, 2002.
- GAUDIN, JP. (2002). Pourquoi la gouvernance ? Editions : Presses de Sciences Po, 2002.
- GELINAS, J. (1995). L'ajustement structurel et la réforme des soins de santé dans le Tiers Monde. Communication présentée à la II ème Conférence canadienne de santé internationale, Ottawa, 12-15 novembre 1995, dans le cadre du panel L'équité: objectif des réformes atteint ou sacrifié.
- GERVAIS, M., JOLLIVET, M., TAVERNIER, Y. (1976). Histoire de la France rurale. Tome 4, La fin de la France paysanne de 1914 à nos jours. Paris : Editions du Seuil.
- GIORDANO, Y. (1991). Décision et organisation: quelles rationalités ? In Economie et sociétés, série Sciences de Gestion n° 17, avril 1991.
- GOULD, S. (1983) : quand les poules auront des dents. p.81.
- GREFFE, X. (1984). Science économique et développement endogène. Paris : Unesco.
- GREFFE, X. (2005). La décentralisation. Paris : Edition La découverte, 2005.
- GUERIN, M. (2005). Evolution des objectifs et des principes d'intervention des politiques de développement rural sur le long terme. In Ingénieries : *Politiques de développement rural : enjeux, modalités, stratégies*. Edition : CEMAGREF , 2005.
- GUIGOU, J.L., HULLO, P. (1998). L'agriculture et le rural, un divorce en perspective. In Nouvelles fonctions de l'agriculture et de l'espace rural, INRA-ESR, Toulouse.
- HENRINJATOVO RAMIARISON, A. (2002) . Le rôle des conditions initiales dans la croissance rapide de l'après guerre en Asie de l'est. University. In Revue Région et Développement n° 152002.
- HIRSCHMANN, A.O. (1986). Grandeur et décadence de l'économie du développement. In Economie politique. Paris : PUF.
- HOUEE , P. (1990). Les politiques de développement rural : des années de croissance au temps de l'incertitude. Paris : Edition Economica.
- HUGON, PH. (1989). Economie du développement . Paris : Edition Dalloz.
- HUGON, PH. (1995). Intonation de l'ouvrage. In Odile CASTEL (Dir.) *L'ajustement structurel et après ?*. Editions Maison Neuve et Larose, 1995.
- HUGON, PH. (2000). La pensée française en économie du développement. In Economies et Sociétés, n° 37, série « Développement, croissance, et progrès », septembre 2000.
- HUGON, PH. (2004). Peut on parler d'une crise ou d'un renouveau de l'analyse économique du développement ? Communication aux premières journées du développement du GRES : *le concept de développement en débat*. Université Montesquieu-Bordeaux 4, le 16 et 17 Septembre 2004.
- HUILLET, C. (1991) Gestion de l'économie rurale. In : Economie régionale, n° 202-203 Mars - juin 1991.
- ISSERMAN, A. (1998). Conclusion : what do we want from theory in rural development ? In Growth and Change, Volume 29, 1998. Edition : Blackwell

- JOLLIVET, M. (1985). Le développement local, mode ou mouvement social. In : Economie rurale, Paris : n° 116 Mars-Avril 1985.
- JONES, Ch. (2000). Théorie de la croissance endogène. Edition DEBOEK Université. Paris, Bruxelles, 2000.
- KAYSER, B. (1990). La renaissance rurale. Paris : Edition Armand Collin.
- KAYSER, B. (1990). Paysans et ruraux : la nécessité de l'alliance. GEODOC. Université de Toulouse le Mirail, 1990
- KHERDJEMIL, B. (1999). Territoires, mondialisation et développement. In Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n° 2, 1999.
- KORF, B., OUGHTON, E. (2006). Rethinking the European countryside : can we learn from the south? In Journal of rural studies , n° 22, 2006.
- LACOUR, C. (1996). Tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation. In PECQUEUR, B. (éditeur) *Dynamiques territoriales et mutations économiques*. Paris : Editions l'Harmattan, 1996.
- LAJUGIE, J., DELFAUD, P., LACOUR, C. (1985). Espace régional et aménagement du territoire. Paris : Edition Dalloz, Deuxième édition.
- LECOQ, B. (1999). L'économie de la coordination ex ante : les milieux innovateurs. In Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n° 3, 1999.
- LELOUP, F., MOYART, L., PECQUEUR, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? In Géographie, économie et société. Volume 7, n°4, octobre-décembre 2005. Edition : Lavoisier.
- LEON, Y. (2005). Rural development in Europe : a research frontier for agricultural economists. In European Review of Agricultural Economics. Volume 32, n°3, September 2005.
- LEVESQUE, B. et al.(). Systèmes locaux de production : réflexion-synthèse sur les nouvelles modalités de développement régional/ local. Collection : études théoriques du CRISES (centre de recherche sur les innovations sociales). www.crisis.uqam. Ca.
- LEWIS, W. A.(1963). La théorie de la croissance économique. Paris : Edition Payot, 1963.
- LONGUEPEE, J. (2002). Analyse économique des aménités : une application au domaine des risques naturels. http://www.revue.ddt.org/seminaires_doc/LONGEPEE18-12.pdf.
- LYALL, C., TAIT, J. (2005). Shifting policy debates and the implication for governance. In LYALL and TAIT (edit.) *New modes of governance : developing an integrated policy approach to science, technology, risk and the environment*. Edition: ASHGATE, ENGLAND. 2005.
- MAILLAT D., KEBIR L. (1999). Learning region et systèmes territoriaux de production. In Revue d'Economie régionale et Urbaine, n° 3, 1999.
- MALASSIS, L. (1958). Economie des exploitations agricoles. Paris : Edition Armand Collin.
- MALASSIS, L. (1979). Economie Agro-alimentaire I. Paris : Edition Cujas.
- MALASSIS, L. (1982). Les systèmes de production agricole, quelques problèmes d'évaluation. Montpellier : GERDAT.

- MALASSIS, L., et al. (1965). L'agriculture et la croissance économique. Paris, Rapport d'experts, OCDE.
- MAZOYER, M., ROUDART, L. (1998). Histoire des agricultures du monde. Paris : Edition du Seuil.
- MEDAGRI (1993). Annuaire des économies agricoles et alimentaires des pays méditerranéens et arabes. CIHEAM-IAMM, Montpellier.
- MEDAGRI (2006). Annuaire des économies agricoles et alimentaires de pays méditerranéens et arabes. CIHEAM-IAMM, Montpellier.
- MEILLASSOUX, C. (1976). Femmes, greniers et capitaux. Paris : Edition Maspéro.
- MERCOIRET, M.R. (2001). L'appui aux producteurs ruraux, guide à l'usage des agents de développement et des responsables de groupements. Paris : Edition Karthala.
- MICHAÏLOF, S. (1987) . Les apprentis sorciers du développement. Paris : Economica.
- MICHEL, S. (2004). Rationalité économique des coûts de l'homme : une transformation structurelle constitue-t-elle une rupture ?
<http://conte.4bordeaux4.fr/Perroux/com/Michel.pdf>
- MOLLARD, A. (2002). Multifonctionnalité, externalités et territoires. In Les Cahiers de la multifonctionnalité, n° 1, mai 2002.
- MONTALIEU, T. (2001). Economie du développement : se repérer, comprendre, s'entraîner. Edition BREAL, Collection Amphie Economie.
- MOREAU DEFARGES, PH. (2006). La gouvernance. Edition PUF, 2006.
- MULOT, E. (2002). Libéralisme et néolibéralisme continuité ou rupture ?. Matisse-Université Paris I.
- MUNDLER, P. (2001). La multifonctionnalité de l'agriculture : une nouvelle façon d'appréhender le rôle de l'agriculture dans l'espace rural ? <http://www.publication.ISARA.fr>
- NORTH, D. (1997). The new institutional economics and third world development. In HARISS, J., HUNTER, J., LEWIS, c. (edit.) *The new institutional economics and third world development*. London and New york : Edition Routledge.
- NORTH, D. (2005). Le processus du développement économique. Paris : Editions d'organisations.
- OCDE (1989). Economie en transition : l'ajustement structurel dans les pays de l'OCDE, Paris, 1989.
- OCDE (2004). Les nouvelles formes de gouvernance et le développement économique. Editions de l'OCDE, Paris, 2004.
- OCDE (2006). Le nouveau paradigme rural : politiques et gouvernance. Edition : OCDE, 2006.
- PECQUEUER, B. (2005). Le tournant territorial de l'économie globale. In Espaces et Sociétés, n° 1, 2006
- PECQUEUR, B. (1989). Le développement local : mode ou modèle. Paris : Syros, collection Alternatives.

- PECQUEUR, B. (1992). Le développement local. Paris : Editions Syros, Alternatives.
- PECQUEUR, B. (2004). Vers une géographie économique et culturelle autour de la notion de territoire. In Revue Economie et Culture, n° 49, 2004.
- PECQUEUR, B. (2004). Le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du sud.
- PECQUEUR, B. (2003). Territoire et gouvernance : quel outil pertinent pour le développement ? Actes du colloque international UMR SAGERT, 25-27 février 2003, Montpellier.
- PEEMANS, J. Ph. (2003). Le développement des peuples face à la modernisation du monde : les théories du développement face aux histoires du développement « réel » dans la seconde moitié du XX^e siècle. Paris : Edition l'Harmattan.
- PERNET, F., BEL, F. (1990). Différenciation de l'espace agro-rural : le cas de Rhône-Alpes. Grenoble, INRA-ESR.
- PERRIER-CORNET, Ph., HERVIEU, B. (2002). Les transformations des campagnes françaises : une vue d'ensemble. In PERRIER-CORNET (dir.) Repenser les campagnes. Edition : L'Aube, DATAR, 2002.
- PERROUX, F. (1950). Les espaces économiques. In "Economie Appliquée n°1 (article tiré du "quarterly journal of economics" de fév. 1950). Paris, 1950.
- PERROUX, F. (1954). L'Europe sans rivages. Paris : Edition PUF.
- PERROUX, F. (1955). Note sur la notion de pôle de croissance et Les firmes motrices. In L'économie du 20^e siècle.
- PERROUX, F. (1969). L'économie du XX^e siècle. Paris : Edition PUF, deuxième édition augmentée.
- PIATIER, A. , MADEC, J. (1977). Comment définir un espace rural. In Economie rurale, n° 108.
- PLANQUE, B. (1983). Une nouvelle organisation spatiale du développement. In : *Le développement décentralisé*. Paris : Editions Litec.
- PLATTEAU, JPH. et ABRAHAM, A. (2001). Imperfections des communautés rurales traditionnelles et développement participatif. In Revue d'Economie du développement, n° 1-2 juin, 2001
- PNUD (1997). Le rapport mondial sur le développement humain de 1997.
- PNUD (2005). PovertyNet. <http://web.worldbank.org>.
- RAFAC (2000). Agricultures familiales et Développement rural en Méditerranée. CIHEAM-IAMM. Paris : Edition Karthala.
- RALLET, A. (1996). Ressources spécifiques et ressources génériques : une problématique pour le développement local. In ABDELMALKI, L. et COURLET, C. (édit.) *Les nouvelles logiques du développement*. Paris : L'Harmattan, 1996.
- RAY, D. (1998). Development economics. Princeton University Press.
- REBOUL, C. (1976). Modes de production et systèmes de culture et d'élevage. In Economie Rurale 112, mars-avril 1976.

REGOURD, S. (2004). La révision constitutionnelle de mars 2003 et l'unité de la République. In Cahiers français : *décentralisation, Etat et territoires*. La documentation française, Janvier-Février 2004.

REQUIER-DESJARDINS, D. (1996). L'économie du développement et l'économie des territoires : vers une démarche intégrée ? In ABDELMALKI, L. et COURLET, C. (édit.) *Les nouvelles logiques du développement*. Paris : L'Harmattan, 1996.

REQUIER-DESJARDINS, D. (2002). Multifonctionnalité, territoire et secteur agroalimentaire : une approche par les « systèmes agroalimentaires localisés. Cahiers du Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement, n°02-01, juin 2002.

RODRIGO, I. (1997). Les identités sociales dans l'espace rural agricole. In *Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée, Enjeux et Perspectives*. RAFAC, CIHEAM-IAMM, Montpellier.

ROIG, CH. (1966). Théorie et réalité de la décentralisation. In *Revue française de sciences politiques*. Volume 16, n°3, 1966.

ROUGIER, E. : en quoi la mondialisation remet-elle en question le concept de développement ? Université Montesquieu -Bordeaux IV.

Royaume du Maroc (1999). Stratégie 2020 de développement rural. Conseil Général du Développement Agricole. Rabat.

SAHLI, Z. (1983). Marginalisation et processus de développement des zones rurales de piémonts et de montagnes en Algérie. Thèse , Université de Montpellier I, 1983.

SCHMITT, B., GOFFETTE-NAGOT, F. (2000). Définir l'espace rural ? de la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une délimitation statistique. In *Economie rurale* n° 257, mai/juin 2000.

SEBILLOTTE, M. (1976). *Jachère, Système de culture, Système de production*. Paris : INA

SEKIA, F. (2000). Le développement régional à la lumière de la nouvelle théorie de la croissance. Thèse doctorat, novembre 2000. Université des sciences et technologies de Lille, Faculté des sciences économiques et sociales.

SEN, A. (1999). *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*. Paris : Edition Odile Jacob.

SEN, A. (2000). Penser le développement au tournant du millénaire. In *revue d'Economie du développement* : n° 1/2juin 2001. Conférence ABCDE-Europe. Paris : Edition PUF.

SRINIVASSAN, T.N. (2001). Croissance et allègement de la pauvreté : les leçons tirées de l'expérience du développement. In *revue d'Economie du développement*, n° 1/2juin 2001. Paris : Edition PUF.

STIGLITZ, J. (2001). *La grande désillusion*. Paris : Edition Fayard.

THORSTEIN COREI (1995). *L'économie institutionnaliste : les fondateurs*. Paris : Edition Economica.

TONNEAU, J.PH., TORQUEBAU, E. (2003). Développement local et besoin en formation. In MAYOUKOU, C. et al. (dir.) : *Gouvernance et développement local*. Edition : L'Harmattan, 2003.

TOYE, J. (1997) : The new institutional economics and its implications for development theory. In HARISS, J., HUNTER, J., LEWIS, c. (edit.) *The new institutional economics and third world development*. London and New york : Edition Routledge.

TREILLET, S. (2002). L'économie du développement. Paris : Edition Nathan.

UNESCO (1971). *Approches de la Science du développement socio-économique*. UNESCO, Paris.

VELTZ, P. (1999). Territoires innovateurs : de quelle innovation parle-t-on ? In revue d'Economie régionale et Urbaine, n° 3, 1999.

VERMERSCH, D. (2001). La multifonctionnalité : mise en œuvre d'un cadre analytique de l'OCDE. Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries. Juillet 2001. <http://www1.oecd.org/agr/mf/doc/agrmf-fra.pdf>.

WALLERSTEIN, I. (2000). C'était quoi le tiers monde ? In Problèmes économiques. Le développement : une nouvelle approche ? la documentation française, n° 2684.

WARD, W., HITE, J.(1998). Theory in rural development : an introduction and overview. In *Growth and Change*, Volume 29, 1998. Edition : Blackwell.

WIGGINS, S., PROCTOR, S. (2001). How special are rural areas ? The economic implications of location for rural development. In *Development Policy Review*, Volume 19, n° 4, December 2001.